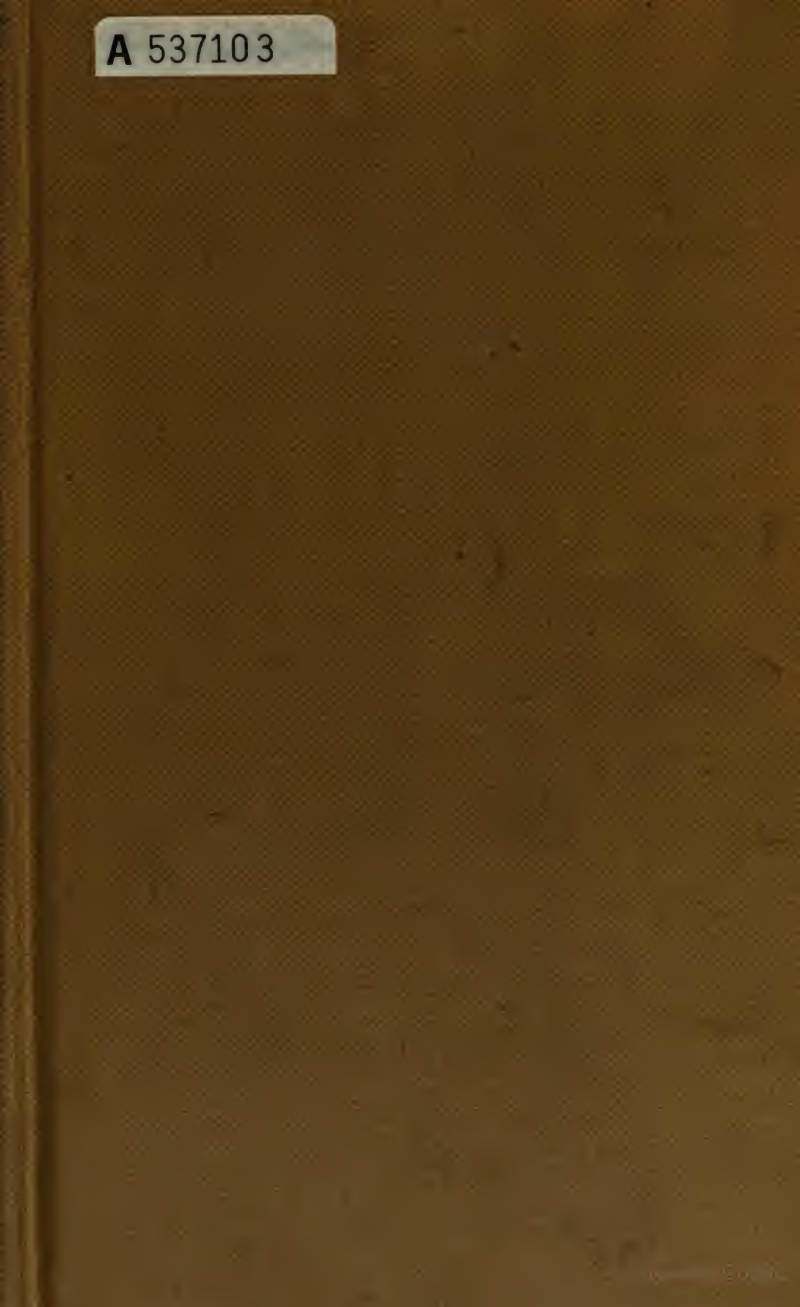
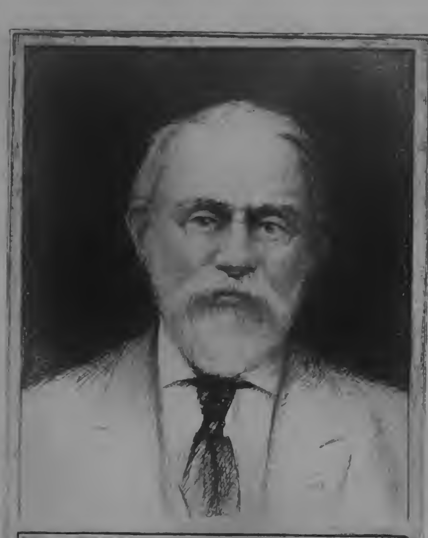

A 537103





PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN.

PENDANT L'ANNÉE 1849.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1849.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

1849.

EXTRAIT des Statuts réglementaires du 30 août 1848.

Article 39. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
Des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,
PENDANT L'ANNÉE 1849.

DISCOURS D'OUVERTURE
De la Séance publique du 16 Août 1849,

Prononcé par M. HOMBERG, Président.

Messieurs,

Il y a cinq ans, à pareil jour, l'Académie célébrait sa fête séculaire, et, à cette occasion, le professeur distingué qui la présidait (1) vous faisait l'histoire de cette longue vie, sans enfance et sans vieillesse, toujours activement, toujours utilement employée dans le triple intérêt des Sciences, des Lettres et des Arts.

Depuis lors, Messieurs, de grands évènements ont agité le monde, une révolution a passé sur la France.

(1) M. Magnier.

L'an dernier, sous le coup d'émotions encore récentes, cette enceinte, d'ailleurs, envahie par l'appareil militaire qui défendait la Cité, nous ne pûmes vous réunir, et ce fut un deuil pour l'Académie, car, si nos travaux s'accomplissent dans le silence de la retraite, c'est pour nous un heureux jour, celui où nous venons en soumettre les résultats à l'appréciation bienveillante et éclairée de nos concitoyens.

Ce jour, Messieurs, nous est rendu cette année plus précieux encore par le souvenir de ces orages que nous venons de traverser, et après lesquels il paraît si doux de se reposer dans le calme des occupations littéraires.

Heureuse, Messieurs, est la république des lettres. Celle-là demeure à l'abri des émeutes, et ne craint pas les révolutions. Aussi ancienne que le monde, les empires s'écroulent autour d'elle, et elle fleurit sur leurs ruines.

C'est, Messieurs, que, dans la république des Lettres, il existe un pouvoir dictatorial dont l'autorité n'est jamais méconnue.

Ce pouvoir, c'est le goût, c'est l'opinion publique. La démocratie la plus turbulente se calme devant lui, l'aristocratie la plus orgueilleuse se courbe sous son joug.

En vain, la médiocrité ambitieuse rêve-t-elle des usurpations et cherche-t-elle à s'insurger ; sous le sceptre de l'opinion, l'intrigue n'obtient que des succès éphémères, et, sans secousses, sans violence, le vrai mérite, un instant méconnu, sait bientôt reprendre ses droits.

Disons aussi que, dans cette république, il y a place pour tout le monde, et, que là, une position prise n'est point une position enlevée à l'ambition d'autrui.

L'envie cherche bien, là, comme ailleurs, à lancer son dard de reptile contre le succès qui s'élève ; mais sa rage est impuissante, et le ridicule en fait promptement justice.

Aussi, avons-nous vu, à toutes les époques, des hommes éminents, fatigués des agitations de la vie politique, se réfugier dans le calme de la vie littéraire, et y venir chercher des appréciations plus justes et moins passionnées que celles que l'on rencontre sur le terrain décevant des affaires publiques.

Est-ce à dire, toutefois, Messieurs, que les bruits du monde politique n'aient pas leur retentissement et leur écho dans le paisible domaine du monde littéraire ?

Vous auriez de nous mauvaise opinion, Messieurs, si vous nous croyiez à ce point absorbés par les spéculations théoriques de la science, ou par la délectation des œuvres purement littéraires, que nous demeurions étrangers au mouvement de la vie positive, et indifférents à la solution des grands problèmes qui agitent en ce moment la société et la font trembler sur ses bases.

Non, Messieurs, ce n'est pas ainsi que nous avons compris notre mission, et le compte qui va vous être rendu de nos travaux vous montrera que nous leur donnons principalement pour direction et pour but ce qui nous paraît pouvoir le plus efficacement contribuer à l'amélioration physique et morale du sort de nos concitoyens.

Ne vivons-nous pas, d'ailleurs, dans un temps où la vie active, la vie publique pénètre tous les membres du corps social, et ne leur permet pas le sommeil de l'indifférence ?

Sous un gouvernement où chacun a sa part de souveraineté, où chacun est appelé à l'exercice des fonctions

publiques, les esprits se tendent naturellement vers les devoirs que la Société impose, et vers les problèmes dont elle fait désirer la solution.

Cette situation, Messieurs, mérite d'être remarquée, car elle n'a pas d'analogie dans le passé.

Autrefois le monde littéraire avait comme son domaine à part où l'on se préoccupait peu des intérêts sociaux, et où les agitations de la vie publique se fesaient peu sentir.

Chacun alors vivait isolément pour soi et pour les siens. On cultivait les arts pour le seul amour des arts, les lettres pour le seul amour des lettres. Une palme littéraire satisfaisait l'ambition et paraissait un mobile suffisant à l'activité du génie.

« On parle beaucoup aujourd'hui, dit M. Guizot dans sa belle *Histoire de la civilisation*, de l'intérêt, du mouvement qui, dans le cours de ce qu'on appelle vaguement le moyen-âge, animaient la vie des peuples. « Il semble que de grandes aventures, des spectacles, des récits, vinssent sans cesse émouvoir l'imagination ; que la société fût mille fois plus variée, plus amusante qu'elle ne l'est parmi nous. Il en pouvait bien être ainsi pour quelques hommes placés dans les rangs supérieurs ou jetés dans des situations singulières ; mais, pour la masse de la population, la vie était au contraire prodigieusement monotone, insipide, ennuyeuse. Sa destinée s'écoulait à la même place ; les mêmes scènes se reproduisaient sous ses yeux ; presque point de mouvement extérieur, encore moins de mouvement d'esprit. Elle n'avait pas plus de plaisir que de bonheur, et la condition de son intelligence n'était pas plus agréable que son existence matérielle. »

Nous trouvons là, Messieurs, la raison d'une différence sur laquelle je veux appeler votre attention, entre les travaux des premières sociétés qui se sont formées sous l'inspiration de l'amour des lettres et ceux de nos Académies modernes.

Permettez-moi, Messieurs, pour mettre en relief les caractères de cette différence, de vous entretenir quelques instants d'une sœur aînée de l'Académie, célèbre dans les fastes littéraires de notre province, et qui, pendant plusieurs siècles, a fait à elle seule tous les frais des encouragements décernés dans cette ville aux productions de l'esprit.

Vous pressentez, Messieurs, que je veux vous parler de cette Académie des Palynods qui, déjà sans doute, vous est bien connue par les intéressantes notices qu'à publié dans le *Précis* de nos travaux notre érudit confrère, M. Ballin, et par deux articles élégamment écrits et tout récemment insérés dans la *Revue de Rouen* par un jeune littérateur de notre ville, M. Paul Baudry.

Mon intention n'est pas de vous conter après eux l'histoire détaillée de l'Académie des Palinods. Je veux seulement, Messieurs, constater avec vous, comme une singularité qui doit paraître fort surprenante au milieu du mouvement immense qui, de nos jours, se fait dans les esprits, les étroites limites données au programme des travaux de cette société littéraire.

Ce fut, Messieurs, en 1486, trois ans après la mort de Louis XI, que cette association qui, déjà existait depuis quatre siècles à l'état de confrérie religieuse, commença à devenir littéraire.

Elle avait alors pour *Prince*, (c'était le nom qu'elle donnait à son directeur), maistre Pierre Darré, seigneur de Château-Raoul et lieutenant général du Bailli de Rouen.

Par ses soins, et avec la permission de l'archevêque Robert-de-Croix-Mare, de nouveaux règlements furent dressés pour la confrérie qui se trouva transformée en un véritable gymnase littéraire, et, comme ses productions consistaient principalement dans des stances dont le sens amenait la répétition du même vers à la fin de chaque strophe, on l'appela d'abord la confrérie, puis, plus tard, l'Académie des Palinods, des mots grecs : παλεν οσν qui signifient *chant réitéré*.

Tous les ans, Messieurs, le dimanche qui suivait la fête de la Conception de la Vierge, dans l'église de Saint-Jean-sur-Renelle, on dressait une sorte de tribune (un Puy, comme on disait alors), et, sur ce Puy, le prince des Palinods, entouré de juges assesseurs, distribuait des prix aux poètes qui lisaient les meilleurs vers.

C'était là, Messieurs, quelque chose de considérable dans la province.

Les hommes les plus distingués par leur naissance ou par leurs dignités, les Bassompierre, les d'Harcourt, les de Harley, les de Pontcarré, des lieutenants-généraux de Rouen, des conseillers et présidents du Parlement, des gouverneurs de la province, tenaient à honneur d'être élus *Prince des Palinods*, et, parmi les lauréats, nous trouvons des noms chers aux lettres, Jean et Clément Marot, Jacques Lelieur, Jean Déhommets, Claude Groulard, Jacqueline Pascal, Antoine et Thomas Corneille.

L'affluence des spectateurs était telle qu'en 1515 (1re année du règne de François Ier), l'église de Saint-Jean étant devenue trop petite, le Puy fut transféré dans la belle église des Carmes, laquelle s'étendait alors sur toute la place qui porte aujourd'hui ce nom.

Cinq années plus tard, en 1520, une bulle du pape Léon X approuvait les statuts de l'association, et lui accordait de grands priviléges canoniques.

Que dirons-nous enfin ?

Philippe-de-Champagne fit pour elle ce magnifique tableau de l'*adoration des bergers*, qui, aujourd'hui, décore l'abside de notre Cathédrale ; Guillaume Tasserie, Leroux-de-Bourgtheroulde, Marin-Le-Pigny, Ch. Delaroque, Alph. de Bretteville, Hallé d'Argeville, le seigneur de Bennetot, Louis de Crosne, l'enrichirent successivement de leurs bienfaits.

Assurément, Messieurs, un si grand éclat et de pareils honneurs ne sont pas réservés à la Compagnie qui vous occupe aujourd'hui de ses travaux.

Eh ! bien, l'académie des Palinods s'occupait de célébrer l'immaculée Conception de la Vierge, et ne s'occupait pas d'autre chose. C'était là le but unique, le programme constant, le sujet toujours invariablement le même de ses productions littéraires.

Chaque année, les œuvres des poètes couronnés sur le puy des Palinods, étaient imprimées ou soigneusement écrites à la main par les soins de la Société.

Nous avons eu sous les yeux le recueil de ces œuvres, depuis l'année 1525 jusqu'en 1789, et, en vérité, nous

ne savions ce dont nous devions nous étonner davantage, ou de la fécondité des auteurs, eu égard, du moins, au grand nombre de leurs vers, ou de la stérilité du champ ouvert à l'activité de leur esprit.

Pour des hommes profondément religieux comme l'étaient nos ancêtres, c'était assurément, Messieurs, un beau sujet à traiter que la Conception immaculée de la mère du Seigneur ; mais quand on considère qu'il fallait chaque année produire, sur ce sujet-là :

1° Un chant royal de cinq couplets, dont chaque couplet devait avoir 11 vers de 10 à 12 syllabes ;

2° Une ballade de trois couplets, non compris l'allusion ;

3° Des stances de six quatrains, en vers de 12 à 13 syllabes ;

4° Un sonnet en vers de la même longueur ;

5° Une ode de six couplets, dont chaque couplet de 9 vers ;

6° Une ode latine de 12 strophes ;

7° Une épigramme latine de 30 vers héroïques ;

8° Et, enfin, un discours latin d'environ un quart d'heure de lecture,

On se demande quelle était la veine poétique qui pouvait satisfaire à de pareilles exigences ?

Il paraît, toutefois, que les concurrents ne fesaient pas défaut.

En tête du recueil imprimé de l'année 1710, nous lisons ce singulier avertissement :

« On ne recevra aucune pièce pour être lue sur le Puy, qui ne soit sur le sujet de la Conception, et on ne répondra point aux injures verbales, ou par écrit, de ceux qui auront manqué les prix. C'est bien assez qu'on ait eu la fatigue de lire leurs mauvais vers. »

Oh ! sans doute elle devait être grande, cette fatigue, si nous en jugeons par la lecture de ceux-là même qui ont été trouvés dignes des palmes palinodiques.

La Vierge, soustraite au moment de sa Conception à la souillure du péché originel, est représentée par nos poètes lauréats sous une infinité d'allégories toutes plus bizarres les unes que les autres.

Tantôt c'est :

Le laurier verd tout beau par excellence,
Le luth rendant souveraine harmonie,

Ou bien :

L'oiseau tout pur, qui dans la nuit éclaire,
Le poisson enflammé dans l'onde,

Ou bien encore :

Hercule seul victorieux d'Authie,
Orphée exempt du charme des Sirènes,

Pour d'autres, c'est :

L'unique fleur que l'insecte n'offense,
Le seul métal que l'arsenic n'outrage.....

Enfin, un poète, amoureux du blason, termine ainsi, en 1647, un chant royal qui a emporté la palme :

Sur cet escu que je prends pour défense,
Le genre humain rougit de son offense;

La Vierge seule, avec tant de candeur,
Par son argent nous est représentée,
Que je l'appelle, honorant sa grandeur,
En champ de gueule une face argentée.

Il ne faudrait pas, Messieurs, que la singularité de ces images vous fît concevoir mauvaise opinion de l'Académie des Palinods. Vous rencontreriez bien d'autres pauvretés si vous ouvriez les recueils des Puys d'Amour de Cambray, d'Arras, de Lille, de Valenciennes, etc, contemporains du Puy des Palinods, et même ceux des célèbres jeux floraux de Toulouse, ou bien encore si vous parcouriez ces innombrables romans de chevalerie, auxquels a donné lieu l'histoire apocryphe du roi Arthus et de ses chevaliers de la Table-Ronde.

Les troubadours qui chantaient leurs belles, les trouvères et les jongleurs qui célébraient les grands coups de lance des barons qui les protégeaient, n'étaient certes pas mieux inspirés que nos pieux ancêtres célébrant la gloire immortelle de la Reine des Cieux.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, sous l'influence du grand mouvement qui se faisait alors dans les esprits, le cercle des travaux littéraires de l'Académie des Palinods s'élargit un peu.

Une allusion, une dédicace, un hommage offert à la patronne de l'Académie, fut d'abord jugé suffisant pour remplir les conditions du programme.

Ainsi, nous trouvons, dans le recueil de l'année 1770, un poëme remarquable sur les phares de la Hève, dont l'auteur s'est contenté de prendre pour épigraphe : *Ave Maris stella*.

Plus tard, le cercle s'élargit encore, et, en 1778, un

prix fut proposé pour un mémoire dans lequel on établirait *quels sont les moyens les plus conformes à la religion, à l'humanité et à la politique pour faire cesser la mendicité dans la province de Normandie.*

Le choix d'un pareil sujet, Messieurs, révèle toute une révolution déjà faite dans les esprits, et qui devait bientôt en amener une dans la constitution politique du royaume.

Aujourd'hui, Messieurs, que cette révolution est accomplie, la préoccupation du bien-être général est dans tous les esprits; car si, d'abord, les mœurs font les institutions, les institutions font ensuite les mœurs.

L'homme du moyen-âge, courbé sous la domination d'un pouvoir absolu, étranger au mouvement des affaires publiques, vivait naturellement reployé sur lui-même et absorbé par la préoccupation de ses intérêts individuels.

Quand il chantait, il chantait ses amours ou bien il célébrait les hauts faits du Seigneur qui le protégeait; ou bien encore, élevant plus haut ses pensées, il cherchait dans sa foi religieuse des inspirations poétiques

Mais aujourd'hui, les individualités s'effacent devant des intérêts collectifs.

Le poète de nos jours est tout d'abord citoyen. Nos trouvères et nos troubadours font le service protecteur de la cité, s'occupent des élections et écrivent pour les comices.

Il s'en suit que la littérature n'est plus comme autrefois un simple délassement pour l'esprit, une jouissance pour le cœur.

Elle est devenue un moyen d'influence et d'action.

Elle fait de la propagande et cherche l'utile avant l'agréable.

La mission des poètes n'est plus seulement de charmer, mais aussi et surtout d'instruire et de convaincre.

La science, de son côté, dédaigne les travaux stériles pour s'occuper des intérêts positifs de l'humanité. La chimie est devenue agricole, la physique s'est faite industrielle, et la philosophie a pris le nom d'économie sociale.

Cette tendance, Messieurs, fâcheuse peut-être, mais inévitable conséquence du progrès des idées nouvelles, a porté une altération profonde dans la constitution et dans le principe de toutes les sociétés instituées, comme l'Académie de Rouen, pour la propagation des Sciences, des Lettres et des Arts.

Cette altération irait même jusqu'à compromettre leur existence, si elles voulaient demeurer obstinément attachées aux traditions de leur passé.

Les sympathies du public déserteraient bientôt un gymnase poétique, qui, comme l'Académie des Palinods dont nous vous entretenions tout à l'heure, ne s'occuperait qu'à scander des vers, et à couronner des stances, des odes et des ballades ; mais un bel avenir est encore réservé à nos Académies si elles savent comprendre les besoins de leur époque.

Dans un temps où le désir du progrès agite tous les esprits, où la société est en travail, où les améliorations sociales sont cherchées dans toutes les voies de l'intelligence humaine, où toutes les idées nouvelles se produisent avec hardiesse et sont accueillies avec avidité, chacun

ne sent-il pas l'utilité de nombreux centres intellectuels, mûrissant, dans le silence de l'étude, dans le calme de la retraite, toutes ces idées, tous ces plans, tous ces projets, qui naissent en foule dans le tourbillon des affaires, au choc répété des intérêts et des passions.

Telle doit être désormais, Messieurs, la mission des Académies, telle la direction à donner à leurs travaux.

Il faut que, semblables au miroir ardent qui concentre les rayons du soleil, elles deviennent le foyer de toutes les lumières répandues dans la société ; qu'elles les attirent à elles pour les renvoyer ensuite plus pures, plus vives, plus fécondes, éclairer, échauffer, vivifier toutes les parties du corps social.

Rapport

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Dans la Classe des Sciences,

PENDANT L'ANNÉE 1848-1849,

PAR M. J. GIRARDIN,

Secrétaire de la Classe des Sciences.

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, les esprits étaient trop vivement préoccupés des graves événements qui ont modifié si profondément notre constitution politique, pour que l'Académie songeât à entretenir le public de ses paisibles travaux. Pour la seconde fois, depuis vingt ans, elle manqua à ses habitudes séculaires, attendant avec impatience que le rétablissement de l'ordre matériel lui permît de concourir, dans la sphère de ses attributions, au rétablissement de l'ordre moral, à l'aide de la science, de la philosophie, de la littérature, qui pacifient en éclairant.

Grâce à Dieu, le calme est revenu; et maintenant que la société française n'a plus qu'à se raffermir, nous pou-

vons reprendre nos discussions scientifiques, et vous dire ce que l'Académie a fait, depuis un an, pour seconder cette double tendance de notre époque : la solution des plus hautes questions spéculatives, l'application des vérités acquises au bien-être des individus.

Avant tout, laissez-moi payer, Messieurs, un juste tribut de regrets à la mémoire des col ègues que nous avons perdus. Depuis quelque temps, la mort a largement moissonné dans nos rangs, mais jamais son contingent n'avait été ni si fort ni si regrettable qu'en 1849. Pour la seule classe des sciences, cinq correspondants, et un membre résidant nous ont été enlevés.

Les premiers sont : M. Morin, ancien ingénieur des ponts et chaussées ; M. Jourdan, si connu par de nombreuses traductions d'ouvrages médicaux ; M. Loiseleur-Deslongchamps, qui rédigea, avec notre modeste et savant Marquis, la partie botanique du *Dictionnaire des Sciences médicales;* le jeune professeur Philippar, qui a doté la pratique agricole d'une infinité d'excellents écrits ; enfin M. de Moléon, que recommandent divers ouvrages de statistique et d'économie industrielle. Je raconterai plus tard les titres de ces hommes à l'estime publique (*a*) *.

Une intimité plus grande, une communauté journalière de travaux rendent encore plus vive pour l'Académie la perte de son doyen, le docteur Blanche, qu'une douloureuse catastrophe a prématurément enlevé aux malades pauvres, qui l'aimaient comme un père ; aux élèves de nos écoles, qui l'honoraient comme un maître savant et dévoué ; aux grands corps de la cité, qui l'estimaient pour l'ampleur et la générosité de ses vues ; à ses nombreux amis, qui le chérissaient pour l'amabilité de son esprit, les belles qualités de son cœur. On peut dire à la louange

---

* Voir les notes à la fin du rapport.

de notre respectable confrère, qu'il a pris une part active à toutes les mesures utiles, conçues et réalisées, depuis un tiers de siècle, en faveur de l'humanité, de la science, de la littérature et des arts. Sa parole élégante et facile, son érudition variée, ses connaissances étendues en botanique, son expérience consommée en médecine, donnaient à ses communications académiques un haut degré d'intérêt, un attrait toujours nouveau. Le temps qui m'est réservé dans cette séance ne me permet pas d'insister sur les droits qu'avait M. Blanche à nos sympathies, je dirai mieux, à notre affection. L'amitié, plus encore que le devoir, me guidera dans la rédaction d'une notice biographique que je m'efforcerai de rendre digne et de celui qui en fera l'objet, et du corps au nom duquel j'écrirai (*b*).

Après avoir satisfait à ce besoin du cœur envers des hommes dont la valeur personnelle et les ouvrages ont honoré l'Académie, voyons ce qu'ont produit ceux qui doivent continuer ses glorieuses traditions.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

—

Thèses d'astronomie et de mécanique, de M. Girault.

La Compagnie a fait, cette année, plusieurs excursions dans le domaine des sciences mathématiques.

Avec M Girault, elle a examiné quelques-uns de ces imposants phénomènes qui se passent dans l'immensité du ciel, et dont le génie de l'homme a su découvrir les lois, malgré les difficultés de l'observation et l'imperfection des appareils destinés à suppléer à la faiblesse de ses sens.

« L'astronomie, ainsi que l'a si bien dit l'élégant écrivain du bureau des Longitudes, est la science dont l'esprit humain peut le plus justement se glorifier. Cette prééminence incontestée, elle la doit à l'élévation de son but, à la grandeur de ses moyens d'investigation, à la certitude, à l'utilité, à la magnificence inouïe de ses résultats (1). »

---

(1) Notice sur les pricipales découvertes astronomiques de Laplace, par M. Arago. (*Annuaire du Bureau des Longitudes pour* 1844.)

M. Girault s'est principalement occupé des *variations des éléments des orbites des planètes*, et des *mouvements relatifs du soleil, de la terre et de la lune*. Ces grandes questions que notre immortel Laplace a traitées d'une manière générale dans sa *Mécanique céleste*, méritaient d'être étudiées dans tous leurs détails, approfondies dans toutes leurs conséquences. C'est là ce qu'a entrepris M. Girault avec autant de courage que de succès. Grâce à la facilité avec laquelle il manie le calcul, ce précieux instrument de l'astronomie moderne, incontestable dans ses principes, infaillible dans ses résultats, notre nouveau confrère a su découvrir les valeurs approchées des variations dans les mouvements des planètes, la nature et la durée des approximations, si bien qu'il lui a été permis d'établir ce théorème que : la stabilité de notre système planétaire est assurée pour plusieurs milliers d'années. Bien plus, en partant des équations différentielles qui donnent le mouvement du centre de gravité de la lune et de la terre autour du soleil, ainsi que celui de la lune autour de ce centre de gravité, il a pu encore constater que la troisième approximation fournit une expression non périodique et assez simple, au moyen de laquelle on détermine les termes de l'ordre le moins élevé parmi les variations du grand axe lunaire, qui sont indépendantes des moyens mouvements.

Ces données du calcul infinitésimal ne sont pas, comme on pourrait le croire au premier abord, de pures abstractions scientifiques; elles ont un but réel d'utilité, car elles conduiront évidemment à rectifier les tables dont l'art nautique tire un si admirable parti. Laplace, en perfectionnant les tables actuelles de la lune, mérite d'être rangé parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Avoir introduit dans la science, ainsi que l'a fait M. Girault, de nouveaux moyens de correction pour ces tables, qui donnent aux marins la certitude de ne plus s'égarer dans les vastes so-

litudes de l'Océan, c'est avoir conquis un titre réel à l'estime des savants, à la reconnaissance des navigateurs.

Dromographe planétaire, par MM. Lévy et Lewandowski.

Nous devons à MM. Lévy et Lewandowski un *Dromographe planétaire*, c'est-à-dire un tableau synoptique du cours des divers corps célestes de notre système planétaire pour l'année 1849.

Une ingénieuse disposition de lignes et de teintes permet de suivre chaque jour, sur ce tableau, le cours du soleil et des planètes, depuis leur lever jusqu'à leur coucher.

Des lignes verticales indiquent les jours de l'année; des lignes horizontales, les heures et les minutes; le jour est représenté par la partie blanche, le crépuscule par une demi-teinte, et enfin la nuit par une teinte foncée.

Chaque mois est traversé verticalement par deux courbes indiquant le lever et le coucher de la lune. — Le cours des autres astres est figuré, depuis leur lever jusqu'à leur coucher, par diverses courbes traversant le tableau dans le sens horizontal, et enfin une courbe coloriée donne l'équation du temps.

Quelques explications sur les phénomènes célestes et les principaux articles du calendrier accompagnent ce tableau.

L'idée de ce dromographe planétaire n'est pas neuve, puisque l'un des Membres de l'Académie a entre les mains un tableau presque semblable, fait à la main, pour 1787; néanmoins, c'est une heureuse pensée, dont il faut savoir gré à MM. Lévy et Lewandowski, que d'avoir essayé de vulgariser, avec autant de simplicité que de perfection, une série de connaissances qui manquent à la généralité des gens du monde.

Observations météorologiques, par M. Preisser.

L'histoire naturelle de l'atmosphère est l'objet des études de M. Preisser. Nous avons eu connaissance de ses observations météorologiques pendant l'année 1848-1849. Elles seront insérées en entier dans le *Précis* de l'Académie.

Modifications proposées par M. de Cologne dans les pompes à incendie.

Si de la mécanique céleste nous passons à la mécanique industrielle, j'aurai à vous parler des louables tentatives de M. de Cologne, de Canteleu, pour améliorer la construction des pompes à incendie, dont l'emploi, de plus en plus général, rend journellement d'inappréciables services.

Dans plusieurs notices soumises à l'Académie, ce savant amateur, qui a très habilement perfectionné le bélier hydraulique au moyen duquel la ville de Conches est alimentée d'eaux pures et salubres, avait signalé comme un des vices principaux, dans le jeu des pompes, l'abaissement tardif de la soupape dormante qui est à la base du corps de pompe, à l'instant où le piston est au point le plus haut de sa course et commence à opérer son mouvement descendant. Ce retard aurait pour effet de permettre à l'eau que refoule le piston de rentrer en partie dans le réservoir.

Une portion de la force développée serait donc perdue pour l'effet, car l'eau qui s'échappe ainsi devrait diminuer d'autant le débit de la pompe.

Pour remédier à cette défectuosité qu'il supposait, M. de Cologne substituait à l'écrou simple, dont l'axe des soupapes est armé, un disque découpé à jour, présentant la forme d'une roue à quatre bras. Ce disque était placé audessous de la grille, et la soupape devait l'entraîner dans son mouvement ascensionnel. Dans ce cas, ce disque devait opérer la fermeture complète de l'orifice inférieur du corps de pompe, au moment où l'aspiration cesse, et, par suite, l'eau qui tend à fuir par l'orifice était arrêtée par cet obstacle; l'effort exercé par elle contre lui devait même contribuer à abaisser la soupape avec plus de rapidité qu'elle ne l'eût fait dans les circonstances ordinaires.

La commission, chargée par l'Académie d'examiner les modifications proposées par M. de Cologne, était loin d'adopter *a priori* les idées de ce mécanicien. Néanmoins, elle crut devoir recourir à l'expérimentation directe, et,

grâce à la complaisance du maire de Rouen, qui mit à sa disposition une pompe à deux corps et à jet continu; grâce encore aux bons offices de M. Besongnet, capitaine de la compagnie des pompiers, la commission a pu exécuter une série d'expériences comparatives qui ont démontré, d'une manière évidente, que le disque de M. de Cologne n'influe aucunement sur le débit de la pompe, pas plus que sur la portée du jet.

Ces expériences ont encore prouvé que les pompes de la ville, à en juger par celle qui avait été confiée à la commission, sont parfaitement construites et ne réclament pas de grands perfectionnements, puisque la différence entre la dépense théorique et la dépense effective n'est que d'un seizième environ de la dépense totale.

SCIENCES PHYSIQUES.
—
Chaleur latente de fusion des corps solides, par M. Person.

L'année dernière, notre confrère M. Person avait soumis au jugement de l'Académie, la première partie d'un important travail ***sur la chaleur latente de fusion des corps solides***. Je rappellerai ici les deux lois remarquables découvertes par le savant physicien de Besançon :

« 1° La chaleur latente d'une substance, qu'on avait considérée jusqu'ici comme invariable, varie cependant avec la température à laquelle s'effectue le changement d'état.

« 2° On peut obtenir la chaleur latente d'un corps sans avoir recours à une détermination directe; il suffit de multiplier la différence des deux chaleurs spécifiques de ce corps, par un nombre d'autant d'unités qu'il y a de degrés depuis — 160° jusqu'au point de fusion du corps en question. »

Dans la deuxième partie du mémoire que l'auteur nous a envoyée cette année, et que M. Boutan a su très habilement analyser, M. Person explique les deux lois précédentes, en admettant qu'à — 160°, les corps ne possèdent

plus de chaleur, de telle sorte que, d'après lui, la température atteindrait son minimum à — 160°, et les diverses substances, à partir de ce point, ne seraient plus soumises qu'à l'action d'une seule force, l'attraction moléculaire.

Cette conclusion nouvelle sera-t-elle admise sans conteste par les physiciens? Nous en doutons, car plusieurs objections se présentent immédiatement à la pensée, et M. Boutan considère la théorie de M. Person comme établie sur des hypothèses un peu hasardées.

Mais, à côté de ces idées spéculatives controversables, M. Person nous a fait connaître des résultats certains d'expériences qui résolvent, d'une manière satisfaisante, plusieurs problèmes, jusqu'ici bien obscurs, de physique et de chimie. Les voici réduits aux termes les plus simples :

I. Les métaux fondus sont des liquides très-imparfaits, car la chaleur spécifique à l'état solide diffère à peine de celle qui convient à ces alliages devenus liquides, et cependant la variation dans les valeurs de la chaleur latente suit pour eux la même loi que pour les liquides véritables (l'eau, le soufre fondu, etc.) — De là, l'explication rationnelle des nombres toujours assez faibles qui expriment la chaleur latente des alliages.

II. La chaleur spécifique d'un alliage est sensiblement la même que celle d'un simple mélange fait dans les proportions de l'alliage. M. Regnault avait déjà établi cette loi pour les températures inférieures à + 50°. M. Person l'a étendue aux alliages en pleine fusion.

III. Au moment où certains alliages se forment, il y a production spontanée de chaleur, et celle-ci n'est pas, comme on le croirait au premier abord, de la chaleur créée par l'action chimique : c'est de la chaleur qui se trouve en excès pour la constitution de l'alliage. M. Person l'a prouvé d'une manière très ingénieuse et tout à fait incontestable.

IV. Après qu'un alliage s'est complètement solidifié, si on l'abandonne au refroidissement ordinaire, il arrive un moment où sa température s'élève brusquement d'une manière spontanée ; c'est alors qu'il s'opère une décomposition véritable, qu'il se produit un changement moléculaire nouveau ; l'alliage était une combinaison, il est devenu un simple mélange. Ainsi, à cette question, depuis si longtemps débattue : *Les alliages sont-ils des combinaisons ou des mélanges?* la réponse devient facile. Oui, il peut y avoir combinaison pendant la fusion et dans le voisinage de la fusion ; mais, à la température ambiante, la combinaison est détruite ; le mélange l'a remplacée.

V. Il n'existe pas d'alliage binaire stable qui soit monoatomique. Il faudrait, pour que cela fût, unir deux métaux ayant le même point de fusion, et on n'en connaît pas.

VI. Les chaleurs latentes de fusion des corps sont proportionnelles, non pas au coëfficient d'élasticité de ces corps, mais à une certaine fonction de ce coëfficient représentant le travail nécessaire pour détruire la cohésion des molécules renfermées dans l'unité de poids : si bien qu'aujourd'hui on peut obtenir la chaleur latente d'une substance, en la faisant vibrer avec un archet et en introduisant dans une formule très simple le son musical qu'elle a fait entendre.

VII. Cette loi est encore vraie pour les alliages ; on pourrait même prévoir quelle serait la note musicale que rendrait une tige de mercure solidifiée, de dimensions connues, s'il était possible de la faire vibrer comme un diapason.

Les résultats précédents sont si curieux, et, pour la plupart, si inattendus, que je n'ai pu résister au désir de vous les signaler.

Propriétés physiques des liquides, leur dilatation, par M. Isidore Pierre.

M. Isidore Pierre, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen, nous a fait juges de ses nombreuses ***Recherches sur les propriétés physiques des liquides, et en particulier sur leur dilatation :*** ces recherches ont une connexion intime avec la physique moléculaire, cette branche si intéressante de la science, dont M. Dumas a posé les premiers principes, il y a une vingtaine d'années, et qui, dans ces derniers temps, a préoccupé si fort les savants de l'Allemagne, surtout MM. Kopp et Schrœder.

M. Pierre voulait principalement découvrir un liquide qui permît de construire, pour les basses températures, un thermomètre vraiment comparable et d'un usage plus commode que le thermomètre à air. Les thermomètres à alcool, même ceux qui sortent des mains des meilleurs praticiens, cessent de donner des indications exactes vers — 30°. Le chimiste de Caen a reconnu que les moins défectueux seraient les thermomètres construits avec l'éther ordinaire, l'éther chlorhydrique et l'éther bromhydrique de l'esprit de bois.

Chemin faisant, il a recueilli plusieurs faits nouveaux d'un haut intérêt, que j'exposerai ici de la manière la plus brève possible ; ainsi, il a constaté :

1° Que l'eau est le seul liquide qui présente un maximum de densité, contrairement à l'opinion de plusieurs physiciens, et notamment de Muncke ;

2° Que les liquides isomères, identiques au point de vue de la nature et de la proportion de leurs éléments constituants, diffèrent essentiellement par leur dilatabilité ;

3° Que les composés homologues de l'esprit de vin, de l'esprit de bois, et probablement aussi de l'huile volatile de pommes de terre, suivent la même loi de contraction ;

4° Que la même loi ne se maintient plus pour les composés liquides produits par la combinaison d'un élément

simple commun avec des corps simples ou des radicaux isomorphes.

Les travaux de M. Pierre se font remarquer par la netteté et la rigueur des expériences, par la précaution extrême qu'il prend pour éliminer les moindres causes d'erreur ou pour en tenir compte dans ses calculs. C'est, pour tout dire, en un mot, un physicien de l'école de M. Regnault. L'Académie ne pouvait mieux faire que de s'adjoindre l'habile professeur de Caen.

Propriétés physiques des huiles, par MM. Boutan et Preisser.

Les nombreuses et journalières falsifications dont les huiles commerciales sont l'objet, la difficulté et parfois l'incertitude des procédés chimiques pour les constater, ont engagé MM. Boutan et Preisser à rechercher dans les phénomènes de dilatation et de réfraction que ces liquides présentent, de nouveaux caractères différentiels plus sûrs et plus commodes à vérifier. Ils sont arrivés en partie au but qu'ils voulaient atteindre, au moins pour les huiles de colza et de morue, dont les coëfficients de dilatation sont assez distincts pour qu'il y ait possibilité de reconnaître l'addition de la dernière aux huiles à brûler. On peut encore, en consultant les différences qu'elles offrent dans leurs indices de réfraction, distinguer les unes des autres les huiles d'olive, d'arachide, de colza et de morue; mais il n'est pas aussi facile de déterminer nettement leur mélange, quand il a été pratiqué dans des proportions restreintes.

Nos confrères ne sont, au reste, qu'au début de leurs recherches, et il faut espérer qu'une étude plus approfondie des diverses propriétés physiques des huiles leur fera découvrir de nouveaux moyens d'essai dont l'industrie et le commerce ne manqueront pas de profiter.

CHIMIE.

En chimie, les communications faites à l'Académie n'ont

pas été moins importantes et moins variées que pour les sciences précédentes.

Voici celles que nous devons à M. Pierre, de Caen : Mémoires de M. Pierre.

1° Dans l'union de l'eau et de l'acide sulfureux, une difficulté se présente : Y a-t-il simple mélange ou combinaison chimique à proportions bien définies? La question est résolue par M. Pierre d'une manière très nette ; il montre que ces deux corps donnent naissance à un hydrate cristallisé contenant 28 p. °/₀ d'acide ; seulement l'action chimique que les deux corps exercent l'un sur l autre n'a lieu que dans les limites de température entre lesquelles l'hydrate peut exister.

2° L'équivalent du titane est, non pas 303,686 comme l'avait dit H. Rose, mais 314,690. L'erreur probable du chimiste prussien provient de l'emploi du chlorure de titane que l'eau décompose.

3° Les chimistes ne sont pas encore tombés d'accord sur la formule qu'il convient d'attribuer à l'acide silicique. M. Pierre a entrepris une série d'expériences qui l'engagent à donner la préférence à la formule proposée depuis longtemps par Berzélius et Thénard.

4° M. Pierre a complété la série des dérivés chlorés de la *liqueur des Hollandais* par la découverte d'un nouveau composé qu'on peut désigner sous le nom de *liqueur des Hollandais trichlorurée*, qui jouit de propriétés analogues à celles de ses congénères.

MM. Chevallier et Gobley nous ont fait part de leurs intéressantes *recherches sur la présence de l'arsenic dans les eaux minérales et dans les dépôts qu'elles fournissent*. J'en ai parlé par anticipation dans le compte-rendu de l'année dernière. Arsenic dans les eaux minérales, par MM. Chevallier et Gobley.

Fer dans les eaux de rivières, par M. Marchand.

M. Marchand, de Fécamp, nous a envoyé de bonnes *observations sur la présence du fer dans les eaux de rivières*. L'analyse des eaux de Valmont et de Ganzeville, qui se jettent dans la mer, à Fécamp, a démontré à notre confrère qu'il se trouve dans ces rivières une quantité sensible de fer à l'état salin, 10 à 12 milligrammes par litre. Ceci n'a rien d'étonnant, puisque ces deux rivières prennent leur source dans la Marne crayeuse qui contient une petite quantité d'un composé ferreux, soluble dans les acides faibles et même dans l'acide carbonique.

On devra donc toujours, dorénavant, rechercher le fer parmi les principes constituants des eaux terrestres. Les procédés indiqués par M. Marchand permettent de découvrir un demi-millionième des composés de ce métal.

Inflammation des plantes qui ont bouilli dans l'huile, par le même.

On emploie en frictions, contre les douleurs rhumatismales, de l'huile d'olive qu'on a fait bouillir sur plusieurs plantes aromatiques et narcotiques. C'est à ce médicament qu'on donne le nom fort impropre de *baume Tranquille*. Il arrive souvent qu'après l'expression de l'huile, les plantes, abandonnées en tas, prennent subitement feu On a diversement expliqué ce phénomène. M. Marchand s'en est occupé à son tour, et il en trouve la cause dans l'état de porosité du tissu végétal et dans l'absorption rapide de l'air, ce qui détermine une élévation de température suffisante pour provoquer l'inflammation de l'huile qui imprègne encore le résidu ligneux. Cette explication est rationnelle et d'accord avec ces combustions spontanées qui éclatent si fréquemment dans les magasins d'huile, dans les ateliers des lampistes, et surtout dans les filatures où l'on accumule imprudemment des déchets de coton imbibés d'huile.

Analyse d'un pain avarié, par le même.

M. Marchand nous a encore communiqué la série des expériences au moyen desquelles il a constaté qu'un pain, mis en vente à Fécamp, avait été confectionné avec des

farines de blé avariées et de la farine de seigle. On interdit avec raison l'usage d'un aussi mauvais aliment. Le rapport de M. Marchand aux autorités est fort bien fait, et annonce un homme habitué aux procédés délicats de l'analyse des matières organiques complexes.

Recherches sur le jaune d'œuf, par M. Gobley.

M. Gobley, dans ses recherches chimiques sur le jaune d'œuf, a également fourni la preuve d'une rare habileté. La connaissance exacte des éléments qui entrent dans la composition du jaune de l'œuf des oiseaux, présente un grand intérêt au point de vue du développement physiologique. Les travaux antérieurs n'avaient que très imparfaitement éclairé ce point de la science. Les patients et nombreux essais de M. Gobley, qui lui ont fait découvrir et isoler une vingtaine de principes différents, et constater surtout sous quelle forme existe le phosphore qui se trouve si abondamment dans le jaune d'œuf, ont comblé cette lacune d'une manière très heureuse.

L'Académie, en accordant son approbation au beau travail de M. Gobley, a émis le vœu que ce chimiste le complétât par l'étude des modifications qu'éprouvent, sous l'influence de la vie, et pour toutes les phases de l'incubation, les divers principes immédiats qu'il a découverts dans l'œuf.

Analyse de calculs trouvés chez un bœuf, par M. Girardin.

Les animaux domestiques offrent fréquemment dans la vésicule, dans les reins, et notamment dans les intestins, des calculs ou concrétions d'apparence pierreuse. L'analyse de ces productions anormales est utile, car en faisant connaître leur composition chimique, elle procure les moyens de découvrir les causes de leur formation, ce qui peut conduire à la prévenir. C'est à ce point de vue que M. Girardin s'est livré à l'examen de calculs trouvés dans la vessie d'un bœuf. Bien différents des calculs humains, ceux-ci renfermaient moitié de leur poids de carbonate de chaux; l'autre moitié consistait en phosphate de chaux,

matière organique azotée, carbonate de magnésie avec des traces de sel marin et d'une matière colorante rose particulière.

Analyses comparatives de plusieurs espèces de courges, par le même.

L'étude chimique des végétaux alimentaires mérite plus que jamais de fixer l'attention des hommes de science et des économistes, en présence de la diminution progressive dans la récolte de la pomme de terre, qu'un fléau, inconnu dans ses causes, menace d'anéantir complètement, malgré tous les moyens tentés jusqu'ici pour prévenir une si redoutable calamité. Certaines familles de plantes présentent dans leurs fruits des aliments salubres et agréables, dont on ne saurait trop multiplier l'usage, car plus on introduit de variété dans le régime nutritif de l'homme et des animaux, plus on assure une bonne et complète alimentation.

Dans ces derniers temps, le Cercle pratique d'horticulture et de botanique de Rouen a propagé dans nos jardins une nouvelle variété de courge, venant de Corfou, et désignée sous le nom de *potiron pain du pauvre*. Elle offre sur ses congénères l'inappréciable avantage de donner des fruits plus sucrés, plus savoureux, d'une conservation fort longue, et, sous ce rapport, c'est une excellente acquisition pour la marine. M. Girardin l'a soumise à l'analyse comparativement avec les autres variétés principales de cucurbitacées, et il a reconnu qu'à poids égal, c'est le *potiron pain du pauvre* qui contient le plus de principes alimentaires. Tout se réunit donc pour engager nos horticulteurs à répandre le plus possible la culture de cette nouvelle plante.

BOTANIQUE.

Me voici amené, tout naturellement, à vous entretenir des autres travaux académiques qui se rapportent au règne végétal.

Accroissement des arbres exogènes, par M. Dubreuil fils.

Jusqu'ici, il a été, pour ainsi dire, impossible d'établir une formule approximative de l'accroissement annuel de chaque espèce d'arbre, faute d'observations faites en divers lieux sur un très grand nombre d'individus. Decandolle recommandait aux botanistes d'enregistrer avec soin toutes les remarques qui peuvent conduire à la solution de cette importante question. M. Dubreuil a tenu compte de ce conseil du grand physiologiste français; la première partie d'un mémoire qu'il nous a présenté sur *l'accroissement des arbres exogènes*, est consacrée à l'indication de tous les faits relatifs aux principales espèces forestières de la Normandie.

Etant donné un certain nombre d'arbres exogènes appartenant tous à la même période de la vie végétale, de même essence, placés dans le même sol, sous le même climat et dans des conditions identiques, il est possible, d'après M. Dubreuil, de fixer approximativement l'âge de chacun d'eux, en déterminant l'épaisseur moyenne des couches concentriques de l'un d'eux pris comme type, en mesurant la circonférence des autres à la hauteur de 50 centimètres au-dessus du sol, et établissant ensuite une règle de proportion entre cette circonférence et celle de l'arbre pris comme type.

Après des observations multipliées, continuées pendant un grand nombre d'années, et après avoir contrôlé les résultats du calcul par les données précises qu'il a su se procurer sur l'âge des arbres qu'il a étudiés, M. Dubreuil s'est cru autorisé à formuler une loi générale d'accroissement pour chaque essence principale d'arbres forestiers; loi qui varie nécessairement suivant la nature du sol, le climat, le mode de plantation, les opérations d'élagage ou de taille que les arbres ont pu subir, suivant encore que les arbres sont dans leur période de jeunesse, ou d'âge adulte, ou de vieillesse.

En raison de toutes ces circonstances et de plusieurs autres qui peuvent jeter de la perturbation dans la croissance régulière et normale des arbres, on a contesté qu'il fût possible d'appliquer aux faits de physiologie végétale les formules précises des mathématiques, et, par conséquent de pouvoir établir une loi générale d'accroissement, non pas seulement d'une exactitude complète, mais même approximative. Mais il ne faut pas perdre de vue que les études de M. Dubreuil ne sont présentées que comme un point de départ pour des observations ultérieures, plus nombreuses, plus variées, susceptibles, par conséquent, de modifier les formules qu'il a présentées. Il y aurait utilité, sous ce rapport, à ce que ces premières données scientifiques sur une question d'une si haute importance pratique, fussent poursuivies par les soins de l'administration forestière dans toutes les parties de la France.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Dubreuil se sert des lois qu'il a découvertes pour déterminer l'âge de quelques-uns de ces géants de nos forêts, qui semblent défier impunément les outrages des saisons. De ce nombre sont la vigne d'Amfréville-la-Mi-Voie qui produit quelquefois jusqu'à 250 kilogr. de raisins, et dont on peut évaluer l'âge à 100 ans; le *poirier de cueillette de Dieppe*, âgé de 150 ans, et qui porte souvent jusqu'à 6,000 fruits; le *chêne* dit *de la cuve* de la forêt de Brotonne, qui aurait 427 ans; l'*aubépine de Bouctot* (Eure), 460 ans; l'*aubépine d'Allouville*, probablement aussi âgée; le *hêtre* dit *du Fondrel* de la forêt de Roumare, qui compte aussi bien des années; le *chêne de Pessine* (arrondissement de Saintes), vieux de 850 ans; le *chêne d'Allouville*, de 870; enfin, les *ifs de la Haye-de-Routot* dont la plantation remonte à 1,400 ans.

Greffe naturelle

Nous devons encore à M. Dubreuil la connaissance d'un

autre fait non moins intéressant de physiologie végétale. Le voici.

des arbres verts, par M. Dubreuil fils,

Le pin et le sapin ne jouissent pas du privilége des autres essences de bois de revivre par leurs racines, la souche de ces arbres se décompose en terre au lieu de pousser de nouveaux jets. En 1843, Gœpert signala une exception à la loi commune. Quelques souches d'arbres verts, placés dans le voisinage d'arbres encore sur pied, non seulement ne s'étaient pas décomposées, mais se recouvraient chaque année de nouvelles couches ligneuses. Le physiologiste allemand expliqua ce phénomène par la greffe naturelle des racines de ces souches avec celle des arbres voisins. M, Dubreuil a vérifié dans la forêt de Bord (Eure) le fait curieux signalé par Gœpert et il en a donné la même explication, en dévoilant, par de belles planches, l'ingénieux mécanisme à l'aide duquel la nature préserve de corruption un être mort en l'enveloppant de couches pleines de vie.

Plantes-rares des environs de Cherbourg, par M. Le Jolis.

M. Le Jolis, de Cherbourg, qui s'occupe spécialement de la botanique descriptive, nous a fait connaître un certain nombre de plantes qui, peu communes en France, se rencontrent dans les environs de Cherbourg. Plusieurs sont originaires de la Bretagne, de la Gascogne (*Senebiera Pinnatifida*, D C), du littoral méditerranéen (*Phalaris minor*, Retz), des Açores (*Erythræa diffusa*, Woods), (*Spergularia rupestris*, Lebel), et même du Cap (*Gnaphalium undulatum*, L.), etc. Une cryptogame, le *Lunularia vulgaris*, Micheli, n'avait jamais été vue chez nous à l'état de fructification. L'*Erythræa diffusa*, dont l'existence en France était fort problématique, a été trouvée par M. Le Jolis dans un assez grand nombre de localités fort éloignées les unes des autres. Ce naturaliste en a donné la description complète et une figure. Il a aussi décrit le *Digitalis purpurascens* de Roth, plante excessivement

rare en France, dont il a rencontré un seul pied sur une colline des environs de Cherbourg, parmi des touffes de Digitale pourprée. Il n'ose se prononcer sur la question tant controversée de savoir si cette plante est une espèce primitive ou seulement un hybride.

Sur le *Phormium tenax*, par le même.

Nous devons encore à M. Le Jolis un très bon mémoire *sur l'Introduction et la floraison à Cherbourg, d'une espèce peu connue de lin de la Nouvelle-Zélande*, et une *Revue des plantes confondues sous le nom de Phormium tenax*.

Les *Phormium* sont des plantes vivaces, et, dans leur lieu natal, presque ligneuses, qui croissent en abondance à la Nouvelle-Zélande, et des feuilles desquelles les naturels retirent les fibres qui leur servent à fabriquer des tissus et des cordages. De là, le nom de *Lin de la Nouvelle-Zélande* que portent ces végétaux. Pour donner une idée de l'importance de ces produits, il suffit de rappeler les expériences de notre célèbre compatriote Labillardière sur la ténacité comparative des fibres de phormium et des fibres du chanvre et du lin ordinaire ; les premières ont une force moyenne de 23 5/11, tandis qu'elle n'est que de 16 1/3 pour le chanvre, et de 11 3/4 pour le lin.

Un pied de phormium, rapporté directement de la Nouvelle-Zélande à Cherbourg par le capitaine Doucet, et qui a fleuri dans cette dernière ville en mai et juin 1847, a fourni à M. Le Jolis l'occasion de débrouiller la synonymie si obscure du *Phormium tenax*, et d'établir trois espèces distinctes dans ce genre de plantes, à savoir : le *Phormium tenax*, le *Phormium flavovirens* et le *Phormium cookianum* Cette dernière est celle qui a fleuri à Cherbourg.

La question relative au nombre des espèces ou des variétés que l'on doit admettre dans le genre *Phormium*

ne sera définitivement résolue que par les botanistes voyageurs qui pourront étudier ces végétaux dans leur pays natal.

L'Agriculture, cette fille aînée de la Botanique, a encore eu pour interprète, cette année, au milieu de nous, l'honorable M. Bergasse. Il nous a successivement entretenus des nombreux essais, malheureusement infructueux, de régénération de la pomme de terre par la voie des semis, de la culture du maïs tentée avec succès dans le département, du chaulage du blé, et de l'organisation des chambres consultatives d'agriculture.

AGRICULTURE.
Rapport de M. Bergasse.

M. Bergasse a donné son entière approbation au projet proposé par la Société centrale d'agriculture de Rouen pour constituer une représentation légale au profit des exploitants du sol, et il a exprimé ses regrets de ce que le ministre, M. Tourret, sans avoir consulté les associations agricoles composées d'hommes pratiques, ait fait voter, par l'Assemblée nationale, sa loi sur l'enseignement, véritable lit de Procuste qui, en prétendant satisfaire d'une manière uniforme les divers besoins de la France, n'en satisfait aucun complètement.

M. Bergasse a rendu un compte favorable de la *courte Instruction sur l'emploi du sel en agriculture*, publiée par le Secrétaire de la classe des Sciences, et, à cette occasion, il a signalé, à propos de l'emploi du sel, des faits peu connus ou des opinions d'auteurs anciens qu'il a puisés dans sa profonde érudition (*c*).

Instruction sur l'emploi du sel, par M. Girardin.

Si du règne végétal et de l'application de ses produits, nous passons au règne animal, nous aurons à vous parler, pour un instant, non de ces animaux qui peuplent nos fermes ou nos forêts, non de ces gracieux habitants de l'air, non de ces myriades d'êtres qui vivent au sein des

ZOOLOGIE MICROSCOPIQUE.
Organes des infusoires, par M. Pouchet.

eaux, animaux dont nous pouvons toujours connaître les mœurs, saisir les habitudes; mais d'un monde invisible, peut-être encore plus vaste que le premier, et dont l'existence ne nous est révélée que par le microscope. Vous comprenez qu'il s'agit ici des *animalcules*, des *infusoires*, mieux nommés *microscopiques* ou *microzoaires*, puisque, dans une seule goutte d'eau croupie, des milliers de ces infiniment petits nagent comme dans un océan immense, offrant à l'œil, armé du verre grossissant d'Hartzocker, les formes les plus singulières et les plus variées.

Un débat très animé, à leur sujet, divise depuis longtemps déjà les naturalistes en deux camps. Les uns ne leur accordent aucun vestige d'organes intérieurs; les autres, et à leur tête marche le savant Ehrenberg, de Berlin, pensent, au contraire, qu'ils possèdent des appareils vitaux assez compliqués.

Il était important de revenir sur cette question, et de découvrir, par une nouvelle étude, de quel côté se trouve la vérité. C'est à quoi notre confrère M. Pouchet s'est attaché avec une persévérance et une sagacité que le succès le plus éclatant devait couronner.

A l'aide d'un ingénieux procédé, que je regrette de ne pouvoir vous exposer, faute de temps, M. Pouchet a parfaitement constaté que, dans les infusoires appelés *Polygastriques* par Ehrenberg, il y a certainement des estomacs vésiculaires, plus ou moins nombreux, puis des vésicules contractiles, remplies d'un fluide jaunâtre, qui sont de véritables organes circulatoires représentant le cœur unique ou multiple des animaux élevés, enfin un appareil respiratoire qui se montre, chez les *vorticelles*, sous la forme d'un sac dont l'intérieur offre des mouvements moléculaires très apparents, dus à la présence de cils vibratoires.

Pour lever tous les doutes sur l'existence de cette structure anatomique, assez complexe, comme on le voit,

M. Pouchet s'est astreint, malgré les fatigues de pareilles observations, à étudier le développement des infusoires, et il a été assez heureux, soyons plus juste, disons assez habile, pour reconnaître, sous les enveloppes de l'œuf, les divers organes précédents, et même pour compter les mouvements de la vésicule cardiaque.

Il n'y a donc plus à hésiter. Dieu, dans sa toute-puissance, a donné à ces êtres microscopiques des organes et une vitalité, tout aussi bien qu'à la baleine et à l'éléphant, ces colosses de la création.

C'est en constatant des faits aussi curieux, en découvrant de pareilles merveilles, que le naturaliste, éperdu et enthousiasmé, se prend à s'écrier, avec cette foi vive de l'orateur chrétien : DIEU EST GRAND !

SCIENCES MÉDICALES.

Du ciron à l'homme, la transition est peut-être un peu brusque? mais qu'y faire?... La mort ne tarde pas à combler la distance entre eux, et c'est justement des maladies qui l'amènent qu'il me faut vous entretenir actuellement.

Choléra

Le retour du fléau asiatique a tout naturellement excité le zèle de nos médecins et même de plusieurs autres membres de l'Académie, que leur position mettait en état de recueillir des renseignements sur la marche et les effets de l'épidémie dans notre département.

Méthode d'Alibert, par M. Duchesne-Duparc.

M. Duchesne-Duparc nous a vanté l'efficacité de la méthode d'Alibert, à savoir : l'administration du sulfate de quinine dans la première période de l'invasion, avec le concours des moyens les plus capables de réchauffer les malades, puis l'emploi des vomitifs dans la seconde période. Suivant notre correspondant de Paris, ce mode de médication serait le plus rationnel et le plus efficace. Notre confrère M. Hellis, bien compétent en pareilles matières,

ne partage pas cette opinion, et ne reconnaît pas dans le choléra cette analogie de propriétés avec la fièvre intermittente pernicieuse de Torti qu'Alibert avait cru y trouver.

Invasion du choléra dans le département, par M. Lecadre.

Un de nos correspondants du Havre, M. Lecadre, nous a raconté les diverses circonstances dans lesquelles le choléra a fait invasion à Yport, à la fin de novembre 1848, à Fécamp, vers la fin de décembre de la même année, à Octeville, à Sanvic et à Ingouville, au commencement de février 1849, enfin au Havre, dans le courant de mars.

D'après toutes les observations recueillies par lui depuis 1832, M. Lecadre se prononce contre la contagion. Les faits de transmission qui ont pu y faire croire s'expliquent par l'imprégnation miasmatique de l'air dans des localités basses, humides, obscures, où l'atmosphère ne se renouvelle pas ou ne se renouvelle que fort difficilement, où il y a agglomération de personnes, où les soins de propreté ne sont pas suivis.

Invasion et marche du choléra à Saint-Yon, par M. Mérielle.

Telle est aussi l'opinion du docteur Mérielle, qui nous a décrit l'invasion et la marche du choléra dans l'intérieur de l'asile des aliénés de Rouen. C'est le 2 mars dernier que le fléau a fait irruption inopinément dans une division qui n'a aucune communication avec l'extérieur. Rien n'a été plus bizarre que la propagation du choléra dans cet hospice. On le voit, pour ainsi dire, sauter d'une cour dans l'autre, aux deux extrémités de la maison, sans qu'on puisse expliquer son arrivée et son départ. Grâce aux moyens rationnels adoptés par les médecins, les pertes ont été peu nombreuses; elles ont surtout porté sur des individus affaiblis par l'âge ou les maladies antérieures.

Marche du choléra dans l'intérieur de Rouen, par M. Mauduit.

M. Mauduit, de son côté, nous a rendu compte, jour par jour, de ce qui s'est passé dans les divers quartiers de la ville pendant tout le temps qu'a duré l'épidémie. Voici les faits principaux que je puis indiquer ici. C'est le 18 fé-

vrier dernier que le premier cas bien caractérisé de choléra asiatique a été constaté sur la personne d'une femme, à bord d'un bateau amarré au quai du Mont-Riboudet. La marche du fléau a été ensuite errante comme en 1832; il y en a eu un peu partout. Les arrondissements qui ont le plus souffert, sont les 1er et 4e (Martainville), et surtout le 8e (Saint-Sever); cela s'explique naturellement par le peu d'aisance de leur populatlon et par la pernicieuse influence des rivières et des fossés.

Des faits nombreux qu'il a réunis, en sa qualité de secrétaire de la Commission sanitaire, M. Mauduit, comme les observateurs précédents, conclut à la non-transmissibilité par contact, puisque les personnes qui ont donné des soins aux malades n'ont point été atteintes. La mauvaise disposition des lieux, la malpropreté des habitations, la cohabitation avec des animaux domestiques, sont les causes apparentes du mal qui ne s'est jamais communiqué à aucun voisin.

Ainsi que M. Hellis l'a fait remarquer, les quartiers dans lesquels le choléra a sévi, en 1849, avec le plus d'intensité, sont précisément les mêmes que ceux qui ont été ravagés en 1832.

En comparant les observations barométriques et thermométriques des mois d'avril et de mai 1849 avec celles faites, en 1832, par M. Hellis dans les deux mois correspondants, M. Preisser a fait ressortir qu'il n'y a aucun rapprochement à établir entre ces deux époques. Il en a été de même, par rapport à l'état du ciel et des vents. Il n'y a donc aucune déduction à tirer de ces faits pour expliquer la marche et la cause de l'épidémie à ces deux époques correspondantes.

En résumé, le choléra a fait beaucoup moins de victimes en 1849 qu'en 1832.

Erreurs et préjugés sur le choléra

Lorsqu'une maladie aussi inconnue dans sa nature, aussi rapide dans son développement, aussi terrible dans ses effets que le choléra vient à exercer ses ravages sur les populations, les esprits fermentent, et, de toutes parts, surgissent des théories plus ou moins singulières sur son origine. Les miasmes, les effluves pestilentielles, les animaux microscopiques répandus dans l'air, le poison, l'électricité atmosphérique, sont tour à tour mis en jeu. Et ce n'est pas seulement le vulgaire qui recourt à des causes merveilleuses ou surnaturelles pour expliquer ce que l'état actuel de la science dérobe encore aux érudits; des hommes graves et instruits tombent également dans les mêmes travers, et, cette année encore, la baguette divinatoire a été invoquée pour constater, suivant un savant d'Orléans, une surabondance de fluide électrique chez les cholériques et dans l'atmosphère qui les entoure !.... M. Preisser, chargé de rendre compte d'un opuscule intitulé *Études physiques sur le choléra*, n'a pas eu de peine à démontrer l'inanité de pareils systèmes, qui nous reportent au xve siècle.

Mais laissons ces rêveries qui déshonorent la science, pour ne nous occuper que des faits qui peuvent la faire progresser, à la condition, toutefois, qu'ils seront bien vus et assez nombreux pour permettre des déductions logiques. Avec les communications dues au docteur Hélot, nous allons nous trouver sur un terrain solide, car ce sont des observations pratiques, des résultats d'expérimentation que nous avons à résumer.

Mémoire de M. Hélot.

Je glisserai sur plusieurs mémoires, antérieurement publiés dans les journaux de médecine, tels que : *Du varicocelle et de sa cure radicale; De la forme phagédénique de la syphilis et de son traitement spécial*; *Du testicule syphilitique;* pour ne m'occuper ici que d'un travail inédit sur

les *abcès* que le chirurgien en chef de l'Hospice général a soumis au jugement de l'Académie.

Dans la première partie, consacrée à la ***Physiologie et à l'anatomie pathologique des abcès phlegmoneux***, la seule terminée, M. Hélot ne se borne pas à une critique judicieuse des opinions admises par les chirurgiens modernes les plus célèbres, et qui ont constitué la science sur cette question; il expose une théorie nouvelle et qui semble avoir pour elle la raison et l'observation ; il démontre parfaitement l'insuffisance des opinions de Hunter, de Delpech, de Dupuytren, pour rendre un compte exact de tous les faits observés. Suivant lui, il existe une désorganisation des liquides et des solides avec transformation en pus, qu'il place sous une loi générale de formation Il indique, avec un soin minutieux, les différentes phases et le double mécanisme de l'évolution pathologique, les règles de l'inflammation éliminatoire générale ou isolée par un kyste, la constitution de la séquestration purulente, les phénomènes successifs qu'elle présente, et l'organisation nouvelle qui forme la conclusion de la maladie.

M. Hélot étudie encore, d'une manière toute particulière, les lois qui président à l'ouverture spontanée du foyer, dont il rend compte par la propagation directe de l'inflammation aux couches vasculaires contiguës suivant leur degré de *réceptivité* pour les phénomènes inflammatoires.

La loi établie par M. Hélot a paru à M. Avenel, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le travail en question, d'une grande importance en anatomie pathologique ; il a également admis celle que l'auteur formule sur la gangrène des aponévroses par l'oblitération inflammatoire des vaisseaux destinés à les alimenter.

L'Académie, en donnant son approbation au mémoire de M. Hélot, a invité l'auteur à se hâter de compléter son œuvre par l'étude des complications des abcès au point de vue de la syphilis et de la scrofule.

A la suite de ces communications si importantes, M. Hélot a été appelé à faire partie de l'Académie.

Sur les tumeurs blanches, par M. Boileau de Castelnau fils.

Un jeune médecin de Nismes, M. Raimond Boileau de Castelnau, fils d'un de nos correspondants, a continué les travaux de son père *sur les tumeurs blanches et sur leur traitement*, en ayant surtout pour but de répandre, dans la pratique médicale, l'usage de l'appareil ou traitement de Scott, recommandé par le docteur Mathew de Lausanne, et Broussonnet de Montpellier.

Les détails anatomiques contenus dans le mémoire de M. Boileau de Castelnau, décèlent une connaissance approfondie de l'anatomie normale et pathologique des organes malades dans les tumeurs blanches ; les progrès de l'observation et les recherches faites à l'un et l'autre point de vue y sont parfaitement exposés. Aussi l'Académie s'est-elle empressée d'adresser ses félicitations à l'auteur, qui débute d'une manière distinguée dans la carrière médicale.

STATISTIQUE. Suspension des travaux industriels dans les prisons, par M. de Castelnau père.

Un travail qui touche et à la médecine et à la Statistique, nous a été soumis par M. Boileau de Castelnau père. Il a pour titre : *Influence heureuse de la suspension des travaux industriels dans les prisons sur la santé des détenus.*

Le médecin de la maison centrale de Nismes a pour but d'établir que la mortalité a considérablement diminué dans cette maison pendant les 9 mois qu'a duré la suspension des travaux industriels, ordonnée par le Gouvernement provisoire. Suivant lui, 40 détenus doivent la vie à cette mesure.

Dans la maison de Nismes, la population est, en moyenne, de 1209, la moyenne des décès de 91.82, c'est-à-dire de 1 sur 13, 17 par année, ce qui est à peu près la même proportion que dans toutes les autres prisons centrales.

En présence de ces faits qu'il a constatés, M. de Castelnau appuie la proposition déjà formulée par plusieurs économistes, et notamment par notre confrère M. Vingtrinier, de créer des colonies ou ateliers nomades de travaux publics. Il y a partout d'immenses terrains couverts de friches ou d'eaux stagnantes; les chemins ruraux ne peuvent être construits ni entretenus par les communes; beaucoup de grandes routes sont inachevées; les rivières et les fleuves endommagent leurs rives et couvrent les terrains adjacents par leurs débordements. Voilà des travaux qui, selon M. de Castelnau, pourraient occuper utilement les détenus au grand avantage du pays, et sans établir aucune concurrence dommageable aux ouvriers libres.

Puisque les prisons tuent et ne moralisent pas, qu'on les transforme en ateliers mobiles de travaux publics, utiles à tous, économiques pour le trésor. Telle est la conclusion définitive de M. de Castelnau.

Si l'Académie a donné son approbation à cette partie du mémoire de M. de Castelnau, elle a regardé comme fort contestable l'opinion qu'il professe à l'égard de l'influence pernicieuse des travaux industriels sur la santé des détenus. Il faudrait savoir si cette diminution de la mortalité dans les prisons, à la suite de la suspension de ces travaux, a été remarquée dans les autres maisons centrales. En tout cas, ce n'est pas après neuf mois seulement d'observations qu'il est permis de poser une conclusion générale. M. de Castelnau s'est trop hâté de vouloir résoudre le problème si complexe de la plus grande mortalité dans les prisons.

Mortalité dans la ville de Rouen.

Cette grave question en a suscité une autre non moins importante. M. Bergasse a signalé ce fait anormal qu'à Rouen, le nombre annuel des décès surpasse celui des naissances. Quelle en est la cause? Il est impossible de l'entrevoir dans l'état actuel des choses, car on manque

de renseignements précis sur tout ce qui a trait à la mortalité dans la ville de Rouen. C'est là une grande étude à entreprendre. La vérification des décès, la recherche de leurs causes, la vérification des naissances, la constatation du sexe des enfants, voilà des points capitaux, fort négligés jusqu'ici, et qui réclament des mesures administratives nouvelles. M. Mauduit s'est engagé, au nom de la municipalité, à y donner tous ses soins.

Lettre sur la statistique, par M. Ballin.

Dans une lettre adressée à M. Auguste Le Prevost, à l'occasion de son intéressante *Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul*, M. Ballin a exposé sommairement le plan de son propre ouvrage intitulé : *Essai sur la Statistique du canton du Grand-Couronne*, et l'Académie a ordonné l'impression de cette lettre, qui lui a paru contenir d'utiles indications.

Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété, par le même.

Le même membre nous a présenté le *Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen*, pendant la période de 1839 à 1848 inclusivement, et l'a accompagné de réflexions qui en font ressortir les résultats les plus remarquables.

Histoire de la Seine-Maritime, par M. Rondeaux.

M. Rondeaux nous a fait part de l'introduction de son intéressant mémoire sur l'*Histoire de la Seine maritime*.

Il rappelle d'abord qu'en 1662, Colbert, cherchant les moyens de faire refleurir le commerce en France, et voulant faire visiter et interroger les villes manufacturières et les ports du royaume, chargea le chevalier de Clairville de parcourir la Picardie et la Normandie. M. Rondeaux a extrait, du compte-rendu de cette mission, ce qui concerne le Havre et Rouen, pour montrer, comme une sorte de curiosité historique, les jugements que portaient nos aïeux sur plusieurs questions commerciales qui nous occupent encore aujourd'hui.

Dans quelques observations préliminaires, le chevalier de Clairville établit d'abord que, pour faire refleurir le commerce, il ne faut que de l'*ordre*, et puis encore de l'*ordre*.

Passant ensuite à ce qui concerne la ville de Rouen, il en fait l'éloge en disant que c'est une des plus fameuses écoles où l'on puisse s'instruire de tout ce qui regarde le commerce. Le résultat de ses conférences avec les principaux commerçants est qu'il faudrait songer à établir de puissantes compagnies, qu'il distingue en *compagnies d'État*, c'est-à-dire ayant pour objet la création de nouvelles entreprises, les découvertes de terres inexplorées, et en *compagnies particulières*, pour l'exercice des commerces déjà connus

De ses observations sur le Havre, il résulte que cette ville, tant par le mauvais état de son port que par la gêne de ses fortifications et la médiocrité de ses finances, se trouvait encore tellement inférieure à Rouen qu'elle ne se considérait que comme un entrepôt de cette ville, et qu'elle pouvait à peine armer quinze vaisseaux pour la pêche de la morue, qui était le seul objet de sa navigation.

Enfin, M. Rondeaux fait ressortir le contraste qui naît de ce tableau, entre deux situations respectives aujourd'hui si complètement interverties, et se demande s'il n'est pas possible de rendre au commerce maritime de Rouen son ancienne splendeur. C'est pour répondre à cette question qu'il a entrepris son mémoire.

J'aurais voulu, Messieurs, vous parler des nombreuses publications scientifiques dues à la plume de plusieurs des correspondants de l'Académie, tels que MM. Philippar, Payen, Boutigny, Mérat, Civiale, Prévost, Soubeiran, de Caumont, Balme, Reiset (*d*), et de plusieurs rapports très intérressants de l'honorable M. Bergasse sur des ma-

tières fort diverses, appartenant toutes à la classe des Sciences (*e*) ; mais j'ai cru devoir me restreindre, et ne vous entretenir que de nos travaux les plus saillants, que de ceux surtout qui m'ont paru susceptibles d'applications générales.

Malgré mon désir d'être concis, je crains de m'être permis encore trop de développements dans l'exposé des matières que j'avais à traiter. Mon excuse, c'est le besoin que j'éprouvais de mettre en vive lumière les consciencieux efforts de l'Académie pour ajouter le plus de vérités nouvelles à la masse des connaissances humaines ; c'est l'impartialité qu'il me fallait apporter dans l'indication des services rendus par chacun de mes confrères.

La position d'un secrétaire d'Académie est beaucoup plus délicate qu'on ne pense. Placé entre l'écueil de ne pas satisfaire, par la briéveté de ses analyses et la simplicité de ses narrations, les hommes d'élite dont il doit faire valoir les travaux, et celui non moins redoutable de fatiguer l'attention du public par l'étendue du tableau qu'il place sous ses yeux, étendue commandée par la multiplicité des objets à y encadrer; ce n'est qu'en tremblant qu'il accomplit sa mission, sachant bien qu'il s'expose, quelque soin qu'il prenne, à ne contenter personne. Il n'est pas donné, en effet, à tout le monde d'écrire l'histoire des corps savants à la manière de Fontenelle et de Cuvier !

Plus qu'à tout autre, Messieurs, vous me tiendrez compte des difficultés de mon ministère, et votre indulgence couvrira ma trop grande infériorité.

COMPLÉMENT DU RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE DE LA CLASSE DES SCIENCES.

(a) NOTICES BIOGRAPHIQUES

Sur les Membres correspondants décédés.

MORIN (Pierre-Etienne), né à Rouen en 1791, fit ses études au Lycée de cette ville, et entra, dès l'âge de 16 ans, à l'Ecole Polytechnique. Il en sortit avec le titre d'Ingénieur des Ponts-et-chaussées, dont il exerça les fonctions successivement au Puy, à Saint-Etienne, à Nevers, à Mulhouse, à Saint-Brieux et à Vesoul. Il ne quitta le service actif qu'en 1845, époque à laquelle il revint définitivement dans sa ville natale. C'est-là qu'il mourut, à la fin de décembre 1848, emporté bien longtemps avant l'âge par une maladie insolite contre laquelle l'expérience médicale échoua.

La carrière scientifique de notre confrère a été fort active. En dehors de ses fonctions officielles, il se livra avec passion à l'étude des sciences physiques et naturelles, et il publia bon nombre d'ouvrages qui le posèrent comme un homme fort érudit dans les diverses branches de la physique générale du globe.

Dès 1819, il fit paraître un *Essai sur la nature et les propriétés d'un fluide impondérable, ou nouvelle théorie de l'univers matériel*, 1 volume in-8, imprimé au Puy. En 1833, il reprit la même question dans une brochure intitulée : *Introduction à une théorie générale de l'univers*; et en 1841, il rédigea une réponse développée à cette question du Congrès scientifique de Besançon : « *Quelle est la nature de la ma-*

tière éthérée ou repulsive remplissant l'univers ? Comment déduire de ses propriétés l'équilibre de l'univers, la formation de la lumière, de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme? la force de cohésion ne serait-elle pas le résultat de l'attraction des molécules attractives des corps sur leurs molécules répulsives ? »

Dès 1827, M. Morin se dévoua à une entreprise pour ainsi dire gigantesque, celle de mettre en rapport tous les météorologistes du monde civilisé, de coordonner leurs observations, de les comparer entre elles, afin d'arriver à constater les lois qui régissent les phénomènes qui se passent sur la terre, simultanément, en des points éloignés, phénomènes qui sont si différents d'une année à l'autre; étude compliquée, longue et pénible, mais la seule propre à conduire à l'art de prédire le temps, qui ne consiste que dans la connaissance de ces dernières lois. C'est cette manière d'envisager la météorologie qu'il prit pour l'objet de la correspondance qu'il parvint à établir et à continuer jusqu'en 1841 au moyen d'un Journal dont il fit paraître 8 livraisons sous le titre de : *Mémoires composés au sujet d'une correspondance météorologique, ayant pour but de parvenir à prédire le temps beaucoup à l'avance sur un point donné de la terre.* Cette collection est précieuse par la masse considérable d'excellents documents pratiques qu'elle renferme, par l'exposé des découvertes obtenues en météorologie de 1827 à 1841, enfin, par les observations propres à l'auteur sur les moyens de prévoir le temps quelques jours à l'avance, dans certaines circonstances et certaines localités, avec une assez grande précision. Ses instructions sur la manière de faire les observations météorologiques, sa persistance à engager les savants de tous les pays à s'y livrer, ses nombreux articles sur l'utilité d'une pareille étude, ses appels continuels aux Sociétés savantes et au Gouvernement pour l'établissement de Sociétés spéciales de météorologie, à l'instar de celles qui existent à l'étranger, et notamment dans le nord de l'Europe, ont singulièrement contribué à développer en France le goût de cette branche intéressante de la physique, et il y aurait ingratitude à ne pas reconnaître tout ce que la science doit à M. Morin sous ce rapport.

Tels étaient l'activité et le courage de notre confrère, qu'au

milieu des occupations incessantes que lui suscitaient les correspondances qu'il entretenait, à propos de la météorologie, avec tous les points du globe, il trouvait encore le temps de composer les ouvrages suivants :

Sur l'ouverture et l'entretien des routes du royaume de France, in-8°, 1828.

Mémoire sur la meilleure proportion à donner entre la hauteur et le diamètre d'une cheminée, in-8°, 1833.

Mémoires sur les mouvements et les effets de la mer, comprenant :

1er Mémoire : *Sur les encombrements des ports de mer*, in-8°, 1835.

2e Mémoire : *Du mouvement orbitaire*, in-8°, 1837.

3e Mémoire : *Des Travaux qu'on peut faire dans quelques ports de France sans en diminuer les avantages*, in-8°, 1838.

Il se livra avec une égale ardeur à l'étude de la géologie, dans les différentes parties de la France où il résida, en qualité d'Ingénieur des ponts-et-chaussées. Il rendit sous ce rapport d'incontestables services à la Société industrielle de Mulhausen, lorsqu'elle entreprit la statistique du Haut-Rhin ; il lui fournit la carte géologique de ce département, et un tableau des hauteurs au-dessus de la mer de 130 points différents. La Société reconnut ces services en décernant à M. Morin une médaille d'argent dans sa séance générale du 28 mai 1830.

C'est sur sa proposition que la même Société créa, dans son sein, un Comité d'Histoire Naturelle, qui manquait à son organisation première. Il lui fit, en outre, un grand nombre de communications intéressantes qui sont insérées dans les Bulletins de cette Compagnie, dont il était membre honoraire.

En 1841, il traita, dans un Mémoire, la question suivante, posée par le programme du Congrès Scientifique de Besançon : « *Ne faut-il pas rejeter en géologie le système des soulèvements, et n'est-il pas plus probable que les divers terrains se sont formés à mesure que la hauteur de la mer diminuait par le refroidissement du globe?*

Lorsqu'en 1845, M. Morin, après avoir pris sa retraite, vint se fixer à Rouen, il voulut rendre ses loisirs profitables à sa ville natale en la dotant d'une École Industrielle et commerciale, destinée à former des contre-maîtres pour l'industrie, des sujets

instruits pour la grande et la petite voierie, de bons commis de magasins, des maîtres charpentiers et tailleurs de pierre, etc. Il fit paraître, en 1846, le prospectus de cette École professionnelle, mais ses efforts louables vinrent se briser contre une foule d'obstacles qu'il n'avait pas prévus, et qu'il n'était pas en état, dans son isolement, de surmonter.

Lorsqu'après la révolution de Février, les idées et les propositions les plus diverses sur la question brûlante du prolétariat furent jetées en pâture aux économistes des carrefours et du Luxembourg, notre confrère qui, dès 1829, s'était occupé sérieusement des moyens d'arriver à l'extinction de la mendicité dans le département du Haut-Rhin, fut un des premiers à répandre de bons conseils dans la classe ouvrière, et à indiquer les améliorations pratiquement réalisables à l'aide desquelles il est possible de relever la condition du pauvre et du travailleur, sans recourir à ces utopies dangereuses, à ces systèmes fallacieux qui n'auraient d'autres résultats que de faire régner partout le désordre, la misère et la mort. L'écrit que M. Morin fit paraître, en juin 1848, sous le titre *de l'Amélioration du sort de la classe ouvrière*, nous révèle le bon citoyen, l'économiste prudent et sage. Notre confrère a clos sa carrière d'écrivain par une bonne action.

Jourdan (Antoine-Jacques-Louis), né à Paris, le 29 décembre 1788, fit de brillantes études au collége Sainte-Barbe, et commença sa carrière médicale sous le professeur Duméril, au Muséum d'histoire naturelle. Le 2 juin 1807, il partit pour la grande armée, en qualité de chirurgien sous-aide ; nommé aide-major au 72e de ligne en 1808, il passa dans le même grade au Val-de-Grâce en 1811, et, peu de temps après, aux ambulances de la garde impériale. Le licenciement général de l'armée, en 1814, le rendit à la vie civile. Il se fit recevoir docteur en 1819, mais il n'en exerça pas les fonctions, et il continua, dans la retraite, à ne s'occuper que de la littérature scientifique, dont le goût s'était développé chez lui pendant son séjour en Allemagne.

Infatigable travailleur, Jourdan passa trente années de sa vie à la manière d'un bénédictin : son univers était son cabinet, ses livres sa société presqu'exclusive. Profondément savant, d'un jugement droit et sûr, d'un esprit philosophique et méthodique, notre con-

frère se donna la mission de faire connaître, en France, le grand mouvement intellectuel qui succéda, en Allemagne, aux agitations guerrières et patriotiques du commencement du siècle. Initié aux délicatesses des langues du Nord, en relation avec les hommes les plus distingués de toutes les parties de l'Allemagne, il traduisit et popularisa en France les ouvrages allemands les plus importants; il rendit ainsi un signalé service aux deux pays, en même temps qu'il exerça une influence considérable et salutaire sur leurs travaux. Il est certain que les traductions des écrits anatomiques de Tiedemann, de Meckel, de Carus, des recherches d'érudition de Hensler, de Gruner et de Sprengel sur la syphilis, de l'histoire de la médecine de Sprengel, des traités physiologiques de Rolando, de Tiedemann et Gmelin, de Burdach, de Muller, des ouvrages estimés de Zimmermann, de Hufeland, de Thomson, de Hahnemann, des traités de chimie de Berzelius, de Rose, de Liebig, de l'histoire de la philosophie moderne de Buhle, de l'histoire du droit romain de Hugo, etc., ont réagi d'une manière très puissante sur les progrès des sciences dans notre pays.

Jourdan ne se contenta pas d'enrichir notre littérature scientifique des œuvres les plus remarquables de l'Allemagne, au nombre de soixante-douze ; il composa huit ouvrages originaux d'un incontestable mérite, et un fort grand nombre d'articles pour le *Dictionnaire des Sciences médicales*, la *Biographie médicale*, l'*Encyclopédie moderne*, les *Ephémérides universelles*, la *Biographie universelle ;* on lui doit un tiers environ du *Dictionnaire abrégé des Sciences médicales*, et il a rédigé en chef, de 1818 à 1832, le *Journal complémentaire des Sciences médicales*.

Ses principaux ouvrages originaux sont :

Dissertation sur la Pelagre, thèse du doctorat. — 1819.

Traité complet de la maladie vénérienne, 2 vol. in-8°.

Pharmacopée universelle, ou *Conspectus des Pharmacopées étrangères*, *etc.*, 2 vol. in-8°. — 1828. — 2me Edition en 1840.

Esquisse historique des principales époques des sciences physiques et mathématiques, in-8°. — 1832.

Dictionnaire raisonné, étymologique, synonymique et polyglotte des termes usités dans les sciences naturelles, 2 vol., in-8°. — 1834.

Tant de bons et excellents travaux valurent à M. Jourdan d'honorables distinctions. En 1815, il reçut la décoration de l'Ordre de la Réunion; en 1821, celle de l'Ordre de la Légion-d'Honneur. Un grand nombre de sociétés savantes, nationales et étrangères, tinrent à honneur de l'avoir pour membre; il appartenait à l'Académie royale de médecine. L'Académie de Rouen lui conféra le titre de correspondant en 1824.

Jourdan est mort le 2 janvier 1848, des suites d'un érésipèle au visage, qu'accompagnèrent des symptômes encéphaliques persévérants. Il s'était retiré à Saint-Mandé depuis quelque temps, pour présider à l'éducation de son fils. Voici ce que M. Bégin a dit de l'homme privé, lorsqu'il prononça l'éloge funèbre de ce médecin au nom de l'Académie de médecine : « Jourdan était doué du caractère le plus élevé, le plus digne ; il aimait à obliger et, sans paraître attacher de prix à la reconnaissance, il y était sensible. C'était une de ces natures logiques et droites qui, dans toutes les questions, vont directement au résultat et l'abordent sans hésiter. Expansif seulement avec ses amis et dans l'intimité, il était, dans le monde, réservé ou silencieux ; mais sa pensée était hardie, son langage tranché, ses opinions absolues ; il heurtait au premier abord, et, cependant, derrière cette rudesse apparente, c'était l'homme le meilleur, le cœur le plus noble et le plus compatissant ; le mari, le père le plus tendre, l'ami le plus dévoué » (1).

Loiseleur-Deslongchamps (Jean-Louis-Auguste), né à Dreux, le 24 mars 1774, s'est fait connaître successivement comme botaniste, médecin, agronome et horticulteur (2).

Son premier ouvrage est une flore de France suivant le système de Linné, qui parut en 1806, sous le titre de *Flora Gallica*, 1 vol in-12; il lui donna plus tard (1810 et 1827) deux suppléments, et, en 1828, il en fit paraître une seconde édition, 2 vol.

---

(1) Discours prononcé par M. Bégin, au nom de l'Académie royale de médecine, sur la tombe de M. Jourdan (*Bulletin de l'Académie royale de médecine*, tome 13, page 511.)

(2) Je dois une grande partie des détails biographiques qui vont suivre à la notice rédigée, par notre confrère M. le docteur Mérat, pour la Société centrale d'horticulture de Paris.

in-8° , à laquelle son ami Marquis ajouta vingt-huit planches représentant quarante-huit plantes, la plupart nouvelles.

Plus tard , il donna, en commun avec Marquis, le plan d'une nouvelle classification botanique, suivant les familles naturelles, basée sur la position de l'ovaire , bien plus appréciable que celle des étamines, sur laquelle est fondée la méthode de Jussieu. Cette classification a été adoptée par beaucoup de botanistes ; le docteur Mérat s'en est servi pour la 2e édition de sa *Flore des environs de Paris*; l'école de botanique du Jardin-des-Plantes de Rouen est rangée d'après cette méthode.

Les deux amis écrivirent encore ensemble les articles de botanique du *Dictionnaire des sciences médicales* de Panckoucke.

La botanique doit encore à Loiseleur plusieurs ouvrages importants , tels qu'une nouvelle édition de l'ouvrage de Duhamel sur les *Arbres fruitiers* (1814) , *des Recherches historiques, botaniques et médicales sur les Narcisses indigènes* (1815), *Un nouveau voyage dans l'empire de Flore, ou principes élémentaires de botanique* (1816), *Un manuel des plantes usuelles* (1819) in-8°, la continuation de l'*Herbier de l'amateur*, commencé par Mordant Delaunay, avec des suites (1830 et 1838), quelques années du *Bon jardinier*, etc.

Loiseleur a fait une application fort utile de la botanique à la thérapeutique en étudiant les propriétés médicales d'un grand nombre de végétaux indigènes et en les substituant aux médicaments exotiques dont la pénurie et le prix excessif rendirent la pratique médicale si difficile dans les dernières années de l'empire. Après de nombreuses expériences, Loiseleur démontra qu'on pouvait très bien remplacer l'opium par l'extrait de pavot indigène, le suc de laitue, le *Datura stramonium ;* le quinquina par l'extrait des fleurs de Narcisse des prés ; l'ipécacuana par l'*asarum,* plusieurs de nos euphorbes, la dentelaire, la bétoine, etc.; le séné, par le *globularia alypum*, la camélée, l'anagyris, le garou; le jalap, par les liserons et surtout la soldanelle, la bryone, l'eupatoire. Loiseleur publia ses résultats sous forme de tableaux où la manière d'administrer, la dose et les effets de chaque médicament nouveau , sont notés avec soin et mis en regard.

Ces travaux perdirent sinon de leur prix, au moins de leur à-propos, lorsqu'en 1814 la liberté fut rendue au commerce exté-

térieur; mais ils resteront toujours comme modèles d'expérimentation et comme faits acquis à la science. On trouvera ces précieux documents réunis dans la 2e partie du *Manuel des plantes usuelles.*

C'est vers 1820, que Loiseleur-Deslongchamps commença à appliquer ses connaissances botaniques à l'horticulture et à l'agriculture, sciences qui attirent tous les amis de la nature en avançant en âge. Il préluda dans la dernière par des études sur la culture des mûriers; il en planta, éleva des vers à soie, fit ensuite de grandes plantations de peupliers, puis se livra à des expériences sur les céréales, notamment sur le blé, dans un terrain que le grand référendaire de la Cour des Pairs mit à sa disposition au Luxembourg. Il a publié, comme résultat d'un travail de trois années, un volume in-8°, en deux parties, sur la culture du froment, sous le titre de : *Considérations sur les céréales et principalement sur les froments* (1841). C'est là un ouvrage d'une haute importance qui mérite d'être lu et médité par tous les cultivateurs.

Nous citerons encore du même auteur un *Mémoire sur un moyen économique d'engraisser les poulets et la volaille en général* (1843); *Des considérations sur les boutures des arbres forestiers et sur le parti qu'on pourrait en tirer pour le reboisement, etc.* (1846); un mémoire *sur les plantes tuberculeuses destinées à suppléer à l'insuffisance des céréales* (1847); un second mémoire *sur l'insuffisance des récoltes des céréales en France et les moyens d'y remédier* (1848); enfin un assez grand nombre de notes et de rapports présentés à la Société centrale d'Agriculture de Paris.

En Horticulture, on doit encore à Loiseleur-Deslongchamps une multitude d'articles relatifs au jardinage, à la culture des fleurs, à des procédés de greffes, etc., qui ont paru dans les journaux spéciaux. Mais son ouvrage le plus considérable en cette partie, c'est son *Traité de la rose*, un volume in-8° (1844), qui renferme l'histoire de cette reine des fleurs depuis les temps les plus anciens, l'indication des plus belles espèces, leur culture, etc. Il laisse inachevé un travail sur la vigne dont il s'occupait encore au moment de son décès, bien qu'il fût accablé d'infirmités, et âgé de 75 ans. Jamais carrière scientifique n'a été aussi laborieuse et si utilement remplie.

Loiseleur-Deslongchamps était membre de l'Académie de médecine, des Sociétés centrales d'Agriculture et d'horticulture de Paris, et d'un grand nombre de Sociétés savantes des départements et de l'étranger. Il appartenait à l'Académie de Rouen depuis 1816. L'Académie de médecine obtint pour lui, en 1834, la décoration de la Légion-d'honneur.

PHILIPPAR (François-Allen), est né à Vienne, en Autriche, en 1802. Il fut amené en France à l'âge de 4 ans. Dès l'âge de 16 ans, il se livra aux travaux de la culture, sous l'habile direction de son père, chef des Jardins de Trianon, et, pendant les trois premières années qu'il passa aux pépinières royales en qualité de simple ouvrier, il sut mettre à profit ses moindres loisirs pour acquérir de bonnes notions du dessin, de géométrie, de levée des plans, et pour commencer ses collections d'histoire naturelle. Poussé par le besoin de s'instruire dans la carrière qu'il embrassait avec goût, il alla passer un an à la pépinière du Roule, alors dirigée par le savant Du Petit-Thouars, et de là, deux années au Jardin des Plantes de Paris, où il suivit avec assiduité les leçons d'André Thouin, de Desfontaines, et les herborisations de Jussieu. De retour à Versailles, il prit la direction des travaux de son père pendant plusieurs années, tout en poursuivant ses études sur les sciences applicables à la culture.

Devenu simultanément savant et praticien exercé, il fut appelé à régir, dans le département de l'Aisne, une vaste propriété. C'est là que, pendant quatre années, il se perfectionna de plus en plus dans les différentes branches de l'économie rurale. Revenu dans sa famille, dont il ne pouvait plus rester séparé, il commença à tirer parti de ses nombreux travaux et des masses d'observations qu'il avait recueillies, en présentant plusieurs mémoires à la Société d'Agriculture de Versailles qui s'empressa de s'associer un membre aussi zélé qu'érudit.

C'est après la publication de son voyage agronomique en Angleterre, qu'il fut nommé professeur de culture et de botanique appliquée, et chargé de la direction des cultures d'étude à l'Institut agronomique de Grignon.

Lorsqu'en 1832, une école normale primaire fut établie à Versailles, il saisit cette occasion pour faire comprendre au Gouvernement que la création d'un cours d'agriculture dans

cette école serait un des moyens les plus efficaces de répandre les connaissances agricoles dans les campagnes. Ses observations furent écoutées ; le programme raisonné du cours qu'il proposait fut approuvé par le Conseil royal de l'instruction publique, et il fut nommé professeur.

C'est à l'âge de 29 ans qu'il fut appelé au professorat ; il en remplit les devoirs avec un zèle et une ardeur infatigables. Les succès qu'il obtint prouvent que ses efforts n'ont pas été inutiles. Doué d'une grande activité, l'emploi utile de son temps était chez lui une habitude, le travail une passion ; une partie de ses nuits y était consacrée ; aussi le nombre de ses publications scientifiques est-il considérable. Toutes se font remarquer par un talent d'exposition, un cachet d'utilité, une précision dans les expériences, et une justesse d'appréciation, qui dénotent l'homme savant et consciencieux, l'observateur habile, le praticien consommé, parfaitement maître de son sujet. Voici les principales :

Voyage agronomique en Angleterre, 1 *vol. in*-8°, *avec planches*.

Traité des maladies des céréales, *la carie*, *la rouille*, *le charbon*, *l'ergot*, *etc.*, 1 *vol in*-8°, *avec planches*.

Mémoire sur la culture et l'exploitation des oseraies, in-8°.

Mémoire sur l'agavé d'Amérique, in-8°, *avec planches*.

Notice sur le chauffage des serres, *in*-8°, *avec planches*.

Etudes sylvicoles, 1 *vol. in*-8°, *avec planches*.

Moyen d'obtenir une fécondité continue sur les arbres fruitiers, dirigés en plein-vent, garnissant les vergers et les plantations fruitières, *in*-8°.

Mémoire sur la renouée des teinturiers (*Polygonum tinctorium*), *considérée comme plante indigofère*, *in*-8°, *avec planches*.

Études organographiques sur les champignons, *in*-8°, *avec planches*.

Notice sur le madia oléifère (*Madia sativa*). broch. avec pl.

Notice sur une maladie observée sur les feuilles du mûrier blanc.

Notice sur quelques outils, instruments et machines employés en culture, *in*-8°, *avec planches*.

Mémoire sur la maladie des pommes de terre, in-8°, avec planches.

Notice sur la Serradelle, plante fourragère, in-8°, avec planches.

Notice descriptive, culturale et économique sur deux plantes tuberculeuses, l'Ulluco et le Boussingaultia, in-8°, avec planches.

On doit encore à Philippar la création du Jardin Botanique de Versailles, où il professa gratuitement pendant 16 ans ; la création d'un Musée agronomique à la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise ; la fondation des Sociétés des Sciences naturelles et d'Horticulture du même département.

Il était membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, françaises et étrangères, notamment de la Société nationale et centrale d'Agriculture, du Conseil d'administration de la Société d'encouragement, des Géorgofiles de Florence, de la Société royale d'Agriculture de Turin, de l'Académie des Sciences naturelles de Madrid, de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Liége, etc. Il appartenait à l'Académie de Rouen depuis 1841.

C'est avec un profond sentiment de chagrin qu'on voit se terminer si brusquement et si prématurément une vie si laborieuse, si méritante, si digne sous tous les rapports des sympathies et des respects des ames élevées et honnêtes. Un de ses confrères l'a dit avec grande vérité sur sa tombe : « Si, par de nombreux services rendus au prochain ; si, par une bienveillance toujours prompte à agir ; si, par l'application au travail ; si, par l'attachement au devoir ; si, par la bonté, la charité, la piété sincère, on se rend recommandable aux hommes et agréable à Dieu, M. François Philippar aura atteint ce double but sur cette terre, et mérité la récompense que Dieu a promise à ceux *qui passent dans ce monde en y faisant du bien* (1).

TULEU DE MOLÉON (Jean-Gabriel-Victor), ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef des domaines de la liste civile, ancien ingénieur en chef du cadastre, né en 1784, à Agde (Hérault), est mort à Paris, le 25 juillet dernier.

---

(1) Discours prononcé aux obsèques de Philippar par M. Dumouchel, directeur de l'École normale primaire de Versailles.

Toute la vie de M. de Moléon a été consacrée à l'étude des sciences, de l'économie publique, et aux progrès de l'industrie manufacturière et agricole. On lui doit de nombreuses publications, parmi lesquelles nous mentionnerons particulièrement :

1° Du développement à donner à quelques branches de notre industrie, pour faire suite à l'ouvrage de M le comte Chaptal, intitulé : *De l'Industrie française ;*

2° Annales de l'industrie nationale et étrangère, ou Mercure technologique ;

3° Recueil industriel, manufacturier, agricole et commercial de la salubrité publique et des Beaux-Arts ;

4° Annales de la Société polytechnique-pratique ;

5° Annales de statistique ;

6° Bulletin de la Compagnie algérienne de colonisation ;

7° Annales des prisons ;

8° Journal des commissions sanitaires ;

9° Statistique de plusieurs pays étrangers ;

10° Mémoire sur le commerce de la Villette, et aperçus sur la question de l'entrepôt à Paris ;

11° Du Choléra morbus, avec une carte ;

12° Documents sur la liste civile du roi d'Angleterre.

De nombreuses distinctions récompensèrent M. de Moléon de ses travaux incessants. Il était chevalier de la légion-d'honneur, de l'ordre de Saint-Wladimir de Russie, de l'ordre de l'Etoile-pôlaire de Suède, commandeur de l'ordre du Christ du Brésil. En 1827, il fit partie du Jury central de l'exposition de l'industrie nationale. Il appartenait, comme titulaire ou correspondant, à la plupart des Sociétés savantes de Paris et des départements ; l'Académie de Rouen l'associa à ses travaux en 1825. Les Societés des Arts et médico-botanique de Londres, impériale d'Agriculture de Moscou, littéraire et philosophique de New-York, des prisons de Philadelphie, des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, des Sciences naturelles de Bruxelles, l'Institut de Francklin, la Société ducale de minéralogie et de géognosie d'Iéna, la Société royale des Beaux-Arts et de littérature de Gand ; l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, s'empressèrent de s'attacher un publiciste aussi distingué.

M. de Moléon est mort, comme il a vécu, avec résignation, et dans les sentiments les plus religieux.

(*b*) La notice biographique sur M. le docteur Blanche n'a pu, faute de documents suffisants, être rédigée assez à temps pour pouvoir être imprimée dans cette partie du rapport. Elle sera publiée dans le *Précis* de 1830.

(*c*) Relativement à l'opinion de certains cultivateurs qui révoquent en doute une partie des bons effets que d'autres attribuent à l'administration du sel aux animaux, tels que celui d'augmenter la saveur de la viande, M. Bergasse oppose une bien ancienne autorité. « Voici ce que nous lisons, dit-il, dans la 10e homélie de Saint-Grégoire-le-Grand :

« Sæpè vidimus quod petra salis brutis animalibus ante ponitus ut ex eâdem salis petrâ lambere debeant et meliorari. »

Aux faits rapportés par M. J. Girardin sur cet avantage du sel, de faire manger certains aliments qui, sans cette addition, seraient repoussés par les bestiaux, M. Bergasse en ajoute un autre non moins frappant :

« Les parties des départements des Bouches-du Rhône, du Gard, de l'Hérault, et des Pyrénées-Orientales qui avoisinent la mer, renferment de nombreux troupeaux de moutons qui passent l'hiver dans les bergeries. N'allez pas croire qu'on leur donne de la luzerne, du foin, de la paille d'avoine, comme dans vos riches fermes de la Seine-Inférieure !.. Ces fourrages sont trop rares et trop précieux; on les garde pour les chevaux et les mulets. On donne pour toute nourriture aux moutons de gros roseaux qui croissent au bord de cette ceinture d'étangs salés, dont la nature a entouré la Méditerranée. S'ils se jettent dessus avec avidité et dédaignent tout autre fourrage, d'où provient cette préférence, si ce n'est du sel que ces roseaux contiennent en abondance ? La compagnie du canal de Beaucaire retire plus de 80,000 fr. par an de la vente de ses roseaux. »

(*d*) Dans son rapport sur le 4e volume de l'*Annuaire de Chimie*, publié par MM. Millon et Reiset, M. J. Girardin a inséré les phrases suivantes, que nous croyons devoir reproduire ici :

« Notre confrère, M. Reiset, a pris aux travaux chimiques de « 1847 une participation fort active. Ainsi, on lui doit :

« 1° Des expériences fort intéressantes sur la composition du

« lait dans certaines phases de la traite, et sur les avantages de « la traite fractionnée pour la fabrication du beurre;

« 2° L'analyse de l'air contenu dans les vésicules du *fucus vesiculosus;*

« 3° Des recherches sur la composition de l'eau de mer, en « collaboration de M. Pelouze;

« 4° Une méthode pour l'analyse des mélanges gazeux;

« 5° Des remarques sur la véritable constitution de l'air atmosphérique;

« Ces deux mémoires ont pour auteurs MM. Reiset et Regnault.

« Enfin 6° Des recherches chimiques et physiques sur la respiration.

« Ce grand et beau travail a été exécuté avec l'assistance de « MM. Regnault et Millon.

« L'Académie doit voir avec satisfaction qu'un de ses membres « sache si noblement et si utilement employer les loisirs que lui « fait une brillante position.

« Un autre enfant de Rouen, placé dans les mêmes conditions « que M. Reiset, et qui, comme ce dernier, consacre tous ses « instants à l'étude des sciences physiques, M. Izarn fils, a « construit, sous la direction du savant M. Regnault, son maître, « une table pour réduire à 0° les hauteurs barométriques. L'an- « nuaire de 1848 reproduit en entier cette table pour l'utilité « des chimistes et des physiciens qui la consulteront dans toutes « leurs expériences sur les gaz et les vapeurs. »

(*e*) Dans son rapport sur le *Journal des Savants*, M. Bergasse a résumé en peu de mots l'histoire de la poudre à canon et de ses divers emplois, en s'aidant des recherches de MM. Chevreul, Regnaud et Savé.

« Il est incontestable que, dès le VIIe siècle de notre ère, les Chinois connaissaient quelques-unes des propriétés du mélange de soufre, de charbon et de salpêtre. Faut-il faire remonter parmi eux cette invention jusqu'à deux cents ans avant Jésus-Christ, comme le veut le père Amiot? Ce point historique paraît douteux à M. Chevreul.

« En 673, l'on voit, pour la première fois, les Grecs faire

usage, à Cyzique, contre les Musulmans, du feu grégeois, dont Callimaque leur avait enseigné la composition. Callimaque l'avait-il découverte lui-même, ou bien l'avait-il apprise, sinon des Chinois, du moins des Tartares? M. Chevreul incline vers cette dernière opinion.

« Quoi qu'il en soit, à compter de 673, les Grecs ne cessèrent pas d'employer le feu grégeois. Inutile de citer les nombreux historiens qui font mention du parti qu'ils avaient su en tirer, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

« Ils avaient diverses recettes pour la composition de ce feu. Dans quelques-unes, il entrait un mélange de nitre, de soufre et de charbon. C'était notre poudre à canon.

« M. Chevreul n'hésite pas à proclamer qu'ils connaissaient parfaitement et la force explosive de ce redoutable mélange, lorsqu'il est introduit dans un pétard, et sa force motrice, lorsqu'il est introduit dans le cylindre d'une fusée. De là, à l'employer pour lancer des projectiles, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, ils ne le firent point; mais ils poussèrent très-loin l'art de l'artificier.

« Les recettes des Grecs pour la composition du feu grégeois nous ont été conservées par un de leurs auteurs, Marcus Grœcus, que quelques savants ont fait vivre, à tort, au IXe siècle, mais qui était certainement antérieur à Albert Le Grand et au moine Roger Bacon.

« Albert Le Grand et Roger Bacon n'ont fait que lui dérober quelques-unes de ses descriptions en les obscurcissant. Ils n'ont aucune part à revendiquer dans la découverte.

« On sait avec quel empressement les Arabes empruntèrent aux Grecs tout ce qui avait trait aux sciences. On sait comment ils traduisirent une partie des œuvres d'Aristote.

« Rien ne prouve, jusqu'à présent, qu'ils aient traduit Marcus Grœcus. Mais, s'ils ne le traduisirent pas, ils s'approprièrent ses procédés et les perfectionnèrent.

« C'est ce qu'on a droit de conclure d'un manuscrit arabe qui existe à la Bibliothèque nationale; il remonte au moins à 1295, et a pour auteur un Arabe, Haham Alramma.

« Cette date est importante. En 1295, l'on n'avait pas encore

songé à se servir des gaz produits par la combustion de la poudre dans un canon pour lancer des projectiles. L'ouvrage d'Haham, intitulé : *De l'Art de combattre à cheval et des Machines de guerre*, où l'état de la science militaire à cette époque est décrit, n'en parle point.

« Et, cependant, nous voyons, dès les premières années du XIVe siècle, les canons adoptés comme machines de guerre dans les pays voisins de la mer Noire et en Hongrie De la Hongrie, leur emploi se répandit, par l'Italie et l'Allemagne, dans l'Europe occidentale. C'est en Hongrie qu'on a appliqué, pour la première fois, la poudre à canon à l'exploitation des mines. »

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

MÉMOIRE

SUR LES ORGANES

DE LA CIRCULATION ET DE LA DIGESTION DES ANIMAUX INFUSOIRES OU MICROZOAIRES,

Par M. F. POUCHET,

Professeur d'Histoire Naturelle.

Les naturalistes ne sont point encore fixés relativement au degré d'organisation qu'atteignent la plupart des Microzoaires. Les uns ne leur accordent pas d'organes intérieurs ; les autres, au contraire, pensent qu'ils possèdent des appareils vitaux assez complexes. Müller, Lamarck, Meyen et MM. Oken et Dujardin, professent presque exclusivement la première opinion Leeuwenhoek, Spallanzani, Dugès, et MM. Nitzsch, Ehrenberg, Carus, Owen, la seconde. La célébrité de ces naturalistes a donné au débat une solennité toute particulière. Quoique, dans ces derniers temps, l'organisation interne des Animaux infusoires ait été fort habilement démontrée par M. Ehrenberg, cependant quelques savants l'ont niée avec plus d'insistance que de raison, en admettant même à cet égard les plus étranges théories. La science attend donc encore la solution de la question.

Je pense pouvoir aujourd'hui contribuer à élucider celle-ci, et à démontrer la précision des découvertes du savant zoologiste de Berlin, relativement à l'appareil digestif des Polygastriques ; et je pense aussi pouvoir donner exactement la signification des vésicules contractiles qu'on remarque à l'intérieur de beaucoup d'Infusoires.

Le peu de précision de nos connaissances, relativement à l'organisation de ces animaux, était due à ce que, à l'exclusion des Vorticelles, qui sont peu propres à l'étude des phénomènes vitaux, on n'observait pas assez longtemps les mêmes individus, ceux-ci se dérobant subitement au champ du microscope. Je suis parvenu à exécuter des observations plus longues et plus précises, en plaçant des Microzoaires sur de la batiste très forte, et en pressant légèrement celle-ci avec le compresseur ; alors on obtient des mailles ou des intervalles de 0,10, à 0,12 de millimètre dans chacun desquels il ne tient ordinairement qu'un seul Microzoaire d'un assez fort volume. Là, sans désemparer, on peut suivre successivement le mode d'introduction des substances alimentaires, le procédé par lequel celles-ci se répartissent dans les vésicules stomacales, et enfin, celui de leur expulsion à l'état d'excréments. Là aussi, on peut compter les contractions des vésicules destinées à la circulation, en déterminer les intervalles, en mesurer l'étendue.

Voici jusqu'à ce moment ce que j'ai pu bien voir, et les points sur lesquels je ne crois pas que, par la suite, on puisse faire d'objections sérieuses :

1° Dans les Infusoires appelés par M. Ehrenberg *Polygastriques*, il existe évidemment des estomacs vésiculaires plus ou moins nombreux.

2° Le nombre et le diamètre de ces estomacs est fixe

sur chaque espèce ayant acquis tout son développement.

Ces organes présentent aussi une forme et une structure invariables. Ils sont presque constamment globuleux, et leurs parois offrent une minceur extrême. On aperçoit très bien la forme, et l'on peut apprécier facilement le diamètre de ces organes, sans même avoir besoin qu'ils soient remplis d'aliments colorés par les soins des observateurs. Il suffit qu'ils se trouvent remplis d'aliments au moment où l'on examine ces animalcules, ce qui a lieu dans la plupart des cas. Les parois des vésicules stomacales sont excessivement minces; aussi, lorsque les cavités digestives ne sont point distendues par la substance alimentaire, on ne les distingue nullement.

3° Dans les Vorticelles, on compte trente à quarante estomacs vésiculaires, ayant un diamètre de 0,008 à 0,010 de millimètre, lorsqu'ils sont remplis d'aliments.

Dans les Kolpodes, il existe constamment vingt à trente estomacs vésiculaires, de 0,010 de millimètre de diamètre, dans l'état de plénitude.

4° Jamais les vésicules gastriques ne se fondent ensemble lors de leur contact. On s'aperçoit très bien qu'elles ont des parois distinctes. La prétendue rotation de ces estomacs est une étrange illusion d'optique. Ces organes sont fixés dans leur région respective, et ne s'en éloignent que dans le rapport de l'élasticité des tissus.

5° L'aliment ne forme pas des bols avalés tout d'un coup, pour aller, au hasard, engendrer des vacuoles dans le tissu de l'animalcule. Il est, au contraire, introduit peu à peu; on le voit d'abord remplir partiellement chacune des vésicules gastriques; puis, enfin, les combler totalement.

En arrivant successivement dans ces organes, l'aliment s'épanche vers leur fond, comme le ferait un corps pulvérulent, déposé dans un vase sphérique qui serait rempli par un liquide. Aussi, apparaît-il d'abord comme un segment de cercle coloré, et à mesure que de nouvelles portions sont surajoutées, la cavité se remplit de plus en plus. On aperçoit tantôt des vésicules qui ne sont pleines qu'à moitié, et tantôt des vésicules qui le sont aux trois quarts; mais le plus ordinairement elles sont totalement occupées par la substance nutritive.

6° Les vésicules contractiles des Microzoaires sont de véritables organes circulatoires, représentant le cœur unique ou multiple des animaux élevés. Il est impossible de les considérer comme des organes respiratoires ou génitaux, ainsi que l'ont fait quelques savants.

7° Ces vésicules contractiles ou cardiaques sont ordinairement uniques, et contiennent un fluide analogue au sang, offrant une teinte d'un jaune fauve extrêmement clair, ce qui les rend faciles à distinguer.

8° Chez les Vorticelles, la vésicule cardiaque est unique, et acquiert un volume énorme comparativement à celui de ces animalcules. Sur des Vorticelles de 0,080 de millimètre de longueur, elle offre, totalement dilatée, jusqu'à 0,020 de millimètre de diamètre. Il semble, en outre, que sur ces Microzoaires elle ait des parois distinctes, et qu'elle se termine en avant par un conduit jaunâtre. Sur les Kolpodes, la vésicule cardiaque est également unique, mais proportionnellement plus petite; elle offre 0,0115 de millimètre de diamètre, sur des individus de 0,10 de millimètre de longueur. Sur les Glaucomes, elle n'a que 0,010 de millimètre de diamètre. Chez les Dileptes, il y a deux vésicules cardiaques qui se contractent succes-

sivement : l'une est située à l'extrémité postérieure du corps, l'autre vers le centre.

9° Chez les Vorticelles, la vésicule cardiaque se remplit très lentement et ne se vide qu'à de longs intervalles, mais subitement. Elle se contracte toutes les deux à six minutes, selon la température ou la vitalité des individus. Chez les Kolpodes et les Glaucomes, les mouvements de cette vésicule imitent tout-à-fait ceux du cœur : ils sont très rapprochés, et l'organe se dilate et se remplit *instantanément* du fluide sanguin. Les contractions ont lieu toutes les sept à dix secondes, à la température de 20 degrés centigrades.

Les objections tirées de la marche des fluides dans les tubes capillaires, ne peuvent donc pas être employées pour contester la circulation des infusoires.

Enfin, il résulte de mes travaux, que les micrographes n'ayant pas indiqué d'une manière précise la position de l'appareil circulatoire, qui est toujours fixe, et souvent fort apparent, et ayant négligé les proportions du volume des organes entre eux, l'iconographie des Microzoaires, pour atteindre sa perfection, devra être considérablement modifiée.

Mes observations ont été faites sur les espèces suivantes : ***Vorticella infusionum*, *Duj.*; *Kolpoda cucullus*, *Mull* ; *Glaucoma scintillans*, *Ehr.*; *Dileptus folium*, *Duj.***

Lorsque j'eus terminé ces observations sur l'organisation des Infusoires, je demeurai parfaitement convaincu que ceux-ci possédaient une structure anatomique assez complexe ; mais désirant enfin réfuter, sans réplique, les assertions des savants qui professent des doctrines toutes différentes, je sentis qu'il n'y avait qu'un seul moyen, c'était d'observer le développement de ces animaux, et

de reconnaître, sous les enveloppes de l'œuf, l'existence et les mouvements de la vésicule cardiaque, comme je les avais souvent aperçus dans les œufs de beaucoup de mollusques.

Mes recherches furent longues et difficiles ; et ce ne fut qu'après de nombreuses tentatives que je les vis couronnées de succès ; mais elles ne me laissèrent alors aucun doute.

Ehrenberg avait prouvé l'existence d'un appareil digestif, en gorgeant les Infusoires d'aliments colorés ; j'ai confirmé et étendu ses observations, et, en outre, en découvrant la vésicule contractile dans l'œuf, j'ai démontré que celle-ci n'était, et ne pouvait être qu'un véritable centre circulatoire ou cœur. Enfin, j'ai aussi reconnu qu'outre ces deux appareils, il en existait encore un troisième qui me paraît affecté à la respiration.

Voici le résumé de mes observations :

1° En suivant les développements de plusieurs Microzoaires, j'ai reconnu que les uns sortent de l'œuf avec les formes qu'ils doivent présenter dans tout le cours de leur existence (*Kérones*. *Vorticelles*); que les autres subissent, en se développant, des métamorphoses très apparentes (*Kolpodes*, *Dileptes*.) C'est à cause de cela, qu'on a souvent décrit, comme des espèces différentes, les individus jeunes et les individus adultes de la même espèce. Il est certain, par exemple, que le *Glaucoma scintillans*, Ehr., n'est que l'état fœtal ou imparfait du *Kolpoda cucullus*, Mull.

2° Sur les œufs de Vorticelles parvenus à 0,04 de millimètre de diamètre, le vitellus présente des mouvements gyratoires très manifestes et tout à fait semblables à ceux qu'on observe chez les Mollusques et d'autres animaux.

Lorsque la jeune Vorticelle est tout-à-fait développée et sur le point de sortir de l'œuf, à cette gyration succèdent des mouvements d'une autre nature ; ce sont des contractions de tout l'Animalcule qui, comme on l'observe par exemple chez les jeunes Lymnées, semble ramper sous l'enveloppe transparente de l'œuf.

3° Sur des œufs de Vorticelles, dont les animalcules étaient à la veille de sortir de leur coque, j'ai, sur plusieurs d'entre eux, reconnu l'existence de la vésicule contractile et constaté ses mouvements. Cette vésicule était proportionnellement moins volumineuse que sur les Animalcules entièrement développés, et ses pulsations moins fréquentes. Ces œufs, alors totalement occupés par l'embryon, offraient 0, 04 de millimètre, et la vésicule contractile, qui était placée vers leur centre, présentait, dans son plus grand développement, 0, 005 de millimètre ;

4° Chez toutes les Vorticelles, il existe un sac parfois fort apparent, situé du côté opposé à la vésicule cardiaque ou contractile, et qui s'étend dans presque toute la longueur de ces Animalcules. L'intérieur de ce sac présente des mouvements moléculaires très apparents qui paraissent évidemment dus à la présence de cils vibratiles. Parfois, ce sac se contracte d'avant en arrière, et semble transporter dans cette direction une masse en mouvement, très distincte des vésicules stomacales qu'elle refoule. Ce sac, selon moi, est l'organe respiratoire. Ses mouvements sont ce qui en a imposé à certains micrographes, soit en leur faisant croire qu'il se creusait des vacuoles dans le tissu, comme l'a professé M. Dujardin, soit en leur faisant admettre qu'il existe chez les infusoires une espèce de circulation de granules, semblable à celle que l'on observe sur certains végétaux, ainsi que l'a avancé M. Meyen.

D'après ce qui précède, la vésicule contractile ne peut

donc être assimilée qu'à un cœur. On la voit déjà se manifester comme le *punctum saliens* des embryons ovipares.

D'après cela aussi, on ne peut plus considérer les vésicules contractiles comme appartenant, soit à l'appareil génital, comme le voulait M. Ehrenberg, soit à l'appareil respiratoire, comme le professait Spallanzani.

En effet, l'opinion de ces deux savants ne peut nullement résister à l'examen.

Si, avec l'illustre zoologiste de Berlin dont les beaux travaux excitent mon admiration, on prétendait que la vésicule cardiaque appartient à l'appareil génital mâle, et que ses contractions correspondent à l'émission du fluide spermatique qui la remplit ; comme cette vésicule offre un volume considérable comparativement à celui de l'animal, il en résulterait qu'en peu de minutes, souvent un microzoaire aurait secrété et expulsé un volume de sperme considérablement plus fort que le sien, et qu'il répéterait cet acte durant tous les instants de sa vie, ce qui est totalement inadmissible.

D'un autre côté aussi, il est certain que l'appareil ne peut pas être destiné à la respiration et qu'il n'est point un appareil aquifère ; car si réellement, le fluide qu'il contient était expulsé au dehors lors de ses contractions, on verrait, tant l'organe est volumineux, l'animalcule s'affaisser ou se contracter, et diminuer sensiblement de volume, ce qui n'a pas lieu.

Il faut donc que la vésicule contractile soit un organe central de circulation, et qu'elle ne se vide qu'en répartissant son fluide dans d'autres régions du corps, fluide qui ne peut être que le fluide sanguin.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

J'ai accompagné mes figures d'échelles métriques, parce que les infusoires et leurs divers organes internes offrent *constamment* des dimensions fixes, et parce que j'ai procédé après les avoir mesurés rigoureusement. Je ne crains nullement que l'on conteste l'exactitude de mes observations.

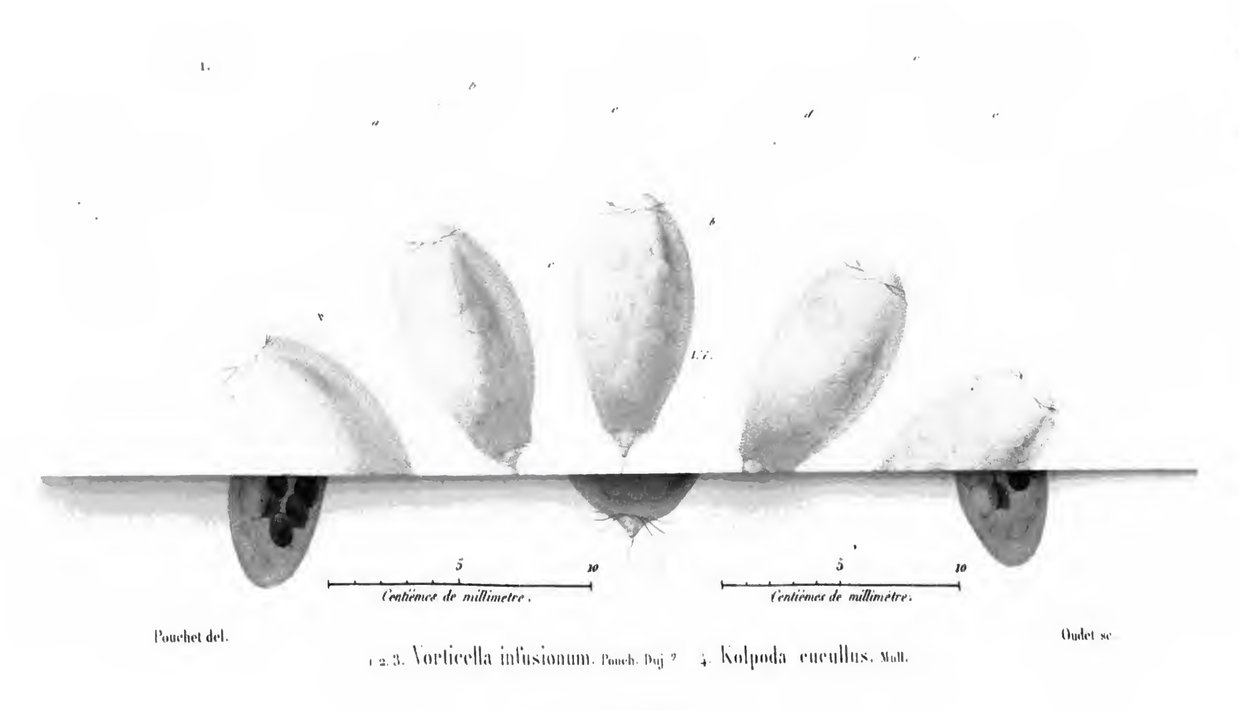
Les Infusoires offrent, dans leurs formes et dans les proportions de leurs organes, cette symétrie que nous avons figurée. Si celle-ci ne se rencontre pas toujours dans les dessins de certains auteurs, c'est qu'ils ont représenté des individus déformés par la compression, par l'agonie ou par la mort.

Fig. 1re. Œufs ou corps reproducteurs de Vorticelles.
b. c. d. Œufs plus développés.
e. Œuf dont l'embryon va bientôt sortir et dans lequel on voit sensiblement les pulsations du cœur.
c. Cœur. o. Lieu par lequel sort l'embryon.

Fig. 2. *Vorticella infusionum*, (Pouchet), qui est, je crois, la même espèce à laquelle M. Dujardin donne également ce nom, mais qu'il a représentée tout différemment dans ses planches.
A. Individu dont le cœur vient de se contracter et est devenu absolument invisible. b. Appareil respiratoire branchial, animé de mouvements ciliaires.— Vésicules intestinales gorgées d'aliments, peu nombreuses.
B. Individu dont le cœur commence à se dilater.
C. b. Appareil respiratoire. c. Cœur plus dilaté. V.i. Vésicules intestinales gorgées d'aliments, nombreuses.
D. Cœur encore plus dilaté.
E. Cœur ayant atteint son maximum de dilatation et permettant d'apercevoir le vaisseau qui en part.

Fig. 3. *Vorticella infusionum*. Individu contracté libre.

Fig. 4. *Kolpoda cucullus*. Mull.—A. Individu sortant de l'œuf. —B. C. D. Individus de plus en plus développés.—E. Individu adulte. b. Bouche. V.i. Vesicules intestinales gorgées d'aliments. c. Cœur. — F. Individu ayant huit vésicules intestinales totalement remplies de carmin, et trois qui le sont seulement en partie. — G Individu n'ayant que trois vésicules pleines de carmin et une seule qui commence à se remplir.



Pouchet del. Oudet sc.

1. 2. 3. Vorticella infusionum. Pouch. Duj ? 4. Kolpoda cucullus. Müll.

N. Rémond imp.

RECHERCHES

SUR LES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

DES HUILES,

PAR

MM. BOUTAN ET F. PREISSER.

Il y a peu de produits du commerce qui soient soumis à d'aussi fréquentes falsifications que les huiles. Les huiles d'olives sont mélangées avec des huiles d'arachide, de palme, de colza, et les huiles de graines sont additionnées d'huiles animales. Ces dernières seules sont généralement à l'abri de toute fraude, parce qu'elles occupent le dernier rang sous le rapport du prix.

Malheureusement, pour le commerçant honnête, il n'est pas facile de distinguer toutes les sophistications que l'on fait subir à ce produit commercial, et quand on est obligé de fixer des chiffres pour représenter les quantités de matières ajoutées, le chimiste se trouve souvent fort embarrassé.

Convaincus de l'utilité qu'il y aurait de posséder des procédés simples et exacts pour déterminer la nature des

huiles fraudées, nous avons entrepris une série de recherches sur les propriétés physiques des huiles. Nous avons pensé qu'en les examinant sous ce nouveau point de vue, nous pourrions arriver à découvrir de nouveaux caractères différentiels, à l'aide desquels la fraude se dévoilerait mieux à nos yeux.

Les procédés chimiques à l'aide desquels on cherche à reconnaître la nature d'une huile dont on soupçonne la pureté, se réduisent en général à des appréciations de couleurs et de consistance sous l'influence de certains réactifs.

C'est ainsi que l'essai de Boudet, pour les huiles d'olives, repose sur ce fait que l'huile pure se solidifie au bout de 73' quand on la mélange avec de l'acide nitrique et hyponitrique; la teinte du produit solide obtenu est le vert bleuâtre; quand l'huile a été fraudée, la nuance devient verte, bleu sale, jaune doré, jaune brun, etc., et la solidification se trouve retardée.

Ce procédé laisse fréquemment de l'incertitude dans l'esprit du chimiste, et il ne peut en être autrement quand il s'agit de prononcer sur une fraude en se fondant seulement sur un changement de couleur et de consistance.

Nous en dirons autant du procédé que Fauré, de Bordeaux, a indiqué en 1839. Ce procédé consiste à mettre sur une lame de verre 9 gouttes de l'huile soupçonnée, et de la mélanger avec une goutte d'ammoniaque. La pâte prend alors une coloration différente, suivant les diverses variétés d'huiles, et elle devient en même temps plus ou moins grumelée. Ainsi, par exemple, l'alcali avec l'huile de lin forme un savon mou, uni et très lié, si cette dernière est pure, et grumelée plus ou moins sensiblement, si elle contient de l'huile de chenevis.

On conçoit tout ce que ces caractères, inconstans d'ailleurs, doivent laisser de doute dans l'esprit de l'observateur, et combien il lui devient difficile de se prononcer dans les contestations qu'il peut être appelé à juger.

Nous préférons la méthode employée par M. Fauré, pour reconnaître les huiles animales ajoutées par fraude aux huiles de graines. L'essai consiste à faire passer un courant de chlore à travers le liquide soupçonné; dans le cas où il renferme une huile animale, il y a coloration qui augmente avec la durée de l'expérience et la dose d'huile animale.

Ce procédé exige que l'on fasse passer, pendant très longtemps, le courant de chlore à travers l'huile. Il nous a paru souvent infidèle et surtout peu sensible, car il ne dénote pas les petites quantités d'huile ajoutée; en outre, il ne permet pas de doser la fraude et de fixer un chiffre, ce qui est souvent nécessaire dans les contestations judiciaires. Nous en dirons autant de l'essai des huiles au moyen de quelques gouttes d'acide sulfurique. Les colorations diverses que l'on observe sont loin d'être bien tranchées, et sont d'ailleurs diversement appréciées par les observateurs. Une foule de causes, telles que le lieu de provenance, le mode d'extraction, l'ancienneté, peuvent modifier les effets du réactif.

On a bien senti, dans ces derniers temps, toute l'insuffisance des procédés chimiques pour résoudre cette question, car déjà plusieurs tentatives ont été faites pour découvrir les falsifications des huiles en s'appuyant sur leur densité, soit à une température constante de 100°, soit à toute autre température.

L'Académie se rappellera sans doute que deux rapports lui ont été adressés sur ce sujet; le premier sur l'oléo-

mètre à chaud, de M. Laurot, le second sur l'oléomètre à froid, de M. Lefèvre. Le premier appareil est destiné à reconnaître les falsifications de l'huile de colza non épurée; le second sert à déterminer la pureté des huiles mélangées, au moyen de la densité, et en faisant les corrections de température indiquées par une table.

Certes, l'un et l'autre de ces deux instruments sont destinés à rendre de véritables services à l'industrie, et il est à regretter que le commerce n'en fasse pas un plus fréquent usage. Ils donnent, dans la plupart des cas, des indications précieuses sur la nature et la pureté de l'huile soupçonnée; sans être des instruments d'une grande précision, ils sont cependant d'une exactitude suffisante dans beaucoup de cas

Nous leur adresserons néanmoins quelques reproches.

M. Lefèvre, dans la construction de son oléomètre, suppose que toutes les huiles se dilatent également pour une même élévation de température, et, pour les ramener au même degré, il propose une correction uniforme. Selon l'auteur, il suffit d'ajouter un millième à la densité pour une élévation de température de 1°1/2. Cette supposition est tout-à-fait gratuite; de plus, elle est erronée, comme nous le démontrerons plus tard. Nous prouverons aussi que la dilatation n'est même pas constante pour la même espèce d'huile. Nous devons ajouter encore que bien des causes peuvent faire varier le mouvement de la tige de l'aréomètre. Si elle est plus ou moins polie, plus ou moins humide, il y a des actions capillaires qui exercent leur influence sur les indications de l'instrument.

Quoi qu'il en soit, les appareils que nous venons de signaler n'ont pas arrêté les fraudes que l'on exerce sur les huiles, et les négociants honnêtes sont découragés en

voyant qu'une concurrence effrénée éloigne tous les jours le commerce de ses habitudes de loyauté dont il était autrefois si fier. Nous avons entendu bien des plaintes sur ce sujet, et c'est à l'instigation de quelques commerçants effrayés de ce triste état de choses, que nous nous sommes décidés à nous livrer à quelques recherches sur les propriétés physiques des huiles. C'est une partie de ce travail que nous avons l'honneur de lire aujourd'hui à l'Académie.

Nous avons porté d'abord notre attention sur la dilatation des huiles, et nous nous sommes proposés de rechercher avec soin leurs coëfficiens de dilatation, pour savoir si quelque différence notable dans les chiffres ne nous permettrait pas de fonder un instrument pour découvrir les fraudes.

1° *Détermination du coëfficient de dilatation des huiles.*

Nous avons soufflé une petite boule à l'extrémité d'un tube capillaire. Le tube a été divisé en divisions égales et arbitraires dans toute son étendue.

L'appareil fut rempli de mercure, puis plongé dans la glace fondante; le liquide s'arrêta à..... 190^d, 1

Dans cet état, il a pesé.............. 60$^{gr.}$, 74

Plongé de nouveau dans la glace fondante, après que l'on en eut fait sortir un peu de mercure, l'instrument ne pesait plus que .... 60$^{gr.}$, 145

Le métal affleurait alors à la division 79, 5.

Le pression barométrique était de 776, 3; la température du mercure, de 11^c.

D'où division corespondant à l'ébullition de l'eau.................................. 100^d, 05

Température de l'ébullition............... 100 , 55

Il résulte de ces données que le poids du mercure à 0° contenu dans une division du tube... = 0^g, 0053786

Le volume d'une division........ = 0^{ccc}.,0003958

L'augmentation de volume de 0 à 100°, 55 est de................... = 0^{ccc}.,02725083

On déduit de ces nombres que la dilatation apparente du mercure dans le verre, qui forme le tube, est de......................... = 0, 000157734

Et la dilatation absolue du verre... = 0, 000023796

Le volume du réservoir jusqu'au zéro des divisions.......................... = 1^{ccc},70587

L'appareil étant une fois gradué et jaugé, nous avons pu procéder à la détermination des coëfficients de dilatation.

Les huiles sur lesquelles nous avons opéré et que nous avons pu nous procurer pures, sont :

Les huiles d'olives,

Id. d'arachides,

Id. de colza,

Id. d'œillette,

Id. de morue.

Ces diverses huiles ont été successivement introduites dans l'appareil, et ce dernier fut mis dans un manchon plein d'eau dont on pouvait élever à volonté la température. Nous avons fait ainsi des observations correspondantes avec les deux thermomètres à mercure et à huile,

et, de ces observations, nous avons pu déduire les coëfficients de dilatation suivants :

	Coëfficient de dilat. apparente.	Coëfficient de dilat. absolue.
Huile d'olives,....	0,0007564	0,0007602, entre 15 et 50,5
Id. Id.	0,000729	0,000778, entre 30 et 40
	Moyenne,	0,000769
Huile d'arachides,	0,0007442	0,00076799
Id. d'œillette,..	0,000729	0,0007527, entre 10 et 11°, 3
Id. Id.	0,000730	0,000753, entre 11,3 et 32°, 7
	Moyenne de 10 à 30 =	0,0007528
Huile de colza,...	0,00075709	0,0007603, entre 13 et 47
Id. Id.	0,0007268	0,0007306, entre 13 et 33
Id. Id.	0,0007420	0,0007638, entre 33 et 47
	Moyenne de 10 à 30 =	0,000759
Huile de morue,..	0,0006614	0,0006832, entre 32 et 47
Id. Id.	0,000654	0,0006778, entre 24 et 47
Id. Id.	0,0006343	0,0006351, entre 24 et 52
	Moyenne de 20 à 50 =	0,0006737

On voit par ce tableau que le coëfficient de dilatation des huiles varie avec la température, et que les huiles animales, comme nous nous en sommes assurés pour d'autres variétés que l'huile de morue, se dilatent moins que les huiles végétales. Malheureusement, il n'en est pas de même des huiles d'olives et d'arachides, et les différences si faibles que nous avons observées dans leurs coëfficients de dilatation, ne laissent pas d'espoir de les distinguer par ce moyen.

Nous nous sommes contentés de construire un thermomètre à huile pour distinguer les falsifications des huiles de colza par les huiles de poisson. L'appareil se compose d'un thermomètre à gros réservoir, dont le fond peut être bouché au moyen d'un petit bouchon en cristal. Nous

l'avons d'abord rempli d'huile de colza pure et entouré d'eau à une température de 20°. Au moyen d'un trait de diamant, nous avons marqué la hauteur de l'huile dans le tube capillaire. En poussant la température de l'eau jusqu'à 40°, nous avons obtenu une seconde indication.

Le tube fut ensuite vidé, lavé avec de l'alcool et séché. Nous y introduisimes ensuite de l'huile de poisson, en ayant soin de maintenir la hauteur jusqu'au premier trait de diamant, à la température de 20°. En portant ensuite cette dernière à 40°, la différence de dilatation devenait aussitôt sensible sur la tige du thermomètre. L'intervalle compris entre les hauteurs de l'huile de colza et de poisson à 40° fut ensuite divisé en parties égales, de telle sorte qu'en exposant l'huile fraudée dans l'appareil à ces deux températures successives, on peut juger de sa pureté, et estimer la quantité d'huile de poisson ajoutée, par le chiffre auquel la colonne liquide s'arrête. En opérant la graduation entre 20 et 100°, nous aurions observé une différence plus grande encore et rendu l'appareil plus sensible.

Nous nous sommes ensuite adressés à une seconde classe de phénomènes physiques pour y découvrir des caractères différentiels, facilement constatables, et qui nous permissent de distinguer les différentes huiles. Nous avons pensé que l'étude de leurs propriétés optiques pourrait peut-être nous fournir de précieuses indications : mais, en général, la détermination des coëfficiens numériques, quand il s'agit d'étudier les modifications éprouvées par les rayons lumineux, offre des difficultés très sérieuses. La mesure des indices de réfraction des liquides constitue à elle seule une expérience très délicate, et qui exige l'emploi d'appareils assez compliqués lorsqu'on suit les procédés ordinaires. Nous avons donc eu tout d'abord à nous occuper de simplifier autant que possible les méthodes habituelle-

ment employées, et de les convertir en un procédé presque mécanique, qui, sans rien faire perdre à la précision des résultats, fournit en peu de temps, avec une très petite quantité de la substance examinée, l'indice de réfraction véritable de cette substance.

La méthode fondée sur l'observation de la déviation minimum dans les prismes, celle qui repose sur la réflexion totale produite dans les prismes de verre, ne pouvaient en aucune façon remplir notre but. Ces méthodes exigent qu'on mesure des angles avec beaucoup d'exactitude, et c'est-là, comme on sait, une difficulté réelle qu'il fallait à tout prix éviter.

Le procédé indiqué par Brewster et le duc de Chaulnes, procédé qui exige l'emploi du microscope composé, est beaucoup plus simple dans la détermination des données qu'on doit obtenir. Mais il est nécessaire, pour l'utiliser, d'avoir à sa disposition un microscope offrant une disposition spéciale, à savoir une vis micromètrique adaptée au porte-objet, qui permette de mesurer avec une grande exactitude les plus petits déplacements de ce dernier. Or, nous ne possédons qu'un microscope *Lerebours* et un microscope *Chevalier* qui n'offrent point cette disposition. La méthode de Brewster était donc pour nous inapplicable. Notre esprit s'est alors reporté à une remarque très judicieuse faite par M. Regnault dans ses cours d'optique au collége de France. Selon ce physicien, il doit être plus commode de remplacer la mesure des déplacements du porte-objet par celle du grossissement. Cette remarque a été récemment développée par M. Bertin, professeur de physique à la Faculté des sciences de Strasbourg, dans une note insérée dans les *Annales de physique et de chimie*, où se trouve la véritable formule qui donne la valeur de l'indice de réfraction d'un liquide quelconque en fonction, de l'indice de réfraction du

liquide pris pour terme de comparaison, et des nombres qui expriment les trois grossissements d'un objet vu d'abord à vide, le microscope étant dans l'état ordinaire, vu ensuite au travers d'une lentille plan concave du liquide pris pour point de départ ; vu enfin au travers d'une lentille semblable du liquide soumis à l'observation.

Voici cette formule :

$$n' = 1 + (n - 1)\ \frac{g' - g}{g'' - g}$$

g g', g'' étant les trois grossissemens observés dans les trois circonstances que nous venons de signaler et n l'indice de réfraction connu d'avance du liquide auquel on compare les autres.

Tout se réduit donc dans ce procédé à mesurer seulement le grossissement du liquide examiné ; car le grossissement à vide et celui qui est fourni par l'interposition de l'eau, notre liquide type, ont été mesurés une fois pour toutes.

Voici maintenant comme nous avons adapté un de nos appareils (le microscope Chevalier) à cette nouvelle manière de calculer l'indice de réfraction.

L'objectif de notre microscope est formé de trois lentilles plan-convexes achromatiques, la face plane de ces lentilles étant tournée vers l'objet, nous dévissons la lentille inférieure et nous la plaçons à une distance de 2 millimètres des deux autres ; elle pose sur une lame mince de verre parfaitement fixe et qui se rattache par une tige de cuivre au corps même de l'appareil. Cette lentille isolée est placée de telle façon que son axe optique se confonde avec celui des deux autres lentilles.

Ceci effectué, on met sur le porte-objet un micromètre

en verre qui présente un millimètre divisé en 100 parties égales et on fait marcher le porte-objet jusqu'à ce que les divisions soient parfaitement nettes. On mesure alors le grossissement par un moyen que nous indiquerons tout-à-l'heure et on a la valeur de g, c'est-à-dire le grossissement à vide.

Pour obtenir g', on introduit entre la lentille isolée de l'objectif et celle qui est immédiatement au-dessus d'elle, une goutte d'eau qui se moule dans cette espèce de vase en touchant à la fois la face plane de la lentille supérieure et la face convexe de la lentille inférieure isolée. Cette introduction diminue le pouvoir convergent du système, et on est obligé d'éloigner le porte-objet pour mettre le micromètre au foyer ; on mesure de nouveau le grossissement et on a g'.

Enfin on suit exactement la même marche avec le liquide à examiner, après avoir eu soin toutefois d'essuyer parfaitement les deux lentilles que l'eau a touchées ; on a alors la valeur de g".

Il ne reste plus qu'à substituer les valeurs de g, g' et g" fournies par l'expérience précédente et celle de n qui se trouve dans tous les livres de physique, dans la formule déjà indiquée pour en déduire l'indice de réfraction cherché.

Tout revient donc, en définitive, à une mesure de grossissement. Le moyen qui nous a paru le plus simple, consiste à placer en avant de l'oculaire un petit miroir métallique circulaire de trois millimètres de diamètre environ, dont le plan est incliné de 45° sur l'axe du microscope. L'œil placé un peu au-dessus du petit miroir, aperçoit par réflexion les divisions grossies du micromètre qui se projectent sur une feuille de papier blanc placée au-dessous ; on marque alors avec une pointe très fine les

lignes sur lesquelles se projettent deux des divisions, facilement reconnaissables par leur plus grande longueur, et on mesure leur distance à l'aide d'une règle graduée et d'un vernier qui la donne facilement à 1/100 près. Le rapport de cette longueur, mesurée à la grandeur réelle des divisions, donne le grossissement cherché.

L'expérience se fait avec une facilité telle que deux ou trois minutes suffisent pour l'exécuter avec tout le soin désirable. Il est bon toutefois de signaler la nécessité de remplir certaines conditions pour arriver à un résultat rigoureux. Le grossissement apparent dans un microscope varie avec la position de l'oculaire, le plus ou moins de netteté avec laquelle l'image est aperçue, et enfin avec la distance de l'œil à la surface horizontale sur laquelle les divisions grossies sont projetées. Il dépend enfin de la structure de l'œil de celui qui expérimente.

Pour nous placer dans les circonstances les plus favorables, nous avons d'abord cherché quelle était la position la plus convenable de l'oculaire pour l'œil de chacun de nous, et nous avons maintenu cette position invariable pendant tout le temps de nos recherches. Nous avons ensuite placé la feuille de papier blanc qui reçoit les 1/100 de millimètres grossies à une distance constante de l'œil, 33 centimètres, distance ordinaire de la vue distincte. Pour être bien certains que nous distinguions toujours les traits du micromètre avec la même netteté, nous avions placé au foyer de notre oculaire un fil très fin qui nous servait de point de repère. Enfin, de peur que le micromètre fut mal divisé, nous recherchions toujours la distance de deux mêmes divisions sur la feuille de papier où nous les recevions agrandies.

Voici les résultats que nous avons obtenus en appliquant cette manière d'opérer à la recherche des indices de réfraction des huiles.

Le grossissement à vide étant $g = 137$.

L'introduction de la lentille d'eau diminua le grossissement ; il devint $g' = 183$.

En introduisant successivement les espèces d'huiles on a obtenu :

pour l'huile de morue $g'' = 161$
l'huile d'arachide $g''' = 163$
l'huile de Colza $g'' = 160$
l'huile d'olive $g'' = 164$

En prenant pour indice de réfraction de l'eau 1,335 et appliquant la formule, on obtient pour l'indice de réfraction.

de l'huile d'olive $n' = 1{,}452$
l'huile de colza $n' = 1{,}477$
l'huile d'arachide $n' = 1{,}459$
l'huile de morue $n' = 1{,}471$

On voit par ces chiffres que même, au point de vue de leurs propriétés optiques, les huiles présentent des caractères qui permettraient de les distinguer ; seulement tandis que pour la dilatation les huiles de graines se séparent nettement des huiles animales, pour les indices de réfraction, au contraire, l'huile de morue est placée entre l'huile d'arachide et l'huile de colza.

Le nombre d'huiles pures que nous possédions ne nous a point encore permis d'étendre nos recherches sur leurs propriétés physiques aussi loin que nous l'aurions désiré ; nous espérons nous trouver en mesure prochainement de combler plusieurs lacunes, et d'arriver ainsi à des lois qui offriront un plus haut caractère de généralité.

RENSEIGNEMENTS

SUR

LES OPÉRATIONS

DU MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUEN,

Présentés a l'Académie le 2 Mars 1849,

Par M. A.-G. BALLIN.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen*, pour la période de 1839 à 1848 inclusivement.

La révolution qui s'est effectuée au commencement de 1848 devait avoir une certaine influence sur les opérations du Mont-de-Piété; la stagnation du commerce et de l'industrie, l'extrême difficulté de se procurer de l'argent, auraient dû faire penser que des prêts nombreux seraient demandés par des ouvriers sans ouvrage; cependant, il n'en a pas été ainsi, car les petits prêts ont été moins nombreux qu'à l'ordinaire, ce qui pourrait faire supposer que, parmi les habitués du Mont-de-Piété, quelques-uns des plus pauvres ont trouvé d'autres ressources.

A la fin de mars, les prêts d'une certaine importance

ont augmenté, de sorte qu'il a été nécessaire de les limiter, comme à Paris, au maximum de 100 fr. pour chaque emprunteur, et j'ai dû repousser quelques commerçants, d'ailleurs en petit nombre, qui voulaient obtenir, sur des marchandises, des sommes plus fortes que celles qui sont généralement demandées en temps ordinaire; mais cette restriction a été levée le 20 juillet. Depuis ce temps, le nombre des nantissements en magasin a toujours baissé, quoique l'action des ventes ait été fort ralentie, afin de donner aux emprunteurs la facilité de renouveler leurs engagements; et il est à remarquer que l'administration, en accordant ce retard, qui, pour quelques-uns, a été de trois mois, n'a pas exigé le paiement des droits correspondants.

Pendant les trois premiers mois de 1848, les dégagements ont été moins nombreux et d'une valeur moindre que les engagements; c'est le contraire qui a eu lieu pendant les neuf mois suivants pris ensemble, où il y a eu 41,268 engagements pour 409,293 fr de prêts, et 43,671 dégagements pour 412,700 fr.

Ce résultat qui, au premier aperçu, semble satisfaisant, ne l'est peut-être pas autant qu'on pourrait le croire, car les anciens employés du Mont-de-Piété, notamment les commissionnaires, qui sont plus particulièrement en rapport avec les emprunteurs, assurent que, dans les temps de prospérité, lorsque le travail est abondant et bien payé, les mutations sont plus fréquentes, et cela peut s'expliquer ainsi : L'ouvrier qui gagne de l'argent facilement, le dépense de même, et, s'il vient à en manquer, il engage les objets qu'il a achetés et qui ne lui sont pas indispensables; il les dégage et les réengage fréquemment, sans s'inquiéter de la perte qu'il en éprouve, et pour satisfaire le besoin du moment. Au contraire, quand il gagne peu, il devient

forcément économe ; il n'achète des effets neufs ou ne dégage ceux qu'il a déposés au Mont-de-Piété que lorsqu'il y a nécessité absolue, et cesse d'engager, parce qu'il ne possède plus que le strict nécessaire.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, il résulte du tableau suivant que les opérations de l'année dernière sont presque toutes inférieures à la moyenne décennale. En voici la comparaison :

Engagements et Renouvellements.

Moy^ne^ déc^le^.	94,683	articles pour	1,043,466	fr. de prêts.
1848...	86,715	—	1,024,135	—

Dégagements.

Moy^ne^ déc^le^.	66,297	articles pour	639,367	fr. de prêts.
1848...	57,058	—	563,299	—

Dégagements par Renouvellements.

Moy^ne^ déc^le^.	21,530	articles pour	317,499	fr. de prêts.
1848...	28,240	—	435,239	—

Ventes.

Moy^ne^ déc^le^.	6,063	articles pour	65,408	fr. de prêts.
1848...	6,820	—	79,472	—

La diminution des engagements s'est fait sentir principalement sur les prêts de peu de valeur ; en voici les différences en nombre :

M. d.	26,678	prêts de 3 fr.	13,402	e4 ,	12,591	de 5 ,	22,320	de 6 à 10.
1848.	22,738	–	12,645	—	11,098	—	20,397	—

J'ajoute que le Mont-de-Piété du Havre a fait plus d'engagements en 1848 qu'en 1847, tandis qu'à Rouen, c'est le contraire qui a eu lieu.

Le nombre des dégagements a été, au Havre, au-dessous de la moitié des engagements, tandis qu'à Rouen, ce nombre a dépassé les 5/8es. Il semble qu'on doive inférer de là que, pendant l'année 1848, la gêne a été plus grande au Havre qu'à Rouen ; toutefois, on ne saurait se prononcer d'une manière absolue sur cette différence, qui peut tenir à des circonstances locales que nous ne connaissons pas.

P. S. Il est à remarquer qu'à Paris comme à Rouen, les opérations du Mont-de-Piété ont diminué en 1848. Voici, à cet égard, les observations que M. A. Blaize, directeur du premier établissement, a consignées dans un rapport du 15 février dernier, dont je n'ai eu communication qu'en septembre :

« Quelle est la cause de cette diminution dans les opérations du Mont-de-Piété ? Au premier abord, il semblerait que ses opérations doivent être en raison directe de la misère ; il n'en est rien, et l'on peut avancer hardiment le contraire. Nous n'entendons pas dire que les besoins sont d'autant moins grands que la misère est plus profonde, ce serait absurde ; mais, d'un côté, le Mont-de-Piété a été obligé de réduire à 100 fr. le *maximum* de ses prêts (1), et, de l'autre, il ne vient pas seulement au secours de l'extrême misère, il est encore la providence du petit commerce. Or, lorsque le mouvement général des affaires diminue, la petite industrie, la petite production, restent dans l'inertie, et ne viennent plus solliciter le Mont-de-Piété. »

---

(1) Il en a été de même à Rouen, du 24 mars au 20 juillet 1848.

LETTRE

A M. Auguste LE PREVOST,

SUR LA STATISTIQUE,

COMMUNIQUÉE A L'ACADÉMIE LE 30 MARS 1849,

PAR

M. A.-G. BALLIN.

Monsieur et très honoré Confrère,

Vous avez bien voulu m'offrir votre *Histoire de Saint-Martin du Tilleul*, et j'ai admiré ce qu'il vous a fallu de zèle, de patience et de lumières pour coordonner le fruit des immenses recherches auxquelles vous avez dû vous livrer, afin d'arriver à prouver *qu'il n'y a point de si petit coin de terre sur lequel il ne soit possible de faire germer une riche moisson de documents et de souvenirs* (1). En publiant un spécimen si brillant, si complet, de ce que peut une érudition bien dirigée, vous avez pu espérer d'exciter l'émulation de ces hommes qui se dévouent consciencieusement à des études souvent bien arides; mais n'avez-vous pas craint, en même temps, de décourager ceux qui réfléchiraient à l'incommensurable travail qu'exigerait la

(1) Ouvrage précité, p. 81.

statistique complète de chacune des 5 à 600 communes et plus dont se composent certains départements ? N'avez-vous pas pensé d'ailleurs, qu'en supposant qu'on trouvât ces travailleurs aussi éclairés qu'infatigables, il se présenterait d'insurmontables difficultés d'exécution ? Car, si l'on voulait entreprendre une statistique départementale dont toutes les parties fussent traitées aussi abondamment, aussi largement que vous l'avez fait pour l'histoire seulement de la petite commune de Saint-Martin du Tilleul, l'entreprise deviendrait gigantesque, et il faudrait nécessairement renoncer à l'espérance de la voir conduite à bonne fin. C'est ce qui m'a décidé, indépendamment de mon insuffisance, à me restreindre beaucoup dans mon ***Essai sur la statistique du canton du Grand-Couronne***, que j'avais cru pouvoir offrir au Conseil-Général, si non comme un modèle, du moins comme un premier point de départ, pour la confection d'une statistique complète du département de la Seine-Inférieure, ouvrage considérable et difficile sans doute, mais que M. de Murat aurait probablement eu l'honneur de faire exécuter, s'il fût resté plus longtemps Préfet, lui qui avait eu le bon esprit d'appeler à y concourir, non seulement l'Académie et la Société d'agriculture, mais encore toutes les autres Sociétés savantes et tous les hommes studieux du département.

Par suite de son éloignement, le plan qu'avait dressé avec tant de soin l'Académie est tombé dans l'oubli, et mon ouvrage est resté sans application, bien qu'il ait obtenu l'approbation de l'Académie des Sciences de l'Institut, (Séance du 26 avril 1847) ainsi que celle de la Société d'Émulation de Rouen ; et puisque vous m'avez fait l'honneur de me demander *une série de questions* pour la formation de statistiques partielles, j'espère répondre à votre désir en vous retraçant ici un aperçu de mon travail.

Lorsque je l'ai entrepris, je pensais et je pense encore aujourd'hui que, pour faire une bonne statistique de département, il faut commencer par traiter chaque canton en particulier, puis en résumer les points principaux, les faits analogues, les traits caractéristiques dans un *discours préliminaire* qui embrasse l'ensemble et donne tout d'abord une idée générale du pays.

Pour arriver à un résultat satisfaisant, il faut s'astreindre à des recherches innombrables, demander des renseignements partout où l'on peut espérer d'en obtenir, les examiner scrupuleusement, les vérifier avec soin, et souvent les rectifier les uns par les autres. C'est ainsi qu'avant de commencer mon travail, j'étais entré en correspondance avec le juge de paix et le curé du canton, avec les percepteurs, les maires, les desservants, les instituteurs, les médecins et autres habitants notables. Je leur avais adressé une *série de questions* dont je joins ici un exemplaire (1). J'ai ensuite coordonné et comparé leurs réponses, et, lorsqu'elles étaient incomplètes ou contradictoires, je n'ai point hésité à faire de nouvelles demandes, afin d'éclaircir mes doutes et d'arriver, autant que possible, à la vérité. Il va sans dire que j'ai profité, non-seulement des documents qui existaient, soit dans les archives départementales, soit dans les bureaux de la préfecture, mais encore des mémoires imprimés ou manuscrits que j'ai pu me procurer, et parmi lesquels je n'ai eu garde d'oublier celui où vous avez retracé l'histoire et la description de l'Église de Saint-Julien-de-Quevilly, dont j'ai cité un long extrait. J'ai cité aussi votre dissertation sur l'emplacement de l'*île d'Oissel*.

(1) Ces questions sont trop nombreuses pour être rapportées ici

La première partie est consacrée à des *Considérations préliminaires et générales*. Après avoir exposé brièvement l'*origine* et le *but* de la statistique, et en avoir indiqué les bases générales dans le 1er chapitre, je passe dans le 2e, à l'*Histoire* et à *l'Archéologie*; le chapitre 3 est consacré à la *Biographie*, et le 4e aux *mœurs*, *usages*, *fêtes* et *divertissements*.

La deuxième partie contient la *Description générale du pays*. Le chapitre 1er est intitulé : *Topographie, situation, surface, bornes, méridien;* le chapitre 2 traite de la *Constitution hygiénique* en trois articles; *Aperçu général, nourriture des habitants, maladies épidémiques* (Choléra, vaccine); le chapitre 3, qui s'occupe de l'*Histoire naturelle*, est aussi divisé en trois articles : *Règne végétal* et *règne animal* (chasse, pêche); la *population* est l'objet du 4e chapitre; l'*Agriculture*, celui du 5e, qui se divise en six articles : 1er *Nature des produits du sol;* 2e *Détails relatifs à la culture;* 3e *Animaux employés dans les exploitations agricoles;* 4e *Ferme principale de chaque commune;* 5e *Vaine pâture*; 6e *Domaines nationaux*. Je crois devoir vous faire remarquer, sur l'article 4, qu'après avoir rapproché et comparé les détails recueillis pour chaque *ferme réelle*, j'en ai composé une *ferme fictive de 100 hectares*, où se trouve indiquée la proportion des diverses cultures, les produits en nature, ainsi que leur valeur approximative en numéraire, et, si je ne me trompe, un semblable travail, exécuté pour chaque canton, donnerait une idée très juste et très précise de l'agriculture des diverses parties du département, et de l'importance de leurs produits respectifs. Le chapitre 6 se rapporte à l'*Industrie*, et se divise en quatre articles : 1er *Professions les plus généralement répandues;* 2e *Etablissements industriels*; 3e *Machines à vapeur;* 4e *Poids et mesures;*

le chapitre 7 présente l'*Etat politique*, en six articles : 1er *Culte*; 2e *Droits politiques*; 3e *Ordre judiciaire*; 4e *Division du territoire*, *Administrations civils*; 5e *Instruction primaire*; 6e *Garde nationale*. Le 8e chapitre fait connaître les *communications*. Le 9e a pour sujet les *Contributions directes* et les *budgets des communes*.

La troisième partie se compose de *renseignements particuliers* sur chacune des communes du canton, et sur les villages et hameaux qui en font partie ; on y trouve l'étymologie des noms, ainsi que l'indication des lieux et monuments remarquables, et des souvenirs qui s'y rattachent.

Enfin, la quatrième partie est une collection de 18 tableaux dont quelques-uns ont un grand nombre de colonnes ; j'ai réuni dans chacun les renseignements particuliers à chaque commune, et je les ai additionnés pour faire connaître l'ensemble de ces renseignements, par rapport au canton tout entier.

Voici la nomenclature de ces tableaux :

1er Tableau des divisions du territoire par nature de terrains, avec l'évaluation de leurs produits ;

2e Tableau concernant la population. (Nombre de maisons, leurs couvertures.)

3e Mouvement de la population en 1834 et 1844 ;

4e Tableau des jeunes gens soumis au recrutement de 1825 à 1844 ;

5e Tableau comparatif des jeunes gens soumis au recrutement depuis 20 ans dans le canton et dans le département ;

6ᵉ Tableau des professions des jeunes gens compris dans le contingent de 1825 à 1844 ;

7ᵉ Détails comparatifs sur l'instruction des jeunes gens du canton et du département ;

8ᵉ Tableau relatif à l'agriculture, indiquant la valeur et le produit des terres ;

9ᵉ Tableau des animaux employés dans les exploitations rurales et autres détails ;

10ᵉ Désignation de la principale ferme de chaque commune.

11ᵉ Détails concernant les eaux et les incendies ;

12ᵉ Résumé sommaire des ventes de domaines nationaux, de 1791 à 1813 ;

13ᵉ Tableau comparatif des contributions directes de 1821, 1836 et 1845, en principal et centimes additionnels ;

14ᵉ Tableau des patentables et des professions les plus communes ou les plus remarquables ;

15ᵉ Tableau des électeurs des membres de la Chambre des Députés ;

16ᵉ Tableau des électeurs municipaux ;

17ᵉ Tableau de divers renseignements relatifs à l'administration des communes ;

18ᵉ Tableau des distances réciproques, en kilomètres, de toutes les communes du canton du Grand-Couronne et du chef-lieu du département.

Enfin, l'ouvrage est accompagné d'une *Carte topographique du canton*.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Rouen

PENDANT L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE DE L'ANNÉE 1848, ET PENDANT L'HIVER ET LE PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1849,

Présentées et lues à l'Académie à diverses époques,

PAR M F. PREISSER.

ÉTÉ DE L'ANNÉE 1848 (Juin, Juillet, Août).

Pression atmosphérique. — Pendant les trois mois de l'été, les pressions moyennes ont été :

de 755,75 en juin,
de 760,28 en juillet,
de 759,36 en août.

La moyenne de la saison a donc été de 758^{mm},46.

En 1335, elle a été de 756,35;
En 1836, — de 758,27;
En 1837, — de 761,09.

Les limites de la variation barométrique ont été de 744^{mm},22 et 770,76, de sorte que l'amplitude de l'oscillation peut être représentée par 26,54. Elle a été plus considérable que celle de l'été des trois années précédentes, pendant lesquelles elle n'a varié que de 18^{mm},92 à 24,77.

Température. — La température moyenne de la saison a été de 16°,4 ;

Savoir : en juin, de 14°,8 ;
en juillet, de 19°,4 ;
en août, de 15°,1.

Elle a été moindre que dans les années précédentes.

En 1845, la moyenne de l'été a été de 17°,2 ;
En 1846, — de 20°,1 ;
En 1847, — de 17°,2.

La plus haute température a été observée le 6 juillet ; elle a été de 30° ; le minimum, le 6 juin, a été de 7°,6.

La température entre ces deux extrêmes a donc présenté une oscillation de 22°,4.

Cette oscillation est également plus faible que celle des années précédentes.

Pluie. — La quantité totale de pluie tombée à Rouen, pendant cette saison, a été de 24°°,690 ;

Savoir : 6,975 en juin ;
5,702 en juillet ;
12,013 en août.

Pendant l'été de 1845, il est tombé 21,319 ;
— 1846, — 16,654 ;
— 1847, — 21,723.

L'été de cette année a donc été plus pluvieux que celui des années précédentes.

Il y a eu 39 jours de pluie :
10 en juin,
11 en juillet,
18 en août.

J'ai observé, à Rouen, 9 orages pendant cette saison : 4 en juin, 3 en juillet, et 2 pendant le mois d'août.

Trois ont été amenés par un vent d'Ouest,
Deux par un vent de.... .... S.-S.-E.
Un par un vent de .... E.-S.-E.
Deux par un vent de............ S.-S.-O.
Et un de.................... N.-N.-O.

Nous devons observer que les orages qui éclatent dans nos contrées sont bien plus intenses quand le vent souffle de l'O, S.-O. ou S., que quand il nous arrive d'un côté opposé. La marche du baromètre est aussi bien plus influencée dans le premier cas que dans le second. En général, dans notre contrée, un changement brusque dans la direction du vent et une dépression d'une dixaine de millimètres dans la colonne mercurielle, sont les précurseurs ordinaires d'un bouleversement atmosphérique, et surtout d'un violent orage.

L'apparition des Cirri indique presque toujours un changement dans l'état du ciel. — Après des jours pluvieux, quelques cirri ramènent un ciel serein.

Voici comment on peut ranger les vents par ordre de fréquence :

Vents	d'O... ...	19	de N.-E....	4
	de S.-S.-O.	15	de N.-N.-E.	3
	de S.-S.-E.	11	de O.-S.-O.	2
	de N.-O...	11	de S.-E....	2
	de S.-O...	10	de N.-E....	2
	de O.-N.-O.	7	de S.......	1
	de N.-N.-O.	4	de E.-S.-E.	1

AUTOMNE de l'année 1848 (septembre, octobre, novembre.)

Pression atmosphérique. — La moyenne pression de la saison a été de . . . 758^{mm},42

Savoir :	en septembre. . . .	761,22
	en octobre	755,75
	en novembre . . .	758,29
	Moyenne. . .	758,42

La pression la plus élevée a été de 772,30, le 16 septembre, et la plus faible de 741,29 le 23 novembre. Le baromètre a donc oscillé dans une étendue de 31^{mm},01.

Température. — La température moyenne de la saison a été de . . . . . 11°5.

Savoir :	en septembre. . .	16°,2
	en octobre	11°,9
	en novembre . . .	6°,5
	Moyenne . . .	11°,5

Si nous calculons cette moyenne d'après les observations du thermomètrographe, c'est-à-dire d'après les maxima et les minima, nous trouvons le nombre 10°,7.

Le minimum de la température a été de 26° le 5 septembre, et le minimum de 1° le 12 novembre; de sorte que l'oscillation thermométrique peut être représentée par 27°.

Dans cette saison, le thermomètre n'est descendu que trois fois au-dessous de zéro, et la plus basse température n'a été que de 1°. Comme on peut le remarquer par l'inspection des tableaux synoptiques, la direction des vents a une grande influence sur la température. Ainsi, nous

voyons que dans cette saison, les vents du S O ont dominé. En les rangeant par ordre de fréquence, nous trouvons :

S.-O	22	N.-N.-E. . .	3
S.-S.-O . . .	12	N.-E.	3
O.	10	O.-N.-O. . .	5
N.-O.	10	S -S.-E. , . .	2
N.-N.-O. . .	7	E.	1
S.-E.	7	O.-S.-O. . .	1
S.	5	E.-N -E. . .	1
N..	4		

Pluie. — Si la saison a été très douce, en revanche elle été très pluvieuse. La quantité de pluie recueillie dans l'udomètre a été de . . 21^c,121

Savoir :	en septembre. . .	7,761
	en octobre. . . .	6,095
	en novembre. . .	7,265
	Total.	21,121

Le nombre de jours de pluie s'est élevé à 25.

Il n'est tombé qu'une fois de la grêle.

Il y a eu deux orages pendant le mois de septembre. Celui qui a éclaté dans la nuit du 22 au 23 a été remarquable par sa violence. Le baromètre est descendu de 10 millimètres, et il est tombé une quantité énorme de pluie (54,28.) Je n'ai jamais eu l'occasion de constater à Rouen la chute d'une aussi forte quantité d'eau.

Portons maintenant nos regards sur les quatre années qui viennent de s'écouler, et pendant lesquelles nous avons fait des observations météorologiques régulières.

Quoique ce laps de temps ne soit pas encore suffisant

pour établir la climatologie d'un pays, il pourra cependant déjà nous fournir des renseignements précieux.

Température. — A Rouen, la température moyenne, établie d'après 4 années d'observations, est de 10,7.

Savoir :	en 1845, de	9,8
	en 1846, de	12,2
	en 1847, de	9,8
	en 1848, de	10,9
	Moyenne,	10,7

Mes instruments étant placés à une hauteur de 39^{m} au-dessus du niveau de la mer, si nous admettons une diminution de 1 degré dans la température, pour une élévation de 180^{m}, il en résulte que la température moyenne de Rouen, réduite à ce qu'elle avait au niveau de la mer, est de 10,9.

Paris, dans les mêmes circonstances, a une température à peu près égale à celle de Rouen, puisque la différence n'est que de 1 dixième de degré. Elle est de 11°.

Celle de la France est sensiblement de 12°, d'après les observations faites dans les villes où elles ont été déterminées avec une précision suffisante, et en excluant le plateau central dont le climat nous est entièrement inconnu.

Après la température moyenne, il reste à déterminer deux éléments très importants ; ce sont les températures de l'hiver et celles de l'été. En effet, deux moyennes égales peuvent correspondre à des climats fort différents, l'un à température uniforme et tel que les hivers soient doux et les étés sans chaleur, l'autre à températures extrêmes, tel que les étés soient très chauds et les hivers très froids. la France présente, sous ce rapport, d'assez grandes

différences pour qu'on y distingue des climats excessifs ou continentaux, et des climats à température uniforme ou marine.

Isothènes et Isochimènes. — Les lignes d'égale température en été (Isothènes) et celles d'égale température en hiver (Isochimènes) ont un trajet fort différent les unes des autres, et fort différent aussi de celui des Isothermes ou lignes d'égale température moyenne. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'isotherne de 20° part de l'embouchure de la Gironde, coupe la Loire au niveau de Moulins, la Saône à son confluent avec le Doubs et le Rhin non loin de Mulhouse.

Le trajet de ces lignes est d'une grande importance, car il se lie intimement à celle des courbes qui limitent les régions occupées par certains végétaux sauvages ou cultivés.

A Rouen, d'après 4 années d'observations, la température moyenne de l'hiver est de 3°,3, et celle de l'été de 17°,7, comme le démontre le tableau suivant :

Années	1845,	1846,	1847,	184',
Hiver...	2°,2,	5°,2,	1°,6,	3°,5,
Été....	17°,2,	20°,1,	17°,2,	16°,4,

à Paris, les moyennes sont de 3°,3 pour l'hiver et de 18°,1 pour l'été.

La différence de température entre les deux saisons est donc de 14°,8 pour Paris et de 14°4 pour Rouen.

Ces nombres confirment cette loi générale en météorologie que les différences entre les températures moyennes de l'hiver et de l'été vont en diminuant à mesure qu'elles se rapprochent de l'océan ou de la méditerrannée.



L'hiver à Rouen est précisément égal à celui de Paris, mais l'été est moins chaud.

La différence entre les deux saisons est la même exactement à Rouen qu'à la Rochelle.

Quant aux moyennes des printemps et de l'automne, nous voyons qu'elle est de 10°,2 pour le printemps, et de 11°,6 pour l'automne. A Paris, elles sont de 10°,3 et 11°,2. Ainsi notre printemps est de 1 dixième de degré plus froid et notre automne de 4 dixièmes de degré plus chaud.

Vents. — Les vents sont les grands arbitres des changements atmosphériques. Ils exercent l'influence la plus marquée sur la température moyenne des saisons.

Voici comment on peut classer en moyenne les vents dominans à Rouen. Nous avons soin de les ranger par ordre de fréquence pour chaque année.

Année 1845.

O.	50	S.	14
S.-O.	48	N.-N.-O.	13
S.-S.-O.	31	S.-E.	8
N.-O.	30	S.-S.-E.	8
O.-N.-O.	29	N.-E.	5
N.-N.-E.	19	N.	5
E.-N.-E.	19	E.	3
O.-S.-O.	18	E.-S.-E.	3

Année 1846.

S.-O.	117	N.	31
O.	54	E.	27
S.	52	N.-O.	27
N.-E.	46	S.-E.	12

Année 1847.

S.-O.	104	E.	10
N.-E.	56	O.	7
N.-O.	55	O.-N.-O.	6
N.	51	S.-S.-O.	2
S.	38	S.-S.-E.	1
S.-E.	19		

Année 1848.

S.-O.	69	S.	15
N.-O.	58	N.-N.-O.	15
O.	44	S.-E.	9
N.-E.	33	O.-S.-O.	8
S.-S.-O.	33	E.	2
S.-S.-E.	21	E.-S.-E.	1
N.	18		

Moyenne des 4 années.

S.-O.	84,5	S.-E.	12,0
N.-E.	53,5	E.	10.5
N.-O.	42,5	N.-N.-E.	8,5
O.	38,7	O.-S.-O	7,5
S.	27,2	S.-S.-E.	7,5
N.	27,2	N.-N.-O.	7,0
S.-S.-O.	14,0	E.-N.-E.	5,0
O.-N.-O	12,7	E.-S.-E.	1,0

Si nous comparons maintenant les vents qui ont soufflé, en moyenne, de l'ouest vers l'est, à ceux qui ont eu une direction opposée, nous verrons que les premiers sont aux seconds dans le rapport de 304,1 à 125,2.

A Paris ce rapport est de 638 à 362.

Enfin, le tableau suivant indique la fréquence des vents de la région d'ouest et de ceux de la région d'est pour chaque mois de l'année.

	Vents d'O.	Vents d'E.		Vents d'O.	Vents d'E.
Décembre	22,5	7,7	Juin	15,2	12,2
Janvier	19,5	11,5	Juillet	21,2	9,7
Février	18,2	9.7	Août	22,7	8,7
Mars	20,2	9,5	Septembre	19,5	10,5
Avril.	17,5	14,0	Octobre	24,0	6,2
Mai.	19,5	11,5	Novembre	20,2	9,7

Les mêmes moyennes pour chaque saison de l'année seront ainsi représentées :

	Région O.	Région E.
Hiver.	20,0	9,6
Printemps.	19,0	11,7
Été.	19,7	10,2
Automne.	21,2	8,8

Ainsi, comme on le voit, les vents de S.-O. d'O. et S.-S.-O. prédominent à Rouen dans une très forte proportion. Ce sont, en général, ceux qui nous amènent la pluie. Les vents de la région O diminuent en nombre à partir de l'automne. Pendant le printemps ils sont à leur minimum, mais leur nombre va croissant dans les saisons suivantes. Pour les vents d'E., la marche est inverse, c'est-à-dire que le plus grand nombre de ces vents souffle pendant le printemps et le plus petit pendant l'automne.

Pluie. — La quantité moyenne annuelle de pluie qui tombe à Rouen est de 907,18 millimètres savoir :

979,22 en 1845.
905,47 en 1846.
860,29 en 1847.
883,73 en 1848.

A Paris cette quantité n'est, en moyenne, que de 456 millimètres sur la plate-forme de l'Observatoire, située à 28 mètres au dessus du sol.

Ce résultat est fort remarquable et montre bien l'influence des vents humides de S.-O., qui soufflent si fréquemment sur notre contrée.

La quantité moyenne d'eau qui tombe à Rouen
pendant l'hiver est de.................. 243,67
pendant le printemps.................... 230,62
pendant l'été........................... 220,96
en automne.............................. 219,42

Comme le démontre le tableau suivant :

	Année 1845.	Année 1846.	Année 1847.	Année 1848.
Hiver.....	274,54	255,28	257,19	157,69
Printemps.	275,06	209,69	199,79	237,93
Été.......	213,19	166,84	217,23	246,90
Automne..	21,643	263,96	186,08	211,21

On voit qu'à Rouen la quantité de pluie va en diminuant depuis l'hiver jusqu'à l'automne.

Le nombre de jours de pluie par année est de 122,2.

A Paris, il est de 144,5.

Les averses sont bien plus fortes à Rouen qu'à Paris.

Voici un tableau qui nous donne la moyenne des jours de pluie dans les différentes saisons :

	1845.	1846.	1847.	1848.	Moyenne par saison.
Hiver	24	36	25	25	27,2
Printemps.	31	42	33	34	35,0
Été.......	22	19	22	39	25,5
Automne ..	41	40	32	25	34,5
Total....	118	137	112	123	

Juin

…48.

Jour…	Forme des nuages	Pluie
1	Cm	1.75
2	C	0.19
3	…m St	6.15
4	…m St	8.45
5	..	1.41
6	..	..
7	…Cm	..
8	..	7.12
9	…St	7.45
10	…m St	..
11	… St	..
12	…m St	6.14
13	…m St	..
14	..	13.72
15	…R Cm	..
16	..	10.85
17	C M	..
18	…m St	..
19	Cm	7.24
20	Cm	..
21	..	14.00
22		16.00
23	Cm	8.09
24	…m St	6.07
25	.	4.50
26	…m St	..
27	…m St	1.00
28	…m St	..
29	Cr	..
30	…m St	..
31	…m St.	..
Moyenne		
du 1er au 10		
du 11 au 2…		120.13
du 21 au 3…		
du 1er au 31		

Observations et Moyennes.

Pression barométrique moyenne = 759.36
. . . . Maximum 765.40 (le 25)
. . . . Minimum 750.10 (le 1er)

Amplitude de l'Oscillation barométrique . . . . = 15.30

Température moyenne du Mois = 15.0
. . . id . . . id . . . d'après le thermométrographe . . . . = 16.6
Maximum de la température = 18.2 (le 28)
Minimum . . . id . . . . . = 9.0 (le 31)
Amplitude de l'Oscillation thermométrique . . . . . . = 18.2

Quantité de pluie tombée évaluée en Millimètres . . . . . = 120.13
18 Jours de pluie
2 Orages

Vents

N.	1	E.S.E	1
N.O.	5	S.E	1
O.N.O.	7	O.	7
S.O.	5	O.S.O.	2
S.S.O.	2		

VEMBRE 1848.

Vents à Midi	Etat du ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
S.O.	N8 p	C m	7.30
S.O.	C p	"	5.62
S.O.	C	"	"
N.O.	C.p.gr.	"	5.10
O.	C p	"	3.09
O.	C	"	"
O.	C	"	"
N.E	S	"	"
N.	N1	St	"
.N.O.	S	"	"
N.O.	S	"	"
.N.O.	C	"	"
.N.O.	C	"	"
N.O.	C	"	"
.N.O.	N8	Cm St	"
S.O.	N4	"	"
.S.E.	C p	"	7.30
S.O.	C p	"	1.11
S.O.	C	"	"
.S.O.	C p	"	10.60
.S.O.	C	"	7.29
.S.O.	C	"	4.12
.S.O.	C p	"	"
.S.O.	C p	"	9.71
.S.O.	C	"	10.91
.S.O.	C p	"	"
S.O.	N5 p	Cm St	"
O.	C	"	"
S.S.O.	C	"	"
O.	N4	Cr Cm	"
			72.65

Observations et Moyennes.

Pression barométrique moyenne = 758.29
..... Maximum 770.19 (le 15)
..... Minimum 741.29 (le 23)

Amplitude de l'Oscillation barométrique .... = 28.90

Température moyenne du mois = 6 5
...id .... id ...d'après le thermométrographe .... = 15.0
Maximum de la température = 14,0 (le 2)
Minimum .... id ..... = 0,7 (le 24)
Amplitude de l'Oscillation thermométrique ...... = 14.7

Quantité de pluie tombée évaluée en Millimètres .... = 72.65
11 Jours de pluie
1 jour de grêle

Vents

S.	0	N.O.	3
S.O.	7	N.N.O.	4
S.S.O.	8	N.E.	1
O.	5	N.	1
S.S.E.	1		

Les deux saisons les plus pluvieuses à Rouen sont le printemps et l'automne, mais la quantité de pluie recueillie est plus grande pendant l'hiver que pendant les autres saisons.

La moyenne, par année, des jours de neige est de 6,7.

En effet, il y en a eu :

8 en 1845,	5 en 1846,
12 en 1847,	2 en 1848.

La moyenne des jours de grêle est de 4,2.

1 en 1845,	11 en 1847,
4 en 1846,	5 en 1848.

Orages. — Nombre annuel moyen, 7,5.

Année 1845.	1846.	1847.	1848.
5 orages.	5 orages.	7 orages.	13 orages.
1 en mai.	2 en juin.	1 en janvier.	1 en avril.
1 en juin.	2 en juillet.	3 en juin.	1 en mai.
3 en juillet.	1 en août.	2 en juillet.	4 en juin.
		1 en août.	3 en juillet.
			2 en août.
			2 en septembre.

Orages par saisons.

Hiver........	0,2	Eté..........	6
Printemps....	0,7	Automne.....	0,5

Comme on le voit, presque tous les orages éclatent à Rouen pendant l'été.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

Tableau des hauteurs moyennes du baromètre.

	Année 1845.	1846.	1847.	1848.	Moyenn.
Hiver......	756,84	755,96	755,96	755,36	756,28
Printemps..	755,33	754,44	757,67	754,56	755,50
Été	756,35	758,27	761,09	758,46	755,29
Automne...	357,08	755,41	760,78	758,42	757,92
Moyennne de l'année..	756,40	756,27	758,85	756,70	757,05
Oscillation moyenne...	27,85	42,27	50,47	44,17	41,19

A Paris, la hauteur moyenne annuelle du baromètre est moins haute qu'à Rouen; elle est de 756,03.

C'est pendant l'automne que la pression atmosphérique est la plus forte à Rouen.

L'oscillation barométrique moyenne est de $41^{mm},19$.

HIVER DE L'ANNÉE 1849. (Déc. 1848, Janv. et Février 1849).

Température. — On peut dire qu'il n'y a pas eu d'hiver à Rouen, en 1849. La température moyenne de la saison a été de 5°,6, à savoir :

de 5°,7 en décembre,
de 5°,2 en janvier,
et de 6°,0 en février.

Le thermomètre n'est descendu que rarement au-sous de zéro, à savoir : 5 fois en décembre, 7 fois en janvier et 5 fois en février.

Le plus grand froid a été de — 6°,2 (le 3 janvier);

La plus haute température de + 16, 4, de sorte que le thermomètre a oscillé dans une étendue de 22°,6.

Nous rappellerons ici que la température moyenne de l'hiver à Paris et à Rouen, est de 3°,3.

Vents — Ce sont les vents chauds et humides de la région Ouest, qui ont dominé pendant cette saison dans une très large proportion,

Ils sont, aux vents de la région Est, dans le rapport de 61 à 19, ou de 3 à 1.

On peut les ranger de la manière suivante par ordre de fréquence :

Vents d'O.. ...	29	d'E......	4
de S.-S.-O..	10	de S -S-E..	4
de O.-S.-O..	9	de N.-E...	3
de N.-N.-O..	6	de N.-O...	2
de O.-N.-O..	6	de N......	1
de S.-O.....	5	de N.-N.-E.	1

Pluie. — La quantité totale de pluie tombée pendant cette saison a été de 21^cm, 043, savoir :

de 5,763 en décembre,
de 11,133 en janvier,
et de 4,144 en février,

Le nombre de jours de pluie a été de 33, à savoir :

10 en décembre,
17 en janvier,
et 6 en février.

Il est tombé cinq fois de la grêle, et il y a eu trois brouillards épais, un en janvier et deux en février.

La quantité de neige tombée est insignifiante, et n'a pas pu être mesurée. On l'a observée deux fois en décembre et une fois pendant le mois de janvier

Un orage de peu d'intensité a éclaté en décembre, par un vent d'O.-N.-O.

Pression atmosphérique. — La hauteur moyenne du baromètre a été de 761^{mm},12 pendant cette saison, à savoir :

de 759,04 en décembre,
de 758,21 en janvier,
et de 766,10 en février,

Le baromètre s'est élevé à 780,63, le 11 février, à 9 heures du matin. C'est la plus grande hauteur qui ait été observée à Rouen.

La plus petite élévation a été de 741,15, le 11 janvier.

Le mercure a donc oscillé dans une étendue de 39^{mm},48.

Les vingt premiers jours de février ont été remarquables par la grande élévation de la colonne mercurielle dans le baromètre. L'instrument s'est, en moyenne, constamment maintenu au-delà de 771 millimètres. La moyenne, à Rouen, n'est, pendant l'année, que de 757^{m},05, comme nous l'avons démontré dans notre résumé général.

PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1849. (Mars, Avril, Mai.)

Pression barométrique. — La pression barométrique de la saison a été de 756,34 ; à savoir :

En mars..................	761,53
En avril..................	750,65
En mai....	756,86
Moyenne.	756,34

Cette moyenne est un peu plus forte que la moyenne annuelle du printemps, déduite des observations des quatre années précédentes (755,50).

Le baromètre a oscillé dans une étendue de 37^{mm},65.

C'est pendant le mois de mars que les plus fortes oscillations de la colonne mercurielle ont été observées. Pendant le mois d'avril, le mercure s'est tenu constamment très bas, et, pendant le mois de mai, la moyenne a été à peu près celle de l'année dernière.

Température. — La température moyenne de cette saison a été de 10°,1 ; à savoir :

En mars, de	6°, 5
En avril, de	8°, 4
En mai, de...............	15°, 5
Moyenne	10°, 1

Et de 9°, 2, en la calculant d'après les maxima et les minima. Nous avons trouvé que la moyenne de cette saison à Rouen, en 1848, était de 10°, 2. La différence pour l'année 1849 est donc peu considérable.

Le thermomètre a oscillé dans une étendue de 34°.

Mais il y a eu de brusques variations de température. Ainsi, dans le mois d'avril, pendant la seconde dizaine, le thermomètre a considérablement baissé ; il est même descendu au-dessous de zéro, et il est tombé pendant deux jours une neige abondante.

Nous devons aussi observer que, dans la dernière dizaine du mois de mars, il y a eu un refroidissement général de l'atmosphère ; le thermomètre s'est constamment maintenu plus bas que dans les deux premières di-

zaines, et est descendu plusieurs fois au-dessous de zéro. Le baromètre a également suivi une marche descendante et a baissé en moyenne de 14 millimètres, contrairement à la marche inverse qu'affectent en général ces deux instruments.

Pluie. — Il est tombé pendant cette saison 14cm, 429 d'eau; savoir :

1cm, 111 en mars.
7cm, 225 en avril.
Et 6cm, 093 en mai.

Le nombre de jours de pluie a été de 24; savoir :

4 en mars.
13 en avril.
4 en mai.

Grêle. — J'ai observé 7 fois une chute de grêle.

Neige. — Pendant le mois de mars il est tombé 3 fois de la neige, et 2 fois en avril, le 17 et le 20 du mois.

Orages. — Pendant le mois de mai, il y a eu 3 orages de peu d'intensité. La foudre n'est tombée ni sur Rouen ni dans les environs.

Vents. — Presque tous les vents ont soufflé de la région Ouest pendant les deux premiers mois de cette saison, et ce n'est que pendant le mois de mai que les vents se sont tournés quelquefois vers l'Est.

Vents rangés par ordre de fréquence.

O.	18	O.-S.-O. . . .	4
N.-O.	11	N.-N.-O. . . .	4

O.-N.-O..	10	S.-S.-E....	3
S.-O......	9	E..........	3
S.-S.-O...	8	N.........	2
N.-E.... .	8	N.-N -E....	2
S.........	5	E·-S.-E.. .	1

Notre confrère, M. le docteur Hellis, a entrepris, pendant la durée du choléra, en 1832, une série d'observations météorologiques. Il a consulté le baromètre une fois par jour, à six heures du matin. Ses observations thermométriques ne comprennent que les maxima et les minima de la journée, comptés sur un thermomètre Réaumur. Elles ne datent que du mois d'avril.

Voici les moyennes telles que je les ai calculées :

	Hauteur baromét.
Avril. Moyenne	759,1
Mai. —	759,1

Avril. Moyenne de la température calculée d'après les thermomètres à maximâ et minima.... ...... 9°,7

En mai............ .... 11°,7

En 1849, les moyennes barométriques correspondantes ont été de.. .... 750°, 65

et de..... .. .. 756°, 86

Les moyennes thermométriques, de...... 8°, 4

et de.... 15°, 5

Comme on le voit par ces chiffres, il n'y a aucun rapprochement à opérer entre ces deux époques. Il en est de même de l'état du ciel et des vents; aussi nous garderons-nous bien de tirer, de la comparaison des observations météorologiques en 1832 et 1849, quelque déduction pour expliquer la marche et la cause de l'épidémie à ces deux époques.

MOIS

Midi		3h du Soir.	
[Bar]om. à 0	therm. extér.	Barom. à 0	therm. extér.
67.11	4.0	767.83	5.
68.12	6.0	768.36	6.
70.47	6.0	770.51	6.
74.17	8.1	774.03	9.
73.28	8.1	774.44	9.
71.65	5.0	771.26	5.
70.26	7.4	770.40	7.
64.30	8.1	764.08	7.
74.36	8.5	774.26	9.
73.39	8.5	773.18	8.
80.01	7.9	779.07	9.
77.77	5.4	777.61	5.
73.57	6.0	773.75	6.
77.47	5.0	777.57	6.
773.09	6.2	772.88	8.
772.03	7.0	771.98	7.
775.95	9.5	775.31	10.
773.34	6.1	773.12	6.
766.50	8.0	764.95	7.
759.55	8.5	756.35	8.
761.10	6.2	759.70	5.
757.18	10.8	751.07	11.
761.45	8.5	760.95	8.
752.98	10.1	757.82	9.
749.12	9.2	748.12	8.
745.23	6.8	747.39	7.
760.27	7.1	760.60	7.
757.65	8.2	752.40	8.
770.71	6.9	770.73	7
772.89	6.9	772.22	
756.04	6.8	754.13	
766.54	6.9	765.69	

MOI[S]

Jours	9h du Matin		Midi		3h du Soir	
	Barom. à 0	therm. extér.	Barom. à 0	therm. extér.	Barom. à 0	ther[m]. ext[ér].
1	750.49	5.1	749.20	7.0	757.10	8
2	765.18	6.7	764.80	9.1	766.41	10
3	770.40	4.2	770.43	9.0	769.95	11
4	772.91	4.0	772.17	8.6	773.75	10
5	773.40	4.2	773.58	9.4	773.59	12
6	776.31	8.0	775.18	9.4	773.19	11
7	766.35	8.1	765.37	9.0	764.11	10
8	757.85	6.0	757.12	6.5	756.08	5
9	757.79	1.8	759.54	3.2	759.01	4
10	763.18	−3.0	763.41	2.1	768.81	3
11	773.04	0.8	773.82	4.0	772.18	5
12	751.29	5.8	766.07	6.7	766.40	7
13	761.96	8.1	761.12	10.7	761.02	11
14	767.61	5.4	767.32	7.5	766.16	6
15	767.45	7.9	767.94	9.6	768.01	8
16	769.25	11.0	768.43	12.2	768.07	11
17	767.46	9.3	768.33	11.6	767.39	11
18	764.10	7.0	764.03	8.1	764.14	9
19	760.16	5.0	760.45	10.0	759.29	9
20	761.29	5.1	763.55	3.2	763.28	9
21	766.21	4.5	767.71	6.8	767.61	7
22	761.49	5.2	760.12	6.5	759.60	8
23	758.25	4.9	757.33	6.0	757.10	4
24	756.01	2.8	756.28	2.6	756.10	4
25	753.19	0.0	753.44	0.1	754.29	1
26	755.48	1.0	756.57	4.4	754.57	2
27	745.61	5.3	745.79	6.3	744.02	5
28	738.66	2.0	739.26	4.0	730.29	6
29	743.73	5.7	743.10	9.8	745.21	10
30	742.31	8.5	742.48	11.2	743.17	12
31	749.71	3.2	750.80	13.5	751.08	14
Moyenne						
du 1er au 10	765.44	4.5	765.08	7.3	766.20	8
du 11 au 20	765.36	6.8	766.10	8.3	765.59	9
du 21 au 31	751.89	3.7	752.14	7.2	751.82	7
du 1er au 31	760.89	4.9	761.10	7.3	761.20	8

MAI 1849.

…ure …uma	Vents à Midi	Etat du ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
.6	NO	N1	Cr. Cm	...
.0	O NO	C	..	...
.0	N	S	..	...
.0	NO	C	..	...
.1	NNE	N6	Cm	...
.2	NO	N6. Or. p.	Cm St	1.20
.0	E	C	"	...
.3	NNE	N6	Cm	...
.3	NNO	C	"	...
.5	NNO	N7	Cr. Cm	...
.5	NNO	N5	Cr. Cm	...
.1	O	N7	Cm. St	...
.6	S	N4. p.	Cm	12.60
.4	S S E	C. p	"	6.40
.0	NE	N6. p	Cm St	5.00
.0	S O	C	..	...
.1	S O	C. p ab. g. or	..	20.40
.2	S S O	S	..	...
.5	NE	N8	Cm St	...
.2	S	C	"	...
.2	S S E	C. p.	"	9.08
.0	O NO	C. p	"	6.25
.4	O NO	C	"	...
.2	NE	N6	Cr. Cm	...
.3	NE	N4. or.	Cm	...
.1	NO	N3	Cm	...
.6	S	N4	Cm St.	...
.0	S	N6	Cm	...
.4	O NO	N2	Cr	...
.1	E	S	"	...
.7	E	S	"	...
.5				60.93
0.2				

Observations et Moyennes.

Pression barométrique moyenne = 756.86
.... Maximum 765.80 (le 12)
.... Minimum 746.12 (le 17)

Amplitude de l'Oscillation barométrique ...... = 19.68

Température moyenne du mois = 15.5
... id .... id ... d'après le thermométrographe .... = 14.2
Maximum de la température = 30.0 (le 31)
Minimum .... id ..... = 4.1 (le 9)
Amplitude de l'Oscillation thermométrique ...... = 25.9

Quantité de pluie tombée évaluée en millimètres .... = 60.93
7 Jours de pluie
1 fois de la grêle
3 Orages

Vents

E	3	NO	4
N	1	NNO	5
NNE	2	ONO	4
S S E	2	S O	2
NE	4	S S O	1
O	1	S	4

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

Messieurs,

Il est un usage que les académies, fidèles gardiennes des institutions qu'elles se donnèrent à leur naissance, ont toujours soigneusement maintenu; c'est celui qui impose à leurs secrétaires l'obligation de venir périodiquement exposer au public, dans un rapport circonstancié, l'ensemble de la collaboration annuelle, le résultat des travaux accomplis. Cet usage a bien moins pour objet de revendiquer, pour chacun des membres de ces sociétés, le juste tribut d'éloges auxquels il peut avoir droit pour sa participation à l'œuvre collective, que de projeter sur la société entière la vive lumière d'une manifestation publique, et de lui permettre de justifier son existence et son but par le témoignage de ses actes et de ses efforts.

Cette obligation fait peser sur les secrétaires, chargés de cette tâche délicate, une grave responsabilité. C'est, en effet, de leur talent d'exposition que dépend l'opinion plus ou moins favorable que le public doit concevoir.

En abordant, pour la première fois, cette œuvre difficile, qui exige, pour être traitée avec une parfaite convenance, tant de tact, d'expérience, de judicieuse critique et d'élégante concision, nous protestons sincèrement de notre complète insuffisance; et cet aveu, qui ne nous coûte point à prononcer, nous le consacrons, en hommage de regrets, au souvenir de notre digne prédécesseur, M. Ch. Richard, que les fonctions administratives ont, si fâcheusement pour nous, ravi à la littérature et aux études historiques locales qui souffriront longtemps de son éloignement.

En le remplaçant, sans aspirer à le faire oublier, nous nous efforcerons d'imiter sa loyale exactitude dans la juste appréciation des mérites de chacun, sa critique toujours littéraire et bienveillante; et, surtout, nous nous conformerons à cette maxime qu'il pratiquait avec tant de bon goût : que *la brièveté est la politesse des secrétaires d'Académie.*

Pour introduire l'ordre et une sorte de classification dans le vaste ensemble de mémoires originaux ou analytiques dont nous allons relever les traits principaux, nous le diviserons, à la manière des bibliographes, suivant les cinq grandes classes entre lesquelles se partagent toutes les connaissances humaines : *Théologie*, *Jurisprudence*, *Sciences et Arts*, *Belles-Lettres*, *Histoire.*

THÉOLOGIE. — La Théologie fournit matière à peu de communications, aujourd'hui que la controverse religieuse est à peu près bannie de nos mœurs, et que la grande famille chrétienne adore en paix son divin auteur sous le libre abri de la tolérance.

Cependant M. l'abbé Louvel, ayant pour interprète

M. l'abbé Picard, nous a entretenus de la *Divinité de la Religion, prouvée par le fait incontestable de la Résurrection*. Dans cette dissertation, aussi brillante par le style que solide par les arguments, l'auteur, groupant toutes les preuves intrinsèques du fait de la résurrection ; établissant les caractères de crédibilité qui se trouvent réunis dans la personne des Apôtres, témoins principaux de ce grand miracle ; exposant la série d'arguments mis en avant pour réfuter les objections soulevées dans les tems anciens et modernes ; prouvant enfin que les Apôtres n'ont été ni trompés ni trompeurs, arrive à porter dans l'esprit une évidence qui doit convaincre les plus incrédules.

Dans une notice analytique sur un opuscule de M. Couppey, de Cherbourg, le même membre nous a raconté la vie et les vertus d'un pieux pasteur, contemporain de Saint-Louis, connu sous le nom du bienheureux *Thomas-Hélie de Biville*, du nom de la paroisse obscure des environs de Cherbourg, où il passa sa vie dans la pratique de toutes les perfections chrétiennes ; ce qui lui mérita, aussitôt après sa mort, et en quelque sorte par acclamation populaire, les honneurs d'une canonisation improvisée.

L'humble chapelle que desservait ce vénérable apôtre, et qui, jusqu'à nos jours, a survécu à tant de ruines amoncelées autour d'elle ; le calice dont il faisait usage et dont le pieux roi, son ami, lui avait fait don ; la chasuble exquisement travaillée dont la richesse atteste encore une munificence royale ; un poème en vieux français du temps qu'un prêtre, qui avait été le compagnon du saint, consacra à célébrer ses vertus ; toutes ces précieuses reliques d'une noble époque et d'un homme vénéré, fournissent à l'auteur d'intéressantes digressions pour développer autant d'érudition que de sagacité.

La *Tolérance religieuse*, sujet traité par M. l'abbé Auger,

a fourni à M. l'abbé Neveu l'occasion de faire l'éloge de cette vertu, si importante à recommander, dans ce siècle où tous les liens de la vie sociale tendent si violemment à se relacher ; où tous les esprits droits sentent si généralement le besoin de se rallier, sur tous les points, à l'ordre et à l'union.

JURISPRUDENCE. — La JURISPRUDENCE, cette science des droits et des obligations de l'homme en société, est, à notre époque, l'objet des méditations de trop d'esprits éminents pour qu'elle faillisse jamais à occuper une large place dans notre contingent annuel. Quelques-uns des membres de l'Académie l'ont considérée au point de vue historique, d'autres sous le rapport de ses applications pratiques.

Parmi ces derniers, notre digne président, M. Homberg, nous a communiqué les conclusions des études qu'il a depuis longtemps entreprises et traitées avec une logique puissante, pour établir les avantages et les inconvénients comparés des deux modes de contrats matrimoniaux, connus sous les noms de *Régime dotal* et de *Communauté légale*. Dans cet important travail, livré depuis à l'impression, il a pour but d'établir que, dans l'intérêt bien entendu des époux et des familles, les dispositions restrictives du régime dotal, dont il fait apprécier les entraves, l'insuffisance et même les dangers, au point de vue des garanties presque toujours illusoires, devraient disparaître entièrement de notre législation. Mais, toutefois, comme il ne saurait méconnaître la puissance de l'esprit de routine et d'asservissement aux habitudes reçues, il propose un moyen de transition pour arriver à ce résultat désirable ; ce moyen, qui, tout en conservant la plupart des garanties du régime dotal en ce qu'il a de moins absolu, ferait disparaître ses plus graves inconvénients, sans avoir même besoin, pour être appliqué, de nouvelles disposi-

tions législatives, est destiné, nous n'en doutons pas, à obtenir l'approbation de tous les jurisconsultes éclairés.

En analysant le *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant les années* **1845** *et* **1846**, cet immense répertoire de chiffres qui semble aussi muet aux yeux et à l'esprit qu'une table d'hiéroglyphes, le même M. Homberg a su en faire sortir une foule d'observations piquantes sur les mœurs processives de notre province, et il a pu conclure avec certitude que trois départements au moins, entre ceux qui la composent, peuvent toujours soutenir avec avantage l'ancienne réputation des plaideurs normands.

Parmi les membres de l'Académie qui ont traité quelques points de jurisprudence ancienne en historiens critiques, M. l'abbé Picard, ayant à nous faire connaître une savante dissertation de M. Couppey, *sur la preuve judiciaire au moyen-âge en Normandie*, nous a initiés à la connaissance des curieuses vicissitudes de la législation de notre province, à ces époques anciennes où le droit écrit étant inconnu, tout se jugeait par l'observation, l'expérience et le bon sens. Il nous a raconté l'histoire de ces associations solidaires, appelées *dizaines* et *centaines*, qu'introduisirent en Gaule les conquérants Germains. Puis, il nous a montré le christianisme dévéloppant un élément nouveau, celui de la communauté chrétienne : la paroisse, groupée autour de son pasteur; puis enfin la féodalité créant les relations du seigneur avec ses nombreux feudataires, tenanciers et vassaux; et chacun de ces liens donnant naissance à des juridictions diverses dont l'exercice avait toujours pour moyen le jury, c'est-à-dire le jugement du pays.

Ayant à nous rendre compte d'un important ouvrage de notre confrère, M. Chassan, sur la *Symbolique du Droit*,

M. Decorde nous a développé le vaste ensemble synthétique de la jurisprudence, s'élevant, par degrés, depuis les règles d'une pratique presque routinière, jusqu'aux plus hautes spéculations de la philosophie ; et il nous a montré l'auteur, appartenant, par la nature de ses recherches, à ces intelligences d'élite qui se plaisent à scruter les parties abstraites et idéalisées de la science, et dans lesquelles la patience studieuse s'unit à l'esprit de suite et d'enchaînement logique.

Nous ne saurions aborder les détails de cette remarquable étude analytique qui a pour objet, en suivant l'ouvrage de M. Chassan, d'exposer ce que les traditions ont pu nous transmettre de ce premier langage, tout de symboles, dans lequel se formulait le droit à sa naissance, et qui n'a pas dû s'effacer entièrement devant le mode plus parfait d'expression de la pensée qu'a amené la civilisation. D'ailleurs, l'ouvrage qui a servi de base à cette appréciation, est depuis longtemps publié, et tous les scrutateurs de nos antiquités juridiques ont pu vérifier l'exactitude de cette conclusion de M. Decorde : que, dans un travail où l'érudition a tant de part, deux mérites élèvent infiniment l'auteur au-dessus du rang de simple compilateur : d'une part, la méthode à l'aide de laquelle il a fait de la symbolique une science spéciale ; de l'autre, la hauteur de vues et l'esprit philosophique qui règnent dans toutes les parties de cet ouvrage.

Lorsqu'une perte, d'une foudroyante rapidité, vint, il y a quelques mois, consterner l'Académie, et la contraindre à effacer, en tête de la liste de ses membres, un nom qui depuis si longtemps y figurait avec honneur, elle ne désespéra pas que ce nom ne lui fût bientôt rendu ; et, en effet, après un délai qui lui parut bien long, mais que justifiait une immense douleur filiale, l'Académie ouvrait ses portes

à M. Antoine Blanche, heureuse de voir le fils s'asseoir à la place que le père avait, pendant plus de trente ans, honorée.

M. Blanche a choisi, pour sujet de son discours de réception, l'étude d'une question grave qui, naguère, préoccupa profondément les esprits sérieux, lorsque le gouvernement provisoire manifesta l'intention de porter atteinte à quelques-unes de nos institutions les plus vénérées, celle de savoir ***s'il était désirable que les procès civils, qui ne peuvent se juger que par la combinaison du droit et du fait, fussent soumis à l'appréciation du jury.***

Afin d'étudier cette question sous toutes ses faces, l'auteur croit devoir remonter aux plus antiques origines du jury dans notre patrie; il saisit la trace obscure de cette institution dans les lois saxonnes et les capitulaires de nos rois; mais il ne reconnaît son organisation à peu près définitive, dans les lois anglo-normandes, qu'à partir du XIIIe siècle.

Pour bien faire comprendre quelles étaient les attributions du jury à cette époque reculée, M. Blanche établit une savante distinction entre les preuves évidentes et les preuves conjecturales; et constate que les dernières seulement réclamaient, pour être validées, la déclaration assermentée des jureurs qui fut le premier rudiment du jury. Cette déclaration pouvait être invoquée dans le cas de poursuites criminelles comme dans celui d'un débat purement civil.

Tour à tour suivant les époques et les nationalités, le choix des jureurs est laissé à la discrétion du juge ou au choix des parties. En Angleterre, la déclaration de ces jureurs forme une part essentielle du jugement à rendre, et continue de s'appliquer aux procès de toute nature; en France, elle n'est qu'une preuve conjecturale, laquelle va bientôt céder à la preuve écrite; dès lors, le droit et le fait entrent dans

les éléments qui la constituent, et l'on ne peut en laisser l'appréciation qu'aux officiers de judicature.

Ainsi, le jury disparaît peu à peu de la législation française. Il faut descendre jusqu'à l'époque de la première Constituante, pour le voir instituer de nouveau, mais seulement pour le jugement des affaires criminelles. Toutefois, on tente alors de l'appliquer aux affaires civiles, mais les plus grands publicistes, les hommes d'état les plus expérimentés, voire même les révolutionnaires les plus ardents, repoussent énergiquement cette innovation, dont la proposition, réitérée de nos jours, succombe encore une fois, condamnée par le bon sens de la nouvelle Constituante.

Tout ceci n'est, on le conçoit, qu'une brillante introduction historique à la discussion du fond même de la question ; discussion d'où l'auteur fait surgir l'expression définitive de son opinion. Produisant donc ses conclusions, avec la sincérité d'une conviction profonde, mûrie par seize années d'expérience et de pratique, l'auteur déclare que l'institution du jury, en matière civile, est incompatible avec notre esprit national, nos mœurs et notre législation, qu'elle augmenterait les lenteurs du litige, les frais de la procédure, et que, en un mot, ce serait le chaos dans la justice.

Pour répondre au discours du récipiendaire, M. Homberg a su extraire, du sujet même traité par ce dernier, un sujet neuf qu'il s'est plu à traiter parallèlement ; c'est l'*historique de l'application du jury aux matières civiles chez nos voisins les Anglais*. Il a donc étudié à son tour la marche de la procédure dans les temps primitifs et barbares ; c'est, d'abord, l'appel à la conscience des parties, puis à la sincérité des témoins et des jureurs, et enfin, en désespoir de connaître la vérité, l'appel au juge-

ment de Dieu, constaté par le combat judiciaire ou par les épreuves de l'eau et du feu.

Le duel et les épreuves écartés par les progrès de la civilisation, deux voies subsistaient pour arriver à la connaissance de la vérité ; chacune des deux nations qui sont l'objet de cette étude comparée, s'est emparée de celle qui convenait le mieux à ses habitudes et à son génie particulier.

Ainsi, tandis que, éclairés des lumières du droit romain, nous lui empruntions, en France, un merveilleux système de présomptions juridiques sur lequel nous avons fondé notre procédure civile ; en Angleterre, pour obvier à l'embarras des juges du droit primitif, on a établi la loi des décisions collectives et rendu le concours des jurés obligatoire.

C'est à suivre les conséquences de cette institution, suffisante quand les procès ne pouvaient guère soulever que des questions de fait, aisément résolues par la preuve testimoniale et le bon sens des jurés, que M. Homberg consacre la principale partie de son travail. Alors on voit se dérouler tous ces singuliers expédients de procédure auxquels contraignent bientôt de recourir la complication des rapports et la multiplicité des contestations suscitées par l'esprit de chicane. Pour échapper à cette confusion du droit et du fait que la loi veut les forcer à débrouiller, on voit les jurés inventer mille subterfuges, dont le moindre inconvénient est de rendre les procès interminables.

Aussi, à l'aspect du tableau de ces pratiques incohérentes, de cette barbarie organisée, M. Homberg a-t-il raison de s'écrier en terminant : « Étudier beaucoup les lois, les mœurs, les institutions de nos voisins, c'est le plus sûr moyen d'apprendre à aimer notre pays ! »

SCIENCES ET ARTS.

Quoique les Sciences aient, dans l'Académie, un brillant interprète, cependant une part de cette section nous est

encore dévolue que nous ne saurions passer sous silence ; c'est la *Philosophie*, l'*Économie politique* et les *Beaux-Arts*.

M. Decorde, en venant prendre place dans nos rangs, nous a communiqué le résultat de ses profondes études sur une science qui fait l'objet de ses constantes méditations : la *Philosophie*. Définir cette science, expliquer les acceptions diverses qu'a reçues le mot par lequel on la désigne ; caractériser les trois systèmes entre lesquels se sont partagés de tout temps ceux qui se livrent à ses spéculations, et les bases de certitude que cherchent à poser chacun d'eux ; faire pressentir qu'une fusion peut s'opérer entre ces sectes rivales ; parler des applications de la philosophie à l'éducation ; développer les avantages des sociétés savantes, instituées pour concourir aux progrès de l'esprit humain ; tels sont les points principaux de ce discours, consacré aux plus hautes abstractions, et qui, par l'enchaînement étroit de ses pensées, se refuse à une courte analyse.

M. Homberg, en répondant à M. Decorde, rend hommage à la pensée de conciliation qui a dicté son discours. Faire cesser la division qui existe entre les sectes des philosophes, ce serait sans doute concourir aux progrès d'une science dont tous les efforts doivent tendre à l'unité. Mais la fusion est-elle possible ? M. le président ne le pense pas, quoiqu'il rende hommage aux nobles sentiments que l'auteur a montrés en cherchant les moyens d'opérer cette conciliation.

M. Decorde a encore trouvé l'occasion de développer quelques-unes des hautes spéculations que son esprit aime à poursuivre, en rendant compte d'un ouvrage de M. Beugnot *sur les doctrines antisociales et sur leurs con-*

séquences. Cette analyse, qui touche sur tous les points à la plus brûlante actualité, n'est guère susceptible d'être reproduite en présence de ce sage article de notre règlement qui interdit à l'Académie de s'occuper de politique. C'est pourquoi, nous nous contenterons de mentionner que son auteur s'y livre à de hautes considérations philosophiques sur la loi de perfectibilité et de progrès, sur la loi d'action et de réaction dans l'ordre politique, sur les institutions qu'on doit s'attacher à rendre immuables dans l'état social, et enfin sur les penchants de l'homme, par rapport à lui et à autrui; considérations qu'il termine en émettant l'espérance que la société trouvera bientôt enfin cette base stable qui rendra impossibles les chances de révolutions

M. Decaze, fixant son attention sur des sujets d'une utilité plus pratique, nous a entretenus de la polémique incisive et vaillante que M. Jobard, directeur du musée d'industrie Belge, soutient sans relâche contre la concurrence industrielle, et en faveur de la pérennité des brevets en matière d'invention et de perfectionnement. Notre confrère, qui s'associe entièrement aux idées du spirituel économiste, a fait valoir, avec son talent ordinaire de discussion. les arguments émis pour soutenir la nécessité des marques de fabrique, dans l'intérêt de réhabiliter notre industrie aux yeux de l'étranger, et pour revendiquer la propriété absolue des brevets, faute desquels tant d'illustres inventeurs sont morts dans la misère et l'oubli.

M. Homberg prenant pour occasion la circonstance de cette communication, et, pour texte, un autre ouvrage de M Jobard, s'est appliqué à combattre énergiquement l'assimilation qu'on voudrait établir entre la propriété matérielle et la propriété intellectuelle; assimilation d'où découlerait un droit nouveau, celui de l'inventeur sur son idée, au

même titre que le premier occupant possède le terrain qu'il a enclos et défriché. Il s'attache à démontrer la fausseté de cette doctrine, au point de vue des législations anciennes et modernes, son injustice et ses dangers au point de vue de la liberté de l'industrie. Il entrevoit que son application nous ramènerait au régime étroit des jurandes, et conclut en déclarant que la liberté, en matière d'industrie, ne doit pas être sacrifiée même à la juste rémunération de l'inventeur qui dote son pays d'une grande découverte.

La suppression ou le maintien des tours, c'est-à-dire l'admission libre, restreinte ou interdite des enfants abandonnés dans les hospices, est une question qui intéresse au plus haut degré la morale, l'économie politique et la charité chrétienne. Aussi les grands corps consultatifs ou administratifs de l'état, les moralistes, les économistes, et une foule d'esprits éminents de toutes les classes, font-ils de cette question l'objet de leurs plus graves méditations.

Notre digne vice-président, M. Bergasse, qui excelle à jeter, sur ces arides discussions, tout l'intérêt d'un vaste savoir et l'émotion entraînante d'un cœur chaleureux, a traité ce sujet avec les plus amples développements à propos de deux mémoires de M. Nepveur; et son travail résume ou fait connaître tout ce qu'on a publié à cet égard depuis quelques années. La brièveté qui nous est imposée nous interdit, à notre grand regret, de donner l'analyse de ce vaste traité, qui a pour but de déterminer : ce qui fut autrefois, sous l'empire des législations antiques, toutes sans pitié pour les enfants naissants; sous la loi de l'évangile, qui inspira pour ces tendres êtres des sentiments plus humains; enfin sous les théories de l'économie politique qui substitua trop souvent de froids calculs aux généreuses suggestions de la charité; d'apprécier ce qu'on propose

aujourd'hui, et de faire entrevoir les résultats probables des changements que l'esprit de réforme a provoqués. Des excursions instructives dans le domaine des législations diverses actuellement en vigueur ; des résultats curieux de statistique comparée ; un examen approfondi des causes qui, suivant les localités, les régimes admis, la moralité des populations, font varier le nombre des enfants trouvés ; enfin, de lumineux aperçus sur la recherche de la paternité considérée comme étroitement liée à l'institution des tours ; tous ces sujets et beaucoup d'autres, traités avec logique et chaleur, font de ce travail, au point de vue de l'application pratique, un des plus intéressants qui nous aient été communiqués.

BEAUX-ARTS.

L'ordre que nous avons adopté, pour le classement des sujets, nous amènerait à parler en ce moment des Beaux-Arts, si cette classe brillante ne nous faisait à peu près défaut. Toutefois, pour ne rien omettre, nous devons mentionner le rapport de M. Hellis sur le mémoire envoyé pour concourir au prix Gossier, et le rapport du secrétaire de la Classe des Lettres sur les encouragements à décerner aux Beaux-Arts, rapports qui font partie des lectures de cette séance. Mais, à défaut des mémoires qui nous manquent, nous pouvons citer une œuvre d'art, suggérée par un noble but, exécutée sous l'influence d'une généreuse inspiration, et que l'auteur a voulu soumettre au jugement de l'Académie, afin qu'un aussi éminent suffrage en sanctionnât la destination. Nous voulons parler du portrait en pied de P. Corneille, exposé dans cette enceinte, et dont un rapport spécial va bientôt apprécier le mérite et désigner l'auteur.

BELLES-LETTRES.

Les Belles-Lettres ne nous fourniraient cette année, ainsi que les Beaux-Arts, qu'un contingent peu important, si, pour le grossir, nous ne faisions quelques emprunts à la

classe qui doit suivre. L'absence presque totale d'œuvres de pure fantaisie, de compositions d'imagination, dans une de ces académies de province qui consacraient jadis leurs plus belles solennités à la glorification du chant royal et du rondeau redoublé, n'est-elle pas un indice frappant des changements profonds que le temps, les institutions et les événements ont apportés dans les habitudes et les mœurs? Hélas ! c'en est fait, l'éloquence et la poésie ne règnent plus despotiquement dans les académies ; la science et l'histoire les ont détrônées. Aussi, les Belles-Lettres figureraient à peine dans notre revue annuelle, si, pour leur faire cortège, nous n'appelions à elles, par droit d'affinité, l'*Histoire littéraire.*

Nous ouvrirons cette classe par la piquante monographie anecdotique que M. Clogenson, entrant dans le sein de l'Académie, a insérée dans son discours de réception. Elle a pour but de peindre *Voltaire*, ce *président de la république des lettres*, (comme l'appelle M. Clogenson), *dans ses rapports avec les académies*, *et principalement avec l'Académie de Rouen*, à la naissance de laquelle il avait en quelque sorte présidé, et dont cependant il ne fut jamais membre. De fines réparties, des traits malins et des révélations imprévues jaillissent en foule du cliquetis des dates entrechoquées et des lambeaux de correspondance inopinément rapprochés. Qui se serait imaginé, par exemple, que Voltaire attendit quinze ans aux portes de l'Académie française, avant que l'auguste Compagnie daignât les entr'ouvrir, et qu'il se vit préférer des évêques de province, quand il avait pour lui le silence de Louis XV et la voix de madame de Châteauroux ?

L'histoire de la fondation de notre Académie se retrouve là, avec ses détails authentiques. C'est Voltaire qui lui indiqua sa devise et son titre, si même il ne les lui blasonna

de sa main. Aussi, la traitait-il en fille préférée ; et rarement il écrivait à Cideville, sans ajouter : ***Mes respects à votre illustre Académie.*** Puis, ce sont de bons souvenirs, des vœux, des regrets qu'il envoyait de loin à cette belle Normandie qui avait abrité son exil et ses plus belles années : ***Faites-moi renaître Normand !*** disait-il ; et, dans un autre moment, avec une intention plus malicieuse : ***Fontenelle était Normand, il a trompé la nature.***

M. Homberg, en répondant à M. Clogenson, s'est félicité de ce que tant de bons rapports aient jadis existé entre l'Académie et l'auteur de ***Zaïre*** : on devra donc désormais rejeter bien loin ces sarcasmes inventés par la malignité, que le vulgaire persiste à colporter comme étant de Voltaire. Quoi ! Voltaire aurait feint de prendre Rouen pour une annexe de Sotteville ! il aurait dit de l'Académie, la fille de son cœur, qu'elle était trop honnête pour faire parler d'elle ! Erreur et calomnie ! Voyez plutôt le protocole de ses lettres. Toutefois, M. le président fait ses réserves ; il accepte de se laisser convaincre, mais non persuader.

De Voltaire à Bossuet, la transition est un peu brusque, et nous serions, en vérité, embarrassé de sauver les difficultés du rapprochement : M. Floquet va lui-même, de son cœur chaleureux et de sa voix pénétrée, nous raconter : ***La première thèse de Bossuet, dédiée au grand Condé, et soutenue au collége de Navarre, en présence de ce prince, le*** 26 ***janvier*** 1648 ; ce qui nous défend toute analyse.

Si nous n'avions hâte d'arriver au terme de notre tâche, nous entreprendrions une excursion dans le domaine varié des ***Mélanges***, à la suite de quelques-uns de nos membres, rapporteurs exacts des livres confiés à leur examen. M. Decaze nous apprendrait les vicissitudes subies par la

Bibliothèque de Poitiers pendant l'époque révolutionnaire, qui, pourtant, lui donna naissance, ainsi qu'à toutes ses sœurs, les bibliothèques de province. M. Lévesque nous raconterait de naïves légendes des environs de Cherbourg, recueillies sur la double lisière de cet immense retranchement appelé Haguedike, qui défend le cap de la Hague. M. Bergasse nous peindrait les sauvages beautés de cet îlot obscur, ancré sur l'Océan, près des rivages de la Vendée, appelé l'Ile-Dieu, quoique aucune tradition ne justifie ce nom, et qui garde, toujours vivants, les souvenirs, sacrés ou glorieux, de saint Amand, l'apôtre des Belges, qui s'y réfugia au VIe siècle, et ceux des La Trémouille, des Clisson, des Rieux et des Rohan, tous ces fiers bretons qui la possédèrent tour-à-tour. M. Bergasse nous raconterait encore, en interprétant M. Magnin, les naïves témérités du théâtre français à son berceau, dressant ses pompes rustiques dans les châteaux et les palais, les abbayes et les cathédrales; quand, suivant Boileau,

> De pelerins, dit-on, une troupe grossière,
> En public, à Paris, y monta la première;
> Et sottement zélée, en sa simplicité,
> Joua les saints, la Vierge et Dieu par piété.

Puis encore, il exhumerait, pour nous les faire apprécier, les productions dramatiques d'une pieuse nonne du Xe siècle, nommée Hroswitha, qui, nourrie de la lecture de Virgile et de Térence, avait conservé dans le cloître les traditions de l'art et du goût antiques, et parlait encore la langue de ses maîtres, alors que tous, autour d'elle, semblaient l'avoir oubliée; ou enfin, prenant pour guide M. de la Villemarqué et ses chants traditionnels de la Bretagne, il nous introduirait dans cette merveilleuse contrée de l'Armorique, toute peuplée de paladins, de fées et de lutins, qui s'exalte encore aux récits des combats d'Arthur,

frissonne de terreur au souvenir des enchantements de Merlin, et qui, depuis quinze siècles, gardant opiniâtrement ses traditions, ses usages et sa foi, commence à Brocéliande et finit à Quiberon.

Mais d'autres mémoires, d'un intérêt plus sérieux, réclament que nous revenions à eux et à leurs auteurs. M. Frère, qui a longtemps étudié les précieux monuments typographiques des anciennes époques, pour les reproduire avec fidélité dans quelques élégantes éditions publiées par ses soins, a tourné, vers la question des *Origines de l'Imprimerie*, ses patientes investigations. Dans le mémoire qu'il nous a lu sur cet objet, il ne s'est pas proposé de consigner de nouvelles découvertes, de reculer de quelques années cette date tant disputée qui vit éclore le premier livre imprimé. Il a voulu seulement déduire avec lucidité, raconter avec élégance et intérêt tout ce que les découvertes acquises jusqu'à ce jour ont pu nous apprendre de plus certain sur l'art inventé, selon les uns à Strasbourg, suivant les autres à Mayence ou même à Harlem. Toutefois, il ne s'est pas borné à ce point de départ; mais, scrutant les annales des Chinois, demandant même à Pline le secret d'un procédé inventé par Varron, puis, constatant plus tard le fait d'impressions exécutées avec des planches solides, il s'est demandé laquelle de toutes les inventions rapportées à ces diverses sources, avait pu mettre sur la voie Guttemberg, que l'assentiment universel reconnaît comme le véritable inventeur de l'imprimerie à l'aide de caractères mobiles. L'histoire des essais successifs de Guttemberg, celle de ses tentatives malheureuses d'association avec des artistes peu scrupuleux, qui, en définitive, dérobèrent à l'inventeur ses succès, ses bénéfices, et même une partie de sa gloire, est racontée par M. Frère avec un intérêt simple et touchant.

L'étude des premiers monuments de l'art naissant, l'énumération des productions, variées de date, de caractère et d'origine, qui leur succédèrent en foule, la spécification des différents perfectionnements de détail qui amenèrent peu à peu l'imprimerie à cet état de perfection élégante qui la caractérise à notre époque, et qui semble ne devoir plus être surpassé ; tels sont les compléments que M. Frère a donnés à son œuvre, et qui en font, pour l'homme du monde, un memento aussi élégant que substantiel.

La *Linguistique*, cette science des principes sur lesquels reposent la formation, la filiation et le mécanisme des langues, a occupé épisodiquement une des séances de l'Académie. Un savant professeur, M. l'abbé Latouche, ayant obtenu la faveur de venir exposer devant elle les bases du système en vertu duquel il prétend ramener les mots de toutes les langues à quelques radicaux peu nombreux, a étonné ses auditeurs par la prodigieuse variété de ses connaissances grammaticales, par la hardiesse et le bonheur de ses rapprochements étymologiques, sans toutefois réussir à les convaincre de la certitude des bases de son enseignement.

La *Poésie*, nous l'avons déjà fait pressentir, occupe une si petite place dans nos travaux, qu'elle pourrait à bon droit être considérée comme un hors-d'œuvre. Non pourtant que l'Académie répudie aujourd'hui cette noble fille de l'inspiration, qu'elle environna jadis de ses plus chères prédilections et favorisa de ses plus belles récompenses ; mais la tendance sérieuse des esprits emporte toutes les préoccupations vers un but utilitaire, et la poésie craint ou dédaigne de se produire. Toutefois, nous aimons a constater que sa retraite n'est point absolue ; et de gracieuses *Canzonnettes* élégamment imitées de Métastase, par M. Bal-

lin, de beaux vers, pieusement inspirés, que M. l'abbé Picard va nous lire, suffisent pour témoigner que la poésie fait encore parfois entendre son divin langage parmi nous.

L'Histoire, cette science divinatrice, qui apprend à lire, dans le passé, l'enseignement du présent et la révélation de l'avenir; l'*Archéologie*, sa compagne assidue, qui aide à constater l'état des civilisations éteintes, à perpétuer les traditions de l'art et du goût; l'histoire et l'archéologie ont trop de droits au culte des esprits méditatifs pour ne pas tenir une large place dans les occupations de l'Académie. C'est surtout aux recherches historiques locales qu'est dévolue la meilleure part de ces travaux.

M. Fallue nous a communiqué deux fragments importants du grand ouvrage qu'il consacre à retracer *l'histoire de la Cathédrale de Rouen, depuis l'époque de sa fondation jusqu'à nos jours*. L'un embrasse le pontificat d'Odon Rigaud, au XIIIe siècle, et l'autre les vicissitudes de la persécution que subit l'église pendant la période révolutionnaire. C'était, sous une forme inattendue et sans avoir cherché à provoquer ce contraste, amener un rapprochement des plus intéressants entre cette époque de ferveur religieuse, où la foi accomplissait des miracles; où le primat vénéré, régulateur suprême de la discipline et de la morale, arbitre des contestations, occupait laborieusement sa longue carrière à parcourir ses diocèses, dictant des décisions, réformant les mœurs, punissant les crimes, semant des aumônes, consacrant des autels, faisant en un mot l'office de souverain pasteur des peuples; et cette autre époque néfaste, où la religion vit fermer ses temples, renverser ses autels, persécuter ses ministres; où d'indignes pasteurs usurpaient, presque sans consécration, des fonctions que le mépris des fidèles rendait aussitôt vaines entre leurs mains. Ces deux fragments ont fait

apprécier à l'Académie tout l'intérêt de cette vaste composition, que l'Institut, dans son récent concours, a jugée digne d'une de ses plus honorables mentions.

Une notice de M. l'abbé Cochet, *sur le manoir de l'Alihermont*, près Dieppe, ancienne demeure seigneuriale des archevêques de Rouen, nous ramène au temps d'Odon Rigaut, qui, s'il ne fut pas le fondateur de cette splendide résidence, contribua du moins à lui donner tous ses développements ; et qui témoigna pour elle un si constant intérêt que, dans l'espace de vingt années, il y séjourna plus de cent-cinquante fois.

Avec M. Chéruel, nous franchissons l'espace qui sépare le XIIIe siècle du XVIIe, et, de saint Louis, nous passons à Louis XIV. Dans un fragment détaché d'un ouvrage qui a pour objet de caractériser *le gouvernement personnel de ce dernier monarque*; longue période politique qui se divise en trois phases : le règne de Colbert, le règne de Louvois et le règne de madame de Maintenon, l'auteur nous a retracé la première de ces phases avec cette exactitude de détails et cette science de mise en œuvre, qui donnent à ses ouvrages une si haute valeur historique.

C'est à cette phase, comme on sait, qu'appartiennent toutes les grandes mesures législatives, financières, administratives, commerciales et maritimes, qui jettent sur ce règne organisateur un si grand éclat ; c'est également sous cette influence féconde qu'on voit le génie littéraire et le génie des arts acquérir ce magnifique développement qui fait, de cette époque privilégiée, l'une des gloires de la France.

Dans le cours de l'année dernière, M. Chéruel nous a lu un mémoire *sur l'instruction publique à Rouen pendant le Moyen-Age*, et l'Académie a voulu que ce travail,

dont les matériaux étaient si difficiles à rassembler, fût inséré dans son Précis. Cette année, M. Chéruel nous a communiqué un nouvel extrait faisant suite à ce mémoire, et embrassant à peu près la première moitié du XVIIe siècle. C'est l'époque féconde en intrigues subalternes, où les jésuites, s'attaquant tour-à-tour à tout ce qui leur faisait obstacle ou ombrage : ordres religieux, corps municipal, parlement, pouvoir archiépiscopal, réussissent à lasser leurs contradicteurs, déjouer leurs ennemis, supplanter leurs rivaux, et à s'assurer un triomphe qui devait être, au reste, de courte durée.

Tout le monde connaît l'intéressante série d'ouvrages ou de notices que M. Delaquérière a consacrée depuis de longues années à illustrer les monuments civils, les habitations privées de notre ville, et, par suite, l'histoire de l'architecture domestique de nos ancêtres. C'est encore un point curieux de cette monographie qu'il est parvenu à éclairer à l'aide de ses persévérantes recherches ; il s'agit des *Enseignes*, dont l'emploi remonte à l'antiquité et dont l'usage, généralisé au Moyen-Age, servait à la désignation des habitations, alors que le numérotage était inconnu. L'auteur a su tirer de ce sujet, en apparence stérile, une foule d'observations piquantes dont l'histoire sérieuse des mœurs et des coûtumes ne dédaignera pas de faire son profit.

Nous touchons enfin au terme de cette longue excursion rétrospective, pendant le cours de laquelle nous avons plus d'une fois, nous le redoutons, transgressé la règle de brièveté que nous nous étions imposée. La faute en est, non à notre bon vouloir mais à l'étendue de notre tâche, si variée d'aspects, si féconde en œuvres remarquables de tout genre. L'Académie de Rouen n'a, certes, point à justifier l'emploi des instants qu'elle consacre à ses labo-

rieuses études, à ses savantes discussions ; mais, si on était tenté de lui nier le mouvement et le progrès, elle pourrait, en montrant ce résumé si bien rempli, faire comme le philosophe antique et prouver qu'elle a marché.

L'usage veut que, pour clore ce compte-rendu, nous constations les pertes que l'Académie a faites dans le cours de cette année, les adjonctions qu'elle s'est données ; en un mot que nous établissions la balance de ses espérances et de ses regrets. Nous le ferons sommairement, des notices spéciales devant être consacrées, plus tard, à chacun des membres décédés.

L'Académie a donc perdu, dans la classe des lettres, un membre résident, M. Thinon, avocat à la Cour d'Appel de Rouen, et quatre membres correspondants : M. De Kergariou, ancien préfet de la Seine-Inférieure, ancien pair de France ; M. Thil, ancien député, président à la Cour de Cassation ; M. l'abbé Labouderie, littérateur et philologue ; et enfin monseigneur Fayet, évêque d'Orléans. Elle a, en outre, perdu, par leur éloignement de notre ville, et leur passage dans la classe des correspondants, trois membres résidents : MM. Destigny, Giffard et Deville.

Mais elle a admis dans son sein, comme membres résidents, pour la classe des lettres :

M. Nepveur, conseiller à la Cour d'Appel ;

M. l'abbé Louvel, chanoine honoraire, aumônier au Lycée de Rouen ;

M. Léonce de Glanville, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques ;

Et, comme membres correspondants pour la même classe :

M. Couppey, juge au tribunal de Cherbourg ;

Et M. l'abbé Auger, chanoine honoraire de Compiègne et de Bayeux.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

RAPPORT

SUR

LES PRIX D'ENCOURAGEMENT

A DÉCERNER AUX ARTISTES,

Rédigé au nom de la Commission des Beaux-Arts(1),

PAR M. A. POTTIER.

L'Académie de Rouen, qui ouvre son triple portique aux Sciences, aux Lettres et aux Arts, qui accueille dans son sein, avec la même distinction et sur le même rang, le savant, le littérateur et l'artiste; jusqu'à ces dernières années n'avait point encore institué d'encouragements à décerner périodiquement aux Arts, ainsi qu'elle le faisait aux Sciences et aux Lettres. Mais, il faut bien le dire, les

---

(1) Cette Commission était composée de MM. Hellis, Barthelemy, Gustave Morin, Grégoire, Dutuit, Levesque, Decazes, et A. Pottier rapporteur.

Arts, quoique honorablement pratiqués en province par quelques talents distingués, ne s'y montraient cependant que sous forme d'exceptions, trop peu nombreuses pour qu'il parût utile ou même expédient de les appeler à des concours publics. C'eut été peut-être les provoquer à déclarer leur insuffisance et leur isolement.

L'Institution des Expositions de peinture dans la plupart des grandes villes, la construction et la réparation de nombreux monuments, et, plus que tout encore, le progrès universel du bien-être et du goût, ce fruit précieux de la prospérité et des loisirs de la paix, ont tellement multiplié, pour les artistes, les chances de se produire avec succès en province, que l'existence de ces hommes n'y semble plus un objet d'étonnement et de singularité. Conseillers du luxe et arbitres du goût, leur participation à notre vie d'intérieur, à nos plaisirs, à nos fêtes, est devenue en quelque sorte une nécessité. Bien plus, la centralisation exerçant sur eux une influence moins attractive que sur les écrivains, ils se développent, au sein de la province, avec plus d'expansion, d'éclat et de fécondité que ceux-ci ne pourraient le faire. Ce sont eux qui ont surtout le privilége d'exciter l'intérêt du public, de faire naître en lui le goût du beau, de l'initier aux plaisirs de l'intelligence. De sorte qu'on peut facilement entrevoir le jour peu éloigné où les Arts obtiendront, en province, la priorité sur les Lettres, forcément réduites au cercle étroit des études locales.

L'Académie de Rouen a senti que le moment était venu d'appeler les Arts au partage des mêmes priviléges que les Sciences et les Lettres. Déjà, deux fois en six années, ses encouragements sont venus stimuler des vocations heureuses, honorer des talents déjà faits. Aujourd'hui, l'Académie réitère le même concours, mais en le fondant sur une plus large base. Ce n'est plus dans le champ limité

d'une Exposition de peinture qu'elle choisit ses lauréats. C'est la Normandie entière qu'elle appelle à participer à ses récompenses, et la Normandie a noblement répondu. Nos espérances, à cet égard, ont été surpassées ; car nous avons la conviction que les artistes que nous présentons aux applaudissements du public peuvent dignement tenir leur rang, chacun dans sa spécialité, à côté de ceux que la Capitale couronne avec orgueil dans les concours nationaux.

Nous diviserons ce rapport en quatre parties, suivant ces quatre divisions : *Architecture ; Peinture et Dessin* ; *Sculpture ; Musique*.

ARCHITECTURE.

L'Architecture a trop peu d'occasions, en province, de développer largement toutes les ressources dont elle dispose, soit comme science, dans la construction et la distribution des grands édifices, soit comme art, dans la décoration des façades et des intérieurs, pour que l'Académie ne s'empresse pas d'accorder tout son intérêt aux œuvres capitales de ce genre qui lui sont signalées. Le Musée-Bibliothèque, que la ville du Havre a fait construire, et que ces dernières années ont vu achever, réunit toutes les conditions que l'art et la science exigent pour sceller une œuvre de leur nom : importance de la destination, noblesse des proportions, convenance et juste mesure de l'ornementation. M. Brunet-Debaines, qui est l'auteur du plan de cet édifice, et que recommandent de nombreux succès dans les concours publics, ayant invoqué le jugement de l'Académie sur son travail, cette

Compagnie s'estime heureuse de reconnaître et de proclamer que l'artiste a tous les droits à une honorable distinction.

Le programme que M. Brunet-Debaines avait à remplir consistait à édifier, sur un terrain assez restreint, de forme à peu près carrée, et isolé sur trois faces, un monument destiné à contenir un Musée de tableaux, des galeries de Bibliothèque, et des collections d'histoire naturelle. La combinaison adoptée par l'architecte, pour satisfaire à toutes les exigences de cette triple destination, est remarquablement ingénieuse. D'abord, à l'extérieur, l'édifice présente, au-dessus d'un soubassement élevé, deux étages, dont le supérieur, terminé en terrasse, porte, comme couronnement, sur la façade antérieure, quatre statues et un petit édicule contenant une horloge. Une ordonnance de deux ordres superposés : l'Ionique et le Corinthien, se produisant en colonnes engagées, simples ou accouplées, séparées par de larges baies ouvertes en arcades, décore cette façade pleine de mouvement dans les lignes et de ressauts heureusement distribués. C'est le système adopté par les anciens, au Colysée de Rome, aux Arènes de Nîmes; la fusion réalisée de la plate-bande et du pleinceintre, l'alliance des architectures grecque et romaine.

A l'intérieur, chaque étage se compose d'une vaste salle carrée, placée au centre de l'édifice, et enclavée entre quatre galeries. A l'étage inférieur, cette salle, qui n'est séparée des galeries latérales que par de vastes arcades ouvertes en haut, fermées en bas par de petits murs de refend, forme un magnifique vestibule qui semble embrasser, dans son immense étendue, l'aire entière de cet étage. Grâce à cette ingénieuse disposition, la lumière pénètre à flots dans ce vestibule, qui ne reçoit pourtant le jour qu'à travers les galeries latérales consacrées aux collections

d'histoire naturelle. Rien de plus splendide, de plus grandiose que cette somptueuse introduction, si vaste à travers ses échappées latérales, si richement découpée de colonnes, de balustres et d'arcades, qu'au Louvre même on chercherait vainement sa pareille. A l'étage supérieur, la même disposition produit un effet tout différent. La vaste salle du centre, séparée des galeries qui l'enveloppent par des murs pleins, n'est éclairée que par un dôme vitré; c'est le musée de tableaux. Les galeries de pourtour, éclairées latéralement par les trois façades, sont consacrées à la bibliothèque.

L'escalier, qui s'ouvre au fond du vestibule, en face de la porte d'entrée, d'abord par une montée unique, qui se divise, à la hauteur du premier palier, en deux rampants faisant retour, aboutit, au premier étage, tout à la fois à l'entrée du Musée et aux deux galeries de la bibliothèque.

De cet ensemble de dispositions, il résulte : que les galeries d'en-bas, isolées du vestibule par les murs de refend peu élevés dont nous avons parlé ; que la salle centrale consacrée aux tableaux ; et même que les galeries de pourtour servant de bibliothèque, sont toujours d'un libre et facile accès, et peuvent être cependant, soit l'une, soit l'autre, interdites et fermées au public, sans que la circulation des autres en soit gênée.

Nous n'insisterons pas sur les critiques plus ou moins graves, plus ou moins fondées, que l'examen attentif de cette œuvre peut faire surgir ; nous les citerons seulement pour faire preuve d'impartialité. Ainsi, par exemple, il est évident que les montées du triple escalier, n'ayant pour tout développement longitudinal que la largeur de la galerie du fond, sont beaucoup trop rapides et les degrés trop étroits. Mais on comprend que l'architecte avait à lutter en cet endroit contre une difficulté à peu-près insurmontable.



On trouve encore, non sans quelque raison, que la porte d'entrée de l'édifice, taillée exactement sur le même patron que les fenêtres de l'étage inférieur, sans ornements saillants qui la distinguent, est beaucoup trop nue, surtout eu égard au somptueux vestibule qu'elle précède et doit annoncer.

Enfin, l'édicule terminal qui surmonte la façade et qui contient le cadran d'horloge, paraît trop un hors-d'œuvre, accepté par l'artiste comme une nécessité gênante, et qu'il n'a pas assez cherché à masser convenablement, soit par de riches amortissements latéraux, soit par tout autre moyen que son expérience n'eût pas manqué de lui faire rencontrer.

Si l'imposante composition monumentale que nous venons de décrire et de tenter d'apprécier, n'eût pas suffi pour fixer le jugement de l'Académie, nous eussions pu, en passant en revue tous les travaux exécutés par M. Brunet-Debaines pour la ville du Havre, dont il est l'architecte, trouver assez de motifs pour décider ce jugement. Ainsi, cet artiste a construit, pour loger le personnel de la douane du Havre, composé de 1,500 habitants, dont plus de 300 ménages, une vaste cité qui est la première réalisation du système mixte d'habitation et de nourriture en commun ou en particulier; avec tous les accessoires : buanderies, chauffoirs, crèches, école, etc., que comporte un pareil établissement. Cette belle création d'utilité publique, qui fonctionne depuis deux ans, peut être proposée comme modèle pour la fondation des cités ouvrières dont l'intérêt des classes pauvres sollicite l'établissement dans les grandes villes industrielles.

M. Brunet-Debaines a également construit au Havre, pour emmagasiner les tabacs en feuilles de la régie, un

vaste entrepôt dont l'achèvement remonte à peine à quelques mois.

On lui doit, enfin, la restauration de l'antique église de l'abbaye de Graville, ce spécimen si curieux de notre primitive architecture normande ; un projet de restauration du château d'Harfleur, et quelques autres projets importants, en ce moment exposés au salon de Paris.

L'Académie de Rouen, rendant hommage au talent de création, à la science pratique que révèlent de si importants travaux, et félicitant surtout l'artiste de ce que ; chargé d'élever un monument consacré à la science et aux arts, il a compris que, pour une si noble destination, l'art lui-même devait manifester toutes ses inspirations et développer ses prestiges, l'Académie s'empresse d'accorder, à M. Brunet-Debaines le plus signalé des encouragements dont elle dispose, et lui décerne une Médaille d'Or.

Si un zèle ardent, infatigable, pour la restauration des églises anciennes que le moyen-âge a prodiguées sur le sol de l'un des arrondissements de la Basse-Normandie les plus riches en ce genre ; si de consciencieux travaux entrepris dans le but de mettre en lumière tous les trésors ignorés de cette terre favorisée, suffisaient pour avoir droit aux encouragements que l'Académie propose, cette Compagnie n'eut pas hésité à décerner à M. Delaunay, architecte de l'arrondissement de Bayeux, l'une de ses meilleures récompenses. En effet, pendant le cours de ces dernières années, cet artiste a multiplié les travaux, accompli les plus louables efforts, pour reconnaître et constater l'état des monuments religieux confiés à sa tutèle vigilante ; pour faire classer les plus importants parmi les monuments historiques; pour appeler sur eux l'intérêt du Gouvernement et des communes ; pour procéder à la restauration des

plus endommagés par le temps ; pour restituer enfin, aux plus compromis par de maladroites rénovations, leur forme et leur caractère primitifs.

Il a en outre exécuté, d'après les plus remarquables de ces monuments, une série de plans et de dessins qu'il se propose de publier ; enfin, il a mérité que la Société française pour la conservation des monuments historiques déclarât, dans un rapport public, que, de tous les arrondissements de la Basse-Normandie, il n'y en avait pas un seul où l'on pût citer autant de travaux de restauration convenablement exécutés, que dans celui de Bayeux. Cependant, malgré tous ces titres à l'éloge et à la reconnaissance des amis de nos antiquités, l'Académie, ayant mûrement examiné la plupart des dessins et des projets de restauration exécutés par M. Delaunay, a remarqué qu'il manquait encore à cet artiste la connaissance complète des variétés de style qui caractérisent les différentes époques ; que, dans ses restaurations, il était fréquemment porté à confondre ces nuances, à jeter du désaccord entre le caractère des masses et celui de l'ornementation ; enfin que, dans ses propres compositions de portails, d'autels, etc., il introduisait de nombreux détails hybrides qui n'avaient d'analogues exacts dans la décoration d'aucune époque.

L'Académie se borne donc à tenir compte à M. Delaunay de son zèle et de ses nombreux efforts ; elle l'engage à persévérer dans l'étude et la comparaison raisonnée des monuments qui sont l'objet de ses travaux ; et, reconnaissant tous les services qu'il a rendus et qu'il rend encore chaque jour aux édifices religieux de son arrondissement, elle lui décerne une *mention très honorable*.

Peinture.

Lorsque l'exposition municipale de peinture concordait avec chacune des séances publiques de l'Académie, celle-ci pouvait facilement se rendre un compte précis des récents travaux des artistes du pays, et des progrès accomplis par eux depuis une certaine période. Cet avantage lui manquant aujourd'hui, à cause du long intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière exposition, l'Académie n'a pu porter son examen et ses appréciations que sur les artistes qui ont répondu à son appel. Ils sont malheureusement peu nombreux ; mais le mérite incontestable des œuvres présentées peut consoler de l'infériorité du nombre des concurrents.

M. Auguste Lebrun, ancien élève de l'école municipale de peinture de Rouen, et ancien pensionnaire de la ville, mû par un louable sentiment de reconnaissance envers sa cité natale qui a généreusement favorisé ses études et soutenu ses premiers pas, a désiré lui offrir uue œuvre de sa composition qui témoignât tout à la fois de sa gratitude et de ses progrès. Le sujet qu'il s'est donné ne pouvait être plus heureusement choisi. C'est le portrait en pied du poète illustre dont notre ville est si fière d'avoir abrité le berceau, et dont elle se montre toujours empressée de multiplier l'image et le souvenir. Plus consciencieux que la plupart des artistes qui l'ont précédé, M. Auguste Lebrun, pour reproduire les traits du grand Corneille, n'a voulu s'adresser qu'à la tradition la plus authentique. Bien plus, après avoir choisi ce type préférable, que les récentes recherches de M. Hellis sur le précieux portrait de Ch. Lebrun avaient déjà suffisamment désigné, il s'est fait une loi de transporter, dans toute son intégrité, sur sa toile, cet ensemble de traits vénérables et touchants. Pour l'at-



titude, le geste, le costume et les accessoires, il s'est donné libre carrière, et c'est ainsi que d'un portrait il a fait un important tableau. Pierre Corneille est représenté dans son cabinet, composant sa tragédie d'*Héraclius*. Le peintre, subissant la nécessité de se conformer à l'expression sereine et reposée du portrait, ne pouvait songer à donner, à la figure du poète, une attitude et un geste d'inspiration. C'est donc avec l'apparence de la méditation calme et attentive que Corneille se présente à nos yeux, levant la main qui tient la plume, comme s'il se préparait à fixer la pensee qui va jaillir.

L'artiste a heureusement surmonté les difficultés de son sujet; difficultés plus grandes qu'on ne le supposerait au premier abord, et qui consistait à enchaîner son invention et sa pensée dans les liens étroits d'une inspiration étrangère. Toutefois, il n'était pas possible que la liberté, l'aisance de la pose n'en reçut pas quelque atteinte; aussi trouve-t-on le geste du bras droit un peu guindé. La partie inférieure du corps paraît également un peu courte, et les mains ont été jugées un peu lourdes par quelques connaisseurs délicats. Mais, ces concessions faites à la critique, on doit reconnaître que ce portrait est peint avec largesse et vigueur; que les étoffes, dans leur sombre éclat, sont d'une grande transparence; que les nombreux accessoires sont rendus avec une frappante vérité; et que l'ensemble de cette œuvre manifeste une intelligence remarquable du clair-obscur et de l'effet. L'Académie, qui, il y a quelques années, couronna un tableau de M. Auguste Lebrun, représentant les *Adieux de Cymodocée*, n'hésite donc pas à déclarer aujourd'hui que ce jeune artiste est dans une voie de rapides progrès; que son œuvre, dont l'intention l'honore, est digne de la noble destination qu'elle a reçue; et, pour encourager son zèle pour les fortes études, sa

persévérance et son désintéressement, elle lui accorde une MÉDAILLE D'OR.

PEINTURE ET LITHOGRAPHIE.

L'art de reproduire avec fidélité, par la peinture, le dessin et la lithographie, les monuments dont tous les siècles passés ont jonché notre sol, est réputé, à juste titre, un art de haute importance, aujourd'hui que nous nous sommes épris, pour ces vénérables restes, d'une si légitime admiration. Les artistes capables d'exceller dans cette spécialité délicate, sont encore fort rares, quoique beaucoup y prétendent; car il leur faut unir, au sentiment du paysagiste, le calcul du perspecteur et la science de l'antiquaire. Les services que les artistes, doués de ce triple mérite, rendent à l'histoire, à l'archéologie, quoique justement appréciés, ne sont pas encore estimés à leur véritable valeur. Par leurs œuvres, en effet, ils rendent possible l'étude constante, la comparaison simultanée des monuments de tous les pays et de tous les âges; et l'archéologie, théoriquement enseignée, ne se propage que grâce à leurs travaux. La Normandie doit s'estimer heureuse et fière de posséder un artiste à qui ne manque aucun des mérites que nous avons signalés; c'est M. Bouet, de Caen, peintre d'intérieurs et d'extérieurs, dont une touche fine et suave rehausse la sévère exactitude; dessinateur consommé dans la science de la perspective, lithographe usant en maître de toutes les ressources de son procédé, antiquaire exercé dont les plus savants, dans notre province, estiment et recherchent la collaboration.

Sans parler des tableaux et des dessins à plusieurs crayons dont quelques-uns ont figuré à nos expositions et ont été favorablement appréciés; une nombreuse suite de

vues des principales maisons de Caen, remarquables par leur antiquité ou par la singularité de leur décoration ; une monographie complète, en douze planches in-folio, de ce mont fameux, situé aux confins de la Normandie, et surnommé la Merveille au péril de la mer ; puis, enfin, d'innombrables dessins semés dans les publications de M. de Caumont, dans les mémoires des sociétés savantes ; telles sont les productions par lesquelles M. Bouet se recommande à l'intérêt de l'Académie, et qui, au jugement de cette Compagnie, lui ont mérité une **Médaille d'Argent.**

Sculpture.

La sculpture, dans son application la plus élevée, c'est-à-dire la statuaire, est un art dont la pratique est, à peu près, exclusivement concentrée dans la capitale. Ce n'est guère, en effet, qu'avec l'aide protectrice du gouvernement, et dans les travaux qu'il ordonne, que cet art dispendieux peut trouver un suffisant emploi et de larges développements. La sculpture, en tant que pratiquée par des artistes fixés en province, est donc limitée à des applications secondaires, telles que l'ornementation, l'ivoirerie et quelques autres industries spéciales. Mais, sous cette forme plus modeste, avec moins de prestige et d'éclat, cet art peut encore manifester de nobles inspirations, créer des œuvres dignes d'éloges, et réclamer une juste part dans nos encouragements.

Parmi les artistes qui ont appelé sur leurs travaux l'attention de l'Académie, M. Graillon, sculpteur-modeleur, à Dieppe, mérite une mention spéciale. Cet artiste pourrait, à juste titre, être cité comme un rare exemple de ces dispositions natives, de ces vocations spontanées qui,

surgissant au sein d'une détresse profonde, sans guide et sans appui, sans études régulières, par la seule force d'une organisation courageuse et d'une persévérance à toute épreuve, gravissent péniblement tous les degrés d'une laborieuse initiation, et réussissent à conquérir talent, aisance et renommée. M. Graillon a raconté lui-même, dans une Notice empreinte d'un touchant intérêt, ses luttes douloureuses, commencées sous l'humble échoppe où languirent ses premières années; sa poursuite opiniâtre, à travers obstacles et privations, pour atteindre à ce titre d'artiste, son ambition et sa récompense. Il s'est peint naïvement et sans emphase, cherchant longtemps sa voie, s'essayant à la peinture, pratiquant avec quelque succès la ciselure de l'ivoire, puis, enfin, pour répondre à sa fougue d'inspiration, se créant à lui-même un art original et nouveau, dans lequel il n'avait ni précédent ni modèle. Introduire, dans la sculpture, ou plutôt dans l'ébauche plastique, la libre allure de la fantaisie; contraindre cet art, jusque-là sérieux, à descendre, sans déroger, jusqu'à l'observation caustique des physionomies et des mœurs populaires; unir intimement, dans l'expression des sentiments et des passions, le pathétique au grotesque; jeter enfin, sur l'ensemble de son œuvre, ce qui suffit pour ennoblir, dans l'art, toute trivialité du choix et de la forme, la vive amorce d'une touche pleine de verve et d'improvisation; tels sont les traits caractéristiques, les qualités et les mérites des productions de l'artiste dieppois qu'on a déjà surnommé le *Callot de la sculpture*.

L'Académie de Rouen, qui estime avec raison que l'art, dont le domaine est infini, n'a point établi de privilége entre les modes variés de ses innombrables manifestations; qu'il peut, quand le génie et l'observation l'inspirent, transfigurer toute forme et sceller toute matière de son em-

preinte, l'Académie a jugé que l'artiste, par la courageuse persévérance qu'il a déployée, par la multiplicité et le mérite de ses œuvres, aujourd'hui si universellement appréciées, avait droit aux distinctions qu'elle délivre ; en conséquence, elle décerne à M. Graillon une **Médaille en Vermeil.**

Il est un art qui brilla au xve et au xvie siècle d'un vif éclat; c'est celui de la sculpture sur bois, appliquée à la décoration des édifices religieux et civils, à l'ornementation des meubles et des ustensiles domestiques. Qui n'a admiré, en les considérant comme des chefs-d'œuvre de pratique, aujourd'hui presque impossibles à renouveler, les merveilleux dosserets des stalles, les jubés, les vantaux, les buffets d'orgue qui décorent encore un grand nombre de nos cathédrales gothiques, et les dressoirs, les crédences, les bahuts ouvragés que, de nos jours, le goût de la *curiosité* a fait exhumer des obscurs réceptacles où ils gisaient méprisés? Les traditions de cet art si fécond et si multiple dans ses créations, comme celles de la peinture sur verre, de l'émaillerie, et de tant d'autres arts qui firent la gloire des derniers siècles du moyen-âge, semblaient entièrement perdues. Le sentiment de la convenance et de l'harmonie des styles dans la restauration des édifices anciens, sentiment trop longtemps méconnu, mais qui s'est développé de nos jours jusqu'à se formuler en règle absolue de bon goût, a provoqué une tardive résurrection de cette industrie ornementale. Quelques artistes, trop peu nombreux encore, se sont mis à étudier les œuvres de nos vieux maîtres *huchiers*, à analyser leurs coupes savantes, leurs assemblages si ingénieusement combinés, et surtout cette taille hardie, vive et franche dans l'exécution des reliefs et des parties fouillées, qui semble donner au bois, assoupli par leur

ciseau, la ductilité de la cire. Parmi ceux qui ont su s'approprier le plus complètement ce *faire* habile et cette exécution aussi savante que légère, M. Boudin, de Gisors, occupe sans contredit un des premiers rangs. Fils d'un artiste distingué, chez qui une propension décidée pour la sculpture sur bois développa un rare talent dans l'art délicat de la restauration et de l'imitation des boiseries gothiques ; ayant longtemps partagé tous les travaux de cet excellent guide, M. Boudin a hérité en quelque sorte tout à la fois de la vocation de son père et de l'habileté de son maître. Les œuvres qu'il a produites, pendant le cours de ces dernières années, sont trop nombreuses pour que nous entreprenions de les faire connaître toutes. Nons nous bornerons à citer les principales.

Pour la décoration du maître-autel de la cathédrale d'Evreux, il a exécuté une custode servant à déposer le Saint-Sacrement : magnifique flèche gothique, en bois peint et doré, décorée dans toute sa hauteur de fenestrages à jour, de pinacles et de clochetons, dans le style de la fin du xve siècle. Pour la même église, il a fait la boiserie d'un orgue d'accompagnement placé dans le chœur ; œuvre d'un mérite secondaire, à la vérité, sous le rapport de la décoration, mais dont l'infériorité ne saurait être imputée qu'aux difficultés résultant de l'emplacement, aux vices de la forme obligée, et surtout aux restrictions d'une économie trop rigoureuse. Il a encore exécuté, pour la même église, mais avec plus de latitude dans la dépense, une clôture de chapelle, richement décorée, dans le style gothique fleuri de la fin du xve siècle ; cette œuvre, importante à tous égards, peut rivaliser, sous le rapport de l'exacte imitation du style et de la perfection d'exécution, avec les productions les plus vantées de la menuiserie ancienne.

Les critiques adressées à l'orgue d'accompagnement de la cathédrale d'Evreux peuvent également s'appliquer à la décoration de l'orgue principal de l'église Saint-Taurin de la même ville, que la pénurie de fonds a d'ailleurs contraint de laisser inachevée. Il est hors de doute que les formes carrées, les façades planes et sans ressauts dans lesquelles les facteurs modernes enferment leur mécanisme, ne présentent au génie des décorateurs qu'un motif ingrat qui limite leurs créations à d'insignifiants placages.

Le grand pupitre de chœur de la même église Saint-Taurin est une des œuvres les plus recommandables du sculpteur de Gisors. On peut en dire à peu près autant du maître-autel de l'église de Pîtres. Dans ces deux compositions, l'artiste, libre d'entraves gênantes et moins restreint par l'économie, a su donner aux masses cette ampleur de formes, aux contours ces reliefs vigoureux et mouvementés, aux détails enfin cet irréprochable fini qui rendent le Moyen-âge presque inimitable.

Mais la pièce la plus capitale, sans contredit, de l'œuvre de M. Boudin, celle qu'on vante le plus, et que lui-même place au-dessus de toutes les autres, c'est la chaire à prêcher qu'il a récemment exécutée pour l'église de Vernon; travail considérable, qui a exigé de l'artiste près de trois années de soins et qui a coûté plus de 15,000 francs.

Isolée entre deux piliers et s'élevant sous l'ogive d'une travée, cette chaire est portée sur un support unique, et représente assez bien, dans sa forme générale, depuis le sol jusqu'au niveau de l'accotoir, un vase à pied ou un calice. De la partie postérieure, à laquelle viennent se rattacher deux petits escaliers tournants, monte un dossier supportant l'abat-voix en forme de pyramide surbaissée. Toute

cette composition architecturale est décorée dans le style gothique ouvragé de la fin du xve siècle. Les quatre faces du pilier de soutènement, les pans de la cuve, la face du dossier, et les différents étages de l'abat-voix sont décorés de fenestrages, de dais, de grandes et de petites figures, du travail le plus exquis. Sur la cuve, ce sont les quatre évangélistes et les douze apôtres; sur le dossier, saint Pierre et saint Paul et deux anges adorateurs; sur l'abat-voix, les vertus théologales; enfin, au sommet, saint Jean le précurseur. Cette magnifique chaire à 20 pieds de hauteur, non compris le saint Jean qui la termine. Un banc d'œuvre, dans le même style, et destiné à lui faire face, est en voie d'exécution entre les mains du même artiste.

M. Boudin, nous avons peut-être omis de l'exprimer suffisamment, quoique nous l'ayons assez laissé entrevoir, exécute toutes ses œuvres importantes d'après ses propres dessins. A ce titre, son talent complexe participe de celui de l'architecte, du menuisier constructeur et du sculpteur. Sous ces deux derniers rapports, nous n'hésiterons pas à le proclamer, il peut être considéré comme irréprochable. La science pratique de l'artiste égale son habileté d'exécution. Toutefois, comme créateur, comme imitateur fidèle et rigoureux du style d'une époque déterminée, M. Boudin, il faut bien l'avouer, laisse quelque chose à désirer. Ses masses manquent quelquefois de relief, de mouvement et d'ampleur. En cherchant le svelte et l'effilé, il lui arrive de tomber dans la maigreur. En outre, il ne se tient peut-être pas assez en garde contre cette tendance si commune chez tous les artistes restaurateurs de notre époque, de confondre, dans une même composition, toutes ces nuances variées de style et de nationalité, qui se succédèrent rapidement lors de la décadence de l'art gothique.

Mais ces défauts, que nous signalons avec franchise,

ne sauraient atténuer les éminentes qualités que nous avons mises en évidence D'ailleurs, il serait injuste de trop exiger. S'assimiler complètement, par la recherche et la comparaison persévérante des modèles, les différents styles des époques écoulées, est une tâche qui suffit à l'occupation d'une vie entière. Cette étude n'est-elle pas exclusive de cette supériorité d'exécution manuelle qui n'exige, pour être atteinte et maintenue, ni moins de travail, ni moins de dévouement? L'Académie n'hésite donc pas à reconnaître, en M. Boudin, un artiste précieux, qui, par l'importance, le fini, la multiplicité de ses œuvres, rend à l'art religieux d'immenses services dans notre province; et, persuadée qu'aucun autre artiste, en Normandie, n'a autant ni aussi bien fait que lui dans la spécialité qu'il pratique, elle lui décerne une **Médaille en Vermeil.**

MUSIQUE.

La musique, quoique procédant d'un principe différent de celui qui préside aux arts dépendant du dessin, quoique constituant une science à part, a été jugée par l'Académie digne de participer aux encouragements qu'elle décerne. L'appel qu'elle a fait entendre n'est pas resté sans résultat; des travaux ont été signalés, des œuvres se sont produites dont l'importance et l'intérêt sont véritablement en rapport avec le but sérieux que s'est proposé la Société.

La musique, appliquée à rehausser les pompes du culte catholique, à moduler ce concert solennel de supplications et d'actions de grâce que les fidèles réunis font incessamment monter vers l'Eternel, est plus qu'un art d'ingénieuses combinaisons, c'est une perpétuelle inspira-

tion. A ce titre, les artistes qui cultivent ce genre élevé, plein de difficultés et souvent trop légèrement apprécié, ont droit à toute la sympathie des corps institués comme juges des tentatives généreuses et des nobles efforts.

C'est donc avec un véritable empressement que l'Académie saisit l'occasion de payer, à M. Vervoitte, maître de chapelle de la cathédrale de Rouen, le tribut d'éloges que lui méritent ses importants travaux.

Appelé, par la confiance du digne prélat placé à la tête de ce diocèse, à opérer la réforme du chant ecclésiastique, et à substituer le chant à plusieurs parties, établi dans une tonalité accessible à toutes les voix, au plain-chant que l'usage enfermait dans la seule étendue des voix de basse, M. Vervoitte a exécuté cet immense travail, qui embrasse la série complète de l'office annuel, avec une réussite qui satisfait le goût exercé du connaisseur, sans dérouter l'oreille du fidèle, habitué aux graves modulations du plain-chant. Ce serait une tâche trop étendue, pour les bornes de ce rapport, que d'essayer de faire apprécier la portée et les avantages de cette magnifique réforme, dont le résultat est de cimenter de nouveau l'intime alliance du clergé et du peuple, dans leur commune participation au chant des cantiques sacrés.

Nous nous bornerons à constater, avec tous les juges compétens, qu'en ramenant le chant ecclésiastique à ses véritables traditions, telles que nous les ont transmises les grands maîtres du XVe et du XVIe siècle, et l'office choral à son but qui est l'édification générale, M. Vervoitte a rendu un éminent service à l'art et à la religion.

Indépendamment de son vaste travail d'ensemble sur le chant liturgique, des principes de son enseignement aux

élèves de la maîtrise, dont notre ville peut, à chaque solennité, apprécier le succès, M. Vervoitte avait encore soumis, au jugement de l'Académie, diverses compositions de chant, à plusieurs voix, sur des paroles empreintes d'un sentiment pieux et touchant. Ces œuvres, bien que détachées et de peu d'étendue, témoignent, chez leur auteur, d'une inspiration aussi élevée que féconde, d'une connaissance approfondie des règles et des conditions de l'art.

Mélodies naturelles dans leur piquante originalité; expression juste, formule distinguée; style correct; forme élégante, sentiment exquis de l'unité; enfin, harmonie pure, savante, et remplie d'heureuses combinaisons; telles sont les qualités que manifeste l'examen des compositions indiquées. Aussi l'Académie, rendant un hommage mérité au talent du consciencieux artiste, comme compositeur, comme professeur de musique vocale, comme organisateur du chant sacré à la cathédrale, lui décerne une Médaille en Vermeil.

L'Académie avait encore à porter un jugement sur une œuvre musicale envoyée à son concours par un amateur cultivant avec succès la composition : M. Nestor Desrue, déjà couronné en 1837, et mentionné honorablement en 1843. Il s'agit d'une messe à trois voix, avec accompagnement d'orgue. L'Académie reconnaît que l'auteur possède à un degré distingué la connaissance des principes de l'harmonie pratique, élémentaire, et l'habitude d'écrire à plusieurs parties pour les voix. Une facile émission de pensée musicale et une mélodie régulière caractérisent également, dans son œuvre, les parties chantantes et l'accompagnement. Mais l'étude approfondie des hautes combinaisons de l'art, ainsi que la connaissance des grands modèles du genre, ne lui sont pas assez familières pour qu'il lui soit

donné d'écrire, avec un succès complet, et dans un style parfaitement convenable, une œuvre classique telle qu'une messe. L'Académie ne peut donc qu'encourager M. Desrue à poursuivre de sérieuses études sur les maîtres du grand style religieux, avant d'aborder des compositions d'un ordre aussi élevé, et, toutefois, pour lui témoigner tout l'intérêt que lui inspirent son zèle et sa persévérance, elle lui décerne une *mention très honorable*.

Rapport

SUR LE CONCOURS

POUR

LE PRIX GOSSIER,

Août 1849,

PAR M HELLIS

Les travaux des antiquaires et des archéologues nous ont appris que la Normandie, qui s'est illustrée par ses guerriers, ses littérateurs et ses jurisconsultes, fut aussi la terre des églises et des châteaux; l'art y brilla jadis du plus vif éclat, sous des formes aussi nouvelles qu'originales, tout à fait étrangères aux productions de la Grèce et de l'Italie. L'admiration pour les œuvres dut nécessairement remonter jusqu'à leurs auteurs. Un sentiment de curiosité, non moins que de reconnaissance, a fait de ces recherches une nouvelle branche de l'archéologie. Déjà Limoges possède la liste entière de ses émailleurs; Bourges, celle de ses vieux artistes en tous genres; Tréguier, celle de ses peintres verriers. La Normandie ne pouvait

rester en arrière dans cette voie de réhabilitation ; elle a voulu réveiller le souvenir de ceux qui l'avaient si dignement ennoblie. C'est là ce que l'Académie a compris en proposant pour sujet du prix Gossier :

Des Recherches sur les Artistes normands au XVIe *siècle, et sur les œuvres d'art pendant la même période.*

C'est au nom d'une commission composée de MM. Barthélemy, Gustave Morin, Grégoire, Dutuit, Lévesque et Pottier, que je vais avoir l'honneur de vous rendre compte du résultat du concours.

Un seul mémoire nous est parvenu, mais je m'estimerai heureux si je parviens, dans une courte analyse, à vous donner une idée de ce qu'il renferme.

L'auteur envisage d'abord la question dans toute son étendue. Il examine nos diverses écoles ; il dit quelle était la vie des artistes en ce temps ; puis, il fait l'inventaire de nos richesses, il se livre à l'étude des monuments ; il les explore avec sagacité, les compare avec intelligence, les classe avec méthode.

Des monuments, il passe aux œuvres d'art : la sculpture sortie du ciseau du tailleur d'images, les tableaux créés par la main du peintre, les objets portatifs qui dépendent de l'art du dessin, vases ciselés par les orfèvres, terres cuites ornées de couleurs et de formes élégantes, tapisseries animées de personnages, brodées à images et histoires ; rien qui ne soit examiné et savamment apprécié

Les architectes, les sculpteurs et les peintres normands au XVIe siècle, modestes autant qu'habiles, ne prenaient pas même le nom d'artiste, si usurpé de nos jours ; ils s'honoraient d'être maîtres-jurés dans leurs corporations, et leur génie n'était souvent qu'une longue patience. Si,

parmi eux, quelques-uns comme Jean Goujon, Germain Pilon, Bernard Palissy, furent entourés d'honneurs de la main des Valois, c'est parce que le style qu'ils avaient adopté luttait avec les productions de l'Italie. Mais ceux qui bâtissaient ou exécutaient *more gallico*, on les laissait dans leur province perpétuer l'ogive et le pendentif; ils étaient qualifiés de gothiques par ceux qu'avaient séduit le style de Philibert de l'Orme et de Du Cerceau. Félicitons-nous de cette méconnaissance, nous lui devons plus d'un chef-d'œuvre que la capitale nous eût ravi, si ces artistes, qui nous restèrent fidèles, avaient fixé les regards des grands et de la cour.

« Ces artistes, dit l'auteur, ne faisaient pas partie de l'aristocratie normande ; ils semblent avoir poussé loin le sentiment de leur obscurité, puisque jamais ils ne signaient leurs œuvres; modestie remarquable à côté de la vanité excessive de deux professions exclusivement libérales alors : celle d'avocat et celle de médecin. »

Cette première partie du mémoire donne une idée fort juste de l'artiste normand au XVIe siècle; elle fait apprécier sa condition sociale, son éducation, son instruction. Sortant ensuite du cercle des généralités, l'auteur aborde les œuvres d'art les plus notables dont notre province s'est enrichie. Nous tâcherons de le suivre dans sa rapide revue.

Pendant tout le moyen-âge, l'architecture a joui d'un grand privilége parmi les arts; tout ce qu'elle a produit de beau révélait une pensée religieuse; l'orientation des monuments, leur forme, leur distribution, tout était mystique, tout était symbolique et émanant du dogme chrétien; sa pensée avait pour but d'élever l'âme en lui rappelant les bienfaits de son auteur.

Si, au XVIe siècle, l'architecture avait déjà perdu de la sève qui l'avait rendue si vigoureuse, elle avait encore conservé assez de puissance pour garder le premier rang parmi les arts; mais, modifiée par l'époque de la renaissance et dominée par des influences locales, elle a revêtu, depuis Louis XII jusqu'à Henri IV, une individualité que l'auteur cherche à constater. Il divise ce siècle de transition en trois styles successifs : le premier, ou style de la première époque, encore empreint de l'influence du siècle précédent, a pour principe l'art ogival ; pour caractère dominant, les formes prismatiques; pour symbole, la naïveté jointe à un luxe extrême d'ornements.

Le second style est venu d'Italie, son principe générateur est le plein-cintre. Ses formes préférées sont arrondies et pleines de mollesse. L'afféterie y prend trop souvent la place de la naïveté ; le luxe s'y montre dans toute son exubérance.

Enfin, dans la troisième époque, venue aussi d'Italie, les masses carrées obtiennent la vogue, les surfaces nues se multiplient, et le parallélogramme tend à détrôner le plein-cintre.

L'art, en se partageant ainsi, fut l'expression véridique de l'état des esprits. La naïveté du style gothique règne jusqu'à l'invasion des doctrines protestantes Le paganisme de la renaissance, l'idolatrie de l'art pour l'art sont contemporains des doctrines nouvelles ; enfin, l'appauvrissement de l'architecture, la nudité et la lourde enflure de ses créations, résultant du commencement des troubles du règne de Henri IV, sont en harmonie avec la sécheresse de l'esprit protestant et avec le rigorisme extérieur du siècle qui naissait.

On ne peut qu'être saisi d'étonnement en songeant

qu'une grande partie des monuments dont s'enorgueillit notre province, est due à un petit nombre de familles ; permettez-moi d'entrer dans quelques détails sur ce chapitre, qui me semble, dans le mémoire, traité avec une juste prédilection.

Qui ne sait le goût et la munificence du cardinal d'Amboise, ce fidèle ministre de Louis XII, de ce grand cardinal qui faillit être un autre Jules II.

L'achèvement de la tour de Beurre, la construction du nouveau portail de la Cathédrale, le Palais-de-Justice si habilement terminé de nos jours, la fontaine de la Croix-de-Pierre et la restauration de beaucoup d'églises, sont ses ouvrages. Aussi, on a dit avec raison que Léon X n'avait pas plus fait pour Rome que d'Amboise pour sa cité de Rouen.

Ce n'était pas assez; après avoir créé tout ce que le genre gothique put inspirer de noble et de gracieux, il laissa poindre, dans le château de Gaillon, les premiers essais de ce style nouveau qu'il avait admiré en Italie, et dont la Normandie ne soupçonnait pas encore l'existence.

Son neveu, qui lui succéda dans le siége archiépiscopal de Rouen, ne resta point au-dessous de son oncle ; il éleva à sa mémoire ce magnifique cénotaphe dû aux dessins de Pierre Leroux, fameux déjà par l'exécution du Palais-de-Justice ; et cet artiste, après avoir imaginé tout ce que la pierre pouvait offrir de plus dentelé, de plus fleuri, se trouva comme entraîné, suivant l'expression de M. Deville, vers la nouvelle architecture, dont il avait admiré les naissantes merveilles au château de Gaillon.

L'architecture gothique commençait alors à décliner dans Rouen, l'arcade de la voûte de la Grosse-Horloge était

en plein style de la renaissance, ainsi que l'aître de Saint-Maclou construit à cette époque. Cependant, l'architecture ogivale expirante se révéla encore dans les pinacles, les crêtes, les clairvoies et les fragiles dentelles de la chapelle de la Vierge. Thomas Béquet puisa aussi à cette source pour élever la flèche qui l'a immortalisé.

Qui ne sait le nom de la famille de Leroux, inséparable de l'admirable hôtel du Bourgtheroulde? Qui ne connaît l'abbaye d'Anneval, le château de Boissy-le-Châtel et celui d'Acquigny?

Les cardinaux d'Amboise ont trouvé de dignes rivaux dans les diocèses d'Evreux et de Lisieux; la famille des Leveneur, qui compta trois évêques et un cardinal, fut aussi possédée de la passion des beaux-arts; le temps me manque pour exposer ce qu'on leur doit et je le regrette.

Abbés de Lyre, de Saint-Thaurin, de Saint-Evroult, de Jumiéges, cardinaux, évêques, grands aumôniers, les Leveneur eurent d'immenses richesses pour subvenir à des travaux qu'on ne saurait énumérer; quelles ressources pour des artistes que ces hommes éclairés et pleins de goût, et, pour eux, quel heureux patronage!

Après les d'Amboise et les Leveneur, les troubles de l'Eglise arrêtèrent la marche des arts et tarirent la munificence de leurs protecteurs. Les évêques littérateurs remplacèrent les évêques artistes. Claude de Saintes, évêque d'Evreux, en 1575, passa sa vie à écrire contre les hérétiques. Mais, à Lisieux, l'évêque D'Annebaut fut encore un évêque bâtisseur. Je citerai aussi l'abbesse de Saint-Amand, la famille de Blosset; enfin, deux négociants viennent clore cette liste glorieuse : Duval de Mondrainville, à Caen, et Ango, de Dieppe.

L'architecture, qui joue un si grand rôle dans l'histoire

de l'art au XVI[e] siècle, ne renfermait pas tout; c'était un tronc robuste d'où s'échappaient en foule des rameaux verdoyants qui, moins empreints de force et de majesté, se prêtaient davantage à la grâce, et faisaient valoir à l'infini, et l'adresse de la main et les ressources de l'imagination.

Du maçon tailleur de pierres au maçon tailleur d'images, il n'y a pas loin; souvent même, alors, ces deux professions se confondaient. On sait toutes les formes que la pierre revêtait sous le ciseau, surtout à l'époque qui nous occupe, où s'écartant de sa simplicité primitive, l'art succombait sous le luxe de l'ornementation : aiguilles dentelées, feuillages à mille formes, rosaces tourmentées, dais merveilleux, pinacles à jour, statues, figurines, gargouilles, chimères, animaux, pendentifs merveilleux, nervures flamboyantes, figures mystiques et histoire animée de l'ancien et du nouveau testament, tout prêtait à développer le talent et à multiplier les œuvres de la main.

Aux premiers temps du moyen âge, la décoration plus simple était d'ordinaire confiée à ceux qui avaient posé les fondements de l'édifice; une plus grande richesse réclama de nouvelles aptitudes, et dès-lors, s'élevèrent les sculpteurs et les imaginiers.

Un nom plane sur cette époque de brillantes ciselures, celui de Jean Goujon; voilà, dans l'ignorance où nous sommes. l'artiste auquel on attribue toute œuvre qui sort de la médiocrité. Mais combien d'hommes oubliés ont droit à notre reconnaissance!

La pierre et le marbre ne s'embellirent pas seules sous la main de nos artistes. Le bois prit des formes variées et produisit aussi des chefs-d'œuvre.

Les boiseries jouaient un rôle important dans l'ameublement des églises : portes, vantaux, stalles, lutrins, autels, orgues, chaires à prêcher ; que d'objets merveilleux et dignes d'être contemplés ! Mais aussi, que de regrets ! De cette myriade, c'est à peine si l'on retrouve quelques témoignages qui justifient nos expressions. Evreux, Caen, Bernay, offrent encore quelques vantaux de l'époque la plus pure ; Rouen, Gisors, Louviers, Mortagne, s'enorgueillissent de quelques portes dues au ciseau des maîtres de l'art, à l'époque de la renaissance. Des lutrins, il n'y en a plus ; des débris de stalles se voient encore aux églises modestes des Brottaux et du Bourgtheroulde. Celles de Bayeux et de Louloy attestent une ère de dégénérescence ; celles de Saint-Pierre-sur-Dives méritent d'être mieux connues, et rivalisent avec celles de Saint-Jacques de Lisieux pour leurs cartouches ornés d'arabesques et de sujets chimériques, aussi remarquables par le dessin que par l'exécution.

Les boiseries d'orgue sont surtout à regretter, car, l'artiste, plus au large, pouvait mieux faire valoir et son adresse et sa fécondité.

Les amateurs connaissent en ce genre ce qui existe à Sainte-Croix de Bernay, à Saint-Vivien de Rouen, à Breteuil, enfin à Saint-Maclou et à Notre-Dame d'Alençon ; ces débris attestent ce que l'art avait su produire.

On sait qu'une grande partie de ces chefs-d'œuvre ont disparu sous le souffle de la réforme.

De Bras de Longueville raconte longuement ces scènes affligeantes. Ce qui avait échappé alors, a péri à partir de 1791. Un nombre infini de boiseries ont été arrachées et vendues à l'encan : à Évreux, les seuls lambris de l'église des Jacobins ont suffi pour bâtir deux maisonnettes ; ils

étaient recouverts de sculptures dans le style des portes de Gisors et de Saint-Maclou. Ces chefs-d'œuvre servent encore à clore des lucarnes. Quant aux panneaux qui, plus profondément fouillés, étaient impropres à de pareils usages, ils ont été fendus pour faire du barreau destiné à soutenir le terris des planchers.

Comme si ce n'était pas assez du vandalisme pour anéantir ces objets précieux, le croirait-on, à une époque où le mot de gothique était un terme de réprobation, on vit disparaître des jubés, des stalles richement ornées, sous prétexte de meilleur goût et du mauvais effet de leurs sculptures élégantes et de leurs riches dentelles On sait encore les désastres en ce genre qu'opéra la manie du badigeon au commencement du siècle.

Si, au XVIe siècle, l'art du miniaturiste s'éteignait avec la découverte de l'imprimerie, il n'en était pas de même de la peinture sur verre. Jamais elle ne brilla d'un plus vif éclat. Elle subsiste encore dans d'innombrables monuments dont la beauté primitive n'a pu être altérée. Beaucoup de noms de peintres ont été conservés dans les registres des fabriques des églises.

Les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure possèdent encore d'admirables verrières ; mais, dans la Manche et le Calvados, on n'aperçoit plus que de tristes débris de cette brillante peinture. Une fureur inconcevable y a détruit ces fragiles ornements, au point qu'à Bayeux, par exemple, on serait tenté de croire que la peinture sur verre n'a jamais été employée. Le temps me presse, mais je ne puis passer sous silence les verrières de Gisors, de Saint-Ouen, de Pont-Audemer, et surtout de Conches, qui sont les plus admirables monuments de cet art merveilleux.

Dans ces œuvres, la pureté du dessin se joint aux plus brillantes couleurs; cette précieuse collection offre tant d'harmonie, de pureté et d'homogénéité, qu'on est tenté d'admettre qu'elle sort de la même main, ou du moins de la même école.

Si les verrières abondent encore dans notre province, il n'en est pas de même de la peinture à l'huile et de la peinture murale; ces derniers genres étaient beaucoup moins cultivés. La passion pour les tableaux modernes et le mépris pour les artistes provinciaux, de la part des directeurs des musées sous l'Empire, ont causé l'anéantissement de presque tous les ouvrages en ce genre. Ajoutez à cela le grattage et l'humidité des murailles, et l'on s'étonnera peu de cette complète destruction. Tout est venu en aide au vandalisme ; l'ignorance et le mauvais goût ont achevé ce que la fureur des partis avait respecté.

Ainsi, à Evreux, la vie de saint Cosme et de saint Damien a disparu d'abord sous le badigeon à la chaux, puis, sous une couche récente de solide peinture couleur beurre frais.

Sous une meilleure inspiration, à Bayeux, le barbouillage blanchâtre qui recouvrait plusieurs chapelles du chœur a été enlevé adroitement, et l'on a vu reparaître de grandes peintures murales dont on soupçonnait à peine l'existence.

Bayeux possède encore des peintures murales importantes aux voûtes si gracieuses de l'ancienne chapelle de l'évêché. Là, des scènes complètes, peintes dans les parties unies, s'entremêlent aux enluminures rehaussées d'or et d'argent qui recouvrent les moulures et les parties sculptées.

L'art chrétien féconda toutes les sources du génie ; non-

seulement il éleva de somptueuses basiliques, enfanta des sculpteurs et fit naître une brillante pleyade de peintres pour les revêtir de tableaux resplendissants, l'artiste croyant avait encore à payer un autre tribut, et, dans un but si élevé, ne pouvant faillir, rien ne devait être au-dessous des plus nobles inspirations.

Le culte religieux réclamait des vases pour ses sacrifices, la pompe des cérémonies exigeait des ornements sacerdotaux, les temples et les autels attendaient leur parure de fête ; de là, le besoin de jeter un coup d'œil sur ce que furent, au XVI[e] siècle, l'orfèvrerie et les travaux à l'aiguille.

Du temps de Benvenuto Cellini, la France était renommée pour ses ouvrages de grosserie, et la corporation des orfèvres de Rouen était riche et puissante. Malheureusement les productions manquent pour bien apprécier les objets dont la valeur et la mobilité devait surtout exciter la cupidité des barbares. Qu'on aille à Rome, aujourd'hui, on pourra juger que si, dans de pareilles crises, les monuments résistent, tout ce qui les décore ou les enrichit ne jouit pas du même privilége. On ne peut se faire une idée de la richesse des ciselures qu'en contemplant les vases peints sur les verrières qui nous restent.

L'auteur ne cite que deux objets d'orfèvrerie de cette époque : la coupe dite de Guillaume le Conquérant, conservée à Caen, et deux beaux calices en argent, gardés dans le trésor de la cathédrale d'Evreux.

La plupart des églises étaient pourvues de tentures qu'on déployait avec orgueil dans les jours de fête. Chacune d'elle avait ainsi l'histoire de son patron. Outre cela, les riches maisons en étaient abondamment pourvues. Ces objets, aux armes des familles normandes, où la physionomie locale était si fortement empreinte, où l'on

trouve jusqu'aux paysages et aux sites du pays, ne pouvaient provenir de lointaines fabriques, quand on sait qu'avant le XVIIe siècle il existait à Rouen, et surtout à Elbeuf, des ateliers pour ces sortes de tissus.

Hélas ! il ne reste guère de ces anciens ouvrages, dispersés par le temps et par les orages révolutionnaires; parfois, l'antiquaire a la douleur d'en apercevoir des lambeaux prostitués aux tréteaux de la foire.

Parmi celles qui sont conservées, je ne puis résister à vous parler d'une tapisserie curieuse par sa naïveté : La famille de Mathan, des environs de Caen, prétendait autrefois descendre de Mathan qui figure parmi les ancêtres de la sainte Vierge. La tapisserie fait allusion à cette illustre origine; elle représente le noces de Cana. M. et Mme de Mathan entrent dans la salle du festin, de longues banderolles indiquent les propos qui sortent de la bouche des divers personnages. Tandis que le seigneur de Mathan, en costume du temps de Charles IX, tient respectueusement sa toque empanachée à la main, l'héritière de Jessé se tourne de son côté et lui dit : Couvrez-vous donc, mon cousin.

Je passe, malgré l'intérêt qu'il présente, le chapitre où l'auteur traite de la broderie et des ornements d'église, pour citer ce qu'il rapporte d'un tisserand de Caen, nommé Graindorge; cet habile homme parvint à faire pénétrer le dessin dans la fabrication des toiles; on lui doit les tissus damassés dit de haute-lisse, que l'étranger nous envia longtemps.

Sortant d'abord de l'ornière où il avait vécu, Graindorge orna de fleurs les tissus qui étaient unis; bientôt, il représenta des animaux et des écussons blasonnés. Son talent, grandissant avec le succès, il parvint à y figurer des personnages, des fêtes et des batailles avec une rare perfection; c'était du Jacquard au dernier degré.

Cahaignes cite, entr'autres, les toiles destinées au cardinal de Joyeuse, et une autre où étaient figurées les batailles d'Henri IV, présent de la ville à la reine Marie de Médicis. Le roi en fut si émerveillé que, malgré les manières incultes de l'auteur, il n'hésita pas à anoblir sa famille.

Certes, il était bien digne de cet honneur celui qui, joignant la patience au génie, avait su doter son pays d'une aussi merveilleuse industrie.

Me voici arrivé à la fin de ma tâche ; j'ai tout fait pour l'abréger ; elle m'eût été plus facile si j'avais eu le droit de m'étendre davantage. Cherchant à être court, je crains d'avoir été obscur ; je le regretterais si je n'étais point arrivé à vous donner une idée complète du mémoire remarquable que je devais analyser.

Si l'auteur ajoute peu de noms à ceux déjà connus, c'est qu'il est impossible de les exhumer. Les noms ne se retrouvent consignés que dans les archives des villes et dans les comptes des églises ; peu d'entre elles, comme Rouen, ont eu le bonheur de les conserver. Les beaux ouvrages étaient commandés par de grands personnages ou donnés par de riches habitants. On n'omettait point d'y inscrire les armoiries et les titres des donataires ; mais les artistes n'y figuraient que par exception

L'auteur, il est vrai, n'accroît pas de beaucoup nos lumières sur ce point, mais il nous dédommage amplement en traitant des objets d'art. Dans un mémoire de près de deux cents pages, tout est de faits, de recherches, et de savante appréciation. Il trace avec habileté le caractère propre du siècle, on sent qu'il a vécu au milieu des antiquités ; néanmoins, il ne cite pas tout ce qui existe, et nous nous permettrons de signaler qu'il n'a pas exploré avec le

même soin tous les départements de l'ancienne Normandie, mais il a vu beaucoup et bien apprécié ce qu'il a vu.

Son style est clair, rapide, dépouillé d'ornements superflus, parfois élégant et fleuri, ce qui n'ôte rien au mérite descriptif. Il puise, il est vrai, largement dans les ouvrages écrits sur la matière, et les membres de cette Académie lui ont été d'un puissant secours; mais il justifie aussi qu'il a l'habitude de juger par lui-même. Son mémoire est un tableau vif, animé et fidèle de l'art au XVIe siècle. Je pense que c'était là ce que demandait la Compagnie. Si elle a été heureuse dans le choix de son sujet, elle doit se féliciter d'avoir suscité un pareil athlète. Aussi, votre Commission, à l'unanimité, pense que l'auteur du mémoire, ayant rempli les conditions du programme, a de justes droits au prix proposé.

L'académie, adoptant les conclusions de ce rapport, a décerné le Prix Gossier à M. Bordeaux, juge à Évreux.

DE L'APPLICATION DU JURY

AUX MATIÈRES CIVILES,

Par M. Antoine BLANCHE,

Premier Avocat-Général à la Cour d'Appel de Rouen.

(Discours de réception, 20 Juillet 1849.)

Messieurs,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'accueillir parmi vous, la société française était travaillée par une foule d'idées dangereuses et désorganisatrices. Je pensai que le devoir de tous les citoyens, dévoués sincèrement à leur pays, était de lutter, chacun dans la limite de ses forces et dans la sphère de ses connaissances, contre le débordement des erreurs qui menaçaient d'abimer la civilisation. Je me hasardai à prendre ma part de cette grande tâche ; je la mesurai aux études spéciales, objet des occupations de toute ma vie et mon seul titre à votre bienveillance.

Certaines publications du Gouvernement provisoire révélaient l'intention de supprimer la magistrature française, cette magistrature qui est, permettez-moi de le dire, une des forces vives de notre organisation moderne ; on voulait la remplacer par le Jury.

Je savais que, parmi les membres les plus modérés et les plus influents de la Commission, chargée par l'Assemblée Nationale de préparer la Constitution, il y en avait qui, « considérant le Jury comme une institution amie « de la liberté, comme une magistrature d'équité et de « bon sens, imprégnée des sentiments populaires dont « elle sort, où elle se retrempe sans cesse, auraient voulu « la développer et l'étendre progressivement au jugement « des matières correctionnelles et de quelques procès « civils (1). » Je savais aussi que, réduits et résignés au silence, certains Constituants « n'en conservaient pas « moins la confiance qu'il viendrait un jour moins dur « pour le Jury, et où la loi simplifiant, abrégeant, éla- « guant les broussailles souvent épaisses de la procédure, « donnerait raison à leur opinion, qu'ils n'ensevelissaient « que provisoirement dans la solitude de leurs espé- « rances (2). »

Je me proposai alors de rechercher avec vous, Messieurs, si ces regrets étaient légitimes, et s'il était désirable que les procès civils, qui ne peuvent se juger que par la combinaison du droit et du fait, fussent remis un jour à l'appréciation du Jury.

Immédiatement je me mis à l'œuvre, avec l'espoir d'être à la disposition de l'Académie dans les délais indiqués par le règlement. Mais bientôt l'horizon s'agrandit devant moi; il me devint impossible de lui assigner une limite. Je cherchai l'origine du Jury dans la législation

---

(1) Rapport fait par M. Marrast sur le projet de Constitution, présenté par la Commission, après avoir entendu les Représentants délégués des bureaux. (*Moniteur* du jeudi 31 août 1848, 2e supplément.)

(2) Même rapport.

romaine ; j'en poursuivis les traces dans les lois saxonnes, anglo-saxonnes, anglo–normandes.... J'en étais arrivé là, lorsque vint me frapper l'un de ces malheurs irréparables qui paralysent la liberté de l'intelligence, confondent la raison, et ne permettent pas même la consolation de l'étude. Malgré les témoignages généraux d'affection, d'estime, de respect, donnés à la mémoire de celui que je pleurais, il me fallut bien du temps pour reprendre le cours de ces méditations lentes et laborieuses, qui ne se font que dans le calme de l'esprit et l'entière possession de soi-même Vous le dirai-je, Messieurs, si vous n'aviez pas été les anciens collègues de mon père, si vous ne l'aviez pas environné de votre affection, de votre estime, de vos regrets, je ne me serais pas senti le courage de venir jusques à vous ; j'aurais attendu, dans l'abattement de ma douleur, la résolution qui vous aurait été imposée par mes lenteurs et les dispositions fort sages de vos statuts.

Mon intention, Messieurs, aurait été de vous offrir un travail complet sur l'institution du Jury ; mais le temps et les forces m'ont fait défaut. Daignez recevoir avec bienveillance l'ébauche que j'ai l'honneur de vous présenter. Un jour, vous m'autoriserez sans doute à en couvrir les imperfections.

Faut–il placer le berceau du Jury moderne dans les législations anciennes? Les juges (*judices*), les arbitres (*arbitri*), les récupérateurs (*recuperatores*), les centumvirs (*centumviri*), devant lesquels les magistrats romains renvoyaient les plaideurs, étaient-ils ou n'étaient-ils pas des jurés? Ce sont des points dont je ne veux pas aborder la discussion devant vous ; il me suffit de dire que cette procédure était déjà bien loin lorsque l'empire romain s'écroula, et qu'il n'est pas vraisemblable que la pensée en ait été

transmise, que le souvenir en ait été conservé chez les peuples du Nord.

Au lieu d'être une importation posthume des législations de l'antiquité, le Jury est, ce me semble, une création appartenant en propre aux populations de l'Europe septentrionale.

Cette institution passa par bien des tâtonnements avant d'atteindre un certain degré de perfectionnement. Si les rudiments s'en trouvent et dans les lois saxonnes et dans les capitulaires de nos rois, il faut descendre jusqu'aux lois des Anglo-Normands, jusqu'à celles qui régissaient la Normandie au XIIIe siècle, pour en rencontrer l'organisation à peu près définitive.

Veuillez ne considérer ces affirmations comme téméraires que si je ne les appuie pas sur des textes positifs.

Avant d'entrer dans l'exposé des recherches que j'ai entreprises, je dois vous rappeler, Messieurs, que les lois des peuples barbares, que les lois des sociétés du moyen-âge admettaient deux espèces de preuves fort différentes : la ***preuve évidente***, la ***preuve résultant des apparences***.

Cette distinction, inaperçue ou négligée par la plupart des publicistes, et destinée cependant à rendre à ces anciennes législations leur véritable caractère, était observée dans la pratique judiciaire, qui en tirait des déductions fort rationnelles.

Lorsque la preuve était évidente, la partie qui la contredisait, le magistrat qui l'examinait, ne pouvaient l'une demander, l'autre ordonner aucune espèce de preuve conjecturale. La preuve évidente faisait la loi, et la loi inattaquable, du plaideur et du juge. Dans ce cas, il était défendu de recourir, soit au jugement de Dieu, soit à toute preuve incertaine. « Nous voulons, disent les capi-

« tulaires de Charlemagne, que les jurements (*sacramenta*) « n'aient pas lieu promptement, mais que chaque juge « commence d'abord par examiner les faits de la cause, « pour voir s'il ne découvrira pas la vérité, et pour qu'il « n'en vienne pas facilement aux serments (1). » « Il faut, « ajoutent les mêmes capitulaires, d'abord que les juges « informent avec soin, afin que tout se termine suivant « les règles de la justice..... Ce n'est que dans les cir- « constances douteuses qu'il faut abandonner à Dieu le soin « de juger. Dieu s'est réservé le jugement de ce que la « pénétration de l'homme n'a pu éclairer (2). »

Ces règles, qui amoindrissent singulièrement, il faut l'avouer, les reproches adressés à la procédure du moyen-âge, notre province ne les avait pas méconnues. « Nul ne « doit être damné sans jugement, dit le *Coutumier de* « *Normandie*, au titre DE FORFAITURE, s'il n'est pris à « présent forfaict d'homicide, ou de larcin ou d'autres « crimes, par-devant tels gens qui en doivent estre crus ; « en ce cas, ses œuvres font apertement jugement contre « lui. Si aucuns reconnaît en commun le crime dont il est « saisi, lui-même se damne et juge (3). »

Qui oserait soutenir, en présence de ce texte, si énergique dans sa simplicité, que le flagrant délit, que l'aveu, que la preuve évidente pouvait être, comme celle qui ne l'était pas, subordonnée à l'incertitude des présomptions ou aux chances du combat judiciaire ?

Au contraire, lorsque la preuve n'était qu'apparente, la loi, obligée de pourvoir à l'insuffisance des moyens de

---

(1) *Capit. de Charlemagne*, liv. V, ch. 197.
(2) Mêmes *Capit.*, liv. VII, ch. 198.
(3) Édit. de 1534, f° XXIX.

conviction, autorisait, soit dans les procès civils, soit dans les procès criminels, l'emploi des preuves conjecturales.

Les preuves de cette espèce, auxquelles on pouvait alors recourir, étaient le serment individuel des plaideurs, la déclaration assermentée des jureurs, et, suivant les pays, le duel ou l'ordalie.

Je n'ai pas, Messieurs, à m'étendre sur le serment individuel des plaideurs, à raconter les formes qu'il devait revêtir, à énumérer ceux qui ne pouvaient pas le prêter.

Le duel et l'ordalie ne m'arrêteront pas plus longtemps: le duel, admis comme preuve conjecturale par les anciennes lois de la France, par le *Coutumier de Normandie*, en un mot, par la plupart des législations du moyen âge, inconnu à la législation Anglo-Saxonne, introduit en Angleterre par une charte de Guillaume-le-Conquérant (1); l'ordalie, que les lois Anglo-Saxonnes, non moins superstitieuses que celles du continent, avaient classée, au lieu du duel, parmi les preuves conjecturales, et qui, s'il faut en croire le jurisconsulte Houard, ne dut être pratiquée qu'une seule fois en Normandie, avant la conquête de l'Angleterre (2).

Mais je dois vous entretenir, avec quelque soin, de la déclaration assermentée des jureurs, qui est, à mon avis, le premier rudiment de l'institution du jury.

Les ***jureurs*** n'ont jamais été confondus avec les ***témoins***. Ils n'étaient pas appelés, comme ces derniers, pour attes-

---

(1) *Ancient laws and institutes of England;* 1840, p. 210.
(2) Houard, *Lois des François*, t. I, p. 210.

ter la matérialité du fait, objet de la contestation ; ils n'étaient pas, suivant l'expression des gloses du moyen-âge (1), *mis en preuve de certain.* Leur mission était de déclarer si, à raison des présomptions, qu'ils avaient recueillies, ils avaient lieu de croire ou de ne pas croire à l'existence du fait. C'étaient des témoins de *crédence.*

La déclaration assermentée des jureurs a été acceptée comme preuve conjecturale par tous les peuples venus du Nord ; et, chose digne de remarque, c'est que les parties intéressées pouvaient invoquer cette déclaration, non seulement lorsqu'elles étaient l'objet de poursuites criminélles, mais encore lorsqu'elles étaient engagées dans un débat purement civil.

En vous retraçant le caractère des jureurs et leur mode d'action, je n'ai pas l'audace, vous le comprenez, Messieurs, de me livrer à des hypothèses, que rien ne saurait légitimer. Je me borne à résumer les textes que j'ai rencontrés en foule dans l'ancienne législation de la France, et dans les lois des Anglo-Saxons.

Veuillez entendre la lecture de quelques-uns de ces textes, et en apprécier vous-mêmes la valeur.

« Si quelqu'un est expulsé de son état d'homme libre,
« et que celui qui l'en expulse ait une réunion de parents
« qui l'appuie, alors, que celui de qui l'état est contesté
« trouve huit co-jureurs légaux, du côté paternel et du
« côté maternel, dans la famille dont on veut l'exclure,
« et quatre choisis dans d'autres familles, mais possédant
« aussi les qualités légales, et jurant avec eux qu'il reven-

(1) *Glose anonyme du Coutumier de Normandie*, titre des Jureurs ; édit. de 1534, f° LXXXVII.

« dique sa liberté. Si l'expulseur n'est point accompagné « de parents, il suffira à l'autre de produire douze témoins, « hommes libres, quelle que soit leur extraction, qui, « jurant avec lui, attestent son état d'homme libre (1).»

Un fait historique, fort mémorable, nous donne même la certitude que Charlemagne n'introduisait pas un droit nouveau dans sa législation, et qu'il ne songeait qu'à rappeler un usage observé en France, dès les premiers temps de la monarchie. Nous lisons, en effet, dans Grégoire de Tours (2), que trois cents jureurs attestèrent avec Frédégonde que Clotaire était fils de Chilpéric.

Ce capitulaire est la preuve irrécusable qu'il était loisible aux parties de recourir à la déclaration assermentée des jureurs dans les contestations civiles. Un autre va nous apprendre que les jureurs pouvaient être également appelés à statuer sur le sort des criminels. Le voici :

« A l'égard des voleurs et autres malfaiteurs, nous « voulons que si cinq ou sept hommes de bonne foi, sans « aucune inimitié, jurent qu'ils *croient* quelqu'un coupable, « que celui-ci meure selon la loi (3). »

Les lois anglo-saxonnes fourmillent de dispositions analogues à celles de ces capitulaires ; il serait hors de propos d'en faire ici le dénombrement.

Il me suffira de vous en citer une seule qui, franchissant les limites précédemment tracées à l'action des jureurs,

---

(1) *Capit. de Charlemagne*, liv. IV, ch. 26.
(2) Liv. VIII.
(3) *Capit. de Charlemagne*, liv. VII, ch. 184.

lui a imprimé, en Angleterre, une impulsion nouvelle, premier acheminement vers l'institution du jury.

Sous les capitulaires, comme sous les lois des premiers rois anglo-saxons, les parties avaient le choix des jureurs. C'étaient elles qui les désignaient et les amenaient devant la justice.

Cet usage subsista dans l'heptarchie saxonne, jusqu'au règne d'Ethelstan. Mais, sous ce roi, vers la fin du x[e] siècle, l'institution des jureurs est profondément modifiée : les jureurs ne sont plus choisis par les parties ; le magistrat est chargé d'indiquer à l'avance ceux qui, dans l'étendue de son ressort, sont considérés comme dignes de foi et comme propres à remplir l'office de jureur.

Permettez-moi, Messieurs, de vous donner la traduction de cette loi anglo-saxonne, que l'Angleterre a conservée dans son texte primitif :

« On désignera, dans chaque ressort, les hommes dont « la véracité est connue, afin qu'ils fassent partie des « jureurs (1). »

Sans doute la déclaration de ces nouveaux jureurs n'avait encore que la valeur d'une preuve conjecturale, laissée à la discrétion du juge. Cependant, il faut convenir que ces jureurs, dont le choix n'appartient plus aux parties, et dont la liste est dressée à l'avance par le magistrat, ont déjà plus d'un trait de ressemblance avec ceux qui viendront plus tard prendre place aux côtés du juge, et constitueront la jurée ou le jury.

Les développements que l'institution des jureurs vient

---

(1) *Ancient laws and institutes of England*, 1840, p. 94.

de recevoir en Angleterre, et ceux qu'elle est destinée à y recevoir dans la suite, ne se propagèrent jamais en France. Les jureurs, jusqu'à ce qu'il n'en fût plus question, y restèrent ce qu'ils étaient primitivement, des témoins de *crédence*, au choix des parties.

Quant à la Normandie, qui était détachée du royaume depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte, et dont les nouveaux habitants étaient venus des mers du Nord, comme les peuples de l'Heptarchie saxonne, il est possible que, même avant la conquête de l'Angleterre, ses ducs, selon la pratique d'Ethelstan, aient réservé aux magistrats la désignation des jureurs, mais personne ne pourrait, ce me semble, l'affirmer. Les textes normands, que le temps a épargnés, ne sont pas assez anciens pour éclaircir ce doute.

Il est vrai que les lois dictées par Guillaume à l'Angleterre, ordonnent, comme celles du roi anglo-saxon, que les jureurs soient nommés à l'avance et désignés par le magistrat (1); mais ces lois, que Guillaume rédigeait, comme vous le savez, Messieurs, plus particulièrement pour le peuple conquis, consacraient-elles une institution

---

(1) *Ancient laws and institutes of England*, 1840, p. 204 (*).

(*) Nota. Le texte des lois de Guillaume-le-Conquérant, donné par cette collection, est préférable à tous les autres. Voici ce qu'on lit à cet égard dans la préface de cette publication : The franch text of the conqueror's laws is chiefly from a valuable manuscript at Holkham, formerly the property of sir Edward Coke, bearing his autograph, and still in the possession of the hight honourable the Earl of Leicester, the text contained in this manuscript bears signs of great antiquity, and (if the laws of William were really composed in French) is, from its Dialect, much more likely to be a nearly faithful representation of the original, than that most corrupt one transmitted to us in the work bearing the name of Jngulph.

depuis longtemps commune aux deux nations? N'étaient-elles, au contraire, que la reconnaissance d'un usage suivi par les vaincus, et que le conquérant respectait? Encore une fois, c'est une question que je ne saurais résoudre.

Au reste, ce qui n'est pas douteux, c'est que, depuis Guillaume, la Normandie, peut-être à l'exemple de l'Angleterre, remit aux magistrats la désignation des jureurs.

L'institution va se développer simultanément des deux côtés du détroit, et, au XIIIe siècle, chez les Anglais et les Normands, elle sera parvenue, pour ainsi dire, à son plus haut période de perfection. La déclaration des jureurs ne figurera plus alors parmi les preuves conjecturales; elle formera l'une des parties essentielles du jugement, que le justicier restera chargé de prononcer.

J'étendrais trop les limites de cet exposé si je vous racontais toutes les phases de la révolution qui, commencée sous Henri Ier, se poursuivit sous ses successeurs, pour s'accomplir définitivement sous les règnes de Henri III et d'Édouard Ier.

Je ne vous dirai donc rien, Messieurs, ni des lois de Henri Ier, ni de l'ouvrage si curieux, attribué, peut-être à tort, à Raoul de Glanville, le grand justicier de Henri II.

Mais ce que je dois vous rappeler, c'est que les jurisconsultes anglo-normands du XIIIe siècle nous fournissent la preuve que le Jury avait alors pris définitivement racine en Angleterre. Ce que je dois vous rappeler aussi, c'est que le rédacteur de notre vieux coutumier et celui du style de procéder en pays de Normandie nous ont conservé des documents fort intéressants sur la jurée, qu'ils n'ont pas omis de comprendre parmi les institutions judiciaires de notre province.

Les premières traces de la transformation qui s'était opérée en Angleterre, nous les trouvons dans Bracton, l'un des juges de ce pays vers la fin du règne de Henri III. Nous les suivons également dans Britton, évêque d'Herford, professeur de droit civil et de droit canonique sous le même roi.

Loin de moi la pensée de citer les nombreux passages que l'auteur anonyme de la *Fleta*, qui écrivait sous Édouard Ier, nous a transmis sur la jurée ; mais je ne peux résister au désir de vous mettre sous les yeux les règles qui dirigeaient une séance du Jury anglais au XIIIe siècle. Je ne suis que le traducteur fidèle de l'auteur de la *Fleta* (1) :

« Les récusations s'exercent d'abord, puis le Jury se « constitue et le débat commence. Les jureurs prêtent « serment. En voici les termes mêmes : écoutez, justi- « ciers ; je dirai la vérité sur le litige qui m'est soumis et « sur les faits que j'aurai examinés par l'ordre du roi ; et, « pour rien, je n'omettrai de dire toute la vérité ; que « Dieu et ses saints Évangiles me soient en aide. Le chef « de la jurée prête d'abord le serment, et les autres le « répètent.

« Après la prestation du serment, le greffier lit aux « jureurs les questions qu'ils ont à résoudre. Le justicier « leur expose aussi, pour compléter l'instruction, l'objet « de la demande, et les invite à déclarer ce qu'ils consi- « dèrent comme le meilleur parti.

« Les jureurs se retirent alors et discutent entre eux.

---

(1) *Fleta*, liv. IV, ch. 9. Dans Houard, *Coutumes anglo-normandes*, t. III, p. 503.

« Cependant, un étranger pénètre-t-il jusqu'à eux, ou « s'entretient-il avec eux sans la permission du juge, il « est mis en prison.

« Les jureurs ne peuvent indiquer à l'avance, soit par « un signe, soit par une parole, le parti qu'ils se propo- « sent de prendre.

« Que les jureurs soient en dissentiment et ne puissent « s'accorder de façon à n'avoir qu'un avis, le justicier a « le choix ou d'appeler de nouveaux jureurs ou d'inviter « les mêmes jureurs à s'entendre. Dans ce dernier cas, « le vicomte fait garder les jureurs, et les laisse sans « nourriture jusqu'à ce qu'ils soient tombés unanimement « d'accord.

« Lorsqu'ils ont prononcé leur verdict soit pour l'une, « soit pour l'autre partie, le jugement est rendu selon ce « qu'ils ont décidé. »

Le Jury anglais a donc bientôt traversé six siècles ! Il a conservé la double compétence qu'il tient du moyen-âge : Juge des faits criminels, il est également juge des faits civils.

Les textes normands ne sont pas, à la vérité, aussi précis que les ouvrages de l'école anglo-normande ; néanmoins, ils ne permettent guères de douter qu'au XIIIe siècle la jurée ne présentât, dans notre province, à peu près les mêmes caractères qu'en Angleterre.

Les jureurs normands sont chargés de *dire vérité des querelles, selon ce qui leur est ordonné par le justicier ou celui qui est en sa place* (1).

---

(1) *Coutumier de Normandie*, titre des Jureurs, édit. de 1534, f° LXXXVII.

Ils ne se bornent pas à émettre un conseil, un avis, une opinion; mais ils rendent une véritable sentence, fondement nécessaire du jugement que le justicier prononce.

Le serment des jureurs *finit les contendz*; il *condamne* ou *sauve et délivre* (1).

Dans les procès civils, les jureurs statuent au nombre de douze; la simple majorité fait loi : *l'une des parties est réputée avoir faict sa preuve par sept d'iceulx douze témoings d'enqueste* (2).

Dans les procès criminels, la jurée se compose de vingt-quatre hommes. *lesquels sont des plus prochains du lieu de la demeure au prisonnier, telz qu'ilz puissent cognoistre ses meurs, conditions et gouvernements;* et, fait digne de remarque, vingt voix sont nécessaires pour la condamnation : *Se vingt des dicts gens d'enqueste croient que le dict prisonnier ait commis le cas, incontinent se faict le jugement contre le dict prisonnier, et est pugny selon l'exigence du dict cas, et se moindre nombre que de vingt hommes croient qu'il ait commis, les autres non, le prisonnier est absouz et mis à plaine délivrance* (3).

Le Jury normand paraît avoir prolongé son existence jusqu'aux premières années du XVIe siècle; mais alors cette institution tomba en désuétude, et la Normandie revint à la législation de la France. Elle réserva aux officiers de justice la connaissance de toutes les contestations judiciaires.

---

(1) *Coutumier de Normandie*, titre des Jureurs, édit. de 1534, f° LXXXVII.

(2) *Stille de procéder en pays de Normandie*, à la suite du *Cout. de Normandie*, édit. de 1534, p. LXX.

(3) Ibid.

Aussi, lorsque les états de la province arrêtèrent, en 1583, la rédaction définitive de la coutume, l'ancien titre des jureurs fut-il abrogé comme inutile (1).

Résumons, Messieurs, ces traditions de l'histoire. Si je vous en ai si complaisamment entretenus, c'est qu'elles renferment un premier enseignement sur la question que je me suis proposé d'examiner avec vous; c'est qu'elles démontrent, ce me semble, que l'application du jury aux matières civiles ne fut jamais compatible avec le génie de la législation française.

La France et l'Angleterre, comme nous avons eu l'occasion de le constater, ont connu, toutes les deux, dès leurs premiers siècles, la déclaration assermentée des jureurs. Mais cette déclaration n'a jamais été pour l'une, qu'une preuve conjecturale, tandis qu'elle est devenue pour l'autre le principe élémentaire du jury. Pourquoi ces résultats différents, lorsque les prémices sont les mêmes? Est-ce l'effet d'un hasard capricieux et inintelligent? Oh! non, Messieurs, vous ne le croyez pas; vous savez que des lois d'un ordre plus élevé président à la destinée des peuples et aux développements de leurs institutions.

Au XIIIe siècle, la France et l'Angleterre supportaient avec peine les incertitudes de la preuve testimoniale.

La France marchant hardiment dans la voie du progrès, et se souciant peu de rompre avec ses anciennes habitudes, songea à profiter de l'art d'écrire, que la première résurrection des lettres propageait. Tous ses efforts tendirent à substituer la preuve écrite à la preuve orale. saint Louis

(1) Bourdot de Richebourg, *Coutumier général*, t. IV, p. 122.

créa les premiers notaires. Bientôt la vieille maxime : *témoins par vive voix passent lettres*, devint impuissante contre les actes marqués d'un scel authentique (1). Un peu plus tard, les écritures privées et *reconnues*, furent elles-mêmes mises hors des atteintes de la preuve testimoniale. L'ordonnance de Moulins, due aux lumières et à la sagesse du chancelier de l'Hôpital, prescrivit *de passer écrit de toutes choses excédant la somme ou valeur de cent livres*. Ce fut ainsi que la preuve judiciaire atteignit progressivement en France son plus haut degré de perfectionnement.

L'Angleterre suivit une autre direction. Singulièrement attachée à ses habitudes nationales, elle ne se résigna pas à l'idée d'enlever à la preuve testimoniale la faveur que les temps les plus reculés de sa législation lui avaient attribuée. Elle ne chercha que le moyen de la régulariser ; c'est dans ce but qu'elle plaça la vérification du fait hors de la compétence des magistrats chargés de l'application du droit.

La France, en imprimant à la preuve un caractère légal, en combinant le droit et le fait dans les éléments qui la constituent, ne put qu'en laisser l'appréciation aux officiers de judicature.

L'Angleterre, en lui conservant, au contraire, sa nature primitive, et en même temps si dangereuse, en livra la constatation au juge du fait, au jury.

La législation de la France n'a pas changé : comment admettre le changement de ses institutions judiciaires !

---

(1) Bouteiller, *Somme rurale*, tit. 106, 107.

En 1789, lorsque l'heure de la Révolution française sonna, les publicistes anglais étaient fort préconisés. Depuis que Voltaire, Montesquieu, et tant d'autres après eux, les avaient mis à la mode, on traduisait, on lisait leurs ouvrages. La connaissance des pratiques judiciaires de l'Angleterre était devenue familière en France. On y vantait surtout la législation criminelle de nos voisins d'outre-mer; et il faut convenir que la nôtre ne gagnait pas à la comparaison. L'humanité de Louis XVI avait, il est vrai, aboli la question préparatoire, mais l'isolement de l'accusé, le secret de la procédure, l'arbitraire des peines révoltaient encore les esprits contre la dureté de l'ordonnance de 1670.

Les circonstances étaient admirablement préparées pour l'application du jury aux matières criminelles; la loi du 30 avril 1790, qui la décréta, fut reçue avec enthousiasme.

Les réformes tentèrent d'aller plus loin. L'application du jury aux matières civiles fut proposée et vivement appuyée dans l'Assemblée constituante. Mais les plus grands jurisconsultes de ce corps politique, Tronchet, Thouret, combattirent énergiquement ce projet. « Nous risquerions, « disait Thouret, de perdre pour jamais la jouissance du « jury, si nous voulions la précipiter (1). » « Gardez-« vous bien, ajoutait Régnier, de vous exposer aux « reproches des siècles à venir, en décrétant un principe « d'une exécution impraticable (2). » Après une des luttes les plus brillantes que puissent offrir les efforts de l'intelligence et l'éclat de la parole, la Constituante décréta: *qu'il n'y aurait point de jurés en matière civile.*

---

(1) *Moniteur* du 7 avril 1790.

(2) *Moniteur* du 8 avril 1790.

Les terribles novateurs de la Convention renouvelèrent la proposition qui avait succombé devant la sagesse de leurs devanciers. Deux hommes, tristement fameux, Couthon et Maximilien Robespierre, associèrent leurs efforts pour la repousser. « Le système de l'établissement des « jurés au civil n'est qu'un beau rêve, s'écriait Couthon ; « comment entend-on composer le jury? Ce sera sans- « doute un certain nombre de juges qui prononceront sur « le fait ; viendront ensuite trois autres juges, plus ou « moins, d'une autre espèce, qui appliqueront la loi.... « Vous voulez détruire la procédure et vous en créez une « monstrueuse.... Vous voulez détruire les abus, et vous « en créez de plus dangereux (1). » Robespierre, qui, dans la discussion de 1790 (2), s'était montré l'un des adversaires les plus impatients et les plus intraitables des officiers de justice, Robespierre, qui ne voulait pas alors qu'on *différât jusqu'en* 1792 *l'établissement des jurés au civil*, Robespierre, en 1793, attaque avec non moins d'énergie cette institution. « Faites attention, dit-il à la Con- « vention étonnée de son incroyable conversion, faites « attention que si l'institution des jurés nous a paru si in- « téressante autrefois, ce fut moins par sa nature que par « la position dans laquelle nous étions. Jugés ou plutôt « opprimés par des hommes qui en avaient acheté le « privilége du despotisme, nous avons dû trouver su- « blime la nomination de nos juges par un officier public, « qui avait la confiance du peuple. Mais raisonnons dans « l'état où nous sommes aujourd'hui. Si vos jurés ne sont « pas nommés par le peuple, ils valent moins que les « juges actuels ; s'ils le sont, l'institution n'a d'autre

(1) *Moniteur* du 22 juin 1793.
(2) *Moniteur* du 9 avril 1790.

« avantage que de multiplier les juges, d'en donner pour
« le fait et pour le droit. Et cependant vous devez remar-
« quer que le plus grand intérêt qu'on ait attaché à cette
« opinion, c'était la facilité d'extirper la chicane. Je ne
« crois pas que le meilleur moyen d'y réussir soit de
« multiplier les juges (1). »

L'opinion de Couthon et de Robespierre prévalut : l'application du jury aux matières civiles ne fut pas décrétée.

D'autres constitutions ont passé sur la France. Aucune d'elles n'a eu la pensée d'ébranler notre organisation judiciaire.

Après la révolution de février 1848, les idées que n'avaient accueillies ni la Constituante ni la Convention, reprennent leur cours menaçant; elles pénètrent même dans la nouvelle Assemblée nationale ; mais grâce à Dieu, elles s'arrêtent bientôt devant le bon sens de nos Constituants.

Ces discussions solennelles demeureront-elles donc sans profit et sans vertu pour notre génération ? Est-ce sans utilité pour le pays que des hommes, venus de directions si opposées, lui auront déclaré, du haut de la tribune nationale, que le jury civil n'est qu'un rêve, qu'une chimère, dont la réalisation compromettrait jusqu'aux fondements de la société française ? Victimes d'une orgueilleuse présomption, ne dédaignons pas l'expérience de ceux qui nous ont précédés dans la vie politique. N'ayons pas la sotte et folle vanité de ne les considérer que comme des insensés, des aveugles ou des incapables.

Enfin, Messieurs, oublions, s'il le faut, les leçons de

---

(1) *Moniteur* du 22 juin 1793.

tout ce passé, qui date de plusieurs siècles ; consultons les entrailles mêmes de la question, et demandons à cet examen l'expression définitive de notre opinion.

Comment le jury pourrait-il être appliqué au jugement des affaires civiles ?

Le ferait-on juge du droit et du fait ? Le juge, simple directeur de justice, ne serait-il que l'organe authentique de la décision arrêtée par les jurés ?

Mais les partisans, même les plus ardents, du système que je combats, avouent qu'il y aurait témérité à tenter une si rude épreuve ; ils ne sont pas des derniers à reconnaître que la raison la plus vulgaire défend de livrer à l'appréciation d'hommes pris au hasard dans toutes les positions de la société, l'examen de ces thèses juridiques, si ardues, si difficiles, si inextricables, souvent même pour ceux qui en ont fait l'objet de leurs constantes et sérieuses études.

Le jury ne deviendrait donc que juge du fait ; le droit resterait l'apanage des officiers de justice.

Cette théorie est-elle réalisable?

Son application serait-elle utile ?

Toute législation, qui restreint la preuve testimoniale à des cas rares et à de mesquins intérêts, qui prescrit des formes pour la régularité des actes, qui définit le lien des obligations et les modes de libération, qui interprète les conventions par des règles de droit, est incompatible avec l'emploi du jury civil. Pourquoi, Messieurs ? C'est que sous l'empire de semblables règles, le fait et le droit de-

meurent confondus, et ne peuvent s'apprécier et se saisir l'un sans l'autre.

Cette législation, dont je viens d'esquisser l'ébauche est celle de la France. Veuillez, Messieurs, me croire sur parole. Il serait trop fastidieux et trop long de vous prouver, même par des exemples peu nombreux, que je n'altère pas la vérité.

Puisque tels sont les principes de nos lois, il est clair que, dans la plupart des contestations civiles qui s'agitent devant les tribunaux de notre pays, le fait est absolument inséparable du droit.

Lorsque le fait et le droit sont réunis par une si intime cohésion, il est assurément impossible de les discuter séparément et de les reconnaître l'un ici, l'autre ailleurs.

Me donnerai-je l'avantage de vous faire le tableau de tous les jurys qui vont couvrir la France, s'il faut organiser, à côté des jurys criminels, les jurys correctionnels et les jurys civils? Croyez-vous que la France si active, si laborieuse, si désireuse de la vie intime et personnelle, conçoive une bien vive reconnaissance pour une constitution qui l'arracherait à ses travaux, à ses habitudes, et transformerait tous ses enfants en jugeurs?

Mais je veux faire à l'opinion que je combats toute espèce de concessions : j'admets que le jury civil soit compatible avec notre législation ; j'admets que mes compatriotes, peu soucieux de leurs intérets domestiques, soient heureux de prendre à l'administration de la justice la large part qu'on veut leur faire ; n'aurai-je pas encore à rechercher si la France retirerait un avantage réel de l'application du jury aux matières civiles ?

Le fait serait-il alors examiné avec plus de soin, plus d'intelligence, plus d'impartialité? Membre de la magistrature française depuis seize ans. je l'ai traversée dans tous ses degrés; n'ai-je pas acquis le droit de vous dire son dévouement à ses devoirs, ses lumières, et, par-dessus tout, son admirable et scrupuleuse probité?

Les embarras, les frais des procédures seraient-ils au moins diminués? les prôneurs du jury n'en doutent pas et ne cessent de le répéter, mais ce n'est encore qu'une incroyable illusion.

Que l'utopie se réalise! en maintenant les juges du droit, elle crée ceux du fait, et substitue à la science du magistrat l'impéritie du juré. Au lieu d'une procédure, elle en organise au moins deux. Loin de diminuer les lenteurs du litige, elle les augmente. Elle a la prétention de diminuer les frais, elle les double.

Est-ce là cette garantie, cette simplicité, cette économie, cette rapidité, dont on prétend nous faire un si merveilleux éloge?

Malheur à la France, si jamais elle pouvait être dotée d'une pareille institution! Ce serait le triomphe de la chicane et la ruine de la société. Ah! Messieurs, je vous le dis dans toute la sincérité d'une conviction profonde: l'application du jury aux matières civiles, c'est le chaos dans la justice.

LA

PREMIÈRE THÈSE DE BOSSUET.

(JANVIER 1648).

PAR M. A. FLOQUET.

C'était en novembre 1647, Bossuet, tout récemment, avait accompli sa vingtième année, ses rapides progrès, ses triomphes sans nombre à Navarre, où il étudiait depuis cinq ans, avaient fait oublier les plus éclatants succès dont l'Université eût mémoire ; son nom, chaque jour, retentissait, honoré, dans les écoles, et l'orgueilleuse Sorbonne enviait au Collége de Navarre un disciple si brillant, qui en était l'ornement et la gloire. Le moment était venu pour lui de se préparer à soutenir sa première thèse, dite la *Tentative*. Dans un examen qu'il devait préalablement subir (examen très rigoureux, de tout temps, et où il ne fallait point espérer de grâce), trois docteurs des plus habiles (1) choisis pour l'interroger, ne purent taire leur étonnement d'avoir rencontré un *Répondant* de cette

---

(1) MM. Coquerel, Guyard, De Flesselles.

force. Sur leur favorable rapport, la Faculté de théologie, dans une assemblée générale des *primâ mensis*, avait admis, par acclamation, ce sujet si rare à l'acte important qu'il lui tardait de subir ; puis, le jeune Bossuet ayant été introduit et accueilli de tous avec honneur, un théologien très renommé (le docteur *Le Moyne*), lui fut donné pour le diriger, selon l'usage, dans ses préparations à la *tentative*, que l'on fixa, sur l'heure, au 26 janvier suivant.

Tous, dès ce jour, et en Sorbonne, et dans la maison de Navarre, s'attendaient, sans hésiter, à un *acte* très notable, et qui ferait bruit. Mais qu'il dût, cet *acte*, être dédié au grand Condé, le héros de la France; qu'une vulgaire solennité de collége pût être honorée de la présence de ce prince, qu'on savait, d'ailleurs, fort occupé, pour l'heure, en Catalogne ; qu'enfin, cette première thèse d'un étudiant, qui n'était point bachelier encore, dût être soutenue avec une pompe inouie jusque-là, et laisser de tels souvenirs qu'il en sera parlé toujours, aucuns, assurément, ne l'auraient pu prévoir, mais le jeune Bossuet, moins que tous les autres, lui si profondément humble, et tout entier d'ailleurs à la pensée de sortir avec honneur de cette première et redoutable épreuve.

Pourrions-nous, sans quelque plaisir, retrouver ici Claude Bossuet, cet oncle si tendre, que nous voyions autrefois, à Dijon, tenir lieu, à Jacques Bénigne, de son père, retenu en Lorraine par de graves fonctions et d'impérieux devoirs ! Depuis qu'en 1642, Jacques Bénigne eut quitté le collége des Godran et sa ville natale pour aller étudier à Navarre, toujours ce dévoué parent eut présent à la pensée un neveu qu'il chérissait comme un fils, un élève qui lui faisait tant d'honneur. Pour lui, après avoir, pendant 32 ans, siégé avec distinction, parmi les con-

seillers du Parlement de Dijon, il avait résigné son office, et n'aspirait plus qu'au repos. Mais Condé, qui, après la mort du prince son père, était devenu gouverneur de Bourgogne, voulut qu'un homme dont tous, en ce pays, admiraient la capacité autant qu'ils honoraient son caractère, dévoué, d'ailleurs, à sa personne, et dont il était sûr, se laissât élire Vicomte-maieur de Dijon. En vain, Claude Bossuet avait-il cherché à s'en défendre. Toutes les voix l'appelèrent à ce poste éminent, où avait paru avec éclat, 35 ans auparavant, *Jacques*, son père, aïeul et parrain de *Jacques Bénigne*, l'étudiant de Navarre.

Claude, lui aussi, se devait signaler par de notables services, rendus chaque jour à l'État, au Gouverneur, à Dijon, sa ville natale, à la province tout entière. Ayant su, chose rare dans cette charge, se concilier tous les esprits et tous les cœurs, les vieillards crurent revoir en lui Jacques Bossuet, si vivement regretté d'eux; le fils héritait, si on le peut dire, de l'attachement qu'ils avaient eu pour le père. Succession touchante, dont le souvenir est demeuré. Des jetons, frappés, dans le temps, par l'ordre de la ville de Dijon, témoigneront, à jamais, par une ingénieuse devise, de la persévérante gratitude de cette cité pour le père, et de la vive affection qu'à son tour avait su mériter le fils.

Condé, ce fidèle, alors, autant qu'invincible *tenant* de la France, étant prêt sans cesse à voler pour elle partout où il y avait hasard et gloire, combien Claude Bossuet, en une telle charge, lui devenait nécessaire! Quelle fortune pour le prince d'avoir trouvé dans ce vicomte-maieur, de son choix, un autre lui-même, sur qui, sans souci aucun, il se pût entièrement remettre, pendant ses fréquentes absences, des plus difficiles affaires de son Gouvernement, l'un des plus importants du royaume!

Aussi, d'étroites et cordiales relations avaient-elles existé bientôt entre Louis de Bourbon et Claude Bossuet, plus cher, de jour en jour, à l'illustre gouverneur ; à ce point que toute la famille du loyal vicomte-maieur y avait part, et que jamais, dans la suite, un Bossuet, recourant au grand Condé, n'eut de refus à appréhender de lui, tant qu'il eut vie. Le moment était proche où Jacques Bénigne, l'étudiant de Navarre, allait, à son tour, être l'objet des bontés du prince. Après un assez long séjour en Catalogne, Condé, revenant en France, à la fin de l'année 1647, voulut, quoique attendu à la cour, passer d'abord quelques jours dans son gouvernement de Bourgogne. Au premier bruit de son approche, le vicomte-maieur de Dijon l'était allé chercher jusqu'à Beauregard, à la tête des échevins et de tous les officiers de la cité. Puis, tous ensemble revenant en ville, on aurait pu remarquer que le prince s'entretenait vivement et volontiers avec le vicomte-maieur, qu'il s'était, d'ailleurs, montré charmé de revoir. C'était un mois environ après que la Sorbonne eut admis avec honneur Jacques-Bénigne Bossuet à soutenir sa *Tentative*, dont même nous avons vu qu'elle avait fixé le jour. Que se passa-t-il dans ce trajet de Beauregard à Dijon ? De quoi s'était-il agi entre Claude Bossuet et Louis de Bourbon ? Tous le purent deviner dès le soir, en apprenant que la première thèse du jeune Bossuet serait dédiée à Condé, qui promettait d'être à Paris pour le jour marqué, et voulait honorer l'acte de sa présence. La tendresse d'un parent affectionné venait de ménager ainsi à Bossuet une journée, l'une des plus douces de sa vie, et dont le touchant souvenir lui devait être présent dans la suite.

Claude Bossuet, en cette rencontre, avait été heureusement inspiré, hâtons-nous de le dire ; et, pour un tel

acte, on n'eût pu trouver, tout ensemble, un plus illustre témoin, ni un juge plus compétent et plus capable.

Condé (qui l'ignore aujourd'hui ?), a été, sans contredit, non point seulement l'un des plus grands hommes de guerre des temps modernes, mais aussi, et de l'avis de tous ceux qui l'avaient pu connaître, le prince le plus lettré de son siècle, le plus docte, le plus insatiablement avide de lumières. Dès le jeune âge, lorsqu'il ne se parlait point encore de ses faits d'armes, son rare savoir, son goût exquis, sa vive pénétration étant choses notoires pour tous, l'Académie française (Richelieu venant à mourir), avait voulu se donner pour protecteur le duc d'Enghien, alors âgé de 21 ans à peine, tant étaient grandes, dès-lors, et l'estime de cette Compagnie pour la capacité du prince, et la confiance de tous les lettrés en sa sympathie et son appui ! Après, d'ailleurs, ce que nous en ont dit, tant après la mort de Condé, que durant sa vie, Pellisson, Huet, Boileau, Rapin, La Fontaine, et Bossuet lui-même, qui, tous l'avaient vu de si près, une place d'honneur est due à Condé, non point seulement parmi les grands guerriers, mais aussi parmi les hommes qui, aimant les lettres avec ardeur, sentant, d'ailleurs, vivement et sûrement le beau et le vrai, savaient, dans un si grand siècle, juger le mieux des productions de l'esprit.

Comment s'en étonner, au reste, après les brillantes et fortes études que, tout jeune enfant encore, il avait faites, à Bourges, en un temps où son père, Henri de Bourbon-Condé, résidait dans cette ville, ayant alors en charge le gouvernement du Berry ? Les lettres latines, qu'adressait le jeune duc d'Enghien à son père absent, nous ayant été conservées, on voit que, familier déjà, en un âge si tendre, avec les classiques, il avait (et on peut

en être surpris davantage), il avait, disons-nous, lu, dès-lors avec goût, et traduit même les quatre livres des *Institutes* de l'empereur Justinien. Surtout sa thèse de philosophie, soutenue à 14 ans (en 1635), avec un succès sans exemple, avait fait bruit. Long-temps on put voir, à Chantilly, un tableau, peint peu de jours après cette thèse du jeune prince, en mémoire d'un triomphe qui avait étonné les plus anciens docteurs. Le duc d'Enghien, adolescent à peine, y paraissait, vif, bouillant, hautain, faisant bravement face, déjà, à tous ses adversaires, comme on le devait voir, dans la suite tenir tête aux ennemis de la France. Le docte Doujat s'était trouvé à cette action, et de beaux vers, que l'admiration lui inspira sur l'heure, conserveront à jamais l'intéressant souvenir de ce curieux et regrettable tableau qui a péri, et du fait notable qui en avait été le sujet.

Qu'en 1647, à douze ans de là, Condé se souvînt ou non de cette particularité de sa jeunesse, qu'avaient suivie, coup sur coup, tant d'éclatants faits d'armes, tout autrement remarqués, toujours cette dédicace de thèse, cette prière de présider à la *Tentative* d'un sujet distingué, d'un enfant de Dijon, du neveu d'un homme qu'il aimait fort, comme on a vu, avaient dû, pensons-nous, ne lui point déplaire. — Au jour convenu, quoi qu'il en soit, c'est-à-dire le 24 janvier 1648, sur le soir, tout étant prêt à Navarre pour la solennité annoncée, Condé, à l'heure sonnante, entrait dans les cours de cet antique et renommé collége, où, pendant cinq siècles, se sont formés tant de grands hommes, l'honneur éternel de la France. Le prince était venu aux flambeaux, accompagné de jeunes seigneurs, ses braves et dévoués compagnons d'armes, prompts toujours à le suivre en tous lieux. Peut-être aussi tardait-il à cette curieuse jeunesse de connaître,

de voir à l'œuvre le précoce et brillant prédicateur, dont quelques sermons, improvisés, il y avait long-temps déjà, à l'hôtel de Rambouillet et chez l'évêque de Lisieux, Cospéan, avaient fait, alors, dans la capitale, une sensation, dont le souvenir était présent encore à tous les esprits.

Ce nombreux et brillant cortége survenant dans la grande salle des actes publics, aussitôt, prélats, docteurs, étudiants, et toute une multitude de gentilshommes, de magistrats, de gens d'église et de lettrés s'étaient levés ; de bruyantes et chaleureuses acclamations saluèrent joyeusement un héros, alors le rempart de la France et son idole. Puis, Bossuet ayant pris la parole, les acclamations, peu après, avaient recommencé plus tumultueuses, adressées au prince de Condé encore, mais aussi, mais en partage avec lui, cette fois, à Jacques-Bénigne Bossuet, le *tenant* de la journée. Par une harangue au prince, allocution pleine de modestie, d'à-propos, de délicatesse et de grâce, le jeune orateur venait d'électriser tous les esprits, et le héros, si dignement loué, était, on le put voir, surpris, ému, attendri jusqu'au fond de l'ame.

Commença alors la tentative, dont la matière, comme toujours, était : *De Deo trino et uno* ; (de Dieu un, en trois personnes.) Ce que Bossuet put trouver sur un sujet si élevé ; combien son fécond génie avait su rendre d'intérêt, de nouveauté à une matière traitée déjà tant de fois avant lui ; ce que, si bien préparé, et, d'ailleurs, excité par la présence, par l'attention manifestement sympathique de l'illustre guerrier, venu là tout exprès pour l'entendre, il put faire en une telle conjoncture, à peine le saurions-nous imaginer ; mais comment, surtout, le pourrions-nous dire? Pour le ravissement de Condé, entendant parler de telles choses si hautes, si sublimes,

et en parler avec tant de savoir, de profondeur, de dialectique, de chaleur tout ensemble, il faut aussi renoncer à le peindre. Représentons-nous ce prince ardent « dont le grand génie embrassait tout, l'antique comme le moderne, l'histoire, la philosophie, *la théologie la plus sublime, les arts, les sciences* », au point « qu'*il n'y avait livre qu'il ne lût*, » pour qui toutes ces questions, si vivement débattues ici, en sa présence, avaient un intérêt saisissant, qu'à peine, dans nos mœurs, nous pourrions nous expliquer aujourd'hui; — Condé, donc, voyant le jeune Bossuet, assailli qu'il était, sans ménagement et sans relâche, par de nombreux et robustes adversaires, les plus rudes champions de l'Ecole, leur tenir tête, fièrement, paisiblement, répondant à tous, triomphant de tous, ce prince (le dirons-nous?) se sentit violemment en proie, un instant, à la tentation la plus étrange. Son génie, son ame, en une si vive mêlée, s'échauffant toujours plus, et se retrouvant, ce lui sembla, sur le champ de bataille, on l'avait vu, la bouche entr'ouverte, ses yeux lançant des éclairs, se lever presque, mesurant du regard un si intrépide, un si redoutable athlète; et tout prêt (il s'en fallut de bien peu) à joûter, lui aussi, avec l'invincible *Répondant*. A grand'peine avait-il pu s'en défendre; et, cent fois, dans la suite, il le devait gaiement confesser. C'eût été là, sans doute, un curieux chapitre à ajouter au long récit de ces vives disputes, si fréquentes, on le sait, dans la vie de Condé, et que poliment, on était convenu alors (à Chantilly), d'appeler les *contestations de Monsieur le Prince*, chaudes et âpres, mêlées « où toujours cet ardent vainqueur semblait vouloir tout emporter. » La Fontaine, qui s'y trouva quelquefois, nous peint Condé, en ces rencontres, « s'acharnant dans la dispute avec ardeur, et *n'ayant* (s'il l'en faut croire), *jamais plus d'esprit que quand il avait tort.* »

A combien peu avait-il tenu qu'à Navarre il ne prît feu aussi ; nous le voyions tout à l'heure. Mais quel éclatant éloge c'était faire de l'habile et intrépide soutenant, dont la dialectique, dont l'éloquence, dont les triomphes redoublés et incessants, parmi tant de rudes attaques, avaient pu électriser et mettre hors de lui, à ce point, un auditeur de cette force, toujours si prompt à tout comprendre, à tout sentir, à tout pénétrer ; ajoutons, à tout contredire avec tant d'à-propos, d'impétuosité et de succès !

Faut-il parler, après cela, des tumultueux transports, des joyeuses clameurs de cet innombrable auditoire, où s'était venu entasser, ce jour-là, tout ce que la capitale renfermait alors d'hommes éminents, d'érudits et de lettrés ; des chaleureuses et tendres félicitations du prince à ce jeune répondant, qui l'avait charmé, et, tout ensemble ému, jusqu'au point de se sentir tenté de s'élancer aussi dans la lice, pour se mesurer avec lui.

A Bossuet devait demeurer la victoire, que, sans doute, en un tel champ de bataille, n'eût pu lui arracher Condé lui-même. D'autres palmes attendaient le prince à Ypres, à Furnes, dans les plaines de Lens ; et bientôt ces lieux l'allaient revoir tel qu'il avait paru naguère à Fribourg, à Thionville et à Rocroy.

Mais de pressants devoirs l'appelaient d'abord à Dijon, et là, lorsque le Vicomte-maieur, Claude Bossuet, s'alla présenter à lui, à son arrivée, Louis de Bourbon put sciemment, raconter au bon oncle, charmé, ce que son neveu savait faire ; lui rendre grâces de l'avoir convié à une telle fête ; lui dire quelle pensée singulière lui avait, un instant, ce jour-là, traversé l'esprit ; l'assurer, enfin, qu'à Navarre il avait voué à ce prodigieux jeune homme un attachement cordial et profond, qui ne devait finir qu'avec lui.

— A quarante ans de là, dans la cathédrale de Paris, toute tendue de noir, en présence des restes inanimés de Condé, un évêque aux cheveux blancs, les yeux en pleurs, adressant, d'une voix émue, à ce prince son ami, de suprêmes et touchants adieux, annonçait tristement à la multitude émerveillée et attendrie, que l'éloge d'un si grand homme serait *le terme de ses discours*. Des princes, en effet, des grands du royaume, venant dans la suite à mourir, on ne devait point entendre, à leurs funérailles, cette voix solennelle, si chère à Condé, qui, du fond de la tombe, en avait *agréé les derniers efforts*. De la brillante *Tentative* de Navarre, datait, entre ces deux rares génies, l'union la plus étroite, la plus intime, la plus douce qu'on eût vue jamais. Et aujourd'hui, une tendre et respectueuse gratitude, une admiration passionnée, venaient d'inspirer au sublime orateur, à l'ami vrai, reconnaissant, navré de douleur, le dernier, et peut-être le plus étonnant de ses chefs-d'œuvre.

PROCESSION SOLENNELLE

A

NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS,

PRÈS ROUEN,

A L'OCCASION DU CHOLÉRA,

Par l'Abbé PICARD.

Lue à la Séance publique de l'Académie.

I.

Le temps est froid, le vent murmure,
Le Ciel est sombre et nuageux,
Un voile de brouillards s'étend sur la nature,
Elle a perdu son aspect radieux.

Marie, ô céleste Patronne !
Ce jour vous était consacré,
Faut-il donc, qu'oubliant votre nom vénéré,
Votre peuple vous abandonne ?

II.

Mais, déjà, voici qu'il s'ébranle
Ce peuple gémissant sous le poids du malheur,
De toutes parts, dans un pieux ensemble,
Il vient à la Maison qu'habite le Seigneur.

A la multitude empressée
Le Temple ouvre ses vastes flancs,
Et, de chacun l'âme oppressée
Révèle sa douleur par de plaintifs accents.

Pleurez, pleurez, peuple fidèle,
Le bras de votre Dieu s'appesantit sur vous.
Ses tonnerres sont prêts et son glaive étincelle.
Qui fléchira ce Dieu jaloux?

A sa voix, du fond de l'Asie,
S'élance un fléau destructeur.
Rien ne résiste à sa furie.
Quel est ce spectacle d'horreur?
Terrible, à l'égal des batailles,
Il marque par des funérailles
Les lieux où se portent ses pas,
Et, dans sa course vagabonde,
Il vient épouvanter le monde
En semant partout les trépas.

Pleurez, pleurez, peuple fidèle,
Le bras de votre Dieu s'appesantit sur vous,
Ses tonnerres sont prêts et son glaive étincelle.
Qui fléchira ce Dieu jaloux?

III.

Le Pontife a paru, devant lui la croix brille,
C'est le père, c'est le pasteur!
Oh! combien les chagrins de sa triste famille,
Pénètrent ses esprits et pèsent sur son cœur!

Ainsi qu'un autre Borromée,
Holocauste pour tous, dans le malheur des temps.
Il va gravir la colline sacrée.
Puissent pour nous ses vœux n'être pas impuissants !

Saint cortége, sortez, déployez vos phalanges,
Traversez l'antique cité.
Devant vous marcheront les Anges,
Ils vont prier pour vous le Seigneur irrité.

Et, de la noble Basilique
Je vois sortir tout un peuple priant.
La foule inonde le portique,
Ce n'est partout qu'un cri, qu'un seul gémissement.

Ayez pitié de nous, ô Dieu ! Trinité sainte !
Père, Fils, Saint-Esprit, ayez pitié de nous !
Voyez nos pleurs, écoutez notre plainte,
Désarmez votre bras, calmez votre courroux.

Priez pour nous, bonne et tendre Marie !
Priez pour nous, consternés, suppliants.
Priez pour nous, Anges, troupe chérie,
Qui, devant l'Éternel, faites brûler l'encens.

Priez pour nous, Patriarches, Prophètes,
Saints de l'antique loi, nous recourons à vous.
Du lieu de paix, de splendeur où vous êtes,
Abaissez un regard sur nous.

Priez pour nous, vous, serviteurs fidèles,
Apôtres de la foi, vous, martyrs glorieux,
Vous qu'attendaient les palmes immortelles,
Et qui les portez dans les cieux,

Priez pour nous, Pontifes vénérables,
Saints Prêtres, saints Docteurs, Épouses de l'Agneau.
Oh! que par vous, à nous tous secourables,
Ce jour soit à jamais délicieux et beau.

Ils marchent, parcourant et les rues et les places,
Criant tous au Seigneur, implorant le pardon.
Leurs chants ont pénétré jusqu'au trône des grâces
Et franchi les remparts de la sainte Sion.

Spectacle ravissant! pompe auguste et touchante!
C'est le vieillard, aux pas timides, chancelants,
La vierge aux yeux baissés, la mère vigilante,
Et des flots de petits enfants.

C'est le guerrier, oubliant son armure,
Le magistrat, ses insignes d'honneur,
Pour venir, humblement, prier la Vierge pure,
L'auguste mère du Sauveur.

De loin en loin brillent les oriflammes,
Les étendards sacrés et les belles croix d'or.
A leur aspect, se ravivent les flammes
Qui consument les cœurs dans leur brûlant essor.

Saint cortége, marchez, déployez vos phalanges,
Traversez l'antique cité.
Devant vous voleront les Anges;
Ils vont prier pour vous le Seigneur irrité.

IV.

Salut ! auguste sanctuaire,
Temple divin, vrai séjour de bonheur
Où, tant de fois, refuge salutaire,
Marie, à ses enfants, ouvrit son tendre cœur.

Gloire au Pasteur infatiguable
Qui t'éleva, merveille de nos jours !
A l'artiste inspiré, qui, d'un style admirable
Traça tes vastes plans, tes gracieux contours.

Oui, de notre belle Neustrie,
Tu seras l'honneur à jamais,
A nos derniers neveux, tu diras de Marie
Et les splendeurs et les bienfaits.

Enfin les pieuses cohortes,
Ont atteint le terme sacré,
Mais aux lévites seuls peuvent s'ouvrir les portes
Du sanctuaire révéré.
A la voix des pasteurs, vous eussiez vu la foule,
Ainsi qu'un fleuve qui s'écoule.
Du temple inonder les abords.
Le temple saint paraît une île
Que caressent les flots de ce peuple mobile,
Et dont ils arrosent les bords.

Peuple, prosternez-vous, ô mystère sublime !
Le voici ce moment si terrible et si doux,
Où descendant des cieux, l'éternelle Victime
Sur son autel va s'immoler pour vous.

Saint, saint est le Seigneur, le grand Dieu des armées,
Notre espoir, notre amour, il est saint à jamais !
Par lui, par sa bonté, nos âmes alarmées,
Retrouveront enfin et le calme et la paix.

Et tous se courbent vers la terre,
Immobiles, silencieux.
Ils adorent le Dieu qui lance le tonnerre,
Le Dieu de majesté qui règne dans les cieux.

V.

Le Pontife a fini son oblation sainte ;
Le sacrifice est consommé.
Il va franchir le seuil de la divine enceinte,
Mais il veut accomplir le vœu qu'il a formé.

A son appel, la multitude,
Vient se presser, sur le sacré parvis.
Témoins de sa sollicitude,
Tous dirigent vers lui leurs regards attendris.

Alors, d'une voix solennelle,
A la mère de Dieu consacrant son troupeau,
Le cœur brulant et d'amour et de zèle,
Il l'invoque ainsi de nouveau :

Reine du Ciel, ô puissante Marie !
Je viens me confier, en ce jour, à vos soins,
Ma vie et la fin de ma vie,
Je les remets entre vos mains.

En ces jours de douleur amère,
Nous implorons votre secours.
Vous nous exaucerez, vous êtes notre mère,
Vous nous obtiendrez d'heureux jours.

Priez pour nous, pure et chaste colombe,
Bergère qui, du Ciel, veillez sur vos brebis,
Sans vous, le malheureux succombe,
Par vous l'espoir revient aux cœurs brisés, flétris.

Marie ! en ces jours de tristesse
Nous venons à l'envi, nous consacrer à vous,
Implorer vos bienfaits, bénir votre tendresse,
C'est notre bonheur le plus doux.

Ainsi-soit-il ! dix mille voix émues
Ont répété ce cri d'espérance et de foi.
Bon peuple ! ne crains plus ! bien au delà des nues,
Dieu se prête à tes vœux, sa grâce est avec toi.

DES RELATIONS DE VOLTAIRE

AVEC LES ACADÉMIES,

ET EN PARTICULIER

AVEC L'ACADÉMIE DE ROUEN,

PAR

M. CLOGENSON,
Conseiller à la Cour d'Appel de Rouen.

(*Discours de réception, lu le 27 juillet* 1849).

> « Ho l'incombenza di pronunciare
> » un lungo e tedioso discorso. »
> (VOLTAIRE, 8 mai 1746).

Messieurs,

Honoré de la bienveillance de M. l'abbé Picard, qui vous présidait alors, de l'amitié de M. Chéruel et des encouragements de MM. Girardin, Richard, Avenel et Ballin, auxquels je dois, bien plus qu'à moi, la trop indulgente unanimité de vos suffrages, je viens enfin vous prier d'agréer, d'une manière plus solennelle, des sentiments qui, pour être exprimés tardivement et en termes brefs, n'en sont ni moins réels, ni d'une nature moins durable.

Pourquoi faut-il que, au plaisir de vous témoigner ma gratitude, il vienne se mêler des regrets, et même un chagrin ? Du milieu de cette enceinte académique, je ne peux plus adresser que de lointains remerciments à MM. Des Michels, Bénard, Bigourdan et Guiard, ainsi qu'à MM. Deville, Destigny et Richard ; je peux encore bien moins re-

mercier le docteur Blanche (1), qui me donna son amitié, à Paris, si longtemps avant de me donner ici sa voix.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, m'ayant fait espérer que vous écouteriez volontiers le récit abrégé des relations de l'auteur de la *Henriade* avec les principaux savants et lettrés de la Normandie, j'ai cru devoir appeler votre attention particulière sur l'origine de ses rapports avec votre Académie, de même que sur leur durée.

J'omets donc ici, à dessein, tout ce que François-Marie Arouet, qui bégayait des vers au sortir du berceau, entendit raconter de P. Corneille et de ses principaux et immortels ouvrages, chez son père, à la fin du XVII[e] siècle, et pendant les premières années du siècle suivant. Je ne vous dirai rien de ses premières liaisons d'amitié avec Le Cornier de Cideville, au collége des Jésuites ou de Louis-le-Grand, collége où il entra en octobre 1703, et dans lequel il vit arriver successivement, de 1705 à 1710, Cideville, les frères d'Argenson, Pont-de-Veile et d'Argental.

Arouet n'avait pas dix ans quand il connut la famille normande à laquelle appartenait le bon, mais trop rêveur abbé de Saint-Pierre. Dès le milieu de 1706, il rencontrait l'abbé de Chaulieu et Fontenelle dans la société de Ninon de Lenclos, ancienne amie du normand Saint-Évremont.

Sorti définitivement du collége, au mois d'août 1710, Arouet vit la Normandie, pour la première fois, aux campagnes d'Ivri, quand il alla avec Chaulieu au château d'Anet, chez le duc de Vendôme, arrière petit-fils de Henri IV. C'était bien débuter avec la Normandie, à laquelle, au prin-

---

(1) Mort à Rouen, en cette année 1849, le 24 janvier; remplacé, à l'Académie, par monsieur son fils aîné, 1[er] avocat-général à la Cour.

temps de 1723, dans Rouen même, il demanda la secrète permission de faire imprimer son poème de *la Ligue*, *ou Henri-le-Grand*, plus tard baptisé à Londres, au commencement de 1728, du titre définitif de *la Henriade*.

P. Corneille, en 1659, avait mis deux mois à composer son *OEdipe*.—*François Arouet* (1), né à Saint-Loup, en Poitou, et sa femme, *Marie Malpart*, alors riches et loyaux marchands, établis depuis longtemps à Paris, rue Saint-Denis, avaient admiré cette tragédie ni plus ni moins que tout le monde, sans se douter en aucune sorte qu'un de leurs petits-fils oserait un jour traiter le même sujet. En 1713 et 1714, ce petit-fils, non sans consulter Chaulieu, employa deux ans à faire aussi un *OEdipe*. Cette tragédie, d'un jeune homme non encore majeur d'âge, eût pu être représentée sous Louis XIV, au règne duquel elle appartient. Elle ne le fut qu'en 1718, le 18 novembre. Ce fut alors, ou en décembre suivant, que le nouvel auteur tragique, déjà poète épique en portefeuille, crut devoir ajouter un nom de sa composition, plus doux et plus sonore, à celui d'*Arouet*. Vers le milieu de février 1719, au moment où le jeune poète, qui appelait Chaulieu son *maître*, allait accomplir son cinquième lustre, on vit paraître à Paris, chez P. Ribou et trois autres libraires, la première édition de :

OEdipe, tragédie, par Monsieur DE VOLTAIRE.

La brève épitre dédicatoire, en simple prose, adressée à Madame, femme du Régent, fille de *Louis XIV*, était

(1) Un acte, passé à Saint-Loup le 15 mars 1639, donne à ce François Arouet les titres de *marchand* et de *bourgeois* de Paris. Il mourut en 1667, laissant un fils nommé *François* comme lui. Ce fils, né à Paris, non à Saint-Loup, vers 1652, était notaire au Châtelet quand il se maria, le 7 juin 1683. Il mourut à Paris, à la fin de 1721, quand *François-Marie*, son second fils, déjà auteur d'une tragédie restée au théâtre, songeait à publier un poème épique.

signée : *Arouet de Voltaire.* C'était la première fois que le second de ces deux noms apparaissait imprimé.

La première épigramme où le nom euphonique de *Voltaire* se trouve emprisonné, fut composée en décembre 1718 par le rimeur abbé de Chaulieu, en dépit d'Apollon et de la charité chrétienne. En ce même temps, précisément, Voltaire donnait déjà à l'auteur du *Cid* ,de *Cinna*, de *Polieucte* et du *Menteur* ce titre de *Grand* qu'il lui décerna, en 1761, dans ses Remarques sur les *Horaces*, adressées à l'Académie française, avec l'approbation, non seulement de la Normandie, mais encore de la France entière.

Si le plus brillant des élèves du P. Porée n'alla jamais jusques à Caen, ville natale de son professeur et de plusieurs poètes justement célèbres, il visita souvent Rouen et ses environs, en 1723, 1724, 1725, 1729 et 1731. Quelque envie que j'en aie, Messieurs, je ne vous raconterai rien des relations de Voltaire avec Cideville, Madame de Bernières, Des Alleurs, Formont, Du Resnel, Fontenelle et autres de 1713 à 1744, année de la naissance de notre Académie.

Avant de vous rappeler les relations de Voltaire avec cette Société, de 1744 à 1768, pour ne pas dire jusques en 1778, qu'on me permette une digression sur l'auteur de *la Henriade*, d'*OEdipe*, de *Brutus*, de *Zaïre* et de *Mérope*, considéré lui-même sous le rapport Académique.

Vers 1714, dans ses premières idées d'indépendance trop absolue, le jeune auteur du nouvel *OEdipe*, en sortant des soupers souvent faits avec le vieil abbé de Chaulieu, s'était promis de ne jamais appartenir à aucun corps. Il ne voulut être ni avocat, ni magistrat ; il ne songeait pas même à être un jour académicien, quel que fût, de 1713 à 1722, son penchant irrésistible pour la poésie tragique et épique.

Quand il se fut mûri en Angleterre, et lorsqu'il sentit le besoin de se créer en quelque sorte une famille et un appui parmi les hommes de savoir et de lettres, ses idées se modifièrent beaucoup au sujet des Académies. L'abbé d'Olivet, auquel il avait souvent parlé de son amour d'indépendance littéraire, et qui avait été son préfet, au Collége, fut précisément celui qui, comme directeur, le reçut à l'Académie Française.

Houdar de La Motte, au grand déplaisir de l'abbé de Chaulieu, avait osé, comme censeur d'*OEdipe*, dès le 2 décembre 1718, promettre à la France, dans Arouet de Voltaire, « un digne successeur de Corneille et de Racine ». Pour remplir de son mieux cette promesse approbative, Voltaire, de décembre 1718 à décembre 1731, avait donné *Marianne*, composée au château de la Rivière-Bourdet, près de Rouen, en 1723, et *Brutus*. Pendant qu'il corrigeait, à Rouen et à Canteleu, les épreuves de la première édition de l'*Histoire de Charles XII*, ouvrage achevé et imprimé à Rouen, en 1731, il venait de composer *Ériphyle* et *la Mort de César*.

Houdar étant mort, vers la fin de cette même année 1731, les amis de Voltaire s'imaginèrent que l'auteur de ces tragédies, et de *la Henriade*, pouvait le remplacer dans le dix-huitième fauteuil de l'Académie Française. L'abbé de Bussi, homme très aimable, tout aussi mondain que son ami et correspondant Voltaire, fut préféré d'emblée à celui-ci. Bussi, plus tard évêque de Luçon, est connu pour n'avoir jamais publié ni vers ni prose.

Gros de Boze, qui, par esprit d'humilité probablement, avait succédé à Fénélon, en 1715, dans la même Académie, ne se contenta pas de refuser son suffrage à Voltaire, qui

ne le lui avait probablement pas demandé, il déclara que l'auteur d'*OEdipe*, de *Brutus* et de *la Henriade* « ne pou« vait jamais devenir un sujet académique. »

Voltaire répondit à cette sentence lourdement doctorale par les meilleures épigrammes, c'est-à-dire par *Zaïre*, *Alzire*, *Mahomet* et *Mérope*. De Boze vécut assez pour entendre le vibrant et long retentissement des applaudissements mérités par ces tragédies, et pour voir admettre leur auteur dans presque toutes les Académies de l'Europe, y compris l'Académie française, seulement de 1743 à 1746.

Voltaire, toujours plus près de rentrer, pour la troisième fois, à la Bastille, que de se voir ouvrir les portes de l'Académie française, songea enfin à se faire une espèce de rempart des Académies contre les persécutions qu'un écrivain, revenu d'Angleterre plus grave et plus libre penseur, devait toujours craindre en France, en ces temps-là. Il est curieux de lire, sur ce point, une lettre qu'il écrivait plus tard, en septembre 1751, de Potzdam, au maréchal de Richelieu. Cette lettre est restée mal placée, jusqu'à présent, dans le mois d'août 1750 de sa correspondance.

Quand le juste succès de l'*Histoire de Charles XII*, au grand déplaisir de Desfontaines, encourageait Voltaire, en 1732 et 1733, à grossir les matériaux amassés par lui, depuis 1716, pour la composition de son *siècle de* Louis XIV, Moncrif, auteur de l'*Histoire des Chats*, que Richelieu ou le comte d'Argenson appelait *historiogriffe*, entrait dans une Académie dont la porte restait fermée à un historien des hommes.

Lorsque, en 1736, il fallut donner un successeur à Malet, qui passait pour n'avoir fait qu'une ode très inconnue,

l'Académie ne manqua pas de préférer, à un écrivain qui avait beaucoup travaillé, un certain Boyer qui n'avait jamais rien écrit ni publié du tout.

Boyer, alors précepteur du Dauphin, était investi d'une place donnant apparemment l'Académie, comme d'autres fonctions donnaient la noblesse.

Repoussé par Boyer et par Maurepas d'une compagnie à laquelle celui-ci n'appartint jamais, Voltaire s'en consolait en acquérant de nouveaux titres à la gloire, et en disant : Homère et Platon, Phidias, Sophocle et Apelles, Virgile et Vitruve, Cicéron et César, l'Arioste et Michel-Ange (il eût pu ajouter Molière), n'étaient d'aucune Académie. Mais tout en parlant ainsi, il était persuadé que les Académies « servent à entretenir le feu que les grands génies ont al- « lumé. »

Dès 1738, Voltaire conseillait à Frédéric, encore prince royal, de fonder, quand il serait roi, une Académie des Sciences et Belles-Lettres à Berlin. Déjà même il indiquait Maupertuis au prince, comme pouvant le seconder en cette entreprise. Voltaire, membre né de cette société, y fit sa première entrée, en personne, au mois de septembre 1743, année de son second voyage en Prusse.

Quant aux Académies de province, en France, voici ce qu'il en pensait, de 1736 à 1746, et ce qu'il en disait plus tard, en général : « Elles avaient fait naître l'émulation, « forcé au travail, accoutumé les jeunes gens à de bonnes « lectures, dissipé l'ignorance et les préjugés de quelques « villes, inspiré la politesse, et chassé, autant qu'on le pou- « vait, le pédantisme. »

Vers 1740, et de 1740 à 1744, Voltaire et Cideville, dans leurs entrevues, non plus à Rouen, mais à Paris, s'entre-

tinrent souvent du bon effet que produirait une Académie dans la capitale de la Normandie, ville où Voltaire avait trouvé, dès le mois d'avril 1723, « nombre de gens d'es-« prit et de mérite, avec lesquels il avait vécu, dès les « premiers jours, comme s'il les avait vus toute sa vie. » Les poètes, les savants et les artistes étaient pour lui des frères, comme il le disait à la fin du Discours préliminaire d'*Alzire*.

Le cardinal de Fleuri mourut le 29 janvier 1743, laissant vacant le trentième fauteuil de l'Académie. On eût pu accorder cette place à l'auteur de *Mahomet*, joué en 1742; on la refusa net à l'auteur de *Mérope* donnée au théâtre avec des applaudissements inouis jusqu'alors, le 20 février 1743, jour où l'illustre petit-fils du marchand poitevin, accomplissait sa quarante-neuvième année. En attendant que Voltaire en appelât au pape même, en dédiant *Mahomet* au tolérant et très pieux pontife, les intrigues de Boyer, concertées avec celles de Maurepas, firent donner le fauteuil à d'Albert de Luines, évêque de Baïeux, non d'après les règles de la justice littéraire, mais, comme le disait Voltaire, selon les canons de l'Eglise.

De Luines, plus tard cardinal, avait pu mériter le ciel par ses bonnes œuvres, mais il ne méritait aucunement l'Académie française, n'ayant pas composé un seul ouvrage.

La première Académie ouverte à Voltaire, alors à Berlin, fut celle de cette ville, en septembre 1743. Revenu à Paris, vers la fin de novembre suivant, l'académicien de Berlin fut bientôt admis dans les Sociétés académiques de Londres, d'Edimbourg et de Bologne. En recevant ces hommages du Nord et du Midi, l'ami de Frédéric II et de Maffei écrivait de Paris : « *Tutti i letterati sono del medesimo*

paese. » Mais l'Académie française, l'Académie du propre pays de l'auteur de *la Henriade*, de *Brutus*, de *Zaïre* et de *Mérope*, continua d'être fermée à Voltaire, en 1744 comme en 1743.

L'académie dont l'auteur du *Temple du goût*, imprimé pour la première fois à Rouen, en 1733, s'occupa le plus, avec Cideville, à Paris, à la fin de 1743 et au commencement de 1744, dut être celle de Rouen. Voltaire habitait déjà son appartement de l'ancienne rue Traversière, près de la modeste fontaine transformée, depuis quelques années, de nos jours, en *Fontaine de Molière*. Cideville, alors conseiller honoraire du parlement de Normandie, demeurait rue Neuve-des-Petits-Champs. Les deux anciens condisciples se virent souvent alors, soit l'un chez l'autre, soit chez la duchesse de Luxembourg, née Colbert-Seignelai, dont le mari était gouverneur de la Normandie depuis 1726. La duchesse, belle et bonne, méritait les vers délicats et spirituels que lui adressait l'auteur d'*Alzire*. Ce fut au coin du feu du gouverneur et de la duchesse gouvernante, que furent arrêtés les projets relatifs au prochain établissement de notre Académie. Cideville s'entendait avec Lecat sur tous ces projets, et avec Charles-Thomas de Bettencourt, jeune avocat rouennais, faisant de bonne prose, et, au besoin, de bons vers, dans la ville de madame du Boccage.

Vous savez beaucoup mieux que moi, Messieurs, comment notre *Académie des Sciences*, *Belles-Lettres et Arts* fut établie, au mois de juin 1744, et comment elle fut ouverte, le 18 août suivant, en présence de Cideville, Lecat et Bettencourt. Celui-ci, que Voltaire ne connaissait personnellement que depuis le mois de mars 1743, et auquel l'auteur de *Mérope* avait adressé, en ce temps-là, des vers encore inédits en 1849, fut nommé secrétaire

pour les Lettres. L'Académie attendait de son zèle de longs services. La mort l'enleva bientôt à ses naissantes fonctions ; on fit son éloge funèbre dans la première séance publique tenue par l'Académie, le mardi 1er juin 1745. Son cercueil toucha au berceau de notre Académie, aujourd'hui plus que centenaire.

Voltaire, en 1744 comme en 1745, et jusques en 1778, se contenta de rester lié d'amitié avec les principaux membres de notre Compagnie, sans en faire partie. J'en dirai plus tard les raisons en quelques mots.

Repoussé, jusqu'à la fin de 1744, par la coterie des fanatiques, et par celle, plus haîneuse encore, des envieux, la première ayant Boyer pour chef, la seconde étant représentée par Maurepas, l'auteur de *Mahomet*, en attendant la vacance d'un fauteuil à l'Académie française, jugea à propos d'adresser cette tragédie au pape, et même de la lui dédier. Dès le 22 août 1742, Voltaire s'était écrié : « Puisque je suis victime des Jansénistes, je dédie« rai *Mahomet* au pape. »

Aussi peu ménagé par les Molinistes que par les Jansénistes, Voltaire se souvient que le grand Corneille, calomnié dans sa croyance, avait dit autrefois : « Je soumets « mes écrits au jugement de l'église. » Il imite l'auteur de *Polieucte;* il soumet la tragédie du *Fanatisme* au chef de la vraie religion.

Benoît XIV, jugeant l'œuvre du haut d'un trône unique, et, grâce à Dieu, impérissable dans l'univers, déclare l'avoir lue avec un grand plaisir, *con sommo piacere.* Alors, c'est-à-dire le 17 août 1745, Voltaire s'incline, d'esprit et de cœur, devant le vicaire et l'imitateur d'un Dieu de vérité et de paix, et lui dédie la satire, en cinq actes, du faux prophète, non sans lui demander sa

protection pour la tragédie, et sa bénédiction pour l'auteur.

Le souverain pontife, l'un des hommes les plus spirituels du temps de Voltaire et du grand Frédéric, était en même temps un des meilleurs, parmi les excellents. Dans sa réponse, du 19 septembre suivant, il remercia Voltaire de sa *bellissima tragedia di Mahomet*, en lui donnant à lui-même sa bénédiction apostolique.

Ce succès, obtenu par Voltaire, dans un temps où il n'avait encore composé aucun des écrits échappés plus tard, de 1754 à 1778, à l'irritation de son long et trop cruel exil, dans le voisinage de Genève, sembla calmer, pour quelque temps, les hypocrites et les jaloux.

Aucune place ne devint vacante à l'Académie française, en 1745.

Quant à l'Académie de Rouen, Cideville avait demandé à Voltaire une devise pour elle, à Paris, en septembre 1745. Voltaire était à Fontainebleau, quand il reçut la bénédiction du pape, par lettre pontificale. En faisant part à Cideville de cette bénédiction, voici ce que l'auteur de *Mahomet* mandait à son ami, le 6 octobre suivant, au sujet de l'inscription désirée : Votre académie, disait-il, « réunit trois genres. Si elle prenait pour devise une Diane, « avec cette légende : *Tria regna tenebat;* avec l'exergue : « *Académie des Sciences, de Littérature et d'Histoire, à* « *Rouen*, 1745 ? — Mes respects à votre Académie. »

Ce passage d'une lettre de Voltaire nous prouve que notre Académie n'avait pas encore de devise bien arrêtée, en octobre 1745, et qu'à l'auteur de *la Henriade* remonte la première idée de notre *Tria limina pandit*.

Sur ces entrefaites, le président Bouhier étant mort à Dijon, le 17 mars 1746, personne, de cette fois, n'osa disputer à Voltaire le trente-troisième fauteuil de l'Académie française, dans l'enceinte de laquelle, en sa cinquante-troisième année, il alla s'asseoir, avec ses devanciers normands, Fontenelle et l'abbé Du Resnel, le 9 mai 1746. Le 16 décembre précédent, Desfontaines avait quitté ce monde, en digne compatriote de Pradon. Voltaire, qui avait eu l'imprudence de le tirer de Bicêtre, à la fin de mai 1725, et de lui rendre d'autres services depuis, n'avait plus rien à redouter, en mai 1746, de sa venimeuse reconnaissance. Mais l'envie, ce monstre qui ne mourra jamais, comme l'a dit Molière, ne s'en déchaîna guère moins contre le nouvel académicien de Paris.

Au milieu de ce déchaînement général parmi les plus bas esprits, on apprit l'admission de Voltaire à l'Académie des Arcadiens, à Rome, à celle de La Crusca, à Florence, et à l'Académie de Cortone. Ces sociétés imitaient l'exemple de l'institut de Bologne, et le Midi; ainsi que je l'ai dit, se montrait juste, comme le Nord, à l'égard du poète et du prosateur.

La première Académie de province qui reçut spontanément Voltaire, comme membre associé, fut celle de Bordeaux, le 12 juin 1746. Quelques années plus tard, il était membre de dix-huit Académies, nombre qui augmenta encore de 1760 à 1778, car il devint membre de l'Académie de Dijon, le 3 avril 1761, et, le 29 avril 1778, au moment où Franklin et lui s'embrassaient, à l'Académie des Sciences de Paris, les membres de cette Société le faisaient siéger parmi leurs membres honoraires, aux acclamations de la plus brillante assemblée.

Comme Voltaire avait donné la dernière main à son

poème de *La Ligue*, à Quevillon (La Rivière-Bourdet), et à Rouen, en 1723; et à sa première édition de *l'Histoire de Charles XII*, dans la même ville, en 1731; comme enfin, il avait composé, à Rouen, et dans ses environs, *Marianne*, l'*Indiscret*, le chant VI de son poème épique (1), *Eriphyle* et *la Mort de César*, de 1723 à 1731, on se demande pourquoi l'auteur de ces ouvrages, productions plus ou moins normandes, ne fut jamais membre de notre Académie, avec Fontenelle, Du Resnel et Cideville, sous le titre d'associé.

Il serait plus facile de se répondre, sur ce point, en plusieurs pages qu'en quelques lignes.

Il faut se rappeler très brièvement que Voltaire, en 1733, avait fait imprimer par Jore, à Rouen, en grand secret, et sans permission, ses *Lettres philosophiques*; que Cideville et Formont, dans la confidence, avaient corrigé les épreuves clandestines de cet ouvrage, à la suite duquel l'auteur avait ajouté une vingt-cinquième lettre, consacrée, non aux Anglais, comme les vingt-quatre premières, mais à l'examen de quelques *pensées* de Pascal. Il faut se souvenir enfin que le parlement de Paris, dans sa fougue janséniste contre cette vingt-cinquième lettre, avait condamné tout le volume au feu par un arrêt du 10 juin 1734, et que le parlement de Rouen s'était empressé de juger de même, comme le dit Voltaire, dans une lettre du 24 juillet 1734 à Cideville.

(1) Le chant VI de *la Henriade* ne date que de 1724; il fut, en grande partie, composé à Forges-les-Eaux, en juillet de la même année. La première idée du poème remonte au mois d'avril 1716. — Le chant II fut composé sous les verroux de la Bastille (1717), où le jeune auteur fut privé de plumes et de papier pendant onze mois.

L'auteur de ces *Lettres*, brûlées par le bourreau de *Messieurs*, pour se soustraire à une lettre d'un autre genre, à une lettre de cachet, avait été obligé de se réfugier dans un château alors délabré et très solitaire, celui de Cirei. En 1736 et 1738, dans deux libelles, Desfontaines n'avait pas manqué de rappeler tous ces faits, et de les envenimer, selon sa coutume, contre son ancien bienfaiteur. Voilà en grande partie pourquoi, en 1744 et en 1745, quand le premier président Geoffroi-Macé Camus de Pontcarré, esprit étroit et servile, exerçait une trop grande influence sur le parlement comme sur l'Académie de Rouen, Cideville et Voltaire jugèrent prudent de ne pas se lier par le titre de confrères, dans notre Académie.

Cette circonspection, au reste, n'empêcha pas Voltaire d'appartenir en quelque sorte à cette Société pendant plus de trente ans, par l'amitié qu'il conserva pour une grande partie de ses membres, et par la respectueuse estime qu'il ne cessa de témoigner, dans l'occasion, à toute l'Académie.

La première femme couronnée par l'Académie française avait été une normande, M[elle] de Scudéri, en 1671. Quand l'Académie rouennaise couronna, le 12 juillet 1745, sa compatriote M[me] du Boccage, Cideville reçut, le 19 août suivant, une lettre où Voltaire lui disait : « c'est une belle « époque pour les lettres et pour votre Académie. »

Le 31 août 1765, Voltaire écrivait de Fernex, à Cideville, alors en son château de Launai, voisin de Duclair, au sujet de La Harpe, récemment couronné à Rouen, pour son poème de la *Délivrance de Salerne :* « Mon cher et ancien « ami, j'ai pensé comme l'Académie de Rouen, j'ai trouvé « les conquérants normands très bien chantés, et j'ai été

« fort aise que vous ayez donné le prix au jeune M. de La « Harpe ; il a passé quelques jours dans mon ermi- « tage. »

Vers le milieu d'octobre 1768, Maillet du Boullai adressa au commentateur de Corneille, au nom de l'Académie de Rouen, une lettre dans laquelle il lui annonçait l'envoi de deux *éloges* de P. Corneille, l'un de Gaillard, qui avait eu le prix ; l'autre de La Harpe, auquel elle avait accordé l'accessit. « Monsieur, lui répondit Voltaire, le 20 « du même mois, la lettre dont vous m'honorez au nom « de votre illustre Académie, est le prix le plus honorable « que je puisse jamais recevoir de mon zèle pour la gloire « du grand Corneille. L'éloge de ce grand homme devait « être proposé par ceux qui font aujourd'hui le plus d'hon- « neur à sa patrie. »

La qualification d'*illustre*, donnée par Voltaire à notre Compagnie, Messieurs, avait alors une grande valeur. Depuis 1743, année de *Mérope*, il avait fait représenter *Sémiramis*, *Rome sauvée*, *l'Orphelin de la Chine* et *Tancrède*, nom cher à la Normandie. Il avait publié le *Siècle de Louis XIV*, et l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*. Il était, en outre, agriculteur, jardinier comme le grand Condé, et, plus heureux berger qu'Apollon, il fondait une petite ville. Enfin, à ce président déjà reconnu de la République des Lettres, ses admirateurs, princes et plébéiens, amis des Sciences, des Lettres et des Arts, allaient élever une statue, en dépit de l'envie contemporaine.

Quand Voltaire, après un dernier exil d'environ vingt-cinq ans, rentra, le 10 février 1778, dans ce Paris que, depuis la mort de Louis XIV, il n'avait pas habité la valeur de quinze années, il y retrouva encore d'Argental, an-

cien condisciple de Cideville, et Mme du Boccage; mais Cideville, Formont, l'abbé Du Resnel, Des Alleurs, et bien d'autres normands, y compris la présidente de Bernières, n'existaient plus. Cette ancienne châtelaine de la Rivière-Bourdet était morte dès la fin de 1757, après son compatriote Fontenelle.

Voltaire, en 1724 et 1725 avait habité l'hôtel de Mme de Bernières, devenu, sous Louis XVI, l'hôtel du jeune marquis de Villette. Ce fut en ce même hôtel que le défenseur des Calas alla descendre, et qu'il embrassa, pour la première fois, Elie de Beaumont et sa femme, tous deux enfants de la Normandie.

Quand Voltaire, le lundi 30 mars 1778, alla rendre à l'Académie française, réunie en corps, les visites particulières, et par députations, qu'il avait reçues d'elle, on le fit asseoir au fauteuil du Directeur, et il fut nommé, par acclamation, à ces fonctions, pour le trimestre d'avril. L'abbé de Boismont, né dans un village près de Rouen, et longtemps propriétaire du château du Landin, avait remplacé Boyer à l'Académie française, en 1755; il fut un des académiciens qui accueillirent le plus cordialement Voltaire, en cette mémorable séance.

On raconte que Mercier, le dramaturge, étant allé, comme presque tous les gens de lettres de son temps, faire visite au patriarche de Fernex, vers la fin d'avril, trouva moyen de lui notifier cette phrase préméditée : « Vous avez tellement surpassé tous vos confrères, en « tout genre, que vous surpasserez encore Fontenelle dans « l'art de vivre longtemps. » — « Ah! Monsieur, répliqua « bien vite l'auteur des *Adieux à la vie*, en clignant deux « yeux noirs qui brillaient encore comme des escar-

« boucles, Fontenelle était un normand ; il a trompé la « nature. »

Le 4 mai suivant, Voltaire, qui eût pu tromper la nature, comme Fontenelle. à Fernex, mais non à Paris, se trouva trop faible pour aller présider l'Académie française, et y lire son dernier opuscule, la *Lettre* dédicatoire d'*Irène* à cette même Académie. Cette lettre, où il est principalement parlé du *grand* Corneille, et de l'auteur d'*Athalie*, se termine par ce vœu éminemment patriotique, et digne du membre de tant d'Académies (1) :

« Je finis ma carrière en souhaitant que les siècles à venir égalent le grand siècle de Louis XIV, et qu'ils ne dégénèrent pas en croyant le surpasser. »

---

(1) Voltaire, dès 1772, avait eu pour confrère, à l'Académie de La Rochelle, Louis Fontanes, déjà auteur. à l'âge de 17 ans, d'une *Epître à M. de Voltaire*, remarquable, selon ce grand maître de la littérature, par de beaux vers, « pleins de ce feu qui annonce le « génie. »

Voltaire, par malheur, vers cette même époque, ou de 1760 à 1772, était dans une assez grande ignorance au sujet des travaux de la Société Academique de Châlons, qui n'existait pas encore, lorsqu'il traversait cette ville pour aller de Paris en Champagne et en Lorraine, en 1748 et 1749. Un membre de cette Académie, assez mal renseigné sur son ancienneté, ayant prétendu un jour, dit le marquis de Villette (*œuvres* de Villette, 1788, p. 118) qu'elle était la *fille aînée* de l'Académie française, M. de Voltaire, qui l'écoutait, lui répondit : « Assurément, c'*est une bien bonne fille*, *et qui n'a « jamais fait parler d'elle.* »

Cette anecdote, telle qu'elle est racontée par Villette, en relation avec Voltaire, de 1765 à 1778, n'a jamais eu le plus léger rapport de plaisanterie, quoi qu'on en puisse dire encore, avec l'Académie de Rouen.

Le samedi, 30 mai, à onze heures et un quart du soir, Voltaire mourait dans une maison longtemps normande, puisque, dès 1723, elle appartenait aux propriétaires du château de la Rivière-Bourdet. C'est celle de la rue de Beaune, n° 1, donnant principalement sur l'ancien quai des Théatins, devenu quai Voltaire.

Si l'auteur de *la Henriade* disait de son discours du 9 mai 1746 qu'il était long et ennuyeux, que devrais-je donc dire, Messieurs et très patients Confrères, de celui que vous venez d'entendre?

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ORIGINES TYPOGRAPHIQUES,

PAR M. ED. FRÈRE.

(Lu dans la séance du 1er août 1849).

Messieurs,

Malgré les plus sérieuses études, malgré les plus minutieuses recherches, les origines typographiques sont encore entourées d'incertitude et d'obscurité. Les controverses auxquelles cette intéressante question a donné lieu, la passion, si nous osons le dire, que de savants bibliographes ont mise à ces investigations et à ce débat, n'ont point amené de solution complètement satisfaisante ; depuis quatre siècles, les cités jalouses de Mayence, de Strasbourg et de Harlem, ont toujours trouvé des champions pleins d'ardeur, revendiquant pour chacune d'elles, avec une apparence d'équité, de droit même, l'honneur de la découverte de cet art qui est devenu le principal véhicule des progrès de l'esprit humain.

C'est en vain que de judicieux critiques ont cherché à découvrir quel fut le premier qui tailla, sur des planches de bois, des lettres immobiles ; qui marqua d'une empreinte la première planche gravée ; quel fut celui qui

imagina de changer ces premiers essais, d'abord en caractères de bois mobile, puis en caractères de métal fusible, indépendants les uns des autres; quel fut celui enfin qui, fixant cet alphabet épars dans un chassis de fer, et reproduisant d'un seul coup de presse des milliers de lettres, créa réellement l'art merveilleux de l'imprimerie.

Ce fut en vain aussi que ces mêmes critiques se demandèrent si cette invention avait été le résultat d'un heureux hasard ou bien celui d'une méditation profonde et graduée; qu'ils cherchèrent à statuer si ces phases du mécanisme de l'art, ces changements de matière et de forme des éléments premiers, ne révélaient pas une association d'efforts multipliés, s'ils ne donnaient pas au moins à penser que l'invention de l'imprimerie ne peut être attribuée à un seul et même homme, ne peut avoir pris naissance dans une seule et même ville.

Ces questions sont restées jusqu'à présent inexpliquées sur plusieurs points, et nous sommes loin de penser qu'ils nous soit possible, à nous personnellement, d'apporter la lumière là où nos maîtres en bibliographie ont laissé l'obscurité; nous confessons avec humilité que nous n'espérons pas arriver à établir d'une manière incontestable l'histoire des commencements grossiers de cet art, non plus qu'à déterminer les débuts de sa marche.

Admirateur de cette magnifique invention dont l'histoire tient si étroitement au développement des intelligences, admirateur non moins fervent des immenses progrès que l'art de l'imprimerie ne cesse de présenter dans ses splendides et modernes créations, nous avons voulu étudier ces questions déjà tant étudiées, et ce sont les très modestes résultats de ces recherches, ce sont plutôt même les quelques considérations qu'elles nous ont suggérées

sur la difficulté d'assigner aux découvertes humaines un point immuable de départ, que nous nous bornons à vous présenter aujourd'hui.

Plusieurs savants Orientalistes affirment que les premières notions de l'imprimerie ont été importées de Chine. Suivant cette opinion, des négociants Européens dont la route a été tracée, pour les uns, à travers la Tartarie et la Russie, pour les autres à travers l'Hindoustan et le golfe Persique, auraient rapporté quelques-unes de ces feuilles fugitives dont la vue pouvait faire naître une féconde pensée.

M. Klaproth affirme que si les Européens avaient pu étudier les historiens Persans, l'imprimerie, originaire de la Chine, aurait été connue en Europe 130 ans avant le moment où elle le fut, le procédé employé par les Chinois se trouvant clairement exposé dans ***Djem ma'a et tewarikh***, de Râchid-Eddin qui termina cet immense travail vers l'an 1310 de J.-C. M. Stanislas Julien s'appuyant sur un document tiré de l'***Encyclopédie Chinoise***, (Ke-tchi-king-youen) dépasse son savant confrère dans l'appréciation de l'antiquité des connaissances typographiques répandues dans le Céleste-Empire, et assure que, dès le VIe siècle, la Chine possédait déjà l'art de l'imprimerie. Ce document dit textuellement, selon M. Stanislas Julien, que « le huitième jour du 12e mois de la 13e année du règne « de ***Win-ti***, fondateur de la dynastie des Souï (l'an 593 « de J.-C.) il fut ordonné, par un décret, de recueillir « tous les dessins usés et les textes inédits, et de les graver sur bois pour les publier. »

Ce fut vers 904 que l'on commença en Chine à graver en creux des textes sur pierre, *en sens inverse*, pour les imprimer en blanc, sur fond noir. Cette impression se

fesait à la main, en posant le papier sur la pierre après l'avoir encrée.

Dans la période de 1041 à 1049, eut lieu l'impression en types mobiles. On raconte dans les Mémoires de Tchin-Kouo (reçu docteur en 1056) qu'un homme du peuple, un forgeron, nommé Pi-ching, inventa une nouvelle manière d'imprimer avec des planches mobiles formées de types en pâte de terre cuite. La description exacte de ce procédé se trouve dans un passage des Mémoires de Tchin-Kouo, traduits par M. Stanislas Julien (1). Mais ce procédé

(1) Voici cette description : Pi-Ching prenait une pâte de terre fine et glutineuse, en formait des plaques régulières, minces comme une pièce de monnaie, et y gravait les caractères les plus usités.

Pour chaque caractère, il faisait un *cachet* ou *type*, puis il faisait cuire au feu ces cachets pour les durcir. Il plaçait d'abord sur une table une planche en fer, et l'enduisait d'un mastic très fusible, composé de résine, de cire et de chaux. Quand il voulait imprimer, il prenait un cadre en fer, divisé intérieurement et dans le sens perpendiculaire par des filets de même métal, (on sait que le Chinois s'écrit de haut en bas) l'appliquait sur la planche de fer, et y rangeait les types, en les serrant étroitement les uns contre les autres; chaque cadre rempli de types ainsi assemblés formait une planche.

Il prenait cette planche, l'approchait du feu pour faire fondre un peu le mastic, puis il appuyait fortement sur la composition une planche de bois bien plane, et, par ce moyen, les types s'enfonçant dans le mastic, devenaient égaux et unis comme une meule de pierre.

Lorsqu'on avait achevé le tirage d'une planche, on la chauffait de nouveau pour faire fondre le mastic, et l'on balayait avec la main les types qui se détachaient d'eux-mêmes, sans garder la plus légère particule de mastic ou de saleté. — *Documents sur l'art d'imprimer à l'aide de planches en bois, etc., inventé en Chine bien longtemps avant que l'Europe en fit usage;* extraits des livres chinois, par Stanislas Julien. Paris, imp. roy. 1847, in-8° de 16 pages.

typographique, d'ailleurs fort curieux, ne fut pas longtemps en usage; après la mort de Pi-Ching, on reprît jusqu'en 1662 l'ancienne manière d'imprimer avec des planches de bois gravées, ou avec des planches stéréotypes de cuivre, gravées en relief, qui paraissaient, sans doute, mieux se prêter à la nature de la langue Chinoise. A cette époque de 1662, des missionnaires Européens, qui jouissaient d'un grand crédit auprès de l'empereur Kang-Hi, le décidèrent à faire graver 250 mille types mobiles, en cuivre, qui servirent à imprimer une collection d'ouvrages anciens et modernes formant 6000 volumes in 4°.

Actuellement, les moyens typographiques sont, dans cette contrée de l'Asie (l'Empire du milieu), semblables à ceux que nous employons en Europe, et l'on signale dans le palais même de l'Empereur, à Pékin, un édifice appelé Wou-ing-tien, où s'impriment, chaque année, avec des types mobiles obtenus à l'aide de poinçons gravés et de matrices, un grand nombre d'ouvrages dont notre bibliothèque nationale renferme plusieurs éditions d'une finesse et d'une beauté admirables; ils portent le cachet de cette imprimerie, dont les types mobiles ont reçu de l'Empereur le nom élégant de *perles assemblées*.

Les premiers livres imprimés en Europe paraissent avoir été imités en certains points des Chinois. Comme les œuvres typographiques de ce peuple, ces livres sont tirés sur des planches de bois, ils n'ont reçu d'empreinte que sur un seul côté du papier; le verso du feuillet restait blanc.

Il est probable que, pour ces livres tabellaires et à images, on a suivi le procédé chinois qui consiste à faire transcrire le texte et les dessins sur un seul côté de feuilles d'un papier mince et transparent, puis à faire coller chacune

de ces feuilles du côté de l'écriture sur une planche de bois dur et poli, enfin à suivre avec une pointe tranchante les traits du dessin, et à tailler les caractères en relief, abattant et évidant tout le reste du bois où rien ne se trouve tracé (1).

Cependant, et malgré ces faits que nous venons de résumer, nous devons dire que les droits réels du peuple chinois à l'invention première des moyens typographiques, ont été souvent contestés. Quoi qu'il en fût, on ne peut manquer de remarquer avec le savant orientaliste Langlès, que l'apparition presque simultanée en Europe, dans un siècle peu éclairé, de la boussole, de la poudre à canon et de l'imprimerie, donnerait fortement à penser que ces trois puissants agents dans les affaires humaines ont été empruntés à la nation circonspecte et éclairée, qui, malgré sa rigoureuse défense de tout rapport avec l'étranger, n'a pu empêcher que ces sublimes inventions ne dépassassent sa grande muraille.

Bagford, écrivain Anglais du 18e siècle, combat l'opinion des orientalistes, relativement à la prescience typographique des Chinois (2) ; il pense que l'origine de l'imprimerie doit être rapportée à l'invention de Varron, procédé reproducteur que mentionne Pline dans son histoire naturelle (3).

Notre savant confrère, M. Deville, croit pouvoir affirmer que l'invention dont parle Pline, s'applique à la gravure et touche à l'imprimerie ; que pour avoir fait dire à ce

---

(1) P. Capelle, *Manuel de la typog.* p. 48. Il est à regretter que cet estimable ouvrage n'ait pas été complété.

(2) *Philosophical transactions* 1700 à 1720; in-4°.

(3) *Hist. nat.* liv. XXXV, chap. II, des portraits.

naturaliste que cette invention est ***digne d'exciter l'envie des Dieux***, il fallait que Varron eût trouvé, eût réellement inventé quelque chose de nouveau, de particulier et d'extraordinaire (1). M. Léon de Laborde (2), de son côté, pense que pour expliquer ce fait curieux, il faut supposer un moyen multiplicateur qui ne soit pas l'impression, et qui, dans son application, n'ait offert aucun des éléments qui pouvaient en donner l'idée; un moyen qui, dans un premier emploi, pouvait exciter l'admiration et suffire à la publication de l'ouvrage de Varron, mais qui, par l'insuffisance de ses résultats, devait être bientôt abandonné même des décorateurs d'appartements, auxquels Pétronne fait allusion.

Ce moyen, c'est le patron découpé, repris et abandonné à toutes les époques, selon qu'il se trouvait un homme assez habile et assez persévérant pour l'employer. On s'en servait communément vers l'an 1400, pour l'enluminure des cartes à jouer, et on continua, dans les XV[e] et XVI[e] siècles, ce procédé pour colorier les images et gravures qui font l'ornement des livres d'heures et d'histoire naturelle de ce temps.

Les anciens ont gravé en creux et en relief des figures et des caractères sur le bois, sur l'ivoire, sur la pierre, sur le marbre, ainsi que sur les métaux. Plusieurs textes latins principalement tirés de Cicéron (pensées), de Quintilien (Institutions orat. liv. I chap. II) et de Saint-Jérôme (épîtres), sembleraient indiquer qu'ils ont eu quelque idée des carac-

---

(1) *Examen d'un passage de Pline*, *relatif à une invention de Varron;* Mémoires de l'Académ. de Rouen, année 1847.

(2) *Nouv. recherches sur l'origine de l'imprimerie*, p. 15. Paris, Techener, 1840, in-4o.

tères mobiles, et qu'il leur restait dès-lors peu de chose à faire pour arriver à la typographie. Mais ces difficultés, en apparence si faciles à vaincre, ont été bien longues à surmonter, et ce n'est qu'après l'immense travail des siècles, qu'on est parvenu, par un moyen ingénieux, merveilleusement rapide et sûr, à multiplier l'exemplaire à l'infini, à le perpétuer à jamais, enfin « à éterniser l'idée », selon l'heureuse expression d'un spirituel écrivain (1).

Quant à nous, nous le disons encore, nous hésitons à formuler une opinion arrêtée au milieu de ces opinions si opposées, de cette controverse tant débattue (2) ; nous voyons que toute invention humaine fait naître d'interminables discussions, que les moyens même de perfectionnement de certaines parties d'un art, quels que soient son but et sa nature, restent souvent entourés d'obscurité.

Ainsi les inventeurs du microscope et du télescope ne sont pas encore généralement reconnus les mêmes chez telle et telle nation ; ainsi encore la découverte de la gravure des estampes sur métal, cet art, frère de l'imprimerie, attribué par les uns à l'orfèvre-nielleur Thomaso Finiguerra (en 1452), comme résultat d'un heureux hasard, est revendiqué par les Allemands, qui affirment avoir possédé des empreintes de gravures sur papier, avant l'existence de celles qu'a obtenues l'artiste Florentin.

Le baron Heinecken, désirant concilier, en critique paci-

---

(1) Philarète Chasle, *Études sur les premiers temps du Christianisme et sur le moyen-âge.* Paris, Amyot, 1847, in-12.

(2) M. Isreali, dans ses *Amenities of literature* (Paris, Baudry, 1842, t. Ier), compare la découverte de l'imprimerie à un roman, rempli d'aventures mystérieuses, dont on aurait arraché les premiers feuillets.

ficateur, ces opinions contradictoires, dit, dans son ouvrage sur les estampes et sur la gravure des premiers livres (*Idée générale d'une collection complète d'estampes*), que Finiguerra a bien pu découvrir à Florence l'art de graver sur métal, ou plutôt l'art d'obtenir l'impression de plaques métalliques gravées en creux, sans savoir que cet art était déjà inventé en Allemagne. Mais nous ne voulons pas insister ici sur les origines de la gravure, sujet qui nous entraînerait trop loin, et qui ne rentre pas absolument dans notre cadre; d'intéressants documents à cet égard sont fournis par l'*Histoire de la Gravure au moyen-âge*, ouvrage justement estimé de M. Emmeric David. D'utiles lumières peuvent aussi être puisées dans l'*Essai sur les Nielles* de l'honorable conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, M. Duchesne aîné.

Enfin, si dans notre appréciation du peu de certitude des jugements des hommes, nous arrivons jusqu'à l'histoire des faits contemporains, nous voyons également que le nom de celui qui, de nos jours, pour ainsi dire, appliqua le premier à l'industrie et à la navigation la découverte déjà ancienne de la puissance de la vapeur, est encore contesté, et que plusieurs grandes nations se disputent la gloire de cette application.

En considérant cette incertitude sans fin, en mesurant ces essais innombrables, ces perfectionnements incessants dont la gradation est quelquefois imperceptible, et quelquefois aussi rapide que la pensée qui est son premier véhicule, nous serions, nous aussi, tenté de dire comme l'écrivain que nous avons déjà cité (M. Ph. Chasles): *l'inventeur c'est le genre humain.*

L'histoire de l'imprimerie semble justifier ce point de vue des origines. Pendant le xve siècle, au moment même

où « la foi s'affaissait, où les pouvoirs chrétiens perdaient « le sentiment de leur but et de leur devoir, l'amour de « l'antiquité se réveillait avec une ardeur toute nou- « velle » (1), un besoin incommensurable de savoir s'emparait de chacun ; Louis XI quoiqu'ennemi de l'imprimerie, effrayé qu'il était de l'immense puissance de ce nouvel élément de civilisation, facilitait ses progrès par la faveur qu'il accordait au tiers-état dont l'intelligence voulait être développée, et qui allait jouir avec avidité du moyen rapide apporté à la propagation des idées.

Instrument de la *Renaissance*, l'imprimerie était devenue nécessaire à l'humanité qui ne pouvait plus se contenter de la faible fraction de savoir que la rareté et l'énormité de prix des livres écrits lui permettaient d'acquérir ; le procédé de la transcription était tellement lent que cent bibles auraient demandé 7000 jours de travail ou près de 20 années. La rareté du parchemin et du vélin, la cherté du papier même, la lenteur de main des calligraphes, l'ornementation et le fini plus ou moins riche des miniatures, les dessins souvent très compliqués des initiales ainsi que celui des arabesques, des fleurs, des fruits, des oiseaux, des insectes, formant encadrement pour chaque page, tout faisait des manuscrits un objet de luxe tellement précieux qu'ils n'étaient généralement acquis que par des princes ou par de hauts dignitaires ecclésiastiques; la possession en était léguée comme le serait maintenant l'immeuble le plus magnifique (2). Il fallait donc au mouvement intellec-

(1) Ott, *Man. d'hist. univ.* t. II, p. 378. Paris, Paulin, 1842, in-12.

(2) Les *rubricatores*, *illuminatores*, *miniatores*, *miniculatores*, classe d'artistes si nécessaire à la confection des manuscrits, se maintint pendant le Ier siècle de l'imprimerie, ainsi qu'on peut le voir par les livres du XVe siècle et du commencement du

tuel un agent nouveau, un agent actif et peu dispendieux, et cet agent fût créé.

Mais loin de reconnaître le bien inappréciable dont allait être pour l'humanité le procédé qu'ils venaient de découvrir, loin de chercher à en répandre les divines lumières, les inventeurs de l'imprimerie s'appliquèrent au contraire à entourer d'un profond mystère les moyens qu'ils employaient. Ces moyens restèrent donc, dans l'origine, enveloppés de ténèbres. Tout porte à croire, néanmoins, que malgré les efforts des premiers imprimeurs, quelques révélations indiscrètes répandirent au dehors le germe d'une pensée semblable à la leur : des tentatives infructueuses eurent lieu à la fois dans plusieurs villes différentes par plusieurs hommes différents.

Cependant, au milieu de ces vagues essais, ce fut à Strasbourg que paraît avoir été pratiqué le procédé vraiment heureux dont le résultat eut enfin quelque valeur.

Jean Gensfleich de Sulgeloch, dit Gudenberg ou Gutenberg, du nom de l'hôtel qu'il occupait à Mayence, jeune et pauvre habitant de cette ville dont les études premières avaient été dirigées vers l'alchimie, cherchait depuis

---

XVIe, non seulement dans les gravures miniaturees, dans les grandes lettres capitales, mais encore dans les majuscules du discours où l'on remarque l'emploi de l'or, de l'argent, des couleurs pourpre, verte, bleue, etc. La plupart des imprimeurs avaient de ces *rubricateurs*, *enlumineurs*, *miniaturistes*, *écrivains*, attachés à leur établissement. Il est juste de signaler l'excellente qualité de papier dont ils se servaient alors pour leurs impressions. Ce papier, par sa force, ressemblait au parchemin et au velin qu'il devait un jour remplacer complètement.

longtemps, mais inutilement, à tirer des empreintes de figures ou de caractères en relief, lorsque s'inspirant enfin des moyens de reproduction employés dès cette époque pour obtenir non-seulement des empreintes de sceaux ou de cachets, mais aussi des épreuves de gravures sur bois, il appliqua ces procédés, en les perfectionnant toutefois, à l'art merveilleux qui devait immortaliser son nom.

Dénué de ressources pécuniaires, Jean Gutenberg, que quelques historiens ont cité comme étant né dans une classe inférieure de la société, et que l'habile Thorwaldsen lui-même a eu le tort de représenter vêtu en ouvrier, mais que des documents authentiques ont établi être fils d'un gentilhomme de Mayence, *chevalier de nom et d'armes*, frère de la digne et respectable Berthe Genssfleich, de Sulgeloch, religieuse à Sainte-Claire de Mayence, Jean Gutenberg, disons-nous, est obligé. pour avancer dans son œuvre hardie, de s'associer en 1436 avec trois bourgeois de Strasbourg : André Dritzehen, Jean Riff et André Heilmann, auxquels il promet la fortune en leur révélant tous ses secrets et arts *tenant du merveilleux*. Malheureusement le succès ne suit ni les espérances, ni les tentatives des associés ; Dritzehen meurt, et le procès qui eut lieu à cette époque entre ses frères (Claude et George) et Gutenberg qui refusait de les recevoir dans sa société commerciale, est un renseignement des plus précieux, établissant d'une manière authentique la vérité des essais typographiques tentés à Strasbourg en 1439. D'après la déposition des témoins appelés dans l'enquête qui eut lieu à propos de ce procès, on voit que le principal de ces arts et secrets merveilleux était *l'invention de l'imprimerie ;* que Gutenberg avait une presse montée ; que dans cette presse il y avait des formes fermées par des vis ; qu'en ouvrant ces vis, on décomposait ces formes, décomposition qui dé-

montre, en quelque sorte, la mobilité des caractères, les éléments d'une imprimerie (1).

Le jugement rendu par le sénat de Strasbourg ne fut pas favorable aux Dritzehen; cependant, mécontent du procès qu'on lui avait suscité, fatigué et épuisé par l'insuccès, mais toujours plein de foi dans sa pensée créatrice, Gutenberg quitte Strasbourg et retourne à Mayence en 1445. Là, ce Christophe-Colomb de l'imprimerie, ce chercheur d'un monde nouveau, de ce monde où tant d'intelligences allaient apparaître et se combattre, tour à tour victorieuses et vaincues, contracte en 1450 une nouvelle société avec le vieux et rusé orfèvre Fust (2) dont le nom est à jamais adjoint au sien, mais qui, dans cette association, n'apporta que son or là où le savant gentilhomme prodigua les trésors de son génie. Toutefois, l'or du marchand devint un élément puissant dans l'œuvre commencée, en permettant à Gutenberg de tenter de nouveaux essais. Ainsi l'on vit bientôt paraître *les lettres d'indulgence* accordées par le pape Nicolas V à ceux qui aideraient de leur bourse la cause du roi de Chypre, feuillet portant la date de 1454, et, vers la même époque, une *Bible* latine in-folio qui, n'offrant encore ni nom d'imprimeur ni indication de date, conservait une parfaite ressemblance avec les manuscrits que ses créateurs voulaient qu'elle imitât. Les frais d'impression de cette Bible, monument prodigieux et colossal de l'imprimerie, furent tellement considérables, malgré son imperfection, que Gutenberg ne put rembourser à Fust les sommes qu'il s'é-

---

(1) *Essai d'annales sur la vie de Jean Gutenberg;* par J.-J. Oberlin. Strasbourg, Levrault, 1840, in-8°, p. 18. — *Débuts de l'Imprimerie à Strasbourg, etc.*; par Léon de Laborde. Paris, Techener, 1840, grand in-8°.

(2) Jean Fusth ou Faust. On présume qu'il mourut à Paris, de la peste, qui ravagea cette capitale en 1466.

tait engagé à lui payer pour sa part dans la société qu'ils avaient constituée. Il perdit le procès que Fust lui intenta à cette occasion, et, obligé de lui céder la majeure partie du matériel de l'imprimerie, il abandonna (6 novembre 1455) cette seconde association aussi malheureuse que la première.

En 1455, il en forma une troisième dans cette même ville avec le docteur Conrad Humery, de famille noble, membre du syndicat de Mayence (1).

Deux imprimeries rivales étaient donc alors, dès 1456, établies dans cette ville; mais celle de Fust avait déjà reçu un nouvel élément de succès. Pierre Schoiffer de Gernsheyn (2), vulgairement appelé Schœffer, esprit pénétrant et ingénieux, calligraphe des plus habiles, que quelques historiens disent graveur dans l'imprimerie des deux associés, Gutenberg et Fust, puis associé lui-même de ce dernier dont il épousa la fille Fusthine, imagina de mélanger ensemble les métaux qui pouvaient concourir à la fonte, de donner aux caractères un degré suffisant de force, en même temps qu'une dimension et une forme plus régulières et mieux proportionnées; il trouva la taille des poinçons, il fit de nouvelles matrices abécédaires, rendit l'encre plus propice à l'impression, et apporta enfin d'autres perfec-

(1) C'est probablement durant cette association que parut en 1460, à Mayence, la première édition du *Catholicon* (V. Capelle, *manuel de la typographie française*, 1826, in-4°.)

(2) Il est désigné sous le nom d'Opilio (Berger) par Trithème dans les annales du monastère d'Hirlange; suivant quelques biographes, Schœffer naquit à Augsbourg, et mourut à Mayence, en 1491; suivant Fischer, (*Essais sur les monuments typographiques de J. Gutenberg*, Mayence an X, in-4°), il reçut le jour à Gernshein, petite ville de l'électorat de Mayence où on lui a érigé une statue.

tionnements qui créèrent véritablement l'art typographique. L'invention de Gutenberg constituait seulement l'imprimerie. Alors, dans cet atelier de Fust et de Schœffer, enveloppés de ce même mystère qui avait entouré les essais de Gutenberg, s'élaborèrent ces immenses travaux : les magnifiques Psautiers de 1457 et de 1459, et ce chef-d'œuvre de l'art qui, après 400 ans d'existence, excite encore l'admiration des bibliophiles, la Bible de 1462, connue en bibliographie sous le nom de *Bible de Fust et de Schœffer*.

Tandis que l'orfèvre Fust, que les circonstances avaient rendu imprimeur, encouragé par les immenses bénéfices qu'il prélevait sur l'ignorante crédulité du peuple, en vendant comme manuscrit ce qui était imprimé, continuait ses opérations de librairie, Gutenberg se trouvait complètement éclipsé dans ses productions typographiques (1). Il surgissait dans le même temps un compétiteur nouveau. Ce compétiteur, Laurent Janssoen, surnommé Custos ou Coster, d'après son emploi de sacristain dans l'église de Harlem, travaillait opiniâtrement dans cette ville à la recherche de l'imprimerie. Ses essais cependant n'offrent pas l'authenticité de ceux de ses concurrents, et malgré l'opinion de Boxhornius, de Scaliger, de Lambeth, de Scriverius, de Maittaire et surtout, de Meerman, ses zélés partisans, qui le déclarèrent *inventeur de l'imprimerie*, malgré les honneurs princiers qui lui ont été rendus comme tel par les Hollan-

---

(1) Henne (Jean) Gutenberg naquit à Mayence, vers 1400, et mourut en 1467 ou dans les premiers mois de 1468. Il fut enterré dans sa ville natale, où depuis peu d'années seulement (1839), on lui a érigé une statue en bronze d'après le modèle de Thorwaldsen. Une seconde statue, également en bronze, a été élevée en son honneur à Strasbourg (en 1840), sur les dessins de David d'Angers.

dais, les titres de Laurent Coster, reconnu toutefois comme l'un des premiers imprimeurs xilographes, ne paraissent pas suffisans pour détruire les justes prétentions de Mayence et de Strasbourg à la découverte de l'imprimerie.

On attribue à l'imprimeur de Harlem la publication de Donats (1), de petits livres à images accompagnées de quelques lignes de texte grossièrement gravées au bas de chaque feuillet, du *speculum salutis*, et de plusieurs autres productions de peu d'étendue, toutes précurseurs de la typographie. Mais ces publications, dont quelques-unes, selon ses adeptes, remontent à l'an 1430, restent aux yeux de plusieurs bibliographes un point hypothétique et conjectural. Ce qui ne paraît pas contestable, c'est que ces impressions naissantes sont toutes xilographiques, c'est-à-dire tirées sur planches de bois gravées en taille d'épargnes, ou en relief, comme le Saint-Christophe de 1423. Ce procédé rendait l'impression beaucoup plus simple et plus facile que celui nécessité par la gravure en creux, sur métal.

Au reste, nous devons le dire encore, il est excessivement difficile de déterminer le point de départ des impressions avec caractères mobiles de bois, ainsi qu'avec des caractères mobiles de métal. Il est également très embarrassant de fixer d'une manière précise la date de certaines éditions. Parmi les dates assignées aux éditions princeps, il y en a de douteuses, de fausses, d'absolument imaginaires (2).

---

(1) Le Donat est une sorte de Grammaire très abrégée, extraite de celle composée dans le IVe siècle par Ælius Donatus, usitée dans les écoles du moyen-âge.

(2) Beaucoup de livres portent des dates antérieures à 1457, et même à 1454, mais on a fait justice de ces dates ; elles sont recon-

Les premiers monuments typographiques, tirés la plupart au nombre de 275 à 300 exemplaires, dont quelques-uns sur vélin, ne portent point de dates, non plus que d'indication de noms d'imprimeur; Fust et Schœffer sont les premiers qui fournissent ces indications. Quant à Gutenberg, en vrai gentilhomme, il gardait l'anonyme dans ses entreprises commerciales, et n'a jamais placé son nom sur aucun des livres sortis de ses presses, reportant, comme il le dit lui-même dans les souscriptions qui terminent ses publications, ***toute la gloire de l'invention à la ville de Mayence, et tout son mérite à Dieu.*** L'absence de ces deux circonstances dans l'imprimerie (la date et le nom) a dû occasionner plus d'un jugement erroné sur l'époque précise de la mise au jour de ces livres primitifs.

---

nues depuis longtemps ou pour fausses, ou pour être celles de la composition, de la traduction ou de la transcription de ces ouvrages. Personne ne croit plus qu'on ait imprimé en 1443, à Leyde, l'*Histoire des deux amants, Eurial et Lucrèce*, composée par Enias Sylvius; en 1446, à Cologne, *les sermons de Léonard d'Udine;* en 1452 et 1453, *les actes des conciles* de Wurtzbourg, dates qui ne sont autres que celles de la tenue de ces conciles. La date de 1459, pour Oxford, n'est pas plus exacte; c'est à peine si on reconnaît l'existence de ce Corseil ou Corsellis, à qui on attribue l'établissement de l'imprimerie dans cette ville universitaire.

Le premier livre qui soit connu par la souscription d'une date précise, des noms des artistes et du lieu, est l'inimitable Psautier de 1457 (Psalmorum codex), volume grand in-f°, imprimé en lettres rouges et noires, faites sur le modèle des manuscrits liturgiques du XVe siècle, et dont la grosseur peut être comparée à celle du caractère connu en typographie sous le nom de *Gros-canon*.

Composé de 175 feuillets, à longues lignes, chaque page contenant 20 lignes (excepté la première page qui en a 19 et le verso du 137e feuillet où l'on en compte 21), et au moins 640 types ou lettres, ce Psautier est décoré de 288 capitales délicatement gravées en bois, et tirées d'une manière surprenante, par rentrées à deux couleurs: en rouge lorsque les ornements sont en bleu, et en bleu lorsque les ornements sont en rouge.

A ce moment, 1462, malgré le serment qu'avaient fait prononcer Fust et Schœffer à tous leurs ouvriers, leur atelier venant d'être presqu'entièrement détruit pendant le siége de Mayence par Adolphe de Nassau, le secret merveilleux qu'ils avaient promis de tenir caché était divulgué. De tous côtés, des tentatives ont lieu par des artistes Allemands, artistes voyageurs, avides à leur tour de chercher la fortune, sans tenir compte des déceptions qu'on rencontre souvent pour l'acquérir; quelques-uns échouent et succombent, d'autres persévèrent et réussissent, et, en bien peu d'années, une foule d'imprimeries s'élèvent partout. Albert Pfister, graveur sur bois, ami de Gutenberg, et qui imprimait déjà à Bamberg en 1459, publie, en 1462, *les quatre histoires de l'Ancien Testament*, livre des plus curieux sur lequel M. Camus, de l'Institut, a fait paraître une intéressante dissertation (1), — Ulrich Zell s'établit à Cologne en 1462. — Jean Mentel ou Mentelin imprime à Strasbourg, en 1466, le *de arte predicandi*, ouvrage extrait des œuvres de Saint-Augustin, une *Bible* sans date, et d'autres ouvrages moins importants (2). — En 1470, Ulrig Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, appelés de Mayence à Paris par Jean De la Pierre, prieur de la maison de Sorbonne, et par Guillaume Fichet, son ami, docteur en la même communauté, car le clergé auquel avait été dû, au milieu du chaos général du moyen-âge, la préservation de la science, ne pouvait rester étranger à ce grand mouvement intellectuel, introduisent en France l'art merveilleux que Fust y avait déjà révélé par la vente frauduleuse de sa Bible.

En Italie, (1462—1465), Nicolas Jenson, Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz, — en Angleterre, (1474),

(1) *Notice d'un livre imprimé à Bamberg*, en 1462. Paris, Beaudoin an VII, in-4°, fig.

(2) Les essais de Gutenberg à Strasbourg, de 1436 à 1445, ne portent ni date ni nom de lieu; ils ne constituent aucune pièce à citer ici.

William Caxton, — en Espagne, (1475), Mathieu Flander, (1) — en Suède, (1483) Jean Snell, — en Danemark, (1493), Godefroy de Ghemen (2) fondent des établissements typographiques. De tous côtés, enfin, la nouvelle conquête étend sa puissance, et ses progrès ne peuvent bientôt plus être mesurés ; de remarquables perfectionnements dans l'art se font sentir d'une manière incessante.

Le compositeur se familiarise avec la connaissance de la casse, formée alors non-seulement de lettres abécédaires, mais aussi d'une foule d'abréviations, de ligatures, de syllabes et de mots les plus usités; l'imposition, le registre, la signature, la réclame, la pagination, les accents, inconnus dans l'enfance de l'art, sont adoptés graduellement ainsi que la diversité des formats et des caractères romains, italiques, grecs et hébreux. Richard Pynson, de Normandie, importe le premier en Angleterre le caractère romain, dont Nicolas Jenson avait préparé à Venise, vers 1465, la gravure des poinçons, (3) de même que William Caxton

(1) *Recherches historiques et critiques sur l'établissement de l'art typographique en Espagne et en Portugal*, par Née de la Rochelle. Paris, 1830, in-8°, p. 18.

(2) *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'Imprimerie*, par Prosper Marchand. La Haye, 1740, in-4°.

(3) Nicolas Jenson à qui l'imprimerie est redevable des caractères dont elle se sert aujourd'hui, était graveur des monnaies à Tours. Ayant été envoyé à Mayence par ordre du roi Charles VII, (vers 1458) pour apprendre *le nouvel art par lequel on faisoit les livres*, il s'acquitta de cette mission en homme intelligent ; mais après avoir été instruit dans l'art d'imprimer à l'école de Fust et de Schœffer, Jenson, au lieu de revenir en France, porta son talent à Venise. C'est là qu'il détermina les proportions du caractère romain. Il en fut de même du rouennais Pierre Maufer qui avait été envoyé en Allemagne par la famille Lallemant, pour s'initier aux secrets de l'imprimerie ; au lieu de retourner dans sa patrie pour y fonder un établissement, il se dirigea vers l'Italie où il exerça son art avec distinction, à Padoue, à Véronne, à Venise et à Modène.

y avait introduit la ponctuation, telle qu'elle était usitée en Italie. Le trait ou ligne perpendiculaire était alors la seule ponctuation usitée. On s'aperçut cependant qu'en multipliant et variant certains signes pour couper une phrase, on en rendrait le sens plus clair et la lecture plus facile. L'élégante virgule ne tarda pas à remplacer le trait uniforme ; quant aux deux points, au point et virgule, ils ne furent employés que vers le milieu du XVI[e] siècle. On remarque même qu'en Angleterre, Shakspeare n'a jamais employé le point et virgule, et que de son temps ce signe n'était pas encore usité. (1)

A Venise, où il avait été précédé par les Jenson et les De Spire, le chef de la docte famille des Manuce, ***Aldus-Pius Manutius,*** en 1476, apporta dans l'art de l'imprimerie une correction, une beauté et en même temps une perfection inconnues jusqu'alors. On vit les plus grands personnages, les hommes les plus célèbres, entre autres, Erasme, l'oracle du goût, de la critique et de la science de son siècle, solliciter leur admission dans l'atelier de Manuce ; et Lucrèce Borgia, cette femme que ses vices odieux sembleraient pourtant avoir dû éloigner de tout ce qui se rattachait à la puissance de la pensée, enthousiaste de cette merveille nouvelle, offrir à l'artiste vénitien l'appui de ses immenses richesses.

Dès l'origine, la profession d'imprimeur s'était classée à la tête de la société : Léon X avait accordé à Alde Manuce un privilége de quinze années pour le garantir des contrefaçons des ouvrages dont il était ou se rendrait éditeur, comme aussi de la contrefaçon ou de l'imitation du caractère *italique* qu'il avait inventé ou employé le pre-

(1) Israeli, *Amenities of literature.*

mier dans le Virgile et dans l'Horace de 1501. Pie IV portait une tendre affection à Paul Manuce, fils d'Alde Manuce ; il l'appela à Rome en 1561, pour ériger une imprimerie où il désirait voir publier sous ses yeux tant les livres sacrés que les ouvrages des Pères de l'Eglise ; il se chargeait de toutes les dépenses d'établissement et assignait un traitement de 500 ducats d'or au savant administrateur qui comptait parmi ses meilleurs amis les cardinaux Moroni, Mula et Trani (1). Sixte-Quint, en 1585, fondait au Vatican même une bibliothèque et une imprimerie qui n'ont pas peu contribué à éterniser son règne. Louis XII, par déclaration du 9 avril 1513, exempte le corps des libraires d'une contribution de 30,000 livres qui lui était demandée. Cette exemption est accordée en considération du « grand bien qui est advenu dans le royaume au moyen de l'art et science de l'imprimerie. » François Ier, enfin, qui restait debout pendant que Robert Etienne était occupé à corriger une épreuve, honorant tout à la fois l'homme et la profession, protégea d'une manière particulière cette famille des Etienne dont les chefs-d'œuvre typographiques rivalisèrent avec ceux des Aldes, et dont les immenses travaux philologiques et littéraires dépassèrent de beaucoup ceux de l'illustre famille vénitienne (2).

---

(1) Renouard, *Annales de l'Imprimerie des Aldes*. Paris, Jules Renouard, 1834, in-8°.

Crapelet, *Des Progrès de l'Imprimerie en France et en Italie au XVIe siècle*. Paris, 1836, in-8°.

(2) Parmi les plus célèbres imprimeurs du XVIe siècle, il faut citer encore : Froben, à Bâle ; Plantin, à Anvers, à qui le roi d'Espagne Philippe II décerna le titre d'*archi-imprimeur ;* Wynkin de Worde, Thomas Berthelet, Richard Grafton, John Day, à Londres ; et à Paris : Verard, Rembolt, Badius (Josse et Conrad), Michel Vascosan, Morel (Guillaume et Frédéric), Chevalon, Simon de Colines, qui intro-

Cependant, au milieu de cette marche triomphale de l'art, quelques sombres revers attestent l'inquiétude que donnait aux puissants cette nouvelle puissance. Le mystère dont les premiers imprimeurs, comme nous l'avons déjà dit, entourèrent leurs productions, ne contribua pas peu, d'ailleurs, à laisser planer sur eux quelque soupçon de magie, soupçon qu'accréditèrent une foule de copistes et de calligraphes mécontents, privés qu'ils étaient de leur industrie par ce moyen reproducteur. Cherchant à envelopper leurs travaux de la plus complète obscurité, ces premiers imprimeurs démontaient eux-mêmes leurs presses, leurs formes, aussitôt que l'opération était terminée, et dispersaient leurs caractères. Ils appelaient leur art, « l'art magique d'écrire sans main et sans plume. » Tantôt nous les voyons avertir le lecteur, dans un avis placé à la tête du livre imprimé, que le volume qu'il tient dans ses mains est l'œuvre de quelque agent surnaturel ; tantôt ils affirment que ce même volume n'est ni peint, ni écrit (1). Il n'est donc pas difficile

---

duisit en France les caractères *cursifs* ou *italiques*, perfectionnés par les soins du célèbre Garamond (connu par l'élégance et la grâce qu'il sut donner à la gravure des types *grecs* et *romains*), et Charlotte Guillard (1538—1555), instruite dans l'art typographique par Rembolt, son premier mari, puis par Chevalon, qui la laissa veuve une seconde fois. La noble maison des Elseviers eut son règne à Amsterdam et à Leyde, de 1580 à 1712.

(1) Dans le *Recuyell of the history of Troye*, l'imprimeur Caxton emploie le style hyperbolique de l'esprit mystérieux et mercantile de ses confrères contemporains. « J'ai pratiqué et appris à grands frais, dit-il, (nous traduisons littéralement) à mettre en ordre cet ouvrage imprimé d'après la manière et forme que vous pouvez voir ici ; il n'est pas écrit avec la plume et l'encre, comme tous les autres livres, et cela dans le but que chacun puisse le posséder chez lui à la fois, car tous les chapitres qui composent cette histoire intitulée : *Recueil des Histoires de Troie*, imprimés tels que vous

de croire que les premiers imprimeurs aient passé pour pratiquer leur art à l'aide de moyens cabalistiques; ce que l'on croirait plus difficilement, mais ce qui, cependant, est aussi probable que douloureux à penser, c'est que plusieurs furent pendus après avoir été accusés et convaincus du crime de sorcellerie.

Telles sont les principales vicissitudes auxquelles fut soumis l'art de l'imprimerie. Quant à mesurer les résultats que l'esprit humain a tirés de cette découverte; quant à apprécier les avantages dont elle a doté la civilisation, vous tous, Messieurs, êtes bien plus à même que nous de traiter cette grave question. Un bibliographe distingué, M. Daunou, que les études historiques ont perdu, il y a quelques années, assure que nous sommes trop près encore des premiers jours de l'imprimerie pour juger de son influence, comme nous sommes déjà trop loin de ses commencements pour en connaître avec certitude les circonstances. (1) Il serait donc sage, d'après l'opinion de ce savant, de rechercher maintenant ce qui peut rester de clarté sur la question d'origine, et d'attendre que de nouvelles années nous apportent de nouvelles lumières sur la

---

les voyez ici, furent commencés et terminés en un seul jour.» J. Ames *and* T. F. Dibdin, *Typographical antiquities of Great Britain*; London 1810, in-4, t. 1, P. 20.

Le miracle annoncé par Caxton a été en quelque sorte accompli de nos jours, et ce n'est pas sans sourire qu'on s'imagine l'étonnement qu'aurait le vieil imprimeur anglais s'il pouvait revenir parmi nous, émerveillé qu'il serait à la vue de cette majestueuse et puissante machine cylindrique, mue par la vapeur, qui porte par tout un empire, avec une rapidité sans exemple, les paroles de l'orateur dont la voix est encore vibrante à nos oreilles.

(1) *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie.* Paris, an XI, in-8, p. 1.

valeur réelle des changements que « cette ***seconde délivrance de l'homme*** , » comme l'appelait Martin Luther, a produit sur le monde entier.

Tout en professant le plus profond respect pour les opinions bibliographiques de M. Daunou, il nous semble pourtant que ce serait attendre beaucoup pour juger si le fruit de ce nouvel arbre de la science du bien et du mal, mis à notre disposition, a été trop tôt arraché par notre avide convoitise; et quoique regrettant autant que personne les dangereux et inévitables résultats de cette possibilité, donnée à chacun, de puiser, sans discernement, à cette source nouvelle, nous voulons qu'il nous soit, dès à présent, permis de manifester notre enthousiasme pour la grandeur de cet art, au moyen duquel les trésors de l'esprit humain se répandent sur le globe tout entier avec une immense profusion, et qui, ayant subi lui-même les heureuses conséquences du perfectionnement général dont il a été l'un des plus puissants moteurs, offre tout à la fois de nos jours une rapidité de procédés qui tient du prodige, et une magnificence d'exécution qu'il nous semble impossible de jamais dépasser.

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A ROUEN,

Depuis la fin du Moyen-Age jusqu'à l'établissement définitif du Collége des Jésuites;

PAR M. CHÉRUEL,
Professeur d'Histoire au Lycée de Rouen.

Lu à l'Académie de Rouen, à la Séance du 13 décembre 1849.

—

La Renaissance a laissé à Rouen des traces profondes. Plusieurs monuments de notre ville portent le caractère gracieux et un peu maniéré de ses créations. Est-il nécessaire de rappeler l'hôtel du Bourgtheroulde, les tombeaux des cardinaux d'Amboise, le bureau des Finances, la Chambre des Comptes, le monument de la Fierte, et plusieurs maisons dont on admire encore les bas-reliefs? La littérature normande ne pouvait rester étrangère à ce mouvement intellectuel. Le parlement de Normandie venait d'être institué par Louis XII, et il comptait dans son sein

plus d'un magistrat célèbre par son érudition (1). Tout le monde connaît Jean de Selve, qui fut quelque temps la gloire du parlement de Normandie. Non moins illustre comme jurisconsulte que comme diplomate, Selve était si vénéré, même à la cour frivole de François I, que le roi allait à sa rencontre, dès qu'on l'annonçait, et témoignait par cette marque d'honneur inusitée son admiration pour le génie du magistrat. Le Chandelier, de Bures, Jacques le Lieur, poètes aujourd'hui oubliés, alors célèbres comme lauréats et *princes des Palinods de Rouen*, entretenaient le goût des lettres. L'avocat général, Emeric Bigot, et le président de la Cour des Aides, Dubosc d'Emendreville, étaient renommés pour leur savoir. Le second a même laissé un ouvrage écrit en latin et plusieurs traités sur les sciences et la législation (2). Hors du parlement, la Normandie comptait des savants illustres, tels qu'Adrien Turnèbe et Pierre Leroy ; le second fut un des premiers professeurs *au collége des Trois-Langues* (aujourd'hui *collége de France*), que François I venait d'instituer Il était impossible que ce mouvement intellectuel ne relevât pas l'Instruction publique de l'état de décadence où elle était tombée vers la fin du Moyen-Age.

Les Etats de Normandie comprirent la nécessité de cette Renaissance des études et s'adressèrent à Charles IX pour demander la fondation d'un collége à Rouen. Une ordonnance, datée de Moulins (février 1566) et rédigée probablement par l'Hôpital, fit droit à leur requête. En voici

(1) Voyez dans la savante histoire du Parlement de Normandie par M. Floquet, t. I, p. 334 et suiv., des extraits d'un poème latin de le Chandelier, conseiller au Parlement de Rouen. Il porte pour titre : *Virorum omnium consularium, ab instituto Rothomagensi senatu hactenus ordine promotorum*, lib. IV.

(2) Floquet, *hist. du Parlem. de Normandie*, t. II, p. 404.

le début : « Nous avons reçu l'humble supplication de nos « tres chers et bien amés les gens des Estats de nostre « pays de Normandie par deputés d'iceulx, contenant, « entre autres choses, que l'un des grands biens qui pour- « roit advenir aux habitants du dict pays seroit d'establir « en nostre bonne ville de Rouen, qui est le lieu capital « d'icelui pays, un college pour instituer les jeunes en- « fants aux lettres et bonnes meurs(1). » En conséquence, le roi accordait aux échevins les bâtiments appelés l'*Hospital du Roi* (situés dans la rue de l'Hôpital), à condition qu'on y établirait un collége « fourni d'hommes de sçavoir, « bonne vie et conversation, lesquels interrogés et ap- « prouvés en presence des Conseillers-Eschevins d'icelle « ville ou leurs delegués seroient institués par l'archeves- « que de Rouen ou ses vicaires(2). »

Les chapelains de l'hôpital devaient obtenir, en compensation des bâtiments qu'on leur enlevait, l'ancien collége des Bons-Enfants. Mais l'échange leur parut désavantageux, et ils s'opposèrent à l'enregistrement de l'ordonnance comme *subreptice* et *obreptice* (3). Leur procureur représenta au Parlement de Normandie que l'hôpital du Roi avait été fondé, en 1277, par Me Guillaume de Saane, trésorier de la Cathédrale, avec cette clause qu'on n'en changerait jamais la destination. La compensation offerte était d'ailleurs insuffisante. L'hôpital du Roi contenait vingt-cinq lits pour les « pauvres passants » ; les bâtiments valaient plus de douze mille écus et rapportaient trois cents livres de rente. Le collége des Bons-Enfants était en ruines et ne valait pas plus de six ou sept livres de rente. D'ail-

(1) Archiv. municip., reg. $\frac{A}{38}$, f° 183 verso.

(2) Ibidem, f° 184 recto.

(3) Ibid., f°s 185-188.

leurs, ajoutaient les chapelains, les Echevins pouvaient établir un collége dans l'ancienne école de saint Ouen, que les moines étaient disposés à céder. Elle renfermait quatre classes et pouvait contenir cinq cents écoliers. Enfin les chapelains de l'hôpital invoquaient l'autorité du Grand-Aumônier de France, sous la juridiction duquel ils étaient spécialement placés. En effet, le procureur du Grand-Aumônier appuya leur opposition.

Emeric Bigot répondit au nom des conseillers de la ville, réfuta toutes les objections des chapelains de l'hôpital, et lança contre eux le trait suivant : « si l'on examine leurs « comptes, il ne s'y trouvera pas qu'il ait esté fait une « seule lessive pour les pauvres, mais seulement pour les « chapelains et leurs chambrieres (1).» Le Parlement se déclara pour la ville, et, le 7 mai 1566, enregistra la donation faite par Charles IX, à condition que la ville procédérait à l'établissement immédiat d'un collége.

Ainsi mis en demeure, les Echevins s'adressèrent à un des ordres mendiants, et s'entendirent avec les Cordeliers de Rouen pour l'ouverture du collége. Le conseil des Vingt-quatre accorda à ces moines, dans sa séance du 13 juin 1566 (2), une aumône de 50 liv. tournois, pourvu qu'ils reçussent toutes personnes à leurs leçons. Des motifs, que nous ne connaissons pas, empêchèrent l'exécution de ce projet. Ce fut alors que le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, mit en avant les Jésuites. En 1569, il appela à Rouen pour prêcher le carême le P. Antoine Possevin, recteur du collége d'Avignon, que les historiens de cet ordre s'accordent à représenter comme un des Jé-

---

(1) Arch. munic., Reg. $\frac{A}{38}$, f° 87 verso.

(2) Ibid., registre des délibérat., à cette date.

suites les plus habiles. Les sermons du P. Possevin gagnèrent beaucoup de Rouennais à la cause des Jésuites. Qu'on se rappelle d'ailleurs la situation de notre ville à cette époque. Après avoir été pendant quelques mois sous la domination d'une minorité protestante, elle s'était rejetée avec violence dans le parti opposé ; de là des persécutions et même des massacres. Une démagogie passionnée agitait la population et était entretenue par quelques meneurs. Ce parti accueillit favorablement les Jésuites, et le cardinal de Bourbon voulant les établir immédiatement à Rouen leur fit don, par un acte du 6 novembre 1569, de deux mille livres de rente à prendre sur sa terre et seigneurie de Graville (1).

Mais aussitôt le Chapitre, les ordres mendiants, le Parlement s'élevèrent contre les Jésuites, et, par des motifs différents, protestèrent contre leur établissement à Rouen. Le Chapitre s'obstinait à maintenir son ancien droit de surveillance sur les Ecoles, et le monopole de l'école capitulaire. Le Parlement de Normandie, fidèle aux traditions de l'église gallicane consacrées par une assemblée du clergé en 1561 (2), enjoignait aux Jésuites de changer de nom et de soumettre à son examen les statuts de leur ordre et les bulles qui l'autorisaient (3). Enfin, le Conseil de Ville, sans opposer une résistance directe à l'établissement des Jésuites à Rouen, refusait d'y concourir par un subside. Il répondait aux instances du cardinal de Bourbon qu'il y avait procès pendant devant le Parlement de Normandie et que les ordres mendiants et tous les colléges de la ville étaient en lutte avec les Jésuites (4). Enfin, les Eche-

(1) Archiv. municip., tir. 87, n° 2.
(2) *Mém. du clergé*, t. II, p. 3 et 128.
(3) Archiv. municip., tir. 87, n° 1.
(4) Ibid., reg. des délibér., 25 mars 1573.

vins ajoutaient qu'après avoir consulté les anciens registres, ils avaient trouvé que « Messieurs du Chapitre estoient obli- « gés d'entretenir les grandes Ecoles de la ville et les mai- « sons à ce destinées (1). »

Pendant plus de vingt ans tous les efforts du cardinal de Bourbon échouèrent contre ces résistances. Vainement il écrivait au chapitre : « Je desire qu'on regarde en ceci « mon honneur, afin de ne me donner occasion d'y em- « ployer le credit que j'ai envers le Roi, pour en venir à « bout, ainsi que j'y suis entierement resolu. » Vainement les conciles provinciaux pressaient le clergé de seconder le zèle du prélat : « Il est honteux pour nous, dit un Concile « de Normandie tenu en 1576 (2), il est honteux que les he- « retiques, pour obtenir des escoles, soutiennent la guerre, « et fassent les plus grands sacrifices afin de nourrir leurs « enfants dans l'impieté, tandis que les catholiques ne « montrent aucun zele ni public ni privé pour entretenir « des escoles de pieté, mais s'efforcent au contraire de les « destruire. » A ces instances, le cardinal de Bourbon ajouta de nouveaux sacrifices pécuniaires. Ne pouvant obtenir des Rouennais aucune dotation pour les Jésuites, il donna à cet ordre 4,000 l. de rente à prendre sur la Forêt Verte, par un acte du 30 juillet 1583 (3). La même année, il acheta de Jean de Quievremont, S. de Bosctillant, l'Hôtel du Grand Maulévrier, qui lui coûta 4,000 écus, et il le donna, le 31 juillet 1583, à la compagnie de Jésus. L'emplacement qu'occupait cet hôtel correspond à la grande cour des classes du Lycée, aux bâtiments qui l'en-

(1) Archiv. municip., ibid., 15 juin 1575.

(2) D. Bessin, *Concil. Norm.*, p. 395-396.

(3) Arch. municipales, tir. 7, n° 3.

tourent, et à la principale cour de récréation jusqu'à la rue des Minimes (1).

Malgré ces donations multipliées, le cardinal de Bourbon ne vit pas s'établir à Rouen le collége des Jésuites. Les troubles de la Ligue, auxquelles le Cardinal prêta son nom, la guerre civile fomentée par son parti, la proclamation de ce prélat comme roi de France, sous le nom de Charles X, les deux attaques dirigées par Henri IV contre Rouen, tout contribua à retarder l'ouverture du collége. Enfin, en 1592, au mois de septembre, lorsque Rouen eut vû pour la seconde fois Henri IV s'éloigner de ses murs, le parlement de la Ligue couvoqua à l'Hôtel de Ville les représentans du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat. Dans cette séance solennelle, tenue le 17 septembre 1592 (2), il fut arrêté que, « suivant la volonté du feu Roi Charles dixieme, « archevesque de Rouen et abbé de Saint-Ouen, les peres « Jesuites seront priés de s'acheminer en cette ville pour « instruire la jeunesse, et, pour les entretenir, seront pris les « 4,000 liv. de rente, assignés par ledit seigneur sur la « vente des bois de la Verte Forest, ensemble six deniers « pour mines de sel, attribués à l'Université de Caen, et « autres droits levés sur le sel tant supprimés que destinés « pour le paiement des officiers absents non payés, *sans « préjudicier toutefois à l'institution du college des Bons-« Enfans, et autres colleges de ladite ville.* » Le Parlement approuva cette délibération le 3 octobre 1592 (3), et adressa

---

(1) Ces détails sont tirés d'un registre mscr. des Archives département, qui porte pour titre : *Inventaire général des titres du collége de la compagnie de Jésus*, etc., f° 29. Il a été rédigé par un Jésuite au commencement du XVIIIe siècle.

(2) Archiv. municipales, regist. des délibérations, à la date du 17 septembre 1592.

(3) Ibid., à la date du 3 octobre 1592.

une lettre aux Jésuites pour les inviter à se rendre à Rouen (1). La réponse du P. Du Puy, provincial de l'ordre, fait connaître les dernières conditions imposées à la ville par les Jésuites (2). Ils demandaient qu'on leur garantît, outre les 4,000 liv. de rente léguées par le cardinal de Bourbon, 2,000 liv de rente sur les gabelles et vingt-cinq aunes de drap noir. Tout fut accordé (3), et les Jésuites vinrent s'établir à Rouen à la fin de l'année 1592. Le premier supérieur de leur collége dans cette ville fut le P. Innocent Piquet, qui prit le titre de vice-Recteur (4).

Cependant l'hôtel de Maulévrier, où se logèrent les Jésuites, n'était pas disposé pour tenir un collége. Les membres du Parlement se cotisèrent pour subvenir aux premiers frais. Les conseillers payèrent 30 liv., et les présidents 60 liv. La ville écrasée de dettes après les guerres de la Ligue, ne pouvait supporter de nouvelles charges, et, dès l'année 1594, le procureur de la ville protesta qu'elle n'était obligée envers les Jésuites que pour un an. On dressa la liste des enfants qui suivaient leurs leçons, et on en envoya deux dans chaque quartier pour quêter de maison en maison (5). Ces mesures avaient à peine assuré l'établissement des Jésuites à Rouen, lorsque l'attentat de Jean Châtel contre Henri IV les fit bannir de France (1594). Le roi céda alors à la ville de Rouen l'hôtel du Grand Maulévrier, à la condition qu'elle y entretiendrait un collége (6); mais on ne put l'organiser avant le retour des

(1) Archiv. municip., tir. 87, n° 3.

(2) Ibidem.

(3) Ibid., tir. 8, n° 1.

(4) Regist. des Archiv. départem. cité plus haut, f° 4.

(5) Archiv. municip., reg. des délibérat., 21 janv. 1594.

(6) Archiv. municip., tir. 87.

Jésuites, qui rentrèrent à Rouen en 1603. Ils obtinrent immédiatement l'autorisation de rouvrir leurs écoles, et, dès le 16 juin 1604, un traité entre la ville et le P. Ignace Armand, provincial des Jésuites, garantit à ces religieux une rente annuelle de 6,000 l., à condition qu'ils fourniraient au collége de Rouen neuf régents « doctes et capables » (1), six de grammaire, deux de philosophie, et un de théologie. Le Parlement approuva cette transaction le 18 juin de la même année.

Etablis définitivement à Rouen, les Jésuites augmentèrent rapidement leurs revenus et leurs domaines. Ils avaient déjà dix mille livres de rentes garanties par la ville et par les donations du cardinal de Bourbon ; il faut y ajouter les présents de blé que les Échevins avaient accordés aux Jésuites à titre d'aumône, mais que ceux-ci revendiquaient comme un droit. Je lis, en effet, dans un de leurs manuscrits conservé aux archives du département (2) : « nous « n'avons aucune des ordonnances qui nous adjugent du « bled tous les ans, parce que les fermiers ou regisseurs « des moulins les retiennent quittancées du pere procu- « reur pour s'en faire tenir compte par le receveur de la « ville. Mais elles sont toutes sur les registres des delibe- « rations de la ville où l'on pourra les trouver en cas de « besoin. Peut-estre n'est-il pas à propos de leur faire « cognoistre que nous pretendons ce bled comme une « chose qui nous soit deue, tandis qu'ils voudront bien « nous le donner, crainte de leur faire venir la pensée de « nous le retrancher tout-à-fait. Mais, s'ils entreprenoient « de le faire, on pourroit tenter la voye de la justice rigou- « reuse sur tout ou sur une partie des titres dont on va « voir les extraits dans ce chapitre. »

(1) Archiv. départem. registre cité, f° 5.

(2) F° 21 du même registre.

En 1604, les Jésuites ajoutèrent à l'hôtel du Grand Maulévrier l'hôtel d'O, qui correspond à la cour des cuisines du Lycée actuel, à la sacristie, à la salle d'administration, au logement de l'Econome et à une partie du chœur de la Chapelle (1). En 1605, ils reçurent de Louis XIII une somme de 6000 liv. à prendre sur les amendes dans les diverses juridictions de Normandie. Grâce à ces royales libéralités et aux dons particuliers qui se multipliaient, les Jésuites achetèrent, de 1604 à 1624, toutes les maisons qui s'étendent de la rue des Minimes à la rue du Grand-Maulévrier, et commencèrent en 1617 la construction de la chapelle du collége qui ne devait être terminée qu'en 1704. Ce fut la Reine mère, Marie de Médicis, qui posa la première pierre de ce monument. Louis XIII donna aux Jésuites les matériaux provenant de la démolition du Château-Gaillard pour les employer à la construction de leur Église. Enfin, de 1624 à 1650, ils achetèrent la plupart des propriétés qui s'étendaient au nord jusqu'à la rue des Levrettes (aujourd'hui rue du Petit-Maulévrier), et ils possédèrent dans Rouen un terrain plus vaste que celui qu'occupe notre Lycée. Hors de Rouen, ils se donnèrent, en 1621, une *maison de récréation* (j'emploie l'expression du registre des Jésuites (2)); c'est la belle propriété du Montfortin, qu'ils avaient achetée de M. Le Brun, conseiller au Parlement. Le cardinal de Joyeuse leur avait bâti, dès 1615, le séminaire qui a porté son nom, avec une dotation de 96,000 liv. Elisabeth du Moucel, veuve du baron de Crepon, avait fondé le noviciat des Jésuites (aujourd'hui Bicêtre). L'abbé de la Victoire leur céda le prieuré de Bacqueville (3). Ils achetèrent successivement les prieurés

(1) Arch. départ., ibidem, f° 29.

(2) Ibid., f° 6.

(3) Ibidem.

de Saint-Gilles (1610), des Deux Amants (1617), de Grammont (1635), de Gany (1693) et de Saint-Ouen de Gisors (1713). Leur revenu dépassa, en peu d'années, 60 liv. de rentes de monnaie du temps (plus de 120,000 francs de nos jours).

Il faut ajouter à ces richesses l'influence que leur donnaient leur habileté comme instituteurs de la jeunesse et la supériorité de leurs prédicateurs. Nulle part, les Jésuites ne furent accueillis avec plus de faveur qu'à Rouen, et M. Floquet a pu dire sans exagération qu'ils régnaient dans cette ville vers 1610 (1). Le témoignage de l'Etoile ne laisse aucun doute sur ce point. On lui écrivait de Rouen (2) : « Nos *Fibulaires* (nom tiré de l'agraffe « qui rattachait sur l'épaule le manteau des Jésuites) nos « *Fibulaires* s'establissent fort en cette province (de Nor- « mandie). Ils entreprennent fort sur les autres ordres, « et par leurs artifices crochetent plusieurs bons benefices; « pour quoy le plomb de Rome ne leur manque non plus « que la cire de France. Ils ont tant de partisans dans le « Parlement (de Rouen qu'ils sont juges et solliciteurs, et « on passe par dessus les appellations d'abus les plus justes. « Un conseiller (de ce Parlement) estant allé solliciter, ces « jours-ci, un de ses confreres, en faveur de ces Peres, « et luy remontrant combien ils sont utiles, et, au con- « traire, deprimant certains moines qu'il disoit n'estre que « des ventres et des ignorants : « Je vois bien ce que c'est, « a repondu l'autre, vous voulez deferrer ces pauvres « asnes pour ferrer ces genets d'Espagne. »

Les assertions de l'Etoile sont amplement justifiées par la conduite du Parlement de Rouen. En 1612, il prohibait

(1) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 412.

(2) L'Etoile, *journal de Henri IV*, édit. Petitot, t. XLVIII de la première série, p. 369 et 370.



la vente des plaidoyers prononcés à Paris contre les Jésuites (1). En 1614, il s'opposait à la publication de l'arrêt du Parlement de Paris contre les propositions régicides du Jésuite Suarez (2). D'un autre côté, le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, était dévoué aux Jésuites, et il voulut reposer après sa mort au milieu de ceux qu'il avait richement dotés. Les Jésuites, encouragés par ces puissantes protections, s'efforcèrent de détruire toute concurrence. Le collége des Bons-Enfants existait toujours. L'archevêque voulut s'en emparer et le donner aux religieuses Ursulines qu'il appelait dans Rouen. Mais les Echevins s'y opposèrent. Leur délibération, en date du 23 avril 1615 (3), me semble digne d'être transcrite.

« En l'assemblée des vingt-quatre du Conseil, sur l'a-
« vertissement que nous avons eu que l'on veut establir au
« college des Bons-Enfants un ordre de femmes que l'on
« dit *Ursulines*, et s'il est à propos de s'y opposer, attendu
« que la place est destinée pour l'instruction de la jeunesse
« et qu'elle est proche des remparts de cette ville, a esté
« conclu, attendu que M. le Coadjuteur [François de Har-
« lay coadjuteur du Cardinal de Joyeuse], *ni autre personne*
« *n'a pouvoir de son propre mouvement et autorité ad-*
« *mettre ni introduire en cette ville aucun ordre ni esta-*
« *blissement de religion, nouvelle compagnie et societé,*
« *sous quelque pretexte que ce soit*, et que la place en la-
« quelle les dites Ursulines pretendent s'establir appartient
« à la ville, que defenses seront faites en clameur de haro,
« en la presence du sieur maistre des ouvrages, d'y faire
« aucune demolition, construction et reparation, et que

(1) Floquet, ibid., t. IV, p. 412.

(2) Ibidem.

(3) Archiv. municip., regist. des délibérat., 23 avril 1615.

« requeste sera presentée à la Cour pour empescher le dit « establissement et tous autres, et, en cas qu'il y ait au- « cunes des dites Ursulines ou stipulants pour elles qui « aient pris possession de la dite place et college des Bons- « Enfants, seront prises les clés de la dite maison et mises « en seure garde, description et inventaire au prealable « fait des meubles trouvés au dit lieu, appelés les voisins, « et, au cas où icelles Ursulines ou leurs agents seroient « au dit lieu, sommation leur sera faite d'en sortir. »

En même temps, le Conseil de ville décida que, pour ôter à l'Archevêque toute idée de s'emparer du collége des Bons-Enfants, il fallait y mettre deux régents, l'un pour enseigner les premiers principes, l'autre les *institutes* (1). Mais cette délibération ne reçut pas d'exécution, probablement par le même motif qui avait paralysé tant de résolutions du Conseil de ville, relatives à l'instruction publique; il était arrêté par la nécessité des subventions pécuniaires. L'année suivante, le 16 mai 1616, l'administration municipale, appelée à donner son opinion sur l'introduction des Pères de l'Oratoire, à Rouen, fut d'avis de les recevoir, « à condition qu'ils instruiroient gratuite- « ment les jeunes gens aux Bonnes-Lettres, jusqu'à les « rendre capables d'entrer en la quatrieme classe (2). » C'était opposer un établissement rival au collége des Jésuites.

On allait voir en présence, à Rouen, deux ordres, dont le caractère opposé me paraît justement et éloquemment marqué dans le passage suivant (3) : « L'un universel, sans

(1) Arch. munic., délibér. du 19 mai 1615.

(2) Ibid., délibér. du 16 mai 1616.

(3) V. Cousin, *défense de l'Université et de la philosophie.*

« autre patrie que l'Eglise, voué à sa défense et toujours « prêt à marcher où elle l'envoie, à Paris ou à Pékin, « dans les cours ou au désert, au confessionnal, dans la « chaire ou au supplice; l'autre, exclusivement français, « soumis à l'Eglise de France, et créé dans la fin particu- « lière de former des maîtres pour l'enseignement des « séminaires et des colléges, que les évêques ou les villes « voudront bien lui confier; congrégations presque con- « temporaines, bientôt rivales et ennemies; celle-ci, née « pour la guerre, la soufflant partout pour y déployer les « qualités qui la distinguent, l'ardeur, la constance et la « ruse; celle-là venue après les grands orages du XVIe siècle « pour concourir au rétablissement de l'ordre, zélée, mais « modérée, et, sans être incapable de paraître avec avan- « tage et même avec éclat dans la chaire et dans le monde, « chérissant pardessus tout la retraite et l'étude. La pre- « mière condamnée par l'esprit même de son institution « à une discipline de fer, à une obéissance immédiate et « absolue, trop occupée du but pour être fort scrupuleuse « sur les moyens, ennemie née de l'esprit d'examen, in- « clinant par nature et par habitude à une foi aveugle, et « attachée aux plus étroites observances; la seconde, au « contraire, amie des lumières et d'une liberté tempérée, « mêlant volontiers les lettres et la philosophie à une reli- « gion généreuse, libre compagnie d'hommes pieux, unis « par le seul lien de la charité, sans aucuns vœux parti- « culiers, et qui a été merveilleusement définie : *une société « où on obéit sans dépendre, où on gouverne sans com- « mander* (1). »

La concurrence d'un pareil ordre inquiétait vivement les Jésuites, et, pour empêcher qu'il ouvrît un collége à

(2) Bossuet, Oraison funèbre du Père Bourgoing.

Rouen, ils s'adressèrent au fondateur même de l'Oratoire, au cardinal de Berulle. Il céda à leurs instances, comme le prouve sa lettre à Richelieu, datée de 1623. « Il avoit « refusé, disait-il (1), la ville de Rouen, qui donnoit un « college aux Peres de l'Oratoire, et ce, pour satisfaire « aux desirs des Jesuites. » Les Oratoriens ne vinrent que plus tard s'établir à Rouen, rue de l'Hôpital, et n'y tinrent pas d'écoles.

Ce danger écarté, les Jésuites en revinrent au projet de détruire le collége des Bons-Enfants.

L'archevêque François de Harlay, qui avait succédé au cardinal de Joyeuse, insista, en 1617, pour établir les Feuillants dans les bâtiments qui avaient servi au Collége des Bons-Enfants ; mais le Conseil de ville persista dans sa résistance, et choisit immédiatement pour principal du Collége, le sieur Forestier (2). L'Archevêque fut prié de donner son consentement à cette nomination. Sur son refus, le Conseil passa outre (3), et, le 19 mars 1618, les échevins installèrent le nouveau principal. Mais, à la longue, la ville se lassa d'une lutte onéreuse et impuissante, et le collége des Bons-Enfants finit par passer aux Feuillants. Toutefois, les échevins en gardèrent rancune aux Jésuites, et ils le leur témoignèrent en refusant, en 1622, d'assister à une procession en l'honneur des PP. Ignace et Xavier (4), qui venaient d'être canonisés.

Les Jésuites avaient dû leur victoire, en grande partie, au Parlement, dont beaucoup de membres étaient leurs

---

(1) Cité dans la *Dénonciation au Parlement de Normandie contre les Jésuites*, p. 86.

(2) Arch. munic., regist. des délibér., 23 décembre 1617.

(3) Ibid., séance du 17 mars 1618.

(4) Ibidem, 28 mai 1622.

partisans dévoués, et même leurs *affiliés* (1). Mais les intrigues des Jésuites finirent par blesser ce corps. En 1625, deux Jésuites ayant été impliqués dans un procès criminel qu'instruisait le Parlement, l'ordre eut assez de crédit pour faire évoquer l'affaire à Paris (2); un des principaux Jésuites, le P. Brisacier, osa dire au premier Président, Faucon de Ris, « qu'il s'estoit pris à la plus forte « Compagnie du monde, et qu'il s'en repentiroit (3). » Dès-lors, le Parlement résolut de combattre l'esprit dominateur de cette société, qui, après s'être glissée avec humilité, et enrichie d'aumônes, se montrait maintenant fière et menaçante. Dès 1630, il porta aux Jésuites un coup redoutable. Ils venaient de faire imprimer à Rouen, par Tanquerel, un livre intitulé : *Tablettes chronologiques.* Ce résumé d'histoire universelle ne portait pas de nom d'auteur, mais Tanquerel déclara, plus tard, que le manuscrit lui avait été remis par le Père Bertrix, recteur des Jésuites de Rouen (4). Le Parlement poursuivit cet ouvrage qu renfermait une audacieuse apologie de la Ligue. L'avocat général Le Guerchois prononça un discours célèbre, qui fut multiplié par la presse et répandu dans toute la France. Les Jésuites, sans être nommés, étaient désignés à chaque page; leurs doctrines et leur enseignement historique flétris comme mensongers et pernicieux (5). Le Parlement fit droit à la requête de l'avocat général et condamna, en 1630, les *Tablettes chronologiques.*

---

(1) Floquet, *Hist. du Parlem. de Norm.*, t. IV, p. 425.

(2) Ibidem, p. 420-422.

(3) Idem, ibid., p. 422.

(4) Idem, ibid., p. 427.

(5) Idem, ibid, p. 424-427.

Malgré cet arrêt, les Jésuites persistèrent dans leur système d'empiétement. Une de leurs prétentions était de se soustraire à l'autorité de *l'Ordinaire;* c'était ainsi qu'on désignait alors l'autorité épiscopale. Ils ne voulaient relever que de leur Général. Un recteur du collége de Rouen, le P. Cellot, insinua cette opinion dans un livre sur la *hiérarchie ecclésiastique* (1). L'archevêque François de Harlay condamna sa doctrine et menaça de chasser les Jésuites de son diocèse. Cependant les Pères réussirent à le calmer par leur apparente soumission, et, en 1639, le général de l'ordre, Mutio Vitelleschi, adressa à François de Harlay, une longue lettre d'une latinité ambitieuse et d'une humilité équivoque (2). En voici la traduction :

« Illustrissime et révérendissime seigneur, je respire « enfin un air plus libre, je jouis d'une lumière plus « pure, depuis que votre illustrissime Seigneurie a jeté « un regard favorable sur ses serviteurs, et dissipé le « nuage de tristesse qui trop longtemps nous avait affligés, « parce que votre piété était irritée contre nous. Je gé- « missais de voir que notre ordre, dont le plus grand « avantage à mes yeux était de seconder vos saintes volon- « tés, vous fût odieux ou du moins peu agréable. Je re- « cherchais avec soin si c'était la faute de quelqu'un de « nous ou peut-être la mienne, prêt à punir le coupable, « si je le découvrais. Mais toutes mes recherches m'ont « prouvé que notre plus vif désir était de servir avec zèle « votre Illustrissime Seigneurie et d'exécuter ses ordres avec « le plus profond respect, et que rien ne nous affligeait « plus profondément que de voir s'éloigner de nous la bien- « veillance d'un père aussi excellent. Mais la charité si re-

(1) Floquet, ibid., p. 424-427.

(2) *Mercure de Gaillon;* cet ouvrage fut imprimé par ordre de François de Harlay et dans son château de Gaillon.

« marquable de votre Illustrissime Seigneurie a calmé « notre sollicitude, en se montrant apaisée, si toutefois « elle avait été réellement irritée, et si plutôt elle n'a pas « cédé aux perfides insinuations de ceux qui répétaient de « toutes parts : *Cette Société attente à votre puissance.* « Loin, bien loin de vos humbles serviteurs et de vos « loyaux enfants une pensée aussi téméraire ; la puissance « des prélats si utile au salut des peuples est notre bonheur, « notre but, notre vœu suprême. Qu'elle grandisse même « par notre confusion et notre abjection ; que Dieu et ses « prélats soient glorifiés, le peuple sauvé, et qu'on nous « abreuve de mépris. La franchise et la sincérité de mes « paroles, la vérité des sentiments que professe notre so-« ciété, deviendront, je l'espère, de jour en jour plus ma-« nifestes à votre sagesse, si elle continue de nous hono-« rer de sa bienveillance et de son paternel amour. En at-« tendant, je remercie aussi vivement qu'il m'est pos-« sible votre bonté de ce qu'elle nous a rendus à elle, et, « par le même acte et le même bienfait, a rendu le collége « de Rouen et notre Société à la paix, à une joie sainte, « à une religieuse allégresse, et nous a obligés, par des « motifs nombreux et puissants, de faire des souhaits et « des prières pour que votre Illustrissime Seigneurie veille « longtemps au bien de l'Eglise, et aussi, nous en avons « pleine confiance, à la protection de notre Société.

« A Rome, le 15 juin 1639,

De votre illustrissime et réverendissime Seigneurie ;

Le très humble et très obligé serviteur,

MUTIO VITELLESCHI. »

Une année ne s'était pas écoulée depuis cette réconciliation, que le P. Beaumer jésuite attaquait en pleine chaire, à Saint-Ouen, la hiérarchie ecclésiastique. François de

Harlay exigea une satisfaction publique du haut de la chaire du collége des Jésuites, et des excuses solennelles qui lui furent faites dans son château de Gaillon, « luy séant en sa « chaire sous le daiz de la croix (1) ». Mais cette fois l'Archevêque ne se contenta pas des rétractations des Jésuites, se défiant de leurs intentions, et ne pouvant voir dans le collége fondé par cet ordre un établissement soumis à son autorité, il résolut d'instituer dans son palais de Rouen un collége archiépiscopal, collége qui a existé, en effet, pendant six années (1642-1648), et qui mérite d'être tiré du profond oubli où l'ont laissé nos historiens (2).

Le collége archiépiscopal ressemblait plus à une faculté qu'à un établissement d'instruction secondaire. Il avait cinq professeurs qui faisaient des leçons publiques de théologie, de philosophie, de rhétorique et de grammaire (3). L'Archevêque avait choisi des hommes éminents pour lutter contre les Jésuites. L'enseignement de la grammaire était confié à Nicolas Laignel, docteur en l'un et l'autre droit, ancien professeur de rhétorique et recteur de l'Université de Caen ; il expliquait et commentait à ses auditeurs les meilleurs ouvrages de l'antiquité grecque et latine, Virgile, Ovide, Cicéron, Isocrate et saint Jean-Chrysostome (4). Le professeur de Rhétorique était Guillaume Marcel, de la congrégation de l'Oratoire, qui déve-

---

(1) *Mercure de Gaillon;* voy. dans ce Recueil tous les actes relatifs à cette affaire.

(2) Farin le mentionne, mais sans aucun détail. Les autres historiens de Rouen n'en disent pas un mot. J'ai réuni tout ce qu'il m'a été possible de trouver sur le *collége archiépiscopal.*

(3) Voy. à la fin du *Mercure de Gaillon* le programme des cours pour l'année 1643.

(4) Voy. le programme d'un de ses cours, à la fin du *Mercure de Gaillon.*

loppait les préceptes de l'éloquence en lisant à ses disciples les plus beaux modèles des littératures anciennes (1). Il y ajoutait des leçons de géographie universelle. Deux professeurs de théologie, Nicolas Paris et un Oratorien, traitaient les questions de dogme et de discipline ecclésiastique, en s'appuyant sur l'Ecriture sainte. Enfin, un docteur en médecine, Me Jacques Pierius (ou Poirier) était chargé de la philosophie. Son enseignement eut d'autant plus de retentissement qu'il traita des questions à l'ordre du jour, et auxquelles les expériences de Toricelli et de Pascal donnaient un nouvel intérêt. N'oublions pas qu'à cette époque Pascal habitait Rouen en même temps que Corneille, et que jamais notre ville ne fut agitée d'un si puissant mouvement intellectuel que de 1640 à 1648.

En 1640, Jacqueline Pascal obtenait le prix de la Tour *au Puy de la Conception*, et Corneille se chargeait en son nom du remerciment poétique qu'il était d'usage d'adresser *au prince des Palinods* (2). Blaise Pascal, âgé d'à peine vingt ans, en 1643, portait déjà la vigueur et l'âpreté de son caractère et de son esprit dans les questions les plus diverses. Il poursuivait et obtenait la condamnation d'un prêtre de Rouen, nommé Jacques Forton, dit Saint-Ange, qui s'était écarté de l'orthodoxie (3). Il inventait dans notre ville plusieurs de ses machines ingénieuses (4); enfin il

(1) *Mercure de Gaillon.* — Le nom de ce professeur ne se trouve pas dans le programme, mais il est en tête d'un discours qu'il prononça pour la prise de Perpignan (1642), au moment de l'ouverture de l'école archiépiscopale. Voy. Bibl. publiq. de Rouen, recueil de pièces sur la Normandie, U, 1285, t. II.

(2) *Biblioth. de l'école des Chartes*, t. V, p. 330

(3) Ibid., t. IV, p. 111 et suiv.

(4) Voy. Tallemant des Réaux, notice sur le Président Pascal : « Ce garçon (Blaise Pascal) inventa une machine admirable pour « l'arithmétique. Il n'y a qu'un ouvrier qui est à Rouen qui la sa- « che faire; encore faut-il que Pascal y soit présent. »

faisait à Rouen, même avant la fameuse expérience du Puy de Dôme, des recherches sur la densité de l'air. Nous avons sur ce point un passage décisif d'un livre imprimé à Rouen en 1647. On excusera cette digression qui touche à la biographie d'un si puissant génie, peint l'état intellectuel de Rouen au milieu XVIIme siècle, et d'ailleurs se rattache à l'enseignement du collége archiépiscopal où l'on traitait les mêmes questions (1).

« M. Paschal ayant fait depuis quelque temps plusieurs « experiences en ceste ville en la presence de tous les plus « sçavans hommes de sa connoissance, me fist aussi la fa- « veur de me convier aux deux dernieres, ausquelles vou- « lant montrer que le vuide estoit possible en la nature, il « fist bien voir aussi que le vuide n'estoit pas en son esprit; « mais au contraire qu'il estoit rempli de plusieurs belles « connoissances que ses soins et sa curiosité luy avoient « heureusement acquises. »

En traitant cette question neuve et curieuse de la densité de l'air, le professeur du collége archiépiscopal, Me Jacques Pierius, attirait un nombreux auditoire. Il avait lui-même composé un traité sur ce sujet (2). Mais, en 1648, son cours cessa par suite d'un accord entre l'Archevêque et les Jésuites. Ces derniers s'engagèrent à donner à leur collége le titre de *Collége Archiépiscopal*, et, à cette condition, obtinrent de François de Harlay la fermeture du collége qu'il avait ouvert à l'archevêché. Quelques bourgeois reclamèrent la continuation des leçons de Me Pierius, et s'adressèrent au

(1) *Discours du vuide sur les expériences de M. Paschal*, par Guiffart, docteur en medecine, agregé au collége de Rouen, p. 7.

(2) Il est souvent cité et réfuté dans le livre du médecin Guiffart, sur *le vuide*. On trouve en tête de cet ouvrage, une leçon latine de Pierius au collége archiépiscopal.

Parlement, qui les renvoya au Conseil de ville. Le 14 janvier 1648 (1), les Vingt-quatre du Conseil prirent l'arrèté suivant : « En l'assemblée convoquée pour deliberer, sui« vant l'arrest de la Cour du neuvieme jour du present mois, « sur la requeste presentée à la dite Cour, par plusieurs es« coliers estudiants en philosophie sous Me Jacques Pierius, « à ce qu'il lui soit ordonné de continuer le cours de phi« losophie auxdits suppliants en tel lieu qui sera trouvé « commode en cette ville de Rouen pour esviter la perte de « temps et autres dommage que souffriroient lesdits esco« liers de la cessation des leçons, ainsi qu'il est plus au « long contenu dans leur requeste ;

« Lecture faite de ladite requeste et arrest, il a esté « resolu de faire la response qui ensuit :

« Les Conseillers-Echevins de la ville de Rouen, ayant « eu communication de la requeste presentée à la Cour par « les escoliers estudiants en philosophie, en cette ville de « Rouen, sous Me Jacques Pierius, professeur de la dite « philosophie, tendant à ce qu'il soit ordonné audit Pierius « de continuer,

« Et pris sur ladite requeste, l'avis des Vingt-quatre du « Conseil, disent sous le bon plaisir de ladite Cour que le« dit Pierius, ayant esté revoqué par Mr l'Archevesque de « Rouen avec les autres professeurs de grammaire et de « rhetorique qu'il avoit ci-devant establis en l'archevesché, « ils ne peuvent consentir le restablissement que le sieur « Pierius fait demander en quelque autre lieu de ladite « ville, l'institution des bonnes mœurs qui se doit particu« lierement enseigner dans les leçons de la philosophie,

---

(1) Archiv. de la ville, regist. des délibérat., séance du 24 janv. 1648.

« estant trop importante pour estre commise à la conduite « d'une personne privée; estant loisible aux escoliers du sieur « Pierius d'aller prendre, si bon leur semble, les leçons « de la philosophie au college des Jesuites de cette ville, « où ils seront admis et reçus, suivant l'obligation que les- « dits Jesuites en ont passée à Mr l'Archevesque lors de la « revocation desdites escoles de l'archevêché, et ce, sans « prejudice des droits et libertés de la ville. »

Je ne sais ce que firent les disciples de Me Jacques Pierius; mais, ce qui est certain, c'est que les Jésuites triomphaient, ils avaient détruit toute concurrence; ils avaient fait disparaître le collége des Bons-Enfants et interdit l'enseignement aux Oratoriens de Rouen; le collége archiépiscopal venait d'être fermé; ils s'étaient assuré le monopole de l'enseignement, la suprématie intellectuelle, en même temps qu'ils acquéraient de vastes possessions territoriales. Leur domination était donc solidement établie à Rouen au milieu du XVIIe siècle.

DES ENSEIGNES

CONSIDÉRÉES

comme Signes indicatifs

DES MAISONS PARTICULIÈRES,

PAR M E. DE LA QUÉRIÈRE.

Les anciens, de même que les modernes, ont connu l'emploi des Enseignes comme moyen de reconnaissance des maisons particulières. Les villes d'Herculanum, de Pompéi (1), sorties de leur ensevelissement, nous ont transmis des types fort curieux et significatifs. Le Moyen-Age nous a légué des exemples très multipliés de ces marques distinctives données aux maisons.

---

(1) Nous pouvons citer de Pompeï, entr'autres, celle qui était placée à la porte de la boutique d'un marchand de vin ou tavernier. Deux esclaves portent à la ville une amphore de vin. Les sculptures sont de relief, en masse, et coloriées sur la terre cuite.

Une autre enseigne, de même fabrique, représente une chèvre. Malheureusement l'inscription qui la caractérisait est tombée avec l'enduit sur lequel on l'avait peinte. (*Les Ruines de Pompeï*, par F. Mazois, p. 88, pl. 46).

On a quelque raison de penser qu'elle était celle d'un marchand de fromage ou de laitage.

Dans un manuscrit de l'année 1645 contenant la déclaration des rentes dues à l'archevêque de Rouen sur les maisons de Dieppe, on distingue, entr'autres maisons, celles qui sont désignées par les enseignes suivantes, savoir :

La Ville d'Anvers. Cette curieuse enseigne retirée de la place pour laquelle elle avait été faite, se voit encore aujourd'hui même à Dieppe, à l'intérieur de la maison n° 31, quai Henri IV. Le bas-relief en bois, de deux mètres de large sur soixante-six centimètres de haut, porte le millésime de 1697. Il représente une ville, et, au-dessous on lit l'inscription que nous transcrivons :

16 LA VILLE DANUERS 97

La Bonne-Rade, la Bête-Vêtue, la Barbe-d'Or, le Grand-Sauvage, *le Mouton-Rouge, la Fleur-de-Lys, Notre-Dame de Boulogne*, *le Pot-d'Etain*, *Marion Turpin* (quand il n'y avait pas d'enseigne, on rappelait le nom de la famille qui avait fait bâtir la maison); la *Folie* (maison), *le Rossignol, le Mouton-d'Or*. *la Croix-d'Or*, *l'Ecu-de-France*, *le Vase-d'Or*, *la Ville-de-Londres*. *le Pélican*, *la Lanterne*, *la Croix-Blanche*, *les Eperons*, *l'Aigle-d'Or*, *le Cheval-Blanc*, *la Coupe d'Or*, *le Grand Porc Espy*, *le Petit-Porc-Espy*, *l'Age-d'Or*, *les Trois-Boursettes*, *la Croche-Noire* (Crosse), *le Gros-Chouquet*, *la Tête-Noire* (1).

La maison du célèbre Ango, négociant-armateur de Dieppe, était dite *la Pensée*, du nom d'un de ses vaisseaux qui, sous la conduite de Parmentier, fit en 1529 le

---

(1) Archives du département de la Seine-Inférieure. Documents communiqués par M. Barabé archiv.

voyage à l'île de Sumatra, d'où il revint avec un riche chargement d'épiceries (1).

Les archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen et surtout les actes du tabellionage (gardes-notes, notaires) nous fourniraient au besoin une longue série d'Enseignes dont nous nous abstiendrons de parler, pour ne pas ajouter à ce que de pareils détails ont de fastidieux. Toutefois, nous ne pouvons, Messieurs, nous dispenser de vous entretenir de documents fort curieux, relatifs au sujet qui nous occupe, et qu'a exhumés un écrivain moderne, dont les œuvres sont encore dans le mémoire des amis de la science et de la littérature.

Sous le tiire de : *Echantillons curieux de statistique*, Ch. Nodier, dans une de ses Notices publiées en 1835 et réunies en un volume in-8 rappelle un certain nombre d'enseignes des tavernes de Rouen, qu'un édit du Parlement de Normandie, de la fin du XVIe siècle, interdit aux *seuls* habitants, en défendant à ceux qui les tenaient ouvertes *d'asseoir* désormais *aucun homme du lieu.*

Nous le laissons parler :

« Il y avait au bout du pont : *le Croissant* (2), *la Lune*, « *l'Ange, les Degrés. les Flacons, et l'Image Saint-François.*

---

(1) *Recherches sur les Voyages et les Découvertes des Navigateurs Normands en Afrique*, par Estancelin, p. 51.

(2) La maison et son enseigne sont indiquées sur les plans du précieux et très curieux *manuscrit des Fontaines de Rouen*, dont M. de Jolimont a publié des *fac simile* reproduisant les originaux avec la plus scrupuleuse exactitude. Cette maison se trouvait en ville près de la porte Grand-Pont, à la place où le Théâtre des Arts a été construit.

« Il y avait sur les quais : *l'Espée, le Baril-d'Or, le Trou-« du Grédil, le Penneret* (ou Pavillon), *l'Eléphant*, « *l'Agnus Dei*(1), *le Hable, le Cerf, le Gros-Denier, le* « *Moustier, l'Esturgeon, le Daulphin, le Chauderon, le* « *Hola du Bœuf, la Chasse-Marée, le Grand-Moulin et* « *la Fontaine-Bouillante.*

« Il y avait au port du salut : *le Salut-d'Or, la Pensée*, « *la Teste-Sarrazine* (2), *la Verte-Maison et les Pelottes.*

« Il y avait au pied du Mont Sainte-Catherine ou aux « environs : *l'Image Sainte-Catherine, le Petit-Lion, la* « *Salamandre* (3) *et le Chaperon.*

« Il y avait près de la halle : *la Teste-Dieu, la Croix-« Verte*(4), *les Saulciers, l'Ours, le Coulomb* (ou le Pigeon), « *la Coupe, la Fleur de lys, la Barge*(5). *l'Ecu de* « *France, le Grand-Grédil, le Loup, la Hache et la Hare.*

» Il y avait, sur Robec : *la Pelle, les Avirons* (6), *le*

---

(1) Une maison de l'*Agnus Dei*, indiquée ainsi sur les mêmes plans, existe encore rue Saint-Vincent, à l'angle de la rue de la Vicomté. Décorée de pilastres, elle fut rebâtie en 1542.

(2) *La Teste sarrazine*, toujours suivant les mêmes plans, avait bien certainement donné son nom à la rue appelée aujourd'hui rue des Iroquois.

(3) Nous avons la rue de *la Salamandre*, communiquant de la rue du Bac à la rue de l'Epicerie, et une maison rue Eau-de-Robec, 13, portant une salamandre sculptée.

(4) Près de la place Saint-Ouen, un bout de rue s'appelle de ce nom.

(5) La maison de *la Barge* existe encore rue Grand-Pont ; elle porte le n° 36, mais son relief curieux lui a été retiré, il y a 28 ans.

(6) Nous avons la rue des Avirons, débouchant rue Malpalu.

« *Chaperon-Saint-Nicaise*, *le Coq* (1), *les Balances*, *la* « *Petite-Taverne*, qui était particulièrement fréquentée « par les jeunes gens de mauvaise conduite; *l'Escu de* « *Sable*, *l'Agnelet*, *le Pot-d'Etain*, *le Rosier* (2), *la Rose*, « *le Moulinet*, *la Chèvre*, *les Maillots*, *les Signots*, *les* « *Vittecoqs*, *Saint-Martin*, *la Cloche* (3) *et l'Arbre-d'Or*.

« Il y avait au Marché-Neuf: *les Coquilles*, *le Petit-* « *Pot*, *le Pélerin* (4), *la Tour-Carrée et la Croix-Blanche*.

« Il y avait près de Beauvoisine: *le Chapeau-Rouge*, « *la Bonne-Foi*, *les Trois-Mores* (5), *le Lièvre*, *l'Estrieu*, « *le Barillet et la Pierre*.

« Il y avait *la Pomme-d'Or*, près de la Porte Cauchoise, « et on avait laissé ouvertes aux Cauchois les tavernes de « Saint-Gervais.

« Quant à *l'Image Saint-Jacques*, elle fut privilégiée. « Il paraît qu'elle eut le précieux monopole des Tribal- « les (6).

---

(1) Rue de la Grosse-Bouteille, n° 28, un *coq*, de grandeur naturelle, servant d'enseigne, sculpté sur pierre et d'un relief exhaussé, se voit entre le rez-de-chaussée et le premier étage de cette maison qui nous paraît dater du seizième siècle.

(2) Nous avons les rues du Rosier, de la Rose, de la Chèvre, du Moulinet, des Maillots et Pomme-d'Or, noms d'anciennes enseignes.

(3) La maison rue Ganterie, n° 73, était appelée *la Cloche d'Argent*.

(4) *Le Pelerin* se voit sur le *Manusc. des Fontaines*, ainsi qu'il est dit, page 285.

(5) *Les Trois-Mores* sont l'enseigne d'une auberge rue Beauvoisine, n° 132.

(6) *Triballe* ou *Trimballe*, du vieux verbe *trimballer*, *traîner*, *rouler*, *conduire après soi* (Ch. Nodier.)

« Je dois, continue M. Ch. Nodier, tout bonnement cette « érudition de haut goût à la lecture d'un mauvais *bouquin* « de huit feuillets très petit in-8, imprimé par Jacques « Aubin, à Rouen, où il se vendait au portail des Librai- « res(1), chez Jehan du Gors et Jaspar de Remortier. Ce « livre en rimes fort maussades, a pour titre un qua- « train qui suffira pour donner une idée du talent poétique « de l'auteur :

« *Le Discours* demonstrant sans feincte
« Comme maints Pions font leur plainte
« Et les Tauernes desbauchez
« Parquoi les Tauerniers sont faschez.

Dans la même Notice se trouvent rapportées quelques Enseignes de la ville de Paris dont l'indication trouve naturellement sa place ici. Nous ne croyons mieux faire que de laisser parler encore le spirituel auteur lui-même, en supprimant toutefois ce qui est hors de notre sujet.

Ainsi nous passerons de suite à l'énumération des Enseignes qui suivent :

« *La Pomme-de-Pin*, *le Petit-Diable*, *la Grosse-Tête*, « *les Trois-Maillets*, *Saint-Martin*, *l'Aigle-Royal*, *le* « *Riche-Laboureur*, *le Grand-Cornu*, *la Table du Valeu-* « *reux-Roland*, *la Galère*, *l'Echiquier*. »

« Les courtisans que leur ambition ou leurs affaires re- « tenaient trop longtemps au Louvre trouvaient bon gîte

---

(1) L'entrée ou aître du portail nord de la Cathédrale s'appelle le *Portail des Libraires*, parce qu'il y avait, à droite et à gauche, le long des murailles, une allée de petites boutiques, occupées, dans ce temps-là par des libraires. Elles ont été démolies il y a peu d'années.

« et chère lie chez *la Boisselière*, mais ce n'était pas au-
« baine pour les poètes et pour les enfants sans souci. *La*
« *Boisselière* ne faisait jamais crédit, et l'on ne dînait pas
« chez elle à moins de dix livres tournois, somme incon-
« cevable pour le temps.

« *Les Trois Entonnoirs, l'Escu, la Bastille, l'Escharpe,*
« *l'Hôtel du Petit Saint-Antoine, les Torches, les Trois*
« *Quilliers.*

« ... Ces belles curiosités historiques.., termine notre
« auteur, sont prises... dans un *bouquin* fort ignoré qui a
« pour titre : *Les visions admirables du Pélerin du Par-*
« *nasse, ou Divertissements des bonnes Compagnies et des*
« *esprits curieux, par un des beaux esprits de ce temps.*
« Paris, Jean Gesselin, 1635, in-8° de 254 pages. »

Un fou de cabaretier de la rue Montmartre avait pris pour enseigne *la Tête-Dieu;* le feu curé de Saint-Eustache eut bien de la peine à la lui faire ôter; il fallut une condamnation pour cela, dit Tallement des Réaux (t. 3, p. 195).

Tallement raconte aussi l'histoire d'une enseigne de Notre-Dame, sur le Pont Notre-Dame, à Paris, que le peuple croyait avoir vu pleurer et jeter du sang : l'Archevêque la fit ôter (t. 3, p. 194).

Dans le chapitre 298 des *Naïvetés et bons mots*, le même auteur raconte qu'un commis borgne ayant exigé d'un cabaretier des droits qu'il ne lui devait pas, le cabaretier pour s'en venger, fit représenter le portrait du commis à son enseigne sous la forme d'un voleur, avec cette inscription : *au Borgne qui prend.* Le commis s'en trouvant offensé, vint trouver le cabaretier, et lui rendit l'argent des droits en question, à la charge qu'il ferait réfor-

mer son enseigne. Le cabaretier, pour satisfaire à cette condition, fit seulement ôter de son enseigne le P ; si bien qu'il resta : *au Borgne qui rend.*

Afin de rabattre l'orgueil de ceux qui croient le monde plus spirituel qu'il y a trois siècles, qui se figurent que le moderne charlatanisme surpasse tout, il convient de faire observer que ces enseignes burlesques dont l'étymologie semble bizarre à plus d'un négociant parisien, sont les tableaux morts de vivants tableaux, à l'aide desquels nos ancêtres fins matois réussissaient à amener les chalands dans leurs maisons. Ainsi *la Truie qui file*, *le Coq-Héron*, *le Singe-Vert*, etc., furent des animaux en cage dont l'adresse émerveillait les passants, et dont l'éducation prouvait la patience de l'industriel au quinzième siècle. De semblables curiosités enrichissaient plus vite leurs heureux possesseurs que les Enseignes dévotes, telles que *la Providence*, *la Grâce de Dieu*, *la Bonne-Foi*, *la Décollation de Saint-Jean-Baptiste*; *le Signe de la Croix*, qui se voient encore rue Saint-Denis, et dans d'autres vieux quartiers. (BALZAC, *Nouvelle du Chat qui pelotte.*)

L'ouvrage intitulé : *Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris* (1), par Henry Sauval, dit quelques mots des enseignes où se mêle le ridicule, ainsi que de celles composées de mauvais rébus, comme les suivantes :

A la Roupie, une Pie et une Roue.

Tout en est bon, c'est la Femme sans tête.

A l'Assurance, un A sur une Ance (anse.)

---

(1) Tome 3, Paris 1733.

La Vieille-Science, une Vieille qui scie une Ance (anse.)

Au Puissant-Vin, un Puits dont on tire de l'eau.

Le Bout du Monde, un Bouc et un Monde.

Les Sonneurs pour les Trépassés, des Sols neufs et des Poulets tués.

« De ces sept enseignes, dit Sauval, celles du Bout du Monde et de la Femme sans tête ont donné des noms à des rues. »

« Celle de la *Truie qui file*, qu'on voit à une maison « du marché aux Poirées, rebâtie depuis peu, est plus « remarquable et plus fameuse par les folies que les garçons « de boutique des environs y font à la mi-Carême, comme « étant sans doute un reste du paganisme. »

Il ne paraît guère que nos aïeux aient mis beaucoup de choix dans l'emploi des marques ou symboles qu'ils appliquaient à leurs demeures. Ils ne s'y sont pas toujours montrés équitables et galants envers le beau sexe, en exposant par exemple, comme on vient de le voir, *la Femme-sans-Tête*, *le Trio de Malice*, composé d'un singe, d'un chat et d'une femme. Le plus souvent ils employaient pour emblème un animal ou un objet quelconque, quelquefois une idée bizarre ou absurde, comme le *Chien qui rit* (1) ; très rarement une pensée, comme le *grand Passe Partout*, représenté par un Louis d'or, ou bien comme *le Long-Vêtu*, enseigne du grand père de Colbert qui était marchand de laine à Rheims.

Une multitude de titres témoignent du grand nombre

---

(1) Il existait à Rouen une *rue du Chien qui rit*, nommée, depuis l'année 1795, la rue du Guay-Trouin.

de maisons auxquelles étaient attachés les noms de leurs enseignes.

Il paraît que l'origine juridique de l'*Enseigne* remonte à l'ordonnance de Moulins de 1567, laquelle prescrit à ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge, de faire connaître au greffe de la justice des lieux leurs noms, prénoms, demeurances, *affectes et enseignes*.

Plus tard, l'Enseigne fut exigée par l'article 6 de l'édit de Henri III, de mars 1577, qui ordonne aux aubergistes d'en placer une *aux lieux les plus apparents* de leurs maisons, à cette fin que personne n'en prétende cause d'ignorance, même les illétrés.

Sous Louis XIV, l'enseigne devint purement facultative, et l'ordonnance de 1673 permet aux hôteliers de mettre, pour la commodité publique, telles enseignes que bon leur semblera, avec une inscription contenant les qualités portées par leurs lettres de permission (1).

Mais en 1669, avait paru une autre ordonnance pour réprimer l'abus que commettaient les marchands par des enseignes d'une grandeur excessive, ou en avançant leurs tableaux quelquefois au-delà du milieu des rues, ce qui, dans le jour, les faisait paraître plus étroites et plus serrées, et empêchait que, pendant la nuit, elles ne fussent suffisamment éclairées par les lumières des lanternes publiques.

Cette ordonnance de 1669 que je trouve relatée dans le *Traité de la Police* (2), t. 4, p. 336, porte que :

---

(1) *Traité des locations en garni*, par M. Masson, Paris, 1846.

(2) *Traité de la Police*, par Delamare, conseiller, commissaire du Roy au Châtelet de Paris, in-f°, 4 vol. 1738.

« La hauteur du tableau des Enseignes en quarré long « de 18 pouces de largeur sur 2 pieds de haut, et, dans « le tableau, sera compris l'écriteau du nom de l'Enseigne.

Suit le détail des dimensions et mesures de la peinture des Enseignes :

« Barreau montant d'un pied neuf pouces, etc , etc.

« Deux gâches de fer quarré, etc.

« Grande console d'une seule pièce, etc., etc.

Nous avons vu des modèles d'armatures, potences et cadres d'enseignes du seizième siècle, composés par Jacques Androuet du Cerceau, et gravés en 1570 dans ses détails de serrurerie.

Les Enseignes des boutiques des marchands de Paris et autres lieux, étaient jadis suspendues à de longues potences en fer ou en bois, au-dessus de la rue, au grand péril des passants. Pour remédier à cet inconvénient, le lieutenant de Police, de Sartines, publia en 1761, le 17 septembre, une ordonnance qui enjoignait à toutes les personnes se servant d'enseignes, de les faire appliquer en forme de tableaux contre le mur des boutiques ou maisons, et de telle sorte qu'elles n'eussent pas quatre pouces de saillie. (1)

Cette mesure de police fut successivement adoptée par les autres villes du royaume, et depuis bien longtemps, il n'y a guère que les bourgs qui aient conservé l'ancien usage des enseignes pendantes.

---

(1) *Dictionnaire historiq. de la ville de Paris*, par Heurtaut et Magny, Paris, 1779, t. 2e, au mot *Enseigne*, et aussi *Dictionnaire encyclopédique de la France* (Collection de l'*Univers pittoresque*, au mot *Enseigne*.)

L'usage de numéroter les maisons est tout-à-fait moderne (1). Ce n'est qu'en 1788 qu'eut lieu pour la première fois à Rouen le numérotage qui avait été ordonné à Paris vingt ans auparavant, dit-on, mais qui ne fut mis à exécution que beaucoup plus tard, puisque même, en 1788, on ne voit encore que des exemples partiels de numérotage sur des maisons de librairie. A Évreux, c'est en 1786 qu'il fut décidé. Successivement toutes les villes de France, à peu d'exceptions près, ont adopté ce mode si simple et si facile de reconnaître les maisons (2). Autrefois, pour aider à trouver la demeure des habitants, souvent on divisait une rue en plusieurs parties portant un nom différent. Mais le moyen qui facilitait le plus la reconnaissance des maisons, était l'emploi d'enseignes appartenant en propre à un grand nombre d'elles, comme on en voit encore de nos jours aux hôtelleries. Ces signes ou enseignes étaient sculptés à même la pierre ou le bois, ou bien étaient figurés sur une feuille de tôle peinte, pendante à

---

(1) Voici comment s'exprime sur ce sujet M. Vaudoyer, architecte du Gouvernement, dans un savant article inséré au *Magasin pittoresque* année 1841, p. 382, et intitulé : *Tableau des Villes de France au moyen-âge* :

« Les maisons n'étaient pas numérotées, et l'on se servait pour les « désigner de quelque qualification particulière, empruntée, soit à « leur forme, à leur situation ou à leur décoration ; on disait : la « grande maison, la maison jaune, la maison du coin, etc. Quant « aux marchands, ils avaient comme aujourd'hui des enseignes le « plus ordinairement symboliques de leur profession. Ces enseignes, « qui duraient autant que les maisons, étaient souvent sculptées en « bois, quelquefois même en pierre. Il y a peu de temps, on voyait « encore au-dessus d'une porte d'une ancienne maison de la rue de « la Licorne, dans la Cité, à Paris, une gerbe de blé sculptée, qui « permettait de supposer que là devait être un boulanger ou un « marchand de farine, à l'enseigne, sans doute, de la Gerbe-« d'Or. »

(2) Croirait-on que la ville de Coutances ne jouit pas encore de la commodité inappréciable du numérotage des maisons ?

une potence mobile fixée à la façade, comme cela se pratique encore de nos jours pour les auberges qui sont hors des grandes villes.

Richard Goupil, célèbre imprimeur du commencement du seizième siècle (1510), habita la maison *de la Tuile d'or*, que nous avons vue rue Malpalu n° 24, entre la rue des Augustins et la porte Jean-le-Cœur (1). Ce bout de la rue Malpalu s'appelait très anciennement, de l'enseigne de cette maison, *rue de la Tuile d'Or*. Il est aujourd'hui compris dans la rue de la République.

Cette enseigne consistait en une Tuile d'or, figurée sur une feuille de tôle, non plus libre à sa potence par suite d'une mesure de police, mais clouée à la muraille comme toutes les autres.

La même mesure de police a fait aussi appliquer sur la façade de l'auberge du Papegaud (2) rue Saint-Hilaire n° 85,

---

(1) Il est hors de doute que les imprimeurs de ces temps-là ne se servissent, pour enseigne de leur maison, de la marque qu'ils avaient adoptée, ou bien qu'ils n'employassent l'enseigne de leur maison comme marque de leurs livres. Ainsi firent, certainement,

Jean Dumoulin, imprimeur-libraire en 1519 ; sa marque représentait un *Moulin à vent*, par allusion à son nom.

Jean du Gort, imprim-lib. de 1544 à 1557 ; sa boutique était au portail des Libraires, et sa marque représentait *deux pêcheurs tirant leurs filets de l'eau.*

Martin le Mesgissier, imp-lib., de 1549 à 1581; sa boutique était au haut des degrés du Palais, et sa marque représentait un *Mégissier*, par allusion à son nom.

Jean Berthelin, de 1615 à 1660; avait sa boutique cour du Palais, à l'enseigne du *Forgeron*.

François Behours, en 1740 ; demeurait rue Écuyère, à l'enseigne de l'*Imprimerie du Levant*,

Jacques Besongne, en 1694; était derrière le Palais, *aux Armes de France*.

(2) Perroquet. A Blois il existe une rue *des Papegauds*.

à l'encoignure de la rue du *Pas-de-Gaud* (1), son ancienne enseigne de tôle peinte, de forme carrée, découpée en *accolade* et du règne de Louis XV.

Le précieux manuscrit relatif aux cours des fontaines de la ville de Rouen, dont nous avons eu plusieurs fois occasions de parler, reproduit des enseignes flottantes; telles sont les suivantes : *Le Beuf*, (sic), place du Vieux-Marché, entre les rues de la Prison et Sainte-Croix-des-Pelletiers ; *le Pan* (sic) ; *le Croissant*, près de la porte Grand-Pont ; *le Pellerin*, (sic), rue aux Juifs, près du Neuf-Marché : cette enseigne avait donné son nom au bout de la rue, vers la rue Massacre ; *la Crosse*, rue des Carmes près de la fontaine de ce nom.

Le bas-relief de la rue Etoupée que nous avons fait graver représentant une ville où deux voyageurs arrivent, offre un exemple remarquable de ces marques distinctives données aux habitations parmi celles qui n'étaient pas consacrées au commerce. Cette maison s'appelle encore *la Cité de Jérusalem.* (date de 1580).

Une autre curieuse enseigne existe encore à la devanture de la maison numérotée 80, rue Grand-Pont, bien que masquée par un panneau de bois. C'est un grand bas-relief où se voient, sur un fond de paysage, des moutons paissant gardés par leurs chiens. C'est ce qu'on peut appeler *une Bergerie.*

La maison de LA SAMARITAINE, rue Caquerel n° 13, (date de 1580) tire son nom du sujet qui s'y trouve sculpté sur pierre au-dessus de l'ouverture du cintre surbaissé de la boutique, clairement expliqué par l'inscription que nous venons de rapporter, gravée au-dessus.

La rue du *Bon-Espoir* prend son nom d'une figure de

(1) L'écriteau du nom de la rue est écrit ainsi.

l'*Espérance* sculptée en bois sur la maison qui porte le n° 11 (date de 1622).

Nous ne devons pas manquer de rappeler cette belle enseigne de *l'Ile du Brésil* que l'on voyait rue Malpalu avant le percement de la rue Royale, aujourd'hui rue de la République, laquelle se trouve déposée au Musée d'antiquités de la Ville ; enseigne dont la sculpture sur bois était dépassée par les charmantes figurines nues, presque de ronde bosse, qui ornaient les montants ouvragés de cette très curieuse façade, promise au Musée d'Antiquités par le propriétaire, et perdue à toujours par l'incurie d'un charpentier.

Pour en revenir à l'enseigne en question, on y voit des hommes nus occupés à abattre des arbres dont ils transportent les morceaux qu'ils embarquent dans un navire. C'est, sans aucun doute, une exploitation de bois du Brésil, propre à la teinture, et probablement à la destination de Rouen dont les négociants entretenaient des relations avec le Nouveau-Monde.

Il est aussi très vraisemblable que ce bas-relief fut exécuté vers l'année 1550, c'est-à-dire à l'époque où Henri II, roi de France, et Catherine de Médicis sa femme, firent leur entrée à Rouen. Une relation du temps rapporte qu'entr'autres divertissements, on les régala du singulier spectacle de la représentation du pays et des Naturels du Brésil dans lequel figurèrent plusieurs espèces de singes et grand nombre de perroquets et autres oiseaux que les navires des bourgeois de Rouen avaient apportés du pays pour la circonstance, ainsi que trois cents hommes façonnés et équipés à la mode des Sauvages, parmi lesquels il y en avait bien, dit la relation, cinquante naturels sauvages.

Nous venons de rappeler plusieurs des bas-reliefs que nous avions précédemment cités dans notre *Description historique des Maisons de Rouen*, etc., parceque nous ne les avions pas signalés alors comme de véritables enseignes qu'ils sont.

Nous croyons pouvoir profiter de l'occasion pour expliquer trois bas-reliefs, auxquels est attaché le millésime de 1607, qui décorent la façade de la maison rue des Ermites, n° 23. Cette maison était bien certainement occupée, comme elle l'est encore aujourd'hui, par un tanneur.

A la gauche du spectateur, on voit sculptés en pierre, un Saint-Jean-Baptiste, patron du propriétaire-constructeur ; à droite, une Sainte-Marguerite, patronne de sa femme, et au milieu, un arbre qui est un chêne dont l'écorce s'emploie dans les tanneries, symbole de la profession du maître de la maison.

D'anciennes enseignes, appartenant à la construction première de quelques maisons, se voient encore. Nous allons en parler avec quelque détail, pour constater leur existence avant qu'elles n'aient disparu comme les autres.

Le Havre de Grâce, rue Écuyère, n° 20, sculpture sur bois de la fin du seizième siècle. Des navires voguent sur une mer fermée, d'un et d'autre côté, par des châteaux forts; à droite et à gauche est, comme ornement, à demi couché, un homme nu embouchant une trompette.

Dans la même rue, à côté, n° 22, avec la date de 1603. A l'appui du premier étage, quatre sculptures en pierre, de haut relief, représentant les quatre saisons. Ce travail, d'un style un peu lourd, paraît sortir d'un ciseau flamand. Il est masqué par un tableau

Une porte de ville, en-bas relief et sur bois, était sans doute l'enseigne de la remarquable maison en bois et en pierre, datée 1602, située rue Cauchoise nos 68–70.

Rue Eau-de-Robec, n° 186, avec la date de 1588, un grand bas-relief en pierre offre, sur le premier plan, un cheval sellé et bridé dans l'attitude de la marche, mais sans cavalier. Une espèce de fort se voit à la gauche du spectateur; des arbres occupent la droite et le fond du bas-relief.

Il existe sur ce sujet une tradition en laquelle nous avons peu de confiance. Cette tradition veut que le propriétaire de la maison ait été attaqué dans la forêt de Moulineaux par des malfaiteurs, et renversé de dessus son cheval qui revint seul au logis de son maître. Ne serait-ce point tout simplement une *Enseigne*?

Rue du Bac, n° 39, à l'angle de la rue Potard, sur la clé de voûte du cintre de la boutique, une coupe ou ciboire.

Une harpe sculptée sur la muraille d'une maison située rue Eau-de-Robec, à l'angle de la rue de la Harpe n° 1er, a donné, sans nul doute, son nom à cette dernière rue, comme une *Gerbe*, sculptée sur une maison datée de 1617, a donné son nom à la rue *Gerbe-d'Or* ou d'*Orge*.

Trois Toupies, deux et une, comme un blason, avec la date de 1628, enfermées dans une bordure de feuillages, sont sculptées sur un linteau de porte à la maison rue Saint-Marc, portant les nos 29–31, à l'entrée de la Cour dite des *Trois-Toupies*.

Dans la rue Cauchoise, au n° 80, est une maison de bois portant le chronogramme de 1750 coupé en deux 17 50

par un *cœur couronné*, sculpté sur la même pièce de bois.

Il existe aussi, sur la porte de la maison numérotée 54, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, bâtie dans le XVIIe siècle, contiguë à l'église paroissiale de ce nom, supprimée en 1791, une croix et une S superposées. Cette maison devait être le presbytère.

Quelquefois, la marque ou l'insigne de la profession de l'habitant se voyait reproduite en sculpture. Un baril indiquait un tonnelier ou un cabaret, etc.

Trois petits barils se voient sur la clé de voûte de la porte de la maison rue Eau-de-Robec, n° 182.

Parmi les maisons qui possédaient des bas-reliefs, personne n'a oublié la maison à l'angle de la rue Saint-Romain et de la rue de la Croix-de-Fer, où se voyaient les arts libéraux mis en action : la *Grammaire*, la *Rhétorique*, la *Dialectique*, l'*Arithmétique*, la *Musique*, la *Géographie* et l'*Astronomie*, et qui ont été placés au Musée d'Antiquités.

Le Musée d'Antiquités a aussi recueilli deux portions d'un grand et remarquable bas-relief sur bois, provenant de la splendide maison de la renaissance, Grande-Rue, nos 115-117. D'une part, on voit Phaëton qui veut diriger le char du Soleil, et de l'autre, sa chute dans la mer (1).

Une des plus vieilles enseignes peintes sur panneau de bois dont il reste infiniment peu, si elle n'est même à présent la plus vieille (elle doit avoir plus de cent ans),

(1) Il a été lithographié en deux parties.

se voit à la maison n° 26, rue des Bons-Enfants, en face de la rue Senécaux. Elle a traversé sans encombre toutes nos révolutions politiques, protégée qu'elle a été par une couche de poussière noire que le temps y a déposée.

C'est celle d'un fabricant de pompes à incendie, qui, dans son temps, eut une grande réputation de talent. Elle est divisée en trois parties. La partie du centre offre, dans un cartouche ornementé, comme au milieu du XVIIIe siècle, une pompe à incendie avec cette inscription : A LA POMPE ROYALE, et autour : N^s THILLAYE FABRICATEVR DE POMPES, PAR PRIVILEGE DV ROY.

A gauche de ce cartouche, deux hommes font manœuvrer une pompe. A droite est un atelier de machines (1).

Si la sculpture d'enseignes paraît abandonnée comme décoration inhérente à la construction des maisons, en revanche, la peinture y est encore de nos jours employée parfois avec quelque supériorité, surtout à Paris.

Il y a une quarantaine d'années qu'un peintre de talent exécuta, pour un quincaillier, l'enseigne qui offre un beau sujet assez faiblement indiqué par ces mots : AU COMMERCE ÉTENDU. Elle se voit à l'ancien hôtel-de-ville, à la maison la plus rapprochée de l'arcade de la Grosse-Horloge.

Outre les symboles, les allégories, les allusions, les rébus, les chiffres (2), les monogrammes et les chrono-

---

(1) L'usage des pompes à incendie commença à Rouen, en 1719. Elles avaient été inventées en Hollande.

(2) Voyez l'écusson qui décore la délicieuse petite porte gothique de la maison rue Malpalu, n°s 90-92, au coin de la rue Tuvache. Il est chargé d'un chiffre assez compliqué. Voyez aussi la traverse de la boutique de la maison rue Ecuyère, n° 22, avec la date de 1603.

grammes, nos pères se plaisaient à inscrire sur les murailles de leurs demeures, tant à l'intérieur (1) qu'à l'extérieur (2), des paroles de l'Ecriture, des versets, des sentences et des devises.

Sur la traverse de bois qui court au-devant des fenêtres du rez-de-chaussée de la maison rue Ganterie, n° 65 bis, au milieu d'ornements sculptés rappelant le XVII[e] siècle, on lit :

AIME TON DIEV PAR-DESSVS TOVTE CHOSE ET TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME.

On voit encore, sur la pièce de bois qui règne aussi au-dessus du rez-de-chaussée d'une petite maison rue du Gril, n° 14, des lettres gravées qui se lisent très difficilement : A MON DIEU, MON ESPÉRANCE ! trois fois répétés dans d'étroits listels, sur l'un desquels est sculpté un petit mouton, et sur le dernier, le millésime de 1674.

---

(1) Nous rappellerons ici l'inscription qu'un sage a gravée à l'intérieur de sa maison, rue des Arpents, n° 88. (*Description hist. des Maisons de Rouen*, t. II.)

CVI DOMVS VICTVSQ. DECENS ET PATRIA DULCIS
SVNT SATIS HÆC VITÆ; CÆTERA CVRA, LABOR.

Une maison, une honnête aisance, une douce patrie, c'est assez pour vivre; le reste est souci et peine.

(2) *La Description hist. des Maisons de Rouen*, t. I[er], cite le distique suivant, gravé à la maison du XVI[e] siècle, n° 88, rue Martainville, sur la pièce de bois qui porte la façade en pierre.

POVR TOVT ESPOIR
DIEV A MON AYDE.

Le même ouvrage, t. II, p. 44 et suivantes, fait connaître un grand nombre d'inscriptions prises dans plusieurs ville de France, et le premier tôme rapporte textuellement les distiques relatifs aux sujets curieux des bas-reliefs de la jolie tourelle de l'hôtel du Bourgtheroulde.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des maisons bourgeoises ordinaires; nous devons ajouter que les portes cochères des grandes maisons leur valaient de signes de reconnaissance ; mais les hôtels des Grands et les habitations des personnes qui appartenaient à la noblesse, se distinguaient par les armoiries sculptées au-dessus de leurs portes, et, plus anciennement, par leurs tourelles, par leurs panonceaux et leurs girouettes.

Pendant la révolution, les écussons armoriés ont presque tous été effacés. Cependant, nous en avons retrouvé quelques-uns dans leur intégrité.

Nous ne concevons pas comment on a pu être assez mal avisé pour anéantir une jolie décoration qui existait naguères encore sur la clé de voûte de la porte cochère de la maison rue Saint-Nicolas n° 39, et faire disparaître, en même temps, cette sentence du sage Salomon :

ET OMNIA VANITAS.

et tout est vanité.

C'était un écusson soutenu par deux génies, dont la devise philosophique aurait dû garantir son blason de la proscription qui l'a atteint comme toutes les armoiries, à l'époque de notre première révolution.

Nous avouons que ces détails, qui appartiennent aux usages de nos aïeux, peuvent paraître de mince importance. Toutefois, nous croyons bon et utile d'en conserver le souvenir. Ce sont des matériaux pour l'histoire générale des époques antérieures à celle où nous vivons, et d'habiles metteurs en œuvre pourront en tirer parti.

Nous aurions désiré compléter cette notice. en y faisant entrer ce qui peut exister dans les autres localités, de relatif à l'objet de nos recherches. mais nos pérégrinations et

les renseignements que plusieurs de nos amis ont bien voulu nous communiquer, n'ont, relativement, ajouté que peu de chose à notre instruction.

Ce fait prouve encore une fois que la ville de Rouen est toujours la ville par excellence, quand on veut reporter ses regards vers le passé : d'abord à cause de son importance et de son étendue, et ensuite parce que, l'une des dernières, elle a conservé son caractère d'ancienneté.

Malheureusement, et il ne faut cesser de le redire, la rigidité des alignements, le vandalisme et l'ignorance feront bientôt totalement disparaître, sans compensation aucune, et c'est là le plus fâcheux, les demeures décorées que nos pères nous ont léguées, et qui portent avec le cachet de l'originalité, celui du talent et du goût dont sont trop souvent dépourvues les œuvres modernes, à commencer par celles qui se produisent chaque jour à Rouen. Dans ces dernières, les dimensions, les proportions; les conditions de solidité, de durée ; la science, le bon goût, les convenances, l'hygiène, tout y est presque constamment sacrifié à l'incapacité ou à la cupidité.

CANZONETTE DE MÉTASTASE,

TRADUITES

Par M. A.-G. BALLIN,

archiviste.

Messieurs,

Le poète Métastase, si célèbre par ses tragédies lyriques, a composé aussi un grand nombre d'autres poésies qui ont eu beaucoup de vogue en Italie, notamment deux petites pièces intitulées : le *Départ* et la *Liberté* ; je vais essayer de vous les faire connaître par une traduction qui, à défaut d'autre mérite, me paraît avoir celui de l'exactitude.

L'abbé Guyot-Desfontaines a fait, de la dernière pièce, une traduction en prose, que Guilbert a citée tout entière dans ses Mémoires biographiques et littéraires.

LE DÉPART.

Le voilà cet instant funeste,
Tu pars, Nicette, et moi je reste ;
Au désespoir, en t'éloignant,
Tu vas donc livrer ton amant !
La douleur sera mon partage,
Je ne verrai plus ton image ,

Et saurai-je, hélas ! quant à toi,
Si tu te souviendras de moi !

Du moins, aimable fugitive,
Permets que mon esprit te suive
Pour reconquérir cette paix
Que me dérobent tes attraits.
Toujours, dans ta cruelle fuite,
Oui toujours, il vole à ta suite,
Et saurai-je, hélas ! quant à toi,
Si tu te souviendras de moi !

Bientôt vers un lointain rivage,
Déplorant mon triste servage,
Je courrai par monts et par vaux,
Demandant ma nymphe aux échos !
Toujours, de l'une à l'autre aurore,
Je dirai le nom que j'adore,
Et saurai-je, hélas ! etc.

Je reverrai cette prairie,
Ces lieux charmants, Nice chérie,
Où par toi je vivais heureux,
Lorsque nous y vivions tous deux.
Tout me rappellera ma joie !
A quels ennuis vais-je être en proie !
Et saurai-je, hélas ! etc.

Près de cette fontaine claire,
Dirai-je, éclata sa colère,
Puis, de la paix gage certain,
Elle me présenta sa main.
Ici nous vivions d'espérance,
Là nous caressait l'indolence,
Mais saurai-je, hélas ! etc.

Dans cette demeure nouvelle
Où le sort contraire t'appelle,
De quel nombreux essaim d'amants
Tu vas recevoir les serments !
Dieux puissants ! parmi tant de larmes,
Tant d'honneurs rendus à tes charmes,
Pourrai-je savoir, quant à toi,
Si tu te souviendras de moi !

Ah ! pense à ma douce blessure,
A tous les tourments que j'endure !
Pense que, sans rien espérer,
Philène voulut t'adorer !
Nicette, quel adieu terrible !
Combien mon malheur est horrible !
Pense..... Ah ! saurai-je, quant à toi,
Si tu te souviendras de moi !

LA LIBERTE.

Grâce à tant de serments trompeurs.
O Nicette ! enfin je respire ;
Les dieux, touchés de mes malheurs,
Ont mis un terme à mon martyre.
D'un joug trop longtemps supporté
Mon âme enfin débarrassée
A recouvré sa liberté,
D'un songe elle n'est plus bercée.

J'ai senti mourir mon ardeur,
Et l'Amour, tant je suis tranquille,
Par le dépit même, en mon cœur,
En vain chercherait un asyle.
Que j'entende parler de toi,
Je ne change plus de visage,
Et si tu passes devant moi,
Mon cœur n'en bat pas davantage.

Je rêve, mais dans mon sommeil,
Tu n'occupes plus ma pensée,
Et tu n'es plus à mon réveil
L'objet de ma première idée.
Loin de toi, je puis séjourner
Sans que le désir me ramène ;
Près de toi, je puis retourner
Sans avoir ni plaisir ni peine.

Je puis, sans m'en laisser toucher,
Faire l'éloge de tes charmes,
Je puis, sans me les reprocher,
Rappeler mes torts et tes larmes.
Tu ne saurais produire en moi
L'émotion la plus légère ;
Mon rival me parle de toi
Et n'excite point ma colère.

Ton regard doux ou menaçant
A perdu toute sa puissance ;
Je reste bien indifférent
A ta tendresse, à ta vengeance.
Par tes discours insidieux
Tu ne maîtrises plus mon âme,
Et le feu brillant de tes yeux
Ne rallumera plus ma flamme.

Et mes plaisirs et mes soucis
Ont cessé d'être ton ouvrage ;
J'ose, sans prendre ton avis,
Blâmer ou donner mon suffrage.
Sans toi, j'admire de beaux lieux
Et je me plais dans la prairie ;
Tandis qu'un endroit ennuyeux
Me déplaît en ta compagnie.

J'avoue, avec sincérité,
Que je te trouve toujours belle,
Mais, à mes yeux, de la beauté
Tu n'es plus l'unique modèle.

Bien plus, sur ton joli minois,
Sans t'offenser, je veux le dire,
Je vois des défauts qu'autrefois
Louait mon aveugle délire.

Je conviens et dois en rougir,
Qu'au moment de briser ma chaîne,
De chagrin je croyais mourir,
Tant mon âme éprouvait de peine !
Mais, pour s'affranchir du malheur
Et pour redevenir son maître,
L'esclave affronte la douleur
Ou plutôt sait la méconnaître.

L'oiseau souvent, dans un filet,
Abandonne un bout de son aile,
Ce sacrifice le soustrait
Au danger d'une mort cruelle.
La nature en bien peu de jours
A renouvelé son plumage ;
L'expérience, pour toujours,
L'a rendu prévoyant et sage.

Je le sais, à mon changement
Ton orgueil refuse de croire,
Par cela seul que, trop souvent,
Je me vante de ma victoire.
Oui, je me plais à répéter
Que de mon cœur je t'ai chassée ;
Ainsi chacun aime à conter
Une calamité passée.

De même, au retour des combats,
Le guerrier, avec complaisance,
Sans cesse ne parle-t-il pas
De ses travaux, de sa souffrance?
Rentrés sous leurs paisibles toits,
Avec joie ainsi les esclaves
Montrent les fers dont autrefois
Se composèrent leurs entraves.

Je parle, mais je n'ai toujours
Que le but de me satisfaire ;
Crois-moi, doute de mes discours,
Cela ne me tourmente guère.
Je parle sans m'inquiéter
Si Nice m'approuve ou me blâme ;
Si tu parais me regretter
Ou si la paix règne en ton âme.

Tu perds un cœur bien amoureux,
Un cœur infidèle me quitte,
Je ne sais lequel de nous deux
Doit se consoler le plus vite ;
Je ne sais si tu trouveras
Un autre amant aussi sincère,
Mais moi, je ne trouverai pas
Une maîtresse plus légère.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. DE KERGARIOU,

Lue à l'Académie, le 16 Novembre 1849(1),

PAR M. A.-G. BALLIN, archiviste.

M. de KERGARIOU (*Joseph-François-René-Marie-Pierre*) est né à Lannion, petite ville de Bretagne, sous-préfecture du département des Côtes-du-Nord, le 25 février 1779 ; dans sa jeunesse, il sut se faire bien venir de Napoléon, qui l'admit au nombre de ses chambellans et lui conféra le titre de comte ; en 1811, il fut, pendant quelques mois, sous-préfet du Havre, et le 26 décembre de la même année, il passa à la préfecture d'Indre-et-Loire, qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire.

Le 15 octobre 1814, il fut nommé préfet du Bas-Rhin, et promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Aussi dévoué à Louis XVIII qu'il l'avait été à l'Empereur, il donna sa démission en mars 1815, malgré les instances du maréchal Suchet, et alla demeurer à Versailles.

Au retour du roi, il fut désigné pour la préfecture des Bouches-du-Rhône, mais ayant appris que M. de Girar-

---

(1) Les renseignements nécessaires pour la rédaction de cette notice et des deux suivantes étant parvenus tardivement, elles n'ont pu être soumises à l'Académie que dans sa séance de rentrée.

din, préfet de la Seine-Inférieure devait être déplacé, il sollicita et obtint la préfecture de ce département, qui lui fut conférée par ordonnance du 2 août 1815 ; il se fit installer le 10 du même mois. Au bout de trois ans, le 15 juillet 1818, il fut remplacé par M. Malouet et fait conseiller d'Etat en service ordinaire. Plus tard il fut élevé à la dignité de pair de France par Charles X. A la révolution de 1830, il cessa d'appartenir à la Chambre des Pairs, se retira du conseil d'Etat, et alla se fixer en Bretagne, après avoir fait liquider sa pension.

Arrivé à Rouen, après les perturbations qu'avaient occasionnées la chute de l'Empire, la rentrée de Napoléon et l'invasion étrangère, sa mission offrait d'autant plus de difficultés que son ardeur pour le nouvel ordre de choses ne pouvait faire oublier le zèle qu'il avait montré sous le gouvernement précédent, et lui suscita beaucoup d'ennemis, parce que l'esprit calme et froid de notre population se prêtait difficilement à une conversion aussi subite, quoiqu'elle parût sincère. On ne sera donc pas étonné que son administration, d'ailleurs fort courte, n'ait laissé que peu de souvenirs dans notre pays. M. de Kargariou avait à remplir une tâche assez pénible pour ne pouvoir s'occuper de ces grandes entreprises qui sont le fruit de la méditation et de la tranquillité; cependant il créa, au mois de février 1818, la Commission des antiquités qui existe encore aujourd'hui, et dont les travaux sont appréciés par tous les amateurs d'études archéologiques ; il y réunit alors plusieurs hommes d'un mérite éminent, parmi lesquels nous citerons nos confrères de regrettable mémoire, MM. Gosseaume, Marquis et Licquet, qui en fut le premier secrétaire.

Notre Académie s'était empressée d'ouvrir ses portes à M. de Kergariou, dès le 1er décembre 1815. Il y fit son entrée par un discours dans lequel il exprimait le vœu que les Sociétés savantes s'occupassent très particulièrement

de l'histoire et des productions de leur pays ; « Ce serait, disait-il, le moyen de repousser l'imputation de légèreté et d'inconséquence que les étrangers font au peuple français; d'alimenter les sciences et les arts ; de créer un véritable esprit public; de confondre toutes les divergences d'opinions dans une seule ligne et d'anéantir cette présomptueuse philosophie, ce cosmopolisme prétendu, par le sentiment de l'amour de la patrie. »

Elu vice-président pour 1817, il n'aurait pas manqué de devenir président l'année suivante, s'il fût resté à Rouen, et l'Académie n'a pas oublié qu'elle a dû, en grande partie, à son influence les 2,000 fr. qu'elle a obtenus du Conseil général, à la fin de 1818.

Je dois vous rappeler aussi, Messieurs, un autre fait qui se rapporte à la même époque : bien que tous les soins relatifs à la confection de nos jetons actuels aient été confiés à la diligence et au zèle de notre confrère M. Auguste Le Prevost (Séance du 15 mai 1818), il est présumable que M. de Kergariou a dû aussi s'en occuper fort activement, puisqu'il a été décidé, dans la séance du 12 mars 1819, qu'il lui serait offert dix de ces jetons, en reconnaissance, dit le procès-verbal, *de l'intérêt qu'il a pris et de la part qu'il a eue à la bonne composition de cette médaille.*

Quant à sa vie privée, on se souvient que M. de Kergariou, qui avait six enfants, était un homme très estimable et un très bon père de famille; quoiqu'excessivement vif et quelquefois violent, il avait un excellent cœur.

M. de Kergariou, président d'honneur de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, a laissé dans la Bretagne les plus honorables souvenirs. Il est mort à Portrieuc, près de Saint-Brieuc, le 15 juin 1849, à l'âge de 71 ans.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

UR

M. THIL,

Lue à l'Académie, le 16 novembre 1849,

PAR M. A.-G. BALLIN,
archiviste.

Messieurs,

Nous avons perdu, dès le commencement de cette année, l'un de nos membres les plus éminents, qui a laissé de longs et honorables souvenirs dans notre ville. Je veux parler de M. Thil, qui a siégé rarement parmi nous, mais qui s'était acquis au barreau de Rouen une belle réputation, non-seulement comme orateur, mais surtout comme savant jurisconsulte, et c'est à ce titre qu'il a été accueilli dans le sein de l'Académie, à la fin de l'année 1818. Son discours de réception, qu'il a prononcé le 23 avril 1819, avait pour sujet l'*Amour de la Patrie.* Le récépiendaire expose d'abord des considérations générales sur ce noble sentiment par lequel il a vu lui-même toutes ses affections dominées, en fixant ses regards sur la France et sur les grands hommes dont elle s'honore ; il en recherche ensuite l'origine et croit la trouver dans l'attachement naturel de l'homme pour le berceau de son enfance, dans le charme attaché au souvenir des premières sensations, dans

cette fusion des intérêts privés qui, formant l'intérêt commun, constitue l'esprit public, complément de l'amour de la patrie et dont l'exaltation même lui paraît une vertu.

Vous savez tous, Messieurs, à quel point M. Thil avait su se concilier l'estime de ses concitoyens et la position élevée qu'il devait à sa haute capacité. Ce peu de mots suffirait donc à constater ses justes titres à nos regrets; mais je crois aller au devant de votre désir en vous donnant, sur son compte, des détails plus circonstanciés, que je puiserai dans des notes communiquées par notre confrère M. Lévy, qui les tenait de la famille du défunt.

Jean-Baptiste-Louis THIL, né à Caen le 14 décembre 1781, fut le huitième et dernier enfant de parents qui n'avaient qu'une fortune médiocre, acquise honorablement dans le commerce. Il fit ses études à l'école centrale de sa ville natale, au plus fort de la tourmente révolutionnaire; il les commença très tard, mais il les termina rapidement, après s'être signalé, surtout en rhétorique; il s'était particulièrement appliqué aux sciences mathématiques, qui lui donnèrent cette rectitude de jugement dont il fit preuve dans toutes les circonstances de sa vie, et, voulant se faire recevoir à l'école polytechnique, il s'était rendu à Paris pour y subir ses examens. Mais deux de ses frères avaient péri dans les rangs de l'armée française, une mort subite l'avait privé de son père, et son frère aîné, qui avait été avocat au Parlement de Caen et avait émigré pour se soustraire aux fureurs révolutionnaires, venait de mourir à Londres. Ces circonstances malheureuses déterminèrent sa mère, pour laquelle il professa toujours la plus grande vénération et le plus tendre attachement, à lui faire changer de carrière; sans quoi, disait-il lui-même à ce sujet, il aurait été tué ou fait général sur le champ de bataille.

Il se résigna donc et se livra, avec une nouvelle ardeur, à l'étude du droit : six mois lui suffirent pour posséder à fond *les lois civiles de Domat*, et il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il vint, vers 1800, suivre le Palais de la ville de Rouen, où l'une de ses sœurs était établie.

A cette époque, l'ordre des avocats n'existait point, on était encore sous le régime des *défenseurs officieux*, dont la profession était libre.

M. Thil, qui était doué d'une grande justesse d'esprit, d'une conception rapide, d'une sensibilité profonde et d'un bel organe, avait acquis l'habitude des affaires dans le cabinet d'un des premiers jurisconsultes de Rouen; aussi s'était-il assuré, dès l'âge de 22 ans, une place honorable parmi ses émules, et, lors de l'organisation de l'ordre des avocats, il obtint un diplôme sans être soumis aux examens.

Le jeune défenseur fit son début dans une affaire de vol, jugée par la cour d'assises de Rouen. Son premier combat fut une victoire. Voici comment il racontait lui-même cet événement : « Il y avait, disait-il, quelque temps que j'assistais aux audiences de la cour d'assises, cherchant une occasion de m'essayer. Un jour on allait juger un homme accusé de vol; sa figure me prévint en sa faveur et me fit écouter avec attention tous les détails de l'affaire. Je crus m'apercevoir que l'on pouvait tirer un parti avantageux des dépositions des témoins. Mon plan fut fait à l'instant, et, lorsque le président de la cour demanda si quelqu'un se présentait pour défendre l'accusé, je m'offris ; je plaidai pendant plus d'une heure sans m'interrompre, et le jury acquitta l'accusé. »

Satisfait de ce succès, M. Thil rentra chez lui, rassuré sur son avenir et s'applaudissant de sa hardiesse. Après

s'être distingué dans les affaires criminelles, il s'adonna aux affaires civiles en première instance d'abord, puis à la Cour d'Appel, où il eut occasion de déployer un talent qui l'avait placé en première ligne, dès 1816, époque de son mariage.

Il fut bâtonnier de l'ordre des avocats de Rouen et plaida souvent avec avantage contre les membres les plus renommés du barreau de Paris.

La carrière politique de M. Thil ne commença qu'en 1827, au moment où la lutte des partis s'engagea si sérieusement dans toute la France ; il fut nommé membre de la Chambre des Députés au grand Collége de Rouen, par l'opposition constitutionnelle.

En 1829, il se prononça contre le clergé d'une manière qui put paraître un peu trop acerbe, à propos du cumul des fonctions ecclésiastiques, et, dans un discours remarquable, il attaqua l'Archevêque de Rouen avec une certaine malignité, à l'occasion des diverses dignités dont ce prélat était revêtu Il prit une large part à la discussion de la loi sur la pêche fluviale et soutint fortement les intérêts de la Normandie.

Les événements de 1830 vinrent le surprendre dans son lit, où le retenait depuis longtemps une cruelle maladie ; mais, quoiqu'à peine convalescent, il n'hésita point à descendre sur la place publique pour s'efforcer de modérer le mouvement, afin d'éviter toute collision sanglante, et, ce fut en partie à son énergie, que la ville de Rouen dut le calme dont elle jouit à cette époque.

Réélu député de la Seine-Inférieure, il fut nommé procureur-général près la Cour d'Appel de Rouen, le 16 août de la même année, sous le ministère de M. Dupont (de l'Eure.)

Soumis à la réélection, il fut encore réélu, et, à la Chambre, il fut nommé rapporteur de la commission chargée de la liquidation de l'ancienne liste civile. La nouvelle loi électorale ne lui permettant plus d'être élu député dans le ressort de la Cour d'Appel de Rouen, il cessa, au commencement de 1832, d'appartenir à la Chambre des Députés, mais, dès le 19 août de la même année, il fut élu par le collége électoral de Pont-l'Evêque, où il fut réélu sept fois jusqu'en 1847.

Le 27 juillet 1832, sur la proposition de M. Barthe, et sans l'avoir demandé, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation, fonctions auxquelles il semblait prédestiné, car elles lui avaient déjà été offertes deux fois précédemment, mais il n'avait pas cru devoir les accepter; enfin le 9 août 1847, il fut, sur la proposition de M. Hébert, promu à la présidence de la Chambre civile de la Cour de cassation.

D'un autre côté, M. Thil était, depuis le 13 janvier 1833, membre du Conseil général du Calvados, dont il fut vice-président en 1841, et président de 1843 à 1846.

Notre confrère prit une part active et souvent heureuse à la discussion de la plupart des questions importantes que la Chambre des Députés a eues à résoudre : je citerai entr'autres les lois relatives à l'organisation départementale et municipale (1833), aux faillites et banqueroutes (1835 et 1838) aux chemins vicinaux (1836), aux tribunaux de commerce et à la responsabilté des propriétaires de navires (1840, aux ventes judiciaires et à l'expropriation forcée (1841), à la police du roulage (1843), à la police sur la chasse, aux brevets d'invention (1844), à l'organisation du conseil d'Etat (1845), etc., etc.

En 1847, il fut élu président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire,

dans laquelle il eut à lutter contre M. Thiers, dont il appréciait l'immense talent.

Je ne dois pas omettre de vous dire, Messieurs, qu'en 1839, sous le ministère de M. Molé, la loyauté de notre confrère le porta à soutenir la conduite du président du Conseil au sujet de l'évacuation d'Ancône ; l'année suivante, la loi sur le travail des enfants lui donna occasion de proclamer le vif intérêt qu'il leur portait, à cause des souffrances qu'il leur avait vu endurer dans nos filatures ; en 1842, il insista vigoureusement en faveur du projet de loi tendant à proroger le privilége de la Banque de Rouen ; en 1843, il fut rapporteur du projet de loi relatif à un crédit supplémentaire de 4 millions, pour le prêt consenti par l'Etat à la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, et il réclama alors avec force contre la prétention de la compagnie de ne pas couvrir les voitures de 3e classe.

Membre de la Légion-d'Honneur dès le 11 mars 1831, M. Thil en devint officier le 6 mars 1838, et commandeur le 29 avril 1846.

La révolution du 24 février 1848 mit fin à la carrière politique de notre confrère, il n'avait alors que 66 ans et sa forte constitution semblait lui présager une longue existence qui ne devait pourtant avoir qu'une trop courte durée.

Au mois de novembre, n'étant pas encore bien remis d'une congestion du poumon, M. Thil, craignant que son service ne souffrît de son absence, voulut, contre l'avis de son médecin, reprendre l'exercice de ses fonctions ; au retour de l'audience il fut saisi par le froid et contracta une affection catarrhale dont il ne s'inquiéta pas d'abord, mais qui s'aggrava bientôt : le jour de Noël, il eut une attaque d'apoplexie qui détermina la paralysie du côté

gauche. Dès-lors, tous les secours de l'art devinrent impuissants ; cependant le malade recouvra son entière connaissance, et reçut avec satisfaction ou plutôt avec gratitude les visites du vénérable curé de Saint-Severin, dont les doux entretiens portèrent la consolation dans son âme, et le préparèrent à une fin toute chrétienne.

Plein de résignation, il chercha à calmer la douleur de sa famille fondant en larmes, autour de son lit, et, au moment de s'en séparer à jamais, il la bénit en disant : « Ne pleurez pas, mes enfants, la bénédiction d'un père porte toujours bonheur. »

Enfin, le mardi 2 janvier, il s'éteignit si paisiblement qu'après la mort ses traits reprirent une admirable sérénité.

Son corps, déposé provisoirement dans les caveaux de Saint-Sulpice, au milieu d'un nombreux concours de magistrats de la Cour de cassation, de membres de l'ordre des avocats, de parents et d'amis, fut ensuite inhumé à Saint-Nicolas de la Taille, dans notre département, où ses talents et sa probité seront longtemps en honneur.

M. Thil laisse trois fils qui marchent sur ses traces, deux sont avocats, et l'aîné est auditeur au Conseil d'État.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

Mgr FAYET,

évêque d'Orléans,

Lue à l'Académie, le 16 Novembre 1849,

PAR M. A.-G. BALLIN, archiviste.

Messieurs,

En portant mes regards en arrière, je ne puis me défendre d'être frappé d'une remarque bien triste, car je vois que, depuis trente ans, le personnel de l'Académie a été entièrement renouvelé. M. de Bernis venait d'être nommé archevêque de Rouen ; il fut installé le 27 novembre 1819, et, dès le 17 décembre suivant, l'Académie lui conféra, par la voie ordinaire du scrutin, le titre de membre résidant ; mais aucun de nous, Messieurs, n'a concouru à cette élection.

C'est dans cette même année que l'archevêque appela près de lui, avec le titre d'*official métropolitain*, M. l'abbé FAYET, qui s'était déjà acquis une brillante réputation ; il la soutint à Rouen par les conférences qu'il fit au Collége, et qui furent suivies avec le plus grand empressement ; sa parole vibrante, son élocution facile, sa prononciation distincte, et même son accent méridional, donnaient un grand

charme à son débit, que rehaussaient encore de belles pensées et de nobles comparaisons, telles que celle-ci, que j'ai conservée dans ma mémoire : ***les livres saints sont comme le soleil, ils éclairent le monde entier.***

Un orateur de ce mérite devait appartenir à notre Académie ; aussi ne manqua-t-elle pas de l'admettre au nombre de ses membres. Il fut élu dans la séance du 15 mars 1822, mais il ne tarda pas à retourner à Paris, même avant la mort de M. de Bernis, arrivée le 4 février 1823. Le nouvel archevêque, le prince de Croï, fut installé le 21 février 1824, mais ce ne fut qu'en 1833 qu'il s'attacha, en qualité de vicaire-général, official et archidiacre des arrondissements du Havre et de Dieppe, M. l'abbé Fayet, qui, devenu, dès 1836, premier vicaire-général et doyen, fit cette fois un séjour de près de dix ans dans notre ville, qu'il ne quitta qu'en 1841.

Aux termes du règlement, M. l'abbé Fayet ne pouvait rentrer à l'Académie qu'au moyen d'une nouvelle élection ; mais sa place était si bien marquée dans la Compagnie, qu'il n'hésita pas à se représenter en 1835 ; toutefois, une circonstance imprévue retarda son élection, qui n'eut lieu que l'année suivante, et il fit son entrée le 25 novembre 1836. Voici le début de son discours de réception :

« Messieurs, appelé, pour la seconde fois, par la bienveillance de vos suffrages, à prendre part aux travaux de cette illustre Compagnie, ce n'est pas seulement pour rester fidèle aux sages traditions de modestie qui font oublier aux récipiendaires tous les titres qu'ils peuvent avoir à cette faveur, afin d'en exalter le prix, mais c'est dans un sincère sentiment de reconnaissance que je viens vous remercier aujourd'hui, et de l'indulgence qui m'a ouvert deux fois, à de longs intervalles, les portes de votre Académie, et de la condescendance non moins douce et bien-

veillante qui a daigné excuser jusqu'à ce jour la lenteur involontaire avec laquelle je me suis rendu au milieu de vous. »

Le récipiendaire entre en matière par le tableau des divisions qui, à une époque déjà éloignée de nous, ont existé entre les Sciences, les Lettres et les Arts, qui se prêtent aujourd'hui de mutuels secours, grâce à la salutaire médiation que leur ont offert les compagnies savantes et lettrées.

Je regrette, Messieurs, que la crainte de trop allonger cette notice ne me permette pas de vous rappeler en entier ce discours remarquable dont voici les derniers mots :

« Ainsi, Messieurs, vos dignes prédécesseurs vous ont transmis un bel héritage de gloire; à votre tour, vous avez su le conserver et l'enrichir encore par vos talents et vos travaux, et le jour où je suis venu siéger au milieu de vous, ne sera ni le moins beau, ni le moins heureux de ma vie. »

La réponse de M. Gors, alors président, a aussi captivé votre attention, et je crois devoir en rapporter ici la péroraison qui s'adressait plus directement au récipiendaire.

« Vous avez conçu, Monsieur, une juste opinion des sentiments qui animent l'Académie de Rouen : oui, amis et protecteurs des Sciences morales, amis et protecteurs des Sciences naturelles, amis et protecteurs des Lettres et des Arts, nous avons voué à leur gloire et nos talents et nos travaux. La Compagnie, qui a été privée si longtemps du plaisir de vous voir siéger dans son sein, espère que vous lui en offrirez un juste dédommagement. Vos lumières et votre zèle lui donnent, d'ailleurs, le droit d'attendre beaucoup de votre participation à ses travaux. Si le jour où vous êtes venu au milieu de nous ne doit être,

comme vous le dites, Monsieur, ni le moins beau, ni le moins heureux de votre vie, il sera aussi, n'en doutez pas, du nombre de ceux que l'Académie se plaira à compter parmi ses beaux jours. »

Tel est le récit succinct des rapports de M. l'abbé Fayet avec Rouen et notre Académie ; je vais essayer maintenant de retracer très brièvement, trop brièvement peut être, les principaux détails d'une carrière si bien remplie, qu'elle pourrait devenir le sujet d'une longue histoire où l'intérêt ne ferait pas défaut.

Jean-Jacques FAYET naquit à Mende, le 26 juillet 1787 ; son père, ancien avocat au bailliage du Gévaudan, puis juge de paix à Mende, fut un homme de bien et un digne magistrat, que ses vertus ne préservèrent point des dangers de la Terreur ; il faillit perdre la vie, sa maison fut dévastée, et sa femme en fut tellement épouvantée qu'elle mourut des suites de son effroi. Son fils n'avait alors que six ans ; plus tard, il fut placé dans une institution de Lyon, où il fit de brillantes études ; il obtint tous les premiers prix, et se distingua particulièrement en rhétorique ; il alla ensuite à Paris, où il fit son droit, et fut reçu licencié ; mais à peine avait-il commencé son stage qu'une vocation soudaine lui inspira la *volonté irrévocable* d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice ; il fut inflexible aux représentations de son père, qui dut enfin céder à son désir, et il ne tarda pas à se distinguer parmi des condisciples qu'il n'était pas facile d'égaler : c'étaient MM. Affre, Maréchal, Tharin, Menjaud et autres. C'est là qu'il reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat.

En 1811, M. de Mons, évêque de Mende, le fit revenir dans son pays, l'ordonna prêtre au mois de juillet, et le chargea d'organiser les catéchismes sur le modèle de ceux qu'il avait faits avec beaucoup de succès à Saint-Sulpice.

Les vieilles divisions entre les catholiques et les protestants se réveillèrent plus ardentes que jamais ; M. l'abbé Fayet parvint, en quelques mois, à les apaiser. En 1814 et 1815, ses compatriotes, reconnaissant en lui un homme non-seulement éclairé, mais encore ferme et modéré, le nommèrent, à l'unanimité, président du comité royal qui, dans ces temps difficiles, sut maintenir l'ordre, malgré l'effervescence des passions.

Après la seconde restauration, il alla rendre compte à Paris de son administration à M. le duc d'Angoulême, qui lui conféra la décoration de la Légion-d'honneur ; plus tard, Charles X le fit officier de l'ordre, à l'époque de son sacre.

L'œuvre des missions venait d'être fondé par MM. de Rauzan et de Janson, qui proposèrent à l'abbé Fayet de les seconder, ce qu'il accepta ; dès-lors commencèrent ces prédications qu'il fit en 1817 et 1818, d'abord dans les villes voisines de la capitale et ensuite dans la Touraine, à Clermont, à Bordeaux et à Grenoble, où, par suite de tant de fatigues, il fut atteint d'une hémoptysie qui le força de prendre du repos; il se retira momentanément aux missions étrangères, où il rédigea, pour le *Conservateur*, des articles dont la plupart traitaient de matières religieuses.

C'est à cette époque qu'il vint pour la première fois à Rouen, mais bientôt il fut rappelé à Paris par M. Frayssinous, grand-maître de l'Université, qui l'investit des fonctions d'inspecteur général des études.

En 1827, il fit un voyage à Mende, et ses compatriotes désirant l'avoir pour député, il fut élu au second tour de scrutin, mais il se désista en faveur de M. le général Brun de Villeret. Il fut atteint alors d'une maladie grave, pendant laquelle il eut la douleur de perdre son père, nommé

récemment conseiller de préfecture. Lorsqu'il fut rétabli, il retourna à Paris reprendre ses fonctions qui lui furent enlevées par la révolution de juillet.

A la fin de 1832, il fut nommé professeur et doyen de la faculté de théologie qui fut alors organisée à Rouen; l'archevêque le chargea en même temps de l'administration de son diocèse, et lui confia la rédaction de ses mandements, qui peuvent être considérés comme des modèles du genre, et ont été traduits en plusieurs langues. Le prince avait en outre le bon esprit de ne pas s'en attribuer l'honneur. Au mariage de son neveu, M. le duc d'Havré, il lui adressa une charmante allocution; comme on le pense bien, ce fut pendant le repas le sujet de la conversation; les éloges ne tarissaient point, mais avec cette grâce et cette bonté qui le caractérisaient, le prince dit, en se tournant vers l'abbé: M. le grand-vicaire, tous ces compliments vous appartiennent. Ah bien, Monseigneur, répliqua-t-il, si vous le dites, je ne vous en ferai plus!

Nommé curé de Saint-Roch, au mois d'août 1841, M. l'abbé Fayet passa, en octobre 1842, à l'évêché d'Orléans, où son épiscopat, quelque court qu'il ait été, laissera de longs souvenirs. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans les *Archives des hommes du jour:*

« Personne n'oubliera jamais dans l'Orléanais la généreuse conduite qu'il tint lors des inondations de 1846. Les cent orphelins, surtout, alors adoptés par lui, pourront-ils jamais prononcer son nom sans le bénir? Ajoutons qu'il a fait construire, dans le diocèse d'Orléans, un petit séminaire, le plus bel établissement de ce genre qui soit en France. »

Après la révolution de 1848, ses compatriotes de la Lozère, au nombre de 19,200 sur 24 mille votants, le choisirent pour leur représentant à l'Assemblée consti-

tuante, et ce fut son nom qui sortit le premier de l'urne électorale. Sans entrer dans l'examen de la ligne politique qu'il a suivie, et dont il est facile de retrouver la trace au *Moniteur*, ces archives irrécusables de notre histoire contemporaine, je citerai l'observation qu'il fit sur le passage du préambule de la Constitution exprimant que le *but de la République est une répartition plus équitable des charges* (Archives des hommes du jour) : « il me semble, dit-il, que le but de toute société ne doit pas être seulement une répartition plus équitable des charges publiques, mais l'*allégement de ces charges* », et cette idée fut adoptée à-peu-près dans les mêmes termes. C'est ici le lieu de consigner un de ses bons mots que m'a rapporté l'un de nos confrères, qui est allé le voir il y a peu de temps à Paris. Les socialistes prétendent, disait-il, que le *communisme* est fondé sur l'évangile, et ils ont raison, mais avec cette différence néanmoins que, dans le leur, tout le monde *prend*, et, dans le nôtre, tout le monde *donne* (1).

Monseigneur Fayet semblait pouvoir fournir encore une longue carrière, lorsque le fléau qui a fait tant de victimes, le choléra, vint le frapper au commencement de cette année d'une mort presque subite, dans la 63e année de son âge. Il rendit le dernier soupir le 4 avril 1849, et, dès le lendemain, fut tirée au sort la députation de l'Assemblée nationale qui devait assister à ses funérailles. Le 8 au matin, son corps, après avoir été embaumé, fut déposé provisoirement dans les caveaux de Saint-Roch, et ensuite transporté à Orléans, où ses obsèques furent célébrés avec la pompe et le respect dus à l'un des prélats de l'Eglise de France.

---

(1) On trouvera des renseignements plus étendus sur Monseigneur Fayet dans les *Archives des hommes du jour*, déjà citées, et dans la *Biographie du clergé contemporain*.

PROGRAMME DES PRIX

Proposés pour 1850, 1851 et 1852.

1850.

L'Académie décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1850, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. au meilleur Mémoire manuscrit et inédit, dont le sujet sera :

Un petit Traité d'Hygiène populaire, dégagé de toute considération purement théorique, à l'usage des ouvriers des villes et des habitants des campagnes.

Ce livre, qui sera particulièrement applicable au département de la Seine-Inférieure, devra présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante possible, les préceptes généraux qu'il importe surtout de vulgariser.

Le Ministre de l'Instruction publique ayant reconnu l'utilité de cette question et voulant augmenter l'émulation des auteurs, a, par arrêté du 12 octobre 1848, doublé la valeur de ce prix, qui sera en conséquence de 600 francs.

1851.

L'Académie remet au concours le sujet suivant :

Recherches biographiques sur Thomas* Corneille, *et revue critique de ses ouvrages.

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera décernée à l'auteur couronné, dans la séance publique du mois d'août 1851.

PRIX GOSSIER. — 1852.

L'Académie décernera, dans sa séance du mois d'août 1852, un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire manuscrit et inédit sur la question suivante :

Quels sont les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de l'économie, de la régularité et de la simplicité, doivent être préférés par ceux qui essaient de tirer parti des courants électriques pour obtenir une force motrice applicable à une branche quelconque d'industrie.

Observations relatives à tous les Concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, *francs de port*, pour chaque concours, avant le 1er JUIN 1850, 1851 ou 1852, TERME DE RIGUEUR, soit à M. *J. Girardin*, soit à M. *A. Pottier*, *secrétaires de l'Académie.*

—

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1848-1849, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom du l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 7 du règlement.

Amiens. *Soc. des Antiquaires de Picardie. Bulletin* n° 4, 1847. 1, 2, 3 *et* 4, 1848. *Nos* 1er *et* 2, 49. — *Mémoires, T.* 9, 1848.

Angers. *Soc. industrielle. Bulletin* 19e *année.* 1848.

Artur (J.-F.). *Suite de la théorie élémentaire de la capillarité, etc.*, 1849.

Auger (l'abbé). *Dissertation sur la tolérance religieuse.*

Balme (Cl.) *Observations et annotations pratiques sur le choléra morbus*, 1849.

Banfield (Thomas C.). *Four lectures on the organization of industrie and the connexion between profits and Wages. — Liverpool* 1845.

Beauvais. *Athénée du Beauvaisis. Bulletin* 2e *sem.* 48.

Belhomme. 5e *Mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie. Paris* 1848.

Beugnot. *Réflexions sur les doctrines antisociales*, 1849.

Boileau de Castelnau fils. *Des tumeurs blanches et de leur traitement. Thèse pour le doctorat en médecine*, 1848.

Bonnin (T.) *Notes, fragments et documents pour servir à l'histoire de la ville d'Evreux.* 1623-1816. — 1847.

Bordeaux. *Académie des Sciences, etc. Recueil des actes*, 10e *année*, 1, 2, 3 *et* 4e *trim.* 1848.

Notice sur une nouvelle conserve alimentaire pour la marine. — Un dernier mot sur la courge-potiron de Corfou. — Potiron pain du pauvre. 1849.

Girault (Ch.) *Thèses d'astronomie et de mécanique. Paris*, 1843.

Glanville (L. de). *Discours lu dans la séance de la Société française, pour la conservation des monuments français, tenue à Rouen, le* 14 *décembre* 1847. — *Notes sur quelques médailles gauloises inédites*, 1848.

Hébert (J.-B.) *Exposé complet du système général d'immatriculation des personnes, des immeubles et des titres*, 4e *liv.*, 1847.

Hélot (J.) *Du varicocèle et de sa cure radicale*, 1844. — 2e *p.* 1845. — *De la Syphilis phagédénique et de son traitement*, 1845. — *Mémoire sur le testicule syphilitique, en deux articles*, 1846.

Homberg. *Abus du régime dotal au point de vue des intérêts du pays et de ceux de la famille, Histoire et critique de ce régime*, 1849.

Hombres Firmas (d'). *Itinéraire proposé à la Société géologique de France, dans sa réunion extraordinaire à Alais, le* 30 *août* 1846. — *Troisième Mémoire sur les ossements fossiles des environs de Paris. Alais*, 1847.

Houël (Juste). *Annales des Cauchois depuis les temps celtiques jusqu'à* 1830, 3 *vol.*, 1847.

Jobard. *La Mémoire des yeux appliquée à l'enseignement du dessin*, 1848. — *Bulletin du Musée de l'industrie* 1848, 1ere *et* 2e *liv.* 1849. — *Projet de loi sur les brevets de priorité*, 1849.

Kerckhove (vicomte J.-R-L. de). *Quelques mots à la mémoire de S. A. R. le Grand-duc de Hesse Louis II. Anvers*, 1848.

Lecadre. *Note sur la transmissibilité du choléra.*

Le chanteur de Pontaumont. *Des romans de Charlemagne*

Mancel *Extrait des séances de la Soc. d'Agriculture de Caen*, *année* 1848.

Mérat. *Etudes des rosiers et en particulier des rosiers sur tiges*, 1849.

Metz. *Soc. d'Histoire naturelle de la Moselle. Bulletin*, 5ᵉ *cahier*, 1848-1849.

Millon (E.) *et* J. Reiset. *Annuaire de chimie.*

Munich. *Académie royale. Die chemie in ihrem verhältnisse zur physiologie und pathologie*, 1848. — *Abhandlungen der mathematisch physikalischen classe*, *etc.*, 1848. — *Id. der philosophisch-philogischen classe*, 1849. — *Id. der Historischen*, *classe*, 1849. — *Ueber das Ethische Element un Rechtsprinzip*, *etc.*, 1848. — *Denkrede auf Joseph Gerhard Zuccarini*, 1848. — *Bulletin der Königl. Académie der Wissenchaften*, 1848, Nᵒˢ 1 *à* 52.

Nancy. *Société des secours. Mémoires*, 1847.

Nepveur. *De la réorganisation des Mont-de-Piété*, *etc.* — *De la condition physique et morale des enfants trouvés au* 19ᵉ *siècle et du système qu'il convient d'adopter comme règle unique du service de ces enfants.*

Néville (Hilaire de). *Election d'un haut doyen de l'église métropolitaine de Rouen au* XVIIIᵉ *siècle.* Manuscrit.

Paris. *Institut historique. L'Investigateur. Liv.* 164ᵉ *à* 171ᵉ.

Paris. *Ministère de la Justice. Compte général de l'administration de la Justice civile et commerciale de France, pendant l'année* 1846.

Paris. *Journal des Savants*, *août* 1848 *à juillet* 1849.

Paris. *Société de géographie. Bulletins*, 3ᵉ *série.* — *T.* 9, *n*ᵒ 51, *mars* 1848. — *T.* 10, *n*ᵒˢ 52 *à* 62.

Paris. *Société de la morale chrétienne. Journal*, 4ᵉ *série.* — *T.* 1ᵉʳ, 1849, *n*ᵒˢ 1 *à* 4.

Paris. *Société de l'Histoire de France. Bulletin n*ᵒ 8, *octobre* 1848. Nᵒ 6, *juin* 1849.

Paris. *Société française de statistique universelle. Journal des travaux*, *n*ᵒˢ 1 *à* 3, 1848-1849.

Rochefoucault-Liancourt (de la). *Achille à Troie*, *Poème*, 1848.

Rondeaux (J.) *Recueil de faits divers et de pièces inédites ou déjà publiées, concernant la Seine maritime*, 1849.

Rouen. *Cercle pratique d'horticulture. Bulletin. Nos 1 à 7*, 1848.

Rouen. *Chambre de Commerce. Statistique du commerce maritime de Rouen et du commerce d'exportation des tissus de coton et de laine, pendant l'année* 1846. — *Id., pendant les années* 1847, 1848 *et* 1849.

Rouen. *Corporation des tisserands de Rouen. — Enquête.*

Rouen. *Société centrale d'Agriculture. Extrait des travaux*, 108e *et* 109e *cahiers.* 1 *cahier de tables.* 110e, 111e, 112e *cahier.* 1er *trim.* 1849.

Rouen. *Société centrale d'horticulture. Bulletin. T.* 2, 6e *Cahier de la Pomologie. — T.* 3, *année* 1848. — *Caisses de retraites et Sociétés de secours mutuels.*

Rouen. *Société libre d'Emulation. Bulletins*, 1847, 1848.

Rouen. *Société libre du commerce et de l'industrie. Bulletin.* 4e *n°, décembre* 1848. — *Mémoire sur la suppression de l'Académie universitaire de Rouen. — Mémoire sur le projet de décret relatif à la responsabilité de l'administration des postes.* 1er *mai* 1849.

Saint-Lô. *Annuaire de la Manche.* 20e *année*, 1848, *par M.* Julien Travers.

Smyttere (P.-J.-E. de —, de Cassel). *Notice statistique, historique et médicale sur l'Asile public des aliénés de Lille*, 1847.

Stassart (le baron de). *Notice sur le baron Ladoucette*, 1848. (*V. le Précis de* 1848, p. xcv). — *Dix-huit lettres de Frédéric-Guillaume de Brandebourg, surnommé le Grand-Electeur, précédées d'une Notice sur la vie de ce prince*, 1848. — *Notice sur Guillaume-Eugène-Joseph, baron de Wal, commandeur de l'Ordre Teutonique.*



TABLEAU

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1849—1850.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Bergasse ❋, *Président.*

M. Avenel, *Vice-Président.*

M. J. Girardin ❋, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. A. Pottier, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. Hellis, *Trésorier.*

M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Nota. En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les additions et retranchements à faire aux listes de 1847-48 et 1848-49.

RÉSIDANTS TITULAIRES, MM.

1849. Clogenson, conseiller à la Cour d'Appel de Rouen, 2, *rue du Loup.*

A. Blanche, premier Avocat-Général, 27, *rue Bihorel.*

Nepveur, Conseiller à la Cour d'Appel, 44, *rue de l'École.*

Hélot (Jules), docteur-médecin, chirurgien en chef à l'Hospice-Général, 78, *rue des Bons-Enfants.*

Girault, Professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Rouen, 2, *rue du Rampart.*

Louvel (l'abbé), aumônier du Lycée.

Léonce de Glanville, Inspecteur de la Société-Française pour la conservation des monuments historiques, 19, *rue Bourg-l'Abbé.*

CORRESPONDANTS, MM.

1849. DEVILLE (Achille), ancien résidant, Receveur général à Alençon (Orne).

PARCHAPPE, Inspecteur général des établissements d'aliénés, à Paris.

COUPPEY, Juge au Tribunal de Cherbourg.

AUGER (Jean-Baptiste-Amand), Chanoine honoraire de Beauvais et de Bayeux, docteur de la Faculté des Lettres de Paris, etc., etc., à Paris, 93, rue de Vaugirard.

PIERRE (Isidore), Professeur de physique à la Faculté de Caen.

LE JOLIS, secrétaire de la Société d'horticulture de Cherbourg.

CHÉRUEL, ancien résidant, maître de conférences à l'École normale, rue de Las-Cazes, à Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1847. M. HERBERGER (D.-Édouard), membre de plusieurs Académies, professeur de technologie, etc, à l'Université de Wurzbourg (Bavière).

MEMBRE DÉMISSIONNAIRE.

M. DECORDE, Conseiller à la Cour d'Appel de Rouen.

MEMBRES DÉCÉDÉS

depuis la fin de l'année 1848.

MM. de Mirville, Dupasquier, Guersant, Bignon, de Martainville, Ribard, Verdière, Ladoucette, Jullien (de Paris), Blanche, Dubois-Maisonneuve, Loiseleur-Deslongchamps, de Kergariou, de Moléon, Jourdan, De la Quesnerie, Morin (ingénieur en retraite des ponts et chaussées), Thil, Philippar, Fayet, et, pendant l'impression de ce volume, Francœur, l'abbé Labourderie et Brunel.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

CLASSE DES SCIENCES.

CHIMIE.

BOTANIQUE.

AGRICULTURE.

ZOOLOGIE MICROSCOPIQUE.

SCIENCES MÉDICALES.

STATISTIQUE.

NÉCROLOGIE.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

CLASSE DES LETTRES.

THÉOLOGIE.

JURISPRUDENCE.

SCIENCES ET ARTS.

BEAUX-ARTS.

BELLES-LETTRES, HISTOIRE LITTÉRAIRE.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Nota. Le lauréat est M. Raymond BORDEAUX fils, docteur en droit, avocat à Evreux. Il y a eu erreur dans la désignation de la page 167.

ERRATA.

Pag. 5, lig. 14, Palynods, *lisez* Palinods.

Id. lig. 15 et 16, qu'à publié, *lisez* qu'a publiées.

Pag. 89 lig. 14, après *en trois articles*, ajoutez : *Règne minéral.*

Pag. 167, l'indication portée à la dernière ligne, est erronée : l'auteur du Mémoire qui a mérité le prix Gossier, est *M. Raymond BORDEAUX*, fils, docteur en droit, avocat à Évreux.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06547 9670